

p. 139 Villars menpue
p. 128 coms espace agricole à la population

SCoT
du Pays d'Apt



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS D'APT



RAPPORT DE PRÉSENTATION **LIVRE I - DIAGNOSTIC** **DÉFINITION DES ENJEUX**

*Apt - Auribeau - Bonnieux - Buoux - Caseneuve - Castellet - Cereste - Gargas - Gignac - Goult - Joucas - Lacoste - La Garde d'Apt - Lioux
Ménerbes - Murs - Roussillon - Rustrel - Saignon - Saint Martin de Castillon - Saint Pantaléon - Saint Saturnin lès Apt - Sivergues - Viens - Villars*

Avertissement

Ce document est la synthèse du diagnostic.

Le diagnostic global est consultable au Syndicat Mixte du SCoT

Il est possible de se procurer la version informatique du diagnostic global

Le SCoT du Pays d'Apt : son rôle, sa portée	p 4
Les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale	p 5
Le SCoT Grenelle du Pays d'Apt	p 6
La composition du dossier de SCoT	p 7
Articulation du SCoT avec les autres politiques publiques	p 8
Les règles applicables à certaines communes du SCoT	p 9
La charte du Parc Naturel Régional du Luberon	p 9
Le SCoT et les documents d'urbanisme	p 12
Le suivi du SCoT : ce que dit la loi	p 12
Le territoire du SCoT du Pays d'Apt	p 13
Qu'est ce que l'InterSCoT ?	p 17
Du constat à la prospective: le diagnostic stratégique	p 19
Du territoire donné au territoire vécu	p 21
Synthèse de l'état Initial de l'Environnement et de la biodiversité	p 22
Sommaire.....	p 23
Le paysage acteur des dynamiques territoriales	p 49
Sommaire.....	p 50
Un territoire construit autour de l'agriculture	p 77
Sommaire.....	p 79
Démographie: une population vieillissante.....	p 106
Sommaire.....	p 107

Du logement aux formes urbaines	p 120
Sommaire.....	p 121
L'avenir économique et commercial en question	p 143
Sommaire.....	p 144
Activité commerciale et attractivité	p 163
Sommaire.....	p 164
Du train aux techniques de l'information et de la communication	p 185
Sommaire.....	p 186
Du territoire donné au territoire vécu: les enjeux	p 197
Annexes	p 202
Maîtrise de la consommation d'espace	p 203



Le SCoT du Pays d'Apt: son rôle, sa portée et la composition du dossier

Marché d'Apt

Les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale

Ce que dit la loi

Les articles L.110 et L.121-1 du Code de l'Urbanisme définissent les principes communs à tous les documents d'urbanisme.

Article L.110

Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences. Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, de gérer le sol de façon économe, d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales et de rationaliser la demande de déplacements, les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace.

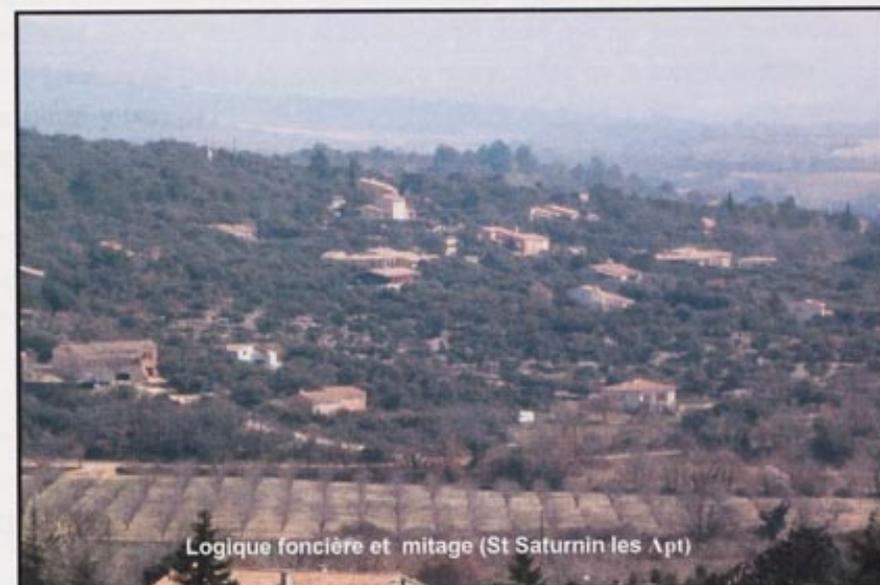
Article L.121-1

Les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable

2° La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux

3° Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.



Logique foncière et mitage (St Saturnin les Apt)

Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux,

Le SCoT Grenelle du Pays d'Apt

L'élaboration d'un SCoT après Grenelle, par rapport aux SCoT de première génération, est dans la plupart des cas une démarche novatrice qui nécessite d'approfondir l'approche durable de la planification pour organiser le territoire.

Quelques thèmes à aborder

- La mesure de la consommation d'espace
- L'articulation avec les Plans Climat-Energie Territoriaux
- La prise en compte de la biodiversité et de la nature en ville
- La prise en compte de la diversité des paysages
- L'aménagement commercial
- Les enjeux de préservation des terres agricoles
- L'articulation des différents plans et programmes (PLH, PDU, PLU...)
- Le lien qualité du cadre de vie-aménagement durables (gestion des densités, performances énergétiques, qualité architecturale...)

Les principales évolutions

Des objectifs plus ambitieux

Les objectifs généraux, s'orientent plus fermement vers « une amélioration des performances énergétiques, de diminution des obligations de déplacement et de développement des transports collectifs »¹ (article L121-1).

Un Document d'Orientations et d'Objectifs plus prescriptif en matière de gestion de la mobilité

* Grenelle 1 (art 7)

Le droit de l'urbanisme devra prendre en compte les objectifs suivants, dans un délai d'un an suivant la publication de la présente loi :

- a) Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles, les collectivités territoriales fixant des objectifs chiffrés en la matière après que des indicateurs de consommation d'espace auront été définis...
- b) Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, ainsi que permettre la revitalisation des centres-villes...

Assurer une gestion économe des ressources et de l'espace...

Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun

Grenelle 2 (art 9)

- « le Rapport de Présentation présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de limitation de cette consommation compris dans le document d'Orientations et d'Objectifs.
- « le Document d'Orientations et d'Objectifs arrête des objectifs chiffrés d'une consommation économe de l'espace qui peuvent être ventilés par secteur géographique.

La composition du dossier de SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale comprend un Rapport de Présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) assortis de documents graphiques.

Article R.122-1

Les documents et décisions mentionnées au dernier alinéa de l'article L. 122-1 doivent être compatibles avec le DOO et les documents graphiques dont il est assorti.

En zone de montagne, il comporte, s'il y a lieu, les études prévues au a du III de l'article L. 145-3 et au troisième alinéa de l'article L. 145-5. Les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales doivent respecter les conclusions de cette étude.

Le Rapport de Présentation - Article R.122-2

- 1°) Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1 ;
- 2°) Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement .
- 3°) Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du schéma.
- 4°) Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement .

5°) Explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables et le Document d'Orientations et d'Objectifs.

6°) Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

7°) Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;

8°) Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

Le rapport de présentation peut se référer aux renseignements relatifs à l'environnement figurant dans d'autres études, plans et documents.

Le Rapport de Présentation contient des éléments informatifs ; il décrit le diagnostic et l'état initial de l'environnement ; il explique les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs ; il évalue les incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement et expose la manière dont le schéma prend en compte le souci de sa préservation et sa mise en valeur.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Article R.122-2-1

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables constitue le projet politique des élus du Pays d'Apt.

Il fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ne s'impose pas juridiquement: il fonde le document normatif (dit document d'orientations et d'objectifs).

Le Document d'Orientations et d'Objectifs

Article R.122-3

Le Document d'Orientations et d'Objectifs et les documents graphiques qui l'accompagnent constituent des orientations opposables notamment aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et aux « cartes communales » et permettent la mise en oeuvre réglementaire du PADD. Seuls les documents graphiques du Document d'Orientations et d'Objectifs ont un caractère normatif.

Articulation du SCoT avec les autres politiques publiques

SCoT et documents de rang supérieur

• SDAGE et SAGE

Le SCoT du Pays d'Apt devra être compatible avec le * SDAGE approuvé le 20 novembre 2009, le ** SAGE approuvé en avril 2001.

• SRCE et PCET

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (*) SRCE)**

La loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (loi d'application du Grenelle2) prévoit l'élaboration par l'Etat et la Région, d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique d'ici 2012. Ce schéma sera notamment assorti de mesures d'accompagnement des communes pour la mise en oeuvre des continuités écologiques.

Le SCoT devra prendre en compte le *** SRCE et le ****PCET lorsqu'ils sont réalisés, ce qui n'est pas le cas en PACA.

Lorsque l'un de ces documents est approuvé après l'approbation du SCoT, ce dernier doit si nécessaire être rendu compatible dans un délai de trois ans (*article L. 122-1-12 du Code de l'Urbanisme*).

* SDAGE: Schéma Départemental d'Aménagement et de Gestion des Eaux

** SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

*** SRCE: Schéma Régional de Cohérence Ecologique

**** PCET: Plan Climat Energie Territorial

PLH: Programme Local de l'habitat

PDU: Plan de Déplacement Urbain

• **Le Schéma Régional Eolien**

Sa prise en compte est mentionnée dans l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT.

• **Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durables du Territoire (SRADDT)**

Le SRADDT a été élaboré par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur pour répondre aux exigences de la loi du 25 juin 1999 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. Il s'agit d'un projet concerté et fédérateur prenant appui sur une démarche prospective à l'horizon 2030. Le SRADDT détient trois fonctions essentielles:

- **proposer une stratégie d'aménagement durable**
- **énoncer une forme de « porter à connaissance » régional**
- **proposer des modalités d'action collective .**

• **Le Schéma Régional de Développement Economique de la Région PACA**

Ce schéma permet à la Région PACA de fixer des objectifs de développement économique pour son territoire à l'horizon 2015. Le projet de développement économique de l'aire du SCoT prendra en compte ses orientations stratégiques .

La charte du Parc Naturel Régional du Luberon

Le SCoT du Pays d'Apt sera compatible avec la charte du Parc Naturel Régional du Luberon qui a été approuvée en 1977 et révisée une première fois en 1987. Le PNR a rédigé un Porter à Connaissance.

Trois communes n'appartiennent pas au PNR: Auribeau, Gignac et Castellet.

Les règles applicables à certaines communes du SCoT

La Loi Montagne

Certaines communes (*carte page suivante*) de l'aire du SCoT sont concernées par la Loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne (appelée communément Loi Montagne).

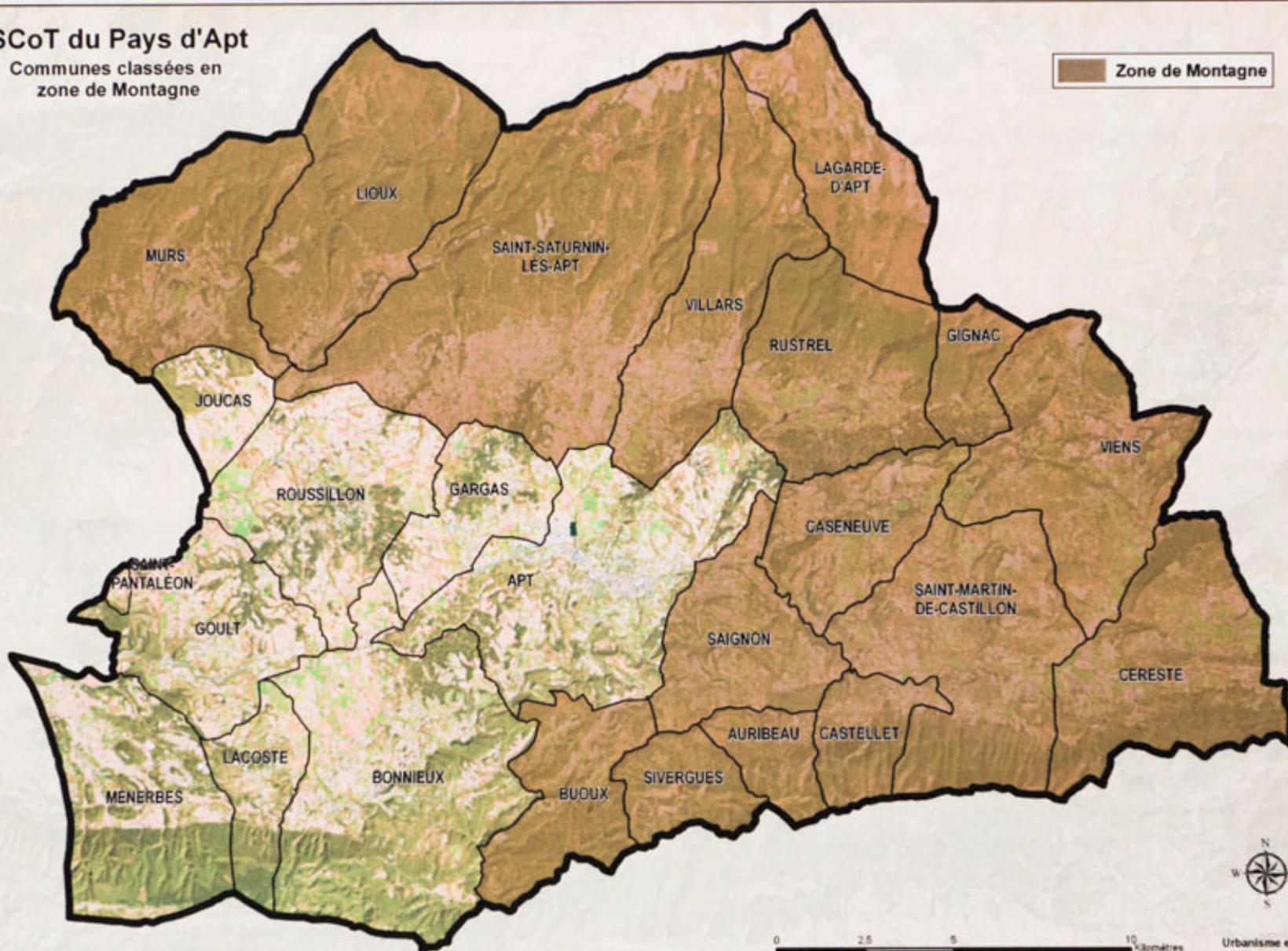
Les dispositions de cette loi ont été traduites dans les articles L.145-1 à L.145-13 du Code de l'Urbanisme. Le projet de SCoT doit être compatible avec ces dispositions.

Il s'agit des 4 principes suivants :

- 1 – Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières, au regard de leur rôle dans les systèmes d'exploitation locaux,
- 2 – Préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard,
- 3 – L'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs et hameaux existants (sauf 3 exceptions : la réfection / l'extension de constructions existantes, la création de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement ou la création d'unités touristiques nouvelles),
- 4 – Le développement touristique, et notamment la création d'unités touristiques nouvelles (UTN) doivent respecter les principes généraux fixés par l'article L.145-3-4°, et notamment le respect de la qualité des sites et des équilibres naturels montagnards.

SCoT du Pays d'Apt

Communes classées en zone de Montagne

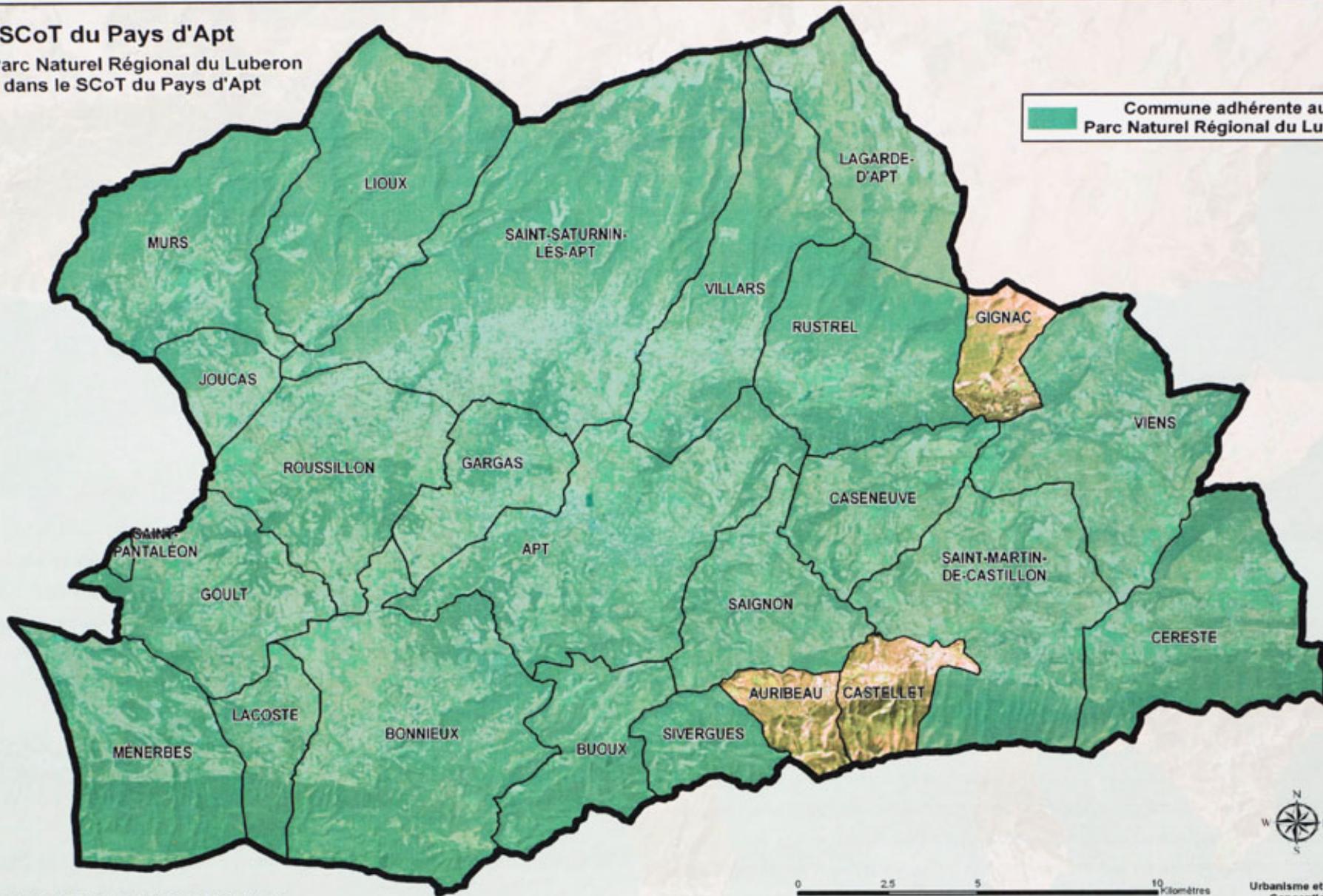


Sources : IGN BD Topo, Landsat CRIGE PACA, PAC DDT

SCoT du Pays d'Apt

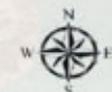
Le Parc Naturel Régional du Luberon
dans le SCoT du Pays d'Apt

Commune adhérente au
Parc Naturel Régional du Luberon



Sources : IGN BD Topo, Landsat CRIGE PACA, DREAL

0 2.5 5 10 Kilomètres



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Le SCoT et les documents d'urbanisme

Les plans locaux d'urbanisme (PLU), cartes communales et plans de sauvegarde et de mise en valeur doivent être compatibles avec les orientations du SCoT.

Le SCoT n'est en aucun cas une addition de PLU : il n'a pas la même vocation que les PLU et ne s'applique pas à la même échelle.

En particulier, le SCoT ne peut déterminer l'utilisation du sol parcelle par parcelle (sauf pour certains espaces à protéger) et ne comporte pas de carte de destination générale des sols. Il donne des orientations générales et ne se substitue nullement aux PLU. Ces outils de planification (carte communale, PLU) devront être compatibles avec le SCoT.

Le suivi du SCoT : ce que dit la loi

Article L.122-4 du code de l'urbanisme

« Le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte constitués exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma.

Article L.122-14 du code de l'urbanisme

« Au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de la délibération portant approbation ou de la dernière délibération portant révision du schéma de cohérence territoriale, l'établissement public prévu à l'article L. 122-4 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma notamment du point de vue de l'environnement et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en révision complète ou partielle. A défaut d'une telle délibération, le SCoT est caduc. »

Lois SRU et Urbanisme et Habitat, Grenelle II de l'Environnement : le SCoT constitue une démarche très encadrée.

Il reste toutefois un projet de territoire choisi et partagé par les familles d'acteurs ayant vocation à intervenir sur le territoire et plus particulièrement les élus.

Dans son processus d'élaboration il conviendra de veiller à sa capacité à être mis en oeuvre.

Le SCoT n'est pas le gendarme de l'urbanisme: il est le facilitateur de la traduction des Orientations et Objectifs sur le terrain au travers des documents d'urbanisme locaux et des stratégies d'aménagement et de développement.



**Le SCoT : un projet pour valoriser le territoire,
pour favoriser le vivre ensemble,
l'égalité des citoyens devant l'accès au travail,
aux services, à l'éducation et aux soins**

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet global, négocié entre les représentants des familles d'acteurs ayant vocation à intervenir sur le territoire.

Du territoire institutionnel au territoire vécu, le projet de territoire devra s'affranchir des organisations actuelles du territoire: l'élaboration du SCoT pourra favoriser l'émergence d'une nouvelle entité territoriale au travers de la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Apt et du Pont Julien.

Le futur EPCI* permettra d'harmoniser les choix politiques et économiques en regroupant et harmonisant les compétences des actuelles Communautés de Communes.

* EPCI: Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Le territoire institutionnel

Le périmètre du SCoT du Pays d'Apt a été validé par arrêté préfectoral du

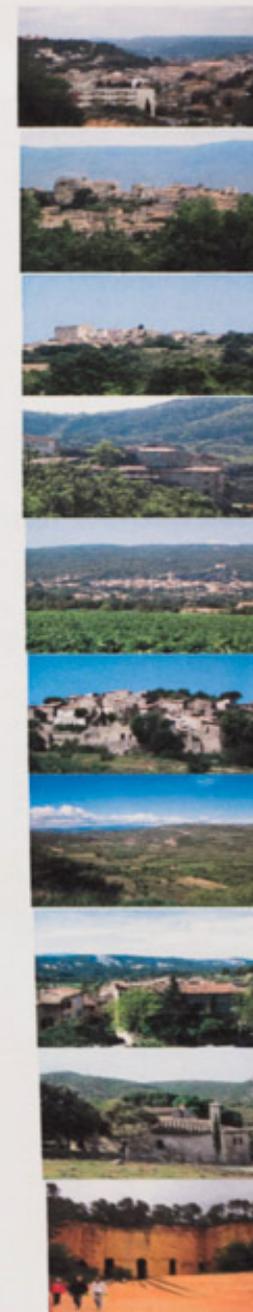
Il est en cours de modification, les communes de Gordes et les Beaumettes ayant intégré le SCoT de Cavaillon, l'Isle sur Sorgues et Coustellet.

Il regroupe 25 communes appartenant aux départements du Vaucluse (24) et des Alpes de Haute Provence (Cereste). Sur le Vaucluse, les communes concernées sont regroupées en deux Communautés de Communes:

- **la Communauté de Communes du Pays d'Apt:** Apt, Gargas, Murs, St Saturnin lès Apt, Villars, Lagarde d'Apt, Rustrel, Gignac, Viens, Saint Martin de Castillon, Caseneuve, Castellet, Auribeau, Sivergues, Saignon
- **la Communauté de Communes du Pont Julien:** Lioux, Murs, Roussillon, St Pantaléon, Goult, Lacoste, Ménerbes, Bonnieux

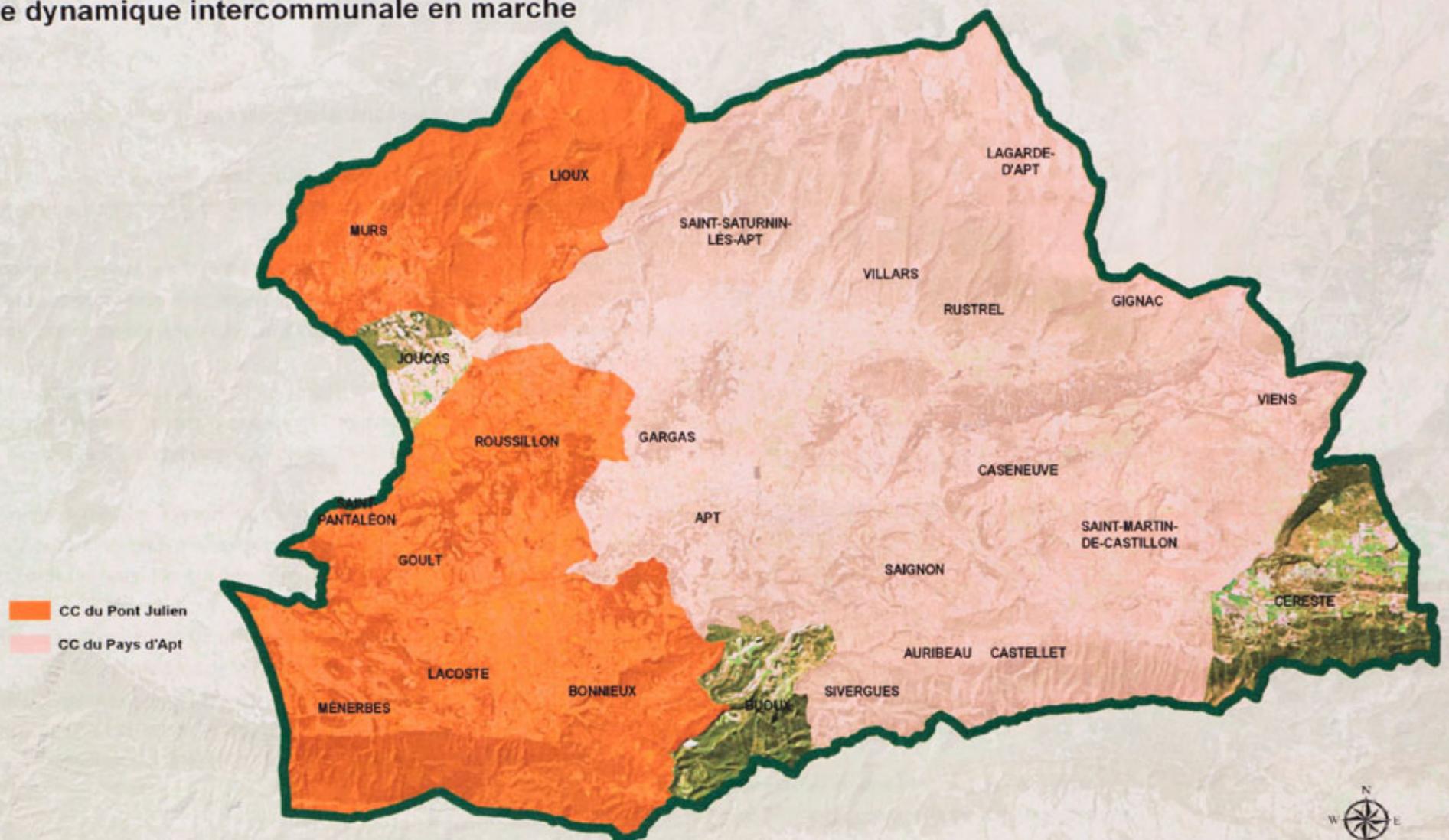
Deux communes sont à ce jour orphelines: Buoux et Joucas.

Elles vont intégrer à court terme la nouvelle Communauté de Communes.



SCoT du Pays d'Apt

Une dynamique intercommunale en marche



Sources : IGN BD Topo, Landsat CRIGE PACA

I. Le territoire du SCoT du Pays d'Apt

Sur une superficie de 605,77 km² pour 29 219 habitants (+ 4,18% depuis 1999), le territoire du SCoT du Pays d'Apt est un territoire à forte polarité organisé autour de 24 communes à vocation historique rurale et une ville moyenne, Apt.

Il offre de multiples visages, de la vallée du Calavon en passant par les Massifs des Cèdres, du Petit et du Grand Luberon au Sud, les collines de Roussillon et Goult à l'Ouest et le Plateau des Claparèdes au sud au pied desquels s'étire la plaine de Bonnieux, les collines de Caseneuve à l'Est et le Plateau de Vaucluse au Nord au pied duquel se trouvent la falaise de La Madeleine .

Les paysages urbains (silhouettes urbaines et villageoises) et naturels (plateau, massifs et collines) perçus ou à découvrir sont d'une rare diversité et d'une grande richesse. Ils attirent à la fois touristes et résidents secondaires en flux nourris.

Cette attractivité est le fruit de la structure physique du territoire: les reliefs délimitent le cadre et la forte présence de l'agriculture conjugée à la ressource en eau contribuent à en forger la spécificité.

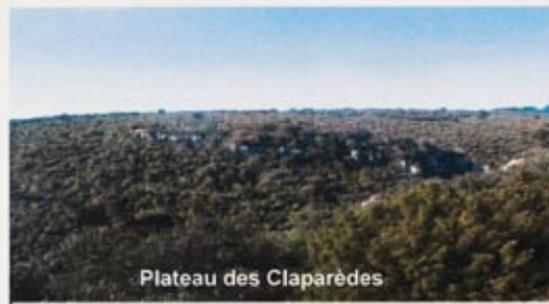
Territoire paradoxal qui bien qu'enclavé constitue un bassin d'emploi dynamique avec des entreprises au rayonnement international qui ont su briser l'adage selon lequel il y aurait une relation mécanique entre effet de développement et effet de liaison.

Il se situe à l'interface de bassins d'emplois qui connaissent de fortes mutations notamment en agricole (Cavaillon, Carpentras).

Le SCoT constitue, au delà de la règle, l'outil permettant de relever les défis qui engagent l'avenir pour que **le Pays d'Apt soit un territoire attractif, durable et solidaire.**

Parmi ces défis:

- la pérennité de l'espace agricole et de l'activité dans un contexte de fortes mutations
- l'accès au logement alors que la pression foncière accroît les disparités sociales
- la maîtrise de la consommation d'espace
- la mise en oeuvre d'une urbanisation choisie par opposition à une urbanisation subie
- l'émergence de formes urbaines valorisantes
- l'évolution et la valorisation des paysages,...



Plateau des Claparèdes



Le Grand Luberon vu de Buoux



Plaine de Bonnieux



Collines de Caseneuve vues de Castellet



St Saturnin les Apt au pied du Plateau de Vaucluse

I.2 - Le territoire du SCoT du Pays d'Apt et l'InterSCoT

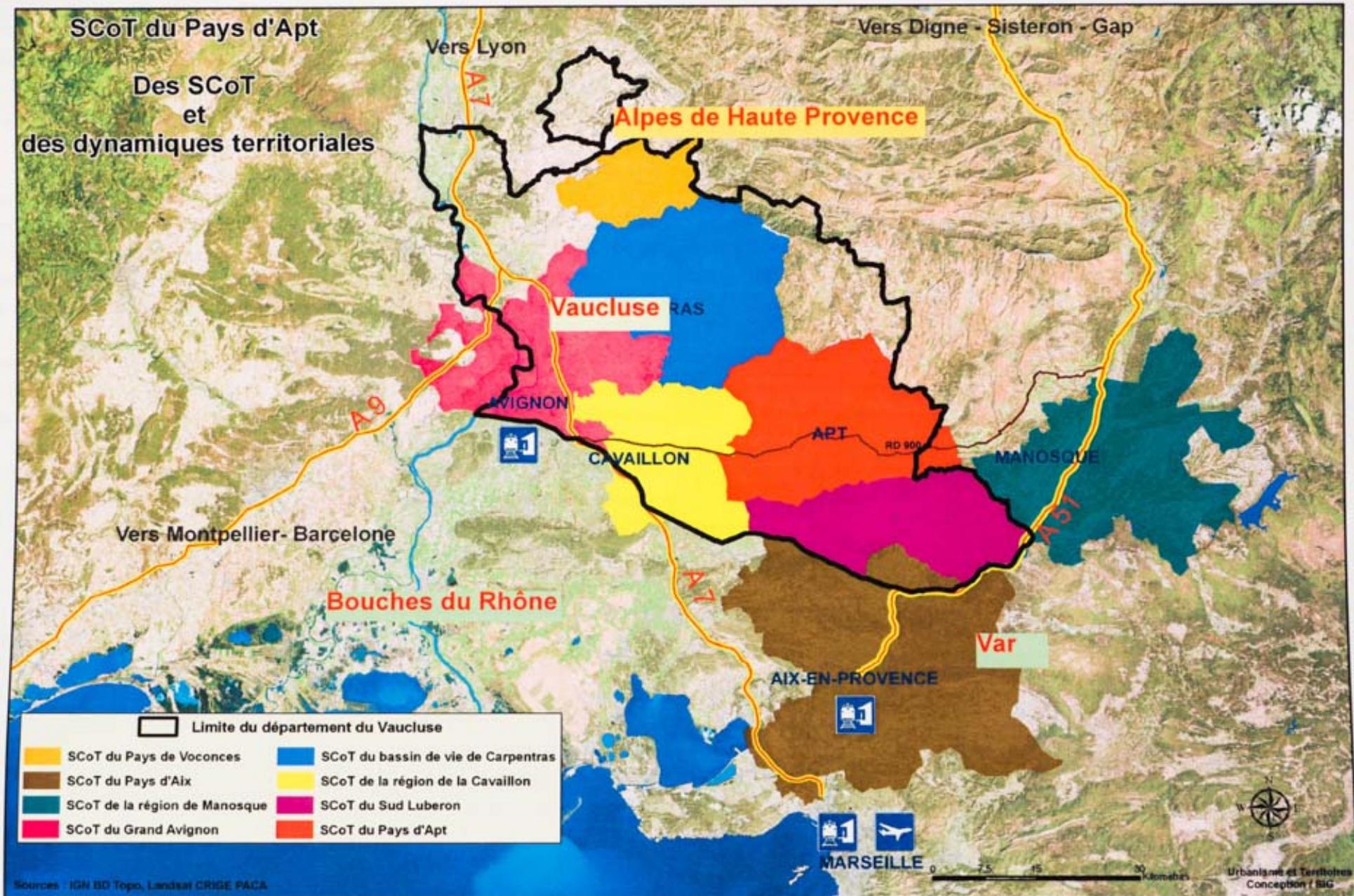
Le territoire du SCoT du Pays d'Apt est rattaché physiquement à plusieurs SCoT : *(carte page suivante)*

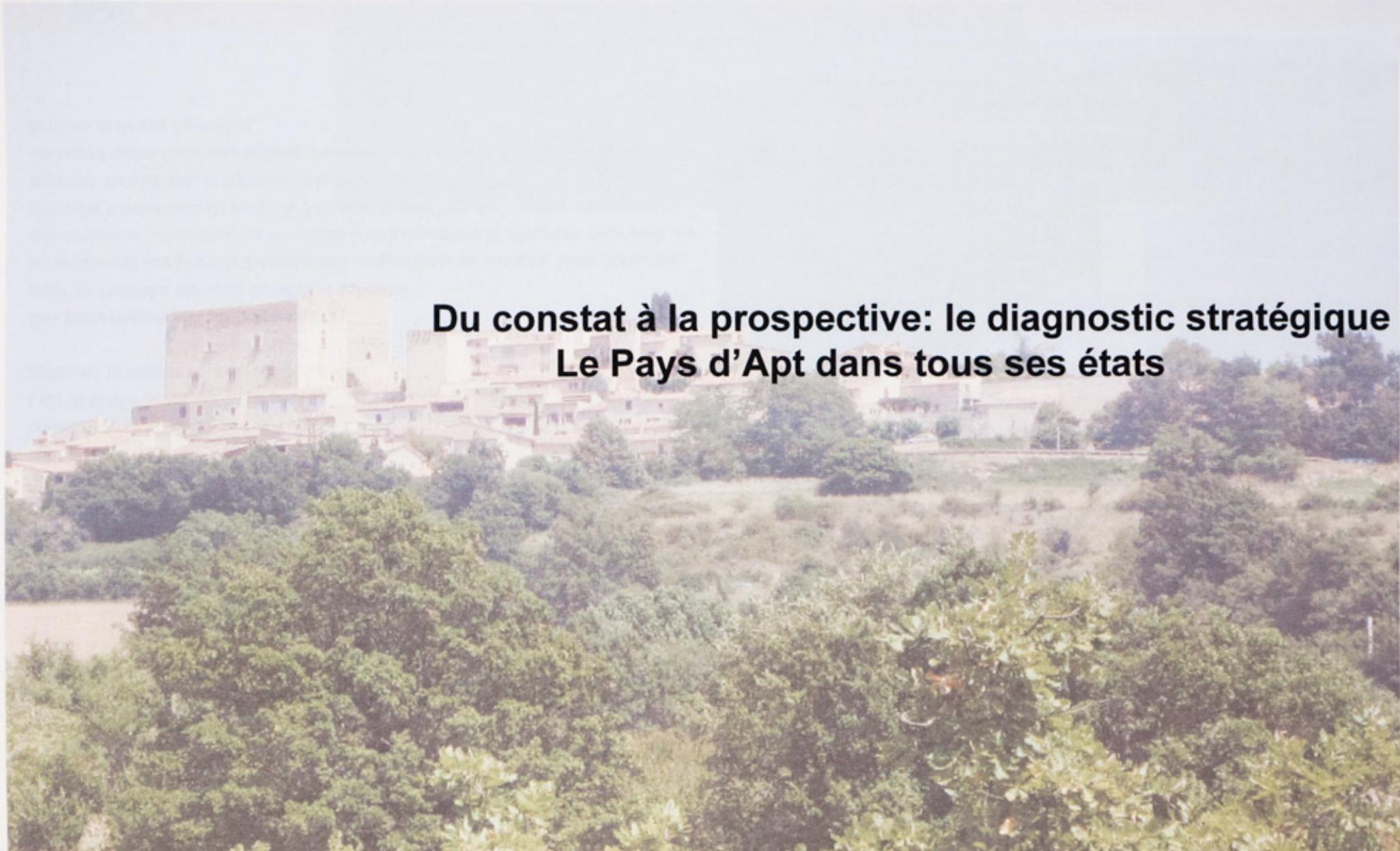
- le SCoT de la région de Cavaillon (approuvé)
- le SCoT du Bassin de vie de Carpentras (approuvé)
- le SCoT du Sud Luberon (arrêté)
- le SCoT de la région de Manosque (approuvé).

Si la démarche inter SCoT ne constitue pas à ce jour une réelle dynamique, elle ne pourra que s'imposer dans les années à venir pour privilégier des échelles de réflexion et d'action plus adaptées aux défis à relever parmi lesquels les déplacements et mobilités, les stratégies de développement commercial et économique, les politiques de santé publique.....

Cette perspective d'avenir renforce la nécessité d'affirmer les spécificités du Pays d'Apt par rapport aux territoires limitrophes, de signifier les entrées de ce territoire.

L'interaction et les interdépendances des politiques publiques et des territoires nécessiteront à terme la mise en oeuvre de réflexion qui pourront s'inscrire dans une démarche de type Inter SCoT.





**Du constat à la prospective: le diagnostic stratégique
Le Pays d'Apt dans tous ses états**



Le diagnostic

Le diagnostic stratégique définit ce qui constitue la structure du territoire et les dynamiques qui l'animent: il exprime les enjeux qui en résultent.

Atouts, handicaps, dysfonctionnements: leur définition orientera les stratégies d'aménagement et de développement du Pays d'Apt pour les dix années à venir.

La structure du territoire

Les caractéristiques géographiques organisent le territoire autour des composantes que sont la géologie, l'hydrographie, les reliefs, le climat, l'occupation des sols, l'implantation et l'activité humaine. Elles dessinent les grands paysages et leurs modes d'évolution: sur ces bases il conviendra d'affirmer ce qui constitue la spécificité du Pays d'Apt.

Les dynamiques et les tendances socio économiques

Vivre, travailler, se déplacer, organiser ses loisirs, organiser l'offre en services aux personnes sont autant de fonctions qui s'inscrivent dans des dynamiques et des tendances révélatrices des enjeux d'avenir à prendre en compte pour dessiner les contours du projet de territoire.

Leur définition permettra d'agir pour assurer les fonctions primaires et orienter les politiques publiques pour les années à venir.

Des thématiques aux problématiques : pour un territoire attractif, durable et solidaire

Le croisement des grandes thématiques (composantes du territoire, socio économie, environnement, déplacements et mobilités) accompagnera la démarche favorisant une approche transversale du territoire d'étude et la définition de critères partagés pour organiser l'attractivité, la durabilité et la solidarité du Pays d'Apt.

Ce regard croisé favorisera la compréhension systémique du fonctionnement du territoire et de ses évolutions.



Agriculture, tourisme, ressources naturelles, patrimoine, développement urbain, silhouettes villageoises:



Du territoire donné au territoire vécu



Le territoire donné s'organise autour de l'état initial de l'environnement et du socle paysager.

Le territoire vécu résulte de l'impact de l'activité humaine: agriculture, économie, urbanisation, transports ... sur le territoire donné



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

VOLET PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ

SCoT DU PAYS D'APT - SYNTHÈSE

SOMMAIRE

1.	LES ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU DU TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'APT	p 24
2.	DES HABITATS D'INTERET PARTICULIER COMME GAGE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE DU SCoT DU PAYS D'APT	p 26
3.	LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCoT DU PAYS D'APT.....	p 33
	CONTINUITES ECOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE : DEFINITIONS	
3.1.	APPROCHE VISUELLE	
3.1.1.	Analyse du territoire du SCoT du Pays d'Apt	
3.1.1.1.	Approche matérielle (visuelle)	
3.2.	APPROCHE ESPECE	
3.3.	LE RESEAU ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'APT	
3.3.1.	Hiérarchisation des éléments permettant la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue	
3.4.	ANALYSE DE LA FRAGMENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE	
4.	SYNTHESE DES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES DU SCoT DU PAYS D'APT	p 45
5.	CONCLUSION	p 48
6.	UN BILAN ENERGIE CLIMAT QUI S'ALOURDIT	p 49



1. LES ZONES NATURELLES D'INTERET RECONNU DU TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'APT

Synthèse sur les Zones Naturelles d'Intérêts Reconnus concernant le territoire

Zones de protection environnementale réglementaire :

- 2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB) concernant les 4 grands rapaces du Luberon et leur habitat de vie et la colline de Perréal ;
- Réserve Naturelle Géologique du Luberon et son périmètre de protection.

Zones de protection environnementale contractuelle :

- 5 sites Natura 2000 : 1 ZPS et 4 ZSC ;
- 2 Réserves de Biosphère : la RB de Luberon-Lure (concerné par les 3 zones) et celle du Mont-Ventoux (concerné uniquement par la zone 3 dite de transition).

Les inventaires patrimoniaux :

- 15 ZNIEFF terrestres de type I, 12 ZNIEFF de type II ainsi que 20 ZNIEFF géologiques ;
- Parc Naturel Régional du Luberon ;
- 182 arbres remarquables identifiés ;
- De nombreux secteurs de VBM.

Les sites en gestion :

- 6 sites gérés par le CEN PACA.

Depuis 1990, le Département de Vaucluse possède de droit de prélever la Taxe Des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) transféré récemment sur la taxe départementale dont le taux est de 1 %. Les affectations de la taxe entrent dans les espaces propriétés du Département, ouverts et aménagés pour le public et dans les dépenses consacrées à la randonnée non motorisée. Elles sont réalisées par la Direction Environnement du Conseil général pour :

- le PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée) ;
- l'entretien des forêts départementales ;
- l'arboretum de Beauregard.

Les communes du territoire du SCoT du Pays d'Apt peuvent solliciter le Conseil Général afin bénéficier de son droit de préemption afin de protéger leurs Espaces Naturels Sensibles du territoire communal. Contact : Stéphanie MARI, Direction Aménagement et Développement Durable, Mission Espaces naturels et Paysages - Conseil général de Vaucluse - Tél : 04 32 40 78 93



**DES HABITATS D'INTERÊT PARTICULIER COMME GAGE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE
DU TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'APT**

Synthèse sur les Habitats

- Habitats très diversifiés traduisant un gradient d'humidité allant falaises rocheuses et des boisements xérophiles méditerranéens jusqu'aux prairies humides et forêts alluviales ;
- 22 habitats d'intérêt communautaire présents sur le territoire ;
- 3 habitats d'intérêt communautaire prioritaire :
- Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea * ;
- Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) * ;
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion * ;
- Nombreuses zones de Valeurs Biologiques Majeures ;
- Certains habitats sont indispensables à la survie des espèces rares et protégées ;
- Certains milieux (prairies, ripisylves) se dégradent fortement à cause du changement de pratiques agricoles et de l'anthropisation des milieux.

Synthèse sur la flore

- Des milieux diversifiés favorables au développement d'un patrimoine floristique riche
- De nombreuses espèces protégées au niveaux régional et national

Enjeux spécifiques à la flore

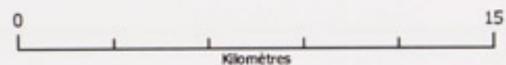
- Des milieux diversifiés favorables au développement d'un patrimoine floristique riche
- De nombreuses espèces protégées au niveaux régional et national

SCOT du Pays d'Apt

Diagnostic territorial
- Volet patrimoine naturel -

Localisation des espèces floristiques protégées et patrimoniales sur le territoire du SCOT du Pays d'Apt

-  Communes du SCOT du Pays d'Apt
-  SCOT du Pays d'Apt
-  Espèce floristique protégée ou patrimoniale



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ADRELE - 2012
Source de fond de carte : Bing
Sources de données : PNV'S D'APT, 2012 - SILVNE Flore, 2013 - ADRELE, 2012



Synthèse sur les oiseaux



- 201 espèces sont mentionnées dans la bibliographie territoriale dont :
- 43 représentent un intérêt patrimonial ;
- 158 sont protégées en France ;
- 43 sont citées à l'annexe I de la Directive Oiseaux.
- Cortège grands rapaces d'une grande valeur patrimoniale ;
- Cortèges simultanée d'espèces typiquement méditerranéennes et d'espèces d'affinités continentales ou septentrionales ;
- Certaines espèces font l'objet de Plans Nationaux d'Actions (Aigle de Bonelli, Vautour percnoptère, etc.).



Synthèse sur les Mammifères

- Les données bibliographiques territoriales disponibles mentionnent 10 espèces protégées, dont 4 espèces de Chiroptères ;
- Les sites Natura 2000 mentionnent 5 autres espèces protégées de Chiroptères ;
- La densité en Castor d'Europe (*Castor fiber*) est remarquable car pratiquement l'ensemble des zones favorables sont occupées par cette espèce.

Synthèse sur les Amphibiens / Reptiles



- 27 espèces sont présentes sur le territoire, dont 25 sont protégées ;
- Les milieux présents sont globalement plus favorables aux Reptiles ;
- 9 espèces représentent un intérêt patrimonial ;
- Présence du très rare Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*) et du Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ;
- Présence simultanée de la Couleuvre de Montpellier (*Malpolon monspessulanus*) – dans les milieux xériques mésoméditerranéens - et de la Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*) – dans la zone supraméditerranéenne et montagnarde méditerranéenne, deux espèces qui se remplacent en fonction des conditions écologiques.

Synthèse sur les Insectes



- 160 espèces sont citées au total dans la bibliographie territoriale, dont :
- 11 espèces sont protégées en France dont l'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*) ;
- 44 espèces d'Odonates dont 2 espèces protégées ;
- La diversité des habitats en place est favorable à ce groupe ;
- La présence simultanée de zones xériques et de zones humides accroît la biodiversité ;
- Ce groupe est un des maillons trophiques les plus importants (les Insectes sont consommés par de nombreuses espèces) ;
- Des inventaires complémentaires sur les groupes peu étudiés doivent être réalisés.

Synthèse sur les Poissons



- 10 espèces sont citées dans la bibliographie dont 2 sont protégées ;
- 3 espèces représentent un intérêt patrimonial ;
- Le Calavon, à hauteur de Viens, est le plus riche avec les 10 espèces présentes ;
- L'Aigue-brun possède un peuplement piscicole à dominance de Salmonidés ;
- La qualité du réseau hydrographique influe directement sur l'état de conservation des peuplements piscicoles

Synthèse générale des enjeux faunistiques



Biodiversité remarquable émanant de la présence :

- de vastes milieux riverains agissant comme « réservoir de biodiversité » : Grand Luberon, Monts de Vaucluse
- d'originalités géologiques ;
- d'habitats variés et de qualité encore satisfaisante ;
- d'un réseau hydrographique à régime méditerranéen ;
- de connections biologiques aquatiques et terrestres ;

3. LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SCOT DU PAYS D'APT

Le réseau écologique peut être pris en compte dès le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et se traduire par l'affichage des principes de protection et de préservation de ce type d'enjeu.

Pour que cet affichage soit effectif, les orientations du SCOT devront ensuite préciser comment ces enjeux s'appliqueront dans les PLU :

- le développement d'aménagements dans les secteurs présentant un intérêt majeur en termes de fonctionnement des continuums sera exclu (couloirs de migration, principales aires de reproduction, jonction entre les principaux massifs boisés, etc.) ;
- les communes dans lesquelles existent des enjeux de continuums seront mentionnées et devront faire l'objet d'une attention particulière. Ces dernières devront identifier et délimiter précisément les continuums et corridors à une échelle d'analyse communale.

La prise en compte du réseau écologique passe par la préservation des milieux naturels mais repose également sur le maintien d'une trame agricole suffisante.

Enfin, à l'issue de l'évaluation environnementale, des mesures de suppression, de réduction ou éventuellement de compensation concernant les opérations d'aménagement (au sens de l'article R 122-5) qui porteraient atteinte à la biodiversité ou à l'équilibre des écosystèmes peuvent être énoncées. Il peut s'agir de création de nouveaux écosystèmes naturels, de protection d'autres corridors de remplacement, voire de réhabilitation de corridors interrompus par des aménagements divers (zone d'activité, infrastructures, etc.).

3.1. CONTINUITES ECOLOGIQUES ET TRAME VERTE ET BLEUE : DEFINITIONS

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques.

Cet outil d'aménagement du territoire vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, qui permette aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer, etc.

En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

Le présent rapport utilise plusieurs termes classiquement employés dans les disciplines s'inspirant de l'écologie du paysage. Les définitions suivantes permettent de préciser chaque terme :

• **continuum écologique** : ensemble des milieux favorables à une espèce ou un groupe d'espèces dans une aire donnée. On y distingue une ou plusieurs zones nodales, des zones périphériques et des corridors.

• **zone nodale** (= noyaux de diversité, réservoirs de biodiversité) : entité spatiale offrant la plus grande disponibilité de ressources et de niches écologiques pour qu'une espèce ou un groupe d'espèces puisse maintenir des populations viables.

- **zone périphérique** (= zones tampon, zones d'extension) : zones de moindre attractivité pour une espèce ou un groupe d'espèces, mais pouvant être utilisées temporairement ou en complément des zones nodales. Il s'agit généralement de zones placées autour des zones nodales ou des corridors, qui assurent les transitions avec les « zones d'exclusion », défavorables aux espèces.
- **zone d'exclusion** : entité spatiale ne présentant aucune potentialité d'usage ou d'accueil pour une espèce ou un groupe d'espèces, voire même des conditions létales pour ces espèces.
- **corridor** : ensemble de structures éco-paysagères qui relie fonctionnellement différents habitats vitaux pour une espèce ou pour un groupe d'espèces (éléments de dispersion ou de migration, sites de reproduction, de nourrissage, de repos, etc.) entre eux. Il se concrétise par des structures linéaires (haies, bords de chemins, rives et cours d'eau, etc.) et des structures en « gué » (ou « pas japonais ») liées à la présence d'éléments relais ou îlots-refuges (mares, bosquets, etc.).
 - **corridor écologique** : il constitue des structures spatiales n'engageant pas nécessairement de notion génétique (mouvements entre les différents habitats saisonniers pour une espèce par exemple) ;
 - **corridor biologique** : il permet la dispersion d'espèces et des échanges génétiques.
- **réseau écologique** : ensemble des continuums sur un territoire donné.

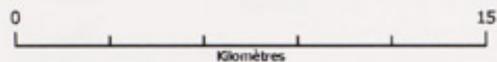
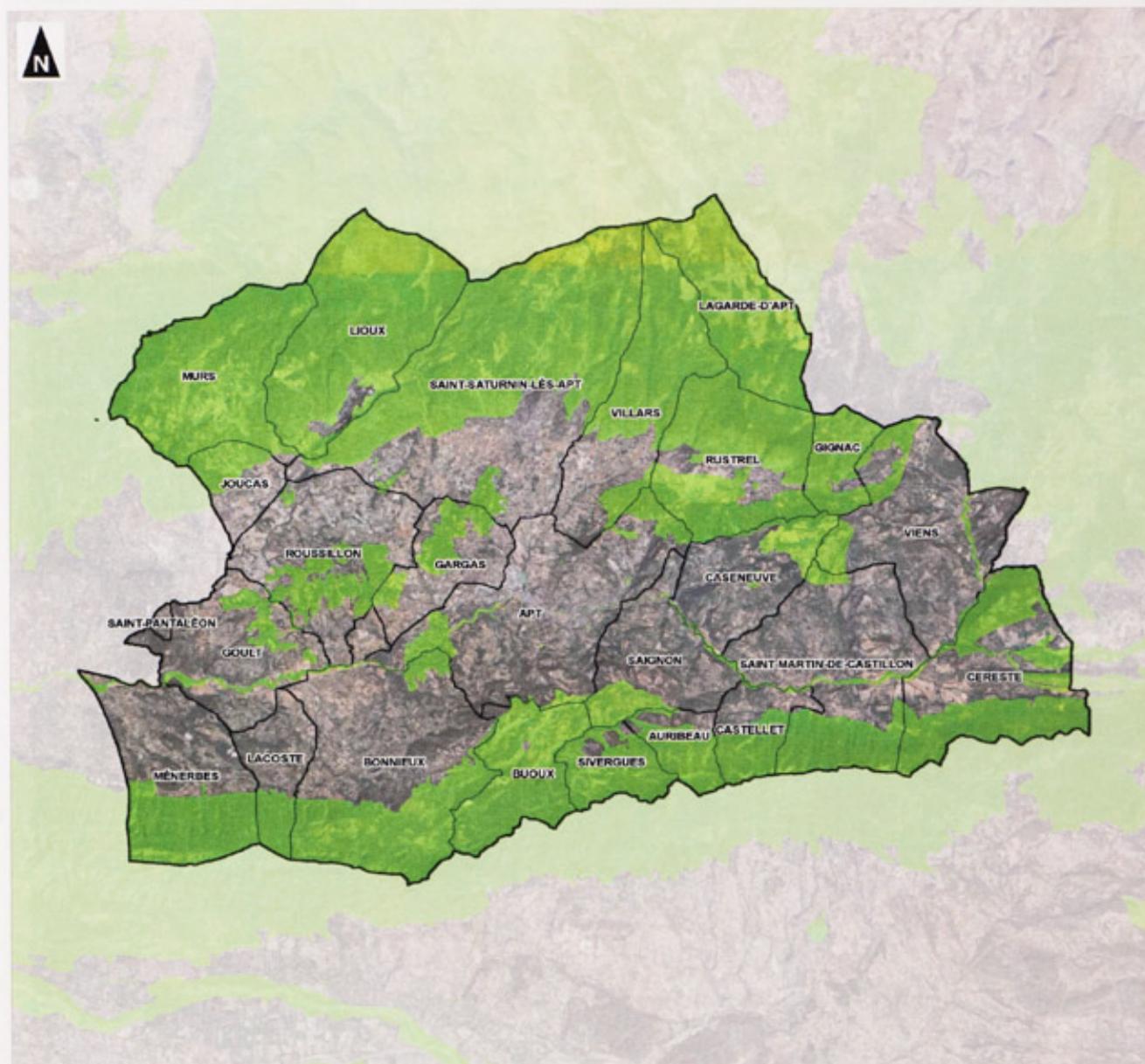
Les continuités écologiques correspondent donc à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

SCOT du Pays d'Apt

Diagnostic territorial
- Volet patrimoine naturel -

**Les réservoirs de biodiversité
du territoire du SCOT du Pays d'Apt**

-  Communes du SCOT du Pays d'Apt
-  SCOT du Pays d'Apt
-  Réservoirs de biodiversité



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

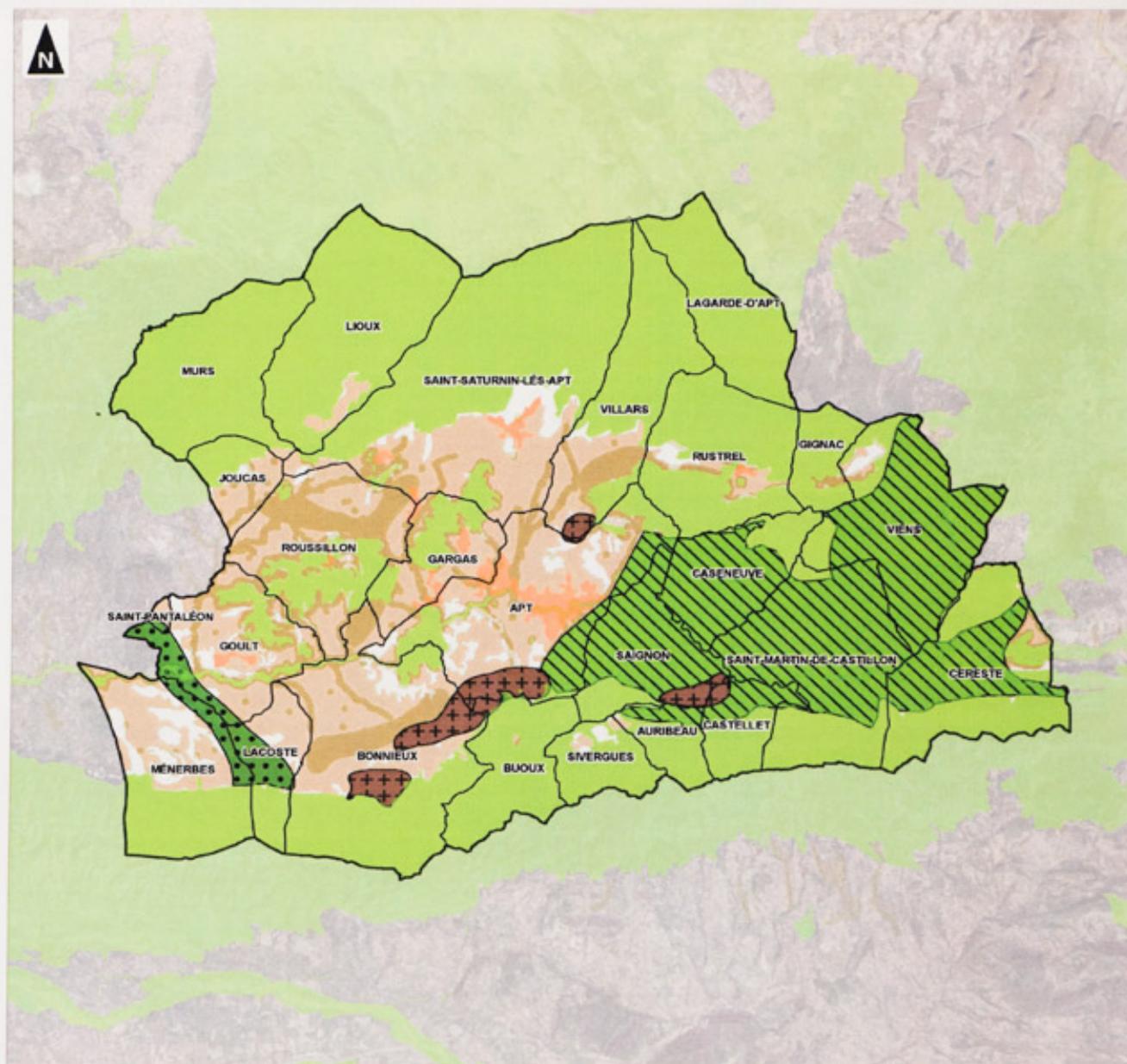
Réalisation : AIRELE - 2012
Source de fond de carte : Bing
Sources de données : PAYS D'APT, 2012 - DREAL, 2012 - AIRELE, 2012

SCOT du Pays d'Apt

Diagnostic territorial
- Volet patrimoine naturel -

La Trame Verte du territoire du SCOT du Pays d'Apt

-  Communes du SCOT du Pays d'Apt
-  SCOT du Pays d'Apt
-  Zone urbanisée
-  Trame agricole, support du réseau écologique
-  Continuum forestier
-  Corridor forestier
-  Zone d'extension
-  Zone tampon
-  Réservoir de biodiversité
-  Zone de moindre importance pour la Trame Verte du territoire



0 15
Kilomètres

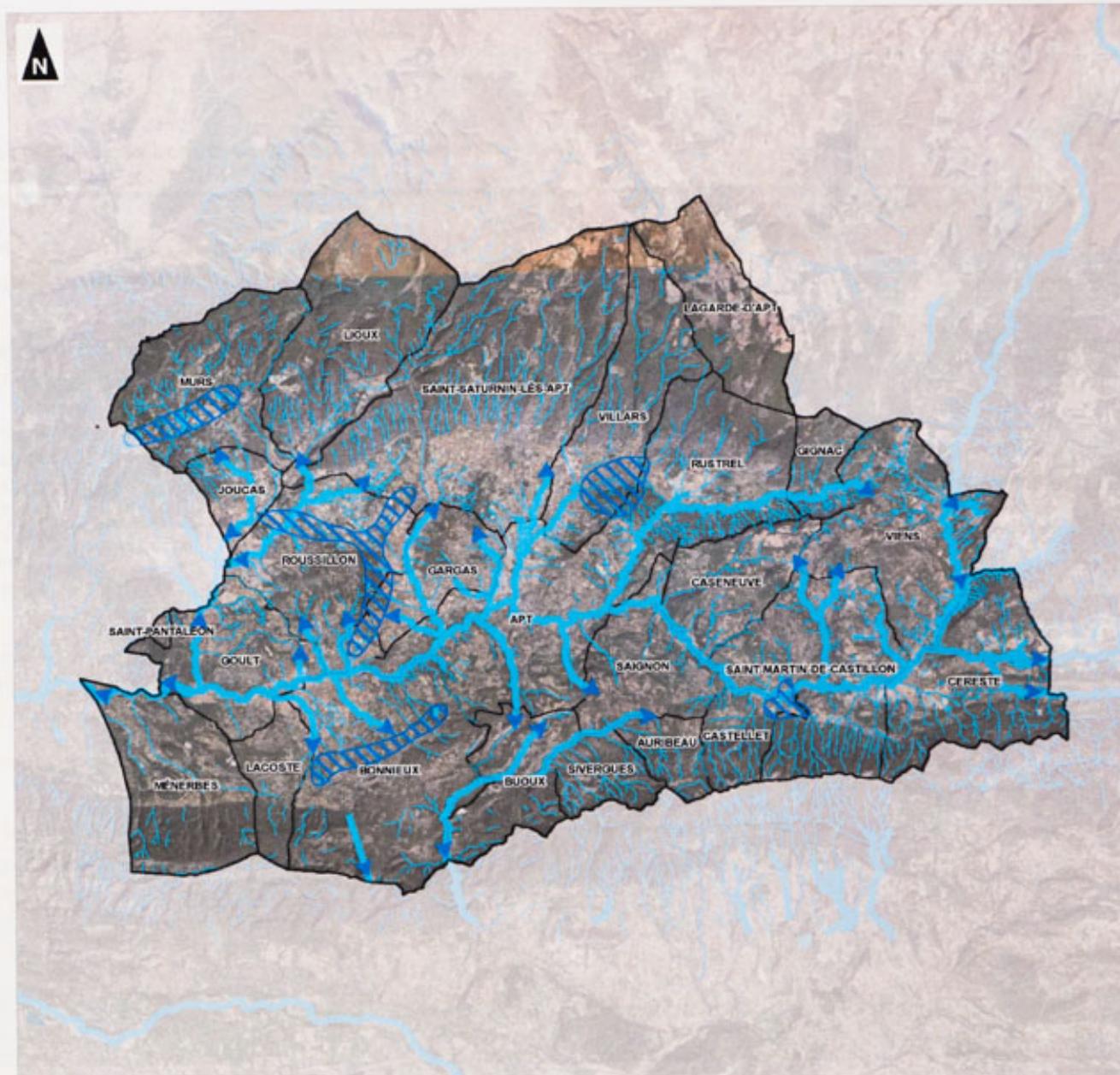


1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Mémoire : ARELE - 2012
Source de fond de carte : Bing
Sources de données : PAYS D'APT, 2012 - DREAL, 2012 - IFEN, 2009 - ARELE, 2012

**La Trame Bleue du territoire
du SCOT du Pays d'Apt**

-  Communes du SCOT du Pays d'Apt
-  SCOT du Pays d'Apt
-  Corridor aquatique
-  Corridor paludéen
-  Continuum paludéen



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : AIRELE - 2012
Source de fond de carte : Bing
Sources de données : PAYS D'APT, 2012 - DREAL, 2012 - AIRELE, 2012

3.2. APPROCHE ESPECE

Afin de mettre en évidence les 5 typologies de continuums par l'approche espèce, il est nécessaire au préalable de sélectionner les espèces indicatrices.

Typologie de continuum	Forestier	Agricole extensif	Pelouse sèche	Garrigue ouverte	Rupestre	Aquatique et humide
Amphibiens						<i>Crapaud calamite</i> , <i>Pélobate cultripède</i> , <i>Pélobyte ponctué</i> , <i>Alyte accoucheur</i> , <i>Rainette méridionale</i> , <i>Crapaud commun</i> Complexe des Grenouilles vertes
Reptiles	<i>Couleuvre d'Esculape</i> <i>Lézard vert</i>		<i>Seps strié</i> , <i>Couleuvre à échelons</i> , <i>Psammotome d'Edwards</i> , <i>Couleuvre de Montpellier</i>	Lézard ocellé		<i>Couleuvre vipérine</i> <i>Couleuvre à collier</i>
Insectes (et arthropodes)	<i>Cerambyx cerdo</i> (chêne), <i>Limenitis reducta</i> , <i>Gonepteryx</i> sp.	<i>Lycaena alciphron</i> , <i>Mylabris</i> sp.	<i>Platycleis sabulosa</i> <i>Gryllus bimaculatus</i>	Saga pedo <i>Buthus occitanus</i>	<i>Papilio alexanor</i> (éboulis)	Coenagrion mercuriale <i>Calopteryx haemorrhoidalis</i> , <i>Platycnemis latipes</i> , <i>Erythronema lindeni</i> , <i>Cordulegaster boltoni</i>
Oiseaux	<i>Fauvette orphée</i> , <i>Pic noir</i> , <i>Hibou-moyen-duc</i> , <i>Loriot d'Europe</i> , <i>Pic épeiche</i> , <i>Circète-Jean-le-blanc</i>	Chevêche d'Athéna , Pie-grièche écorcheur <i>Moineau soucie</i> , <i>Cochevis huppé</i> , <i>Guêpier d'Europe</i> , <i>Alouette des champs</i> , <i>Petit-duc scops</i> , <i>Rollier d'Europe</i> , <i>Oedicnème criard</i> , <i>Héron garde-bœuf</i>	<i>Pipit rousseline</i> , Alouette lulu , <i>Engoulevent d'Europe</i> , <i>Bruant zizi</i>		<i>Grand-duc d'Europe</i> , <i>Hirondelle de rocher</i> , <i>Tichodrome échelette</i>	Cincle plongeur <i>Cisticole des joncs</i> , <i>Bruant des roseaux</i> , <i>Héron cendré</i> , <i>Bouscarle de cetti</i> , <i>Milan noir</i> , <i>Martin-pêcheur d'Europe</i> , <i>Grèbe</i> sp.
Mammifères hors Chiroptères	Cerf élaphe <i>Sanglier</i> , <i>Chevrouil</i>	<i>Lapin de garenne</i> , <i>Hérisson</i>			<i>Genette commune</i>	Castor d'Europe , <i>Campagnol amphibie</i>
Chiroptères	<i>Barbastelle d'Europe</i> , <i>Murin</i> sp.	<i>Petit murin</i> , <i>Petit rhinolophe</i>				
Poissons						<i>Barbeau méridional</i> , <i>Écrevisse à Pieds blancs</i>

Les espèces indicatrices pour chaque typologie de continuums

3.3. LE RESEAU ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE DU SCOT DU PAYS D'APT

3.3.1. Hiérarchisation des éléments permettant la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue

Les réservoirs de biodiversité représentent des zones de forte valeur écologique. Ils sont identifiés et souvent protégés de manière réglementaire, contractuelle et/ou font l'objet d'une gestion écologique. Par contre, les connexions entre ces derniers sont souvent absentes des réflexions.

La hiérarchisation proposée ci-dessous concerne les éléments du réseau écologique assurant les connexions entre ces différents réservoirs. Ces éléments représentent de véritables liants entre les entités naturelles et garant de la viabilité et de la fonctionnalité écologique du territoire.

Par analyse de critères

Trois grands critères sont analysés pour déterminer le niveau hiérarchique de chaque élément constitutif du réseau écologique. Le tableau page suivante vise à classer par ordre d'importance chaque élément de la Trame Verte et Bleue.

Une note de 0 à 10 est attribuée pour chaque sous critère afin d'aboutir à une notation globale.

Les éléments les plus importants remplissent l'ensemble des rôles essentiels à la faune et la flore, accueillent de nombreuses espèces, dont certaines sont rares, dans des habitats à forte naturalité. Ils sont de grande taille, diversifiés en habitats et la complexité de l'organisation des écosystèmes leur permet de bien résister aux agressions.

Ainsi, les éléments les plus remarquables sont la trame agricole, le corridor paludéen et le continuum forestier.

Mais cette hiérarchisation n'est pas traduite en cartographie pour des raisons de lisibilité et de pertinence de l'appréhension de la TVB. Cette dernière permet simplement de focaliser les actions en fonction des éléments les plus importants lors de la phase opérationnelle et d'alerter les pouvoirs publics dans le cas d'élaboration ou de modification des documents d'urbanisme communaux.

Typologie	Dénomination des éléments du réseau écologiques	Qualité				Capacité				Fonction				Niveau hiérarchique
		Diversité		Rareté		Naturalité	Surface	Complexité	Résilience	Refuge Halte	Nourris sage	Reproduction	Déplacement	
		Sp.	Hab	Sp.	Hab									
Support	TRAME AGRICOLE	8	5	7	4	2	9	10	5	9	9	7	8	6,9
Continuum	HUMIDE ET AQUATIQUE	8	7	8	6	4	6	8	3	8	7	7	10	6,8
Continuum	GARRIGUE OUVERTE	7	7	7	5	5	7	6	6	7	7	6	8	6,5
Continuum	FORESTIER	6	5	6	3	5	8	7	8	9	6	5	10	6,5
Corridor	HUMIDE ET AQUATIQUE	6	6	7	5	5	2	7	5	7	9	6	9	6,2
Zone d'extension	TOUTES	7	5	7	3	6	4	4	6	8	7	7	6	5,8
Continuum	PELOUSES SÈCHES	7	2	9	8	7	1	3	8	5	5	4	4	5,25
Continuum	RUPESTRE	3	2	10	8	10	1	2	3	2	2	10	1	4,5

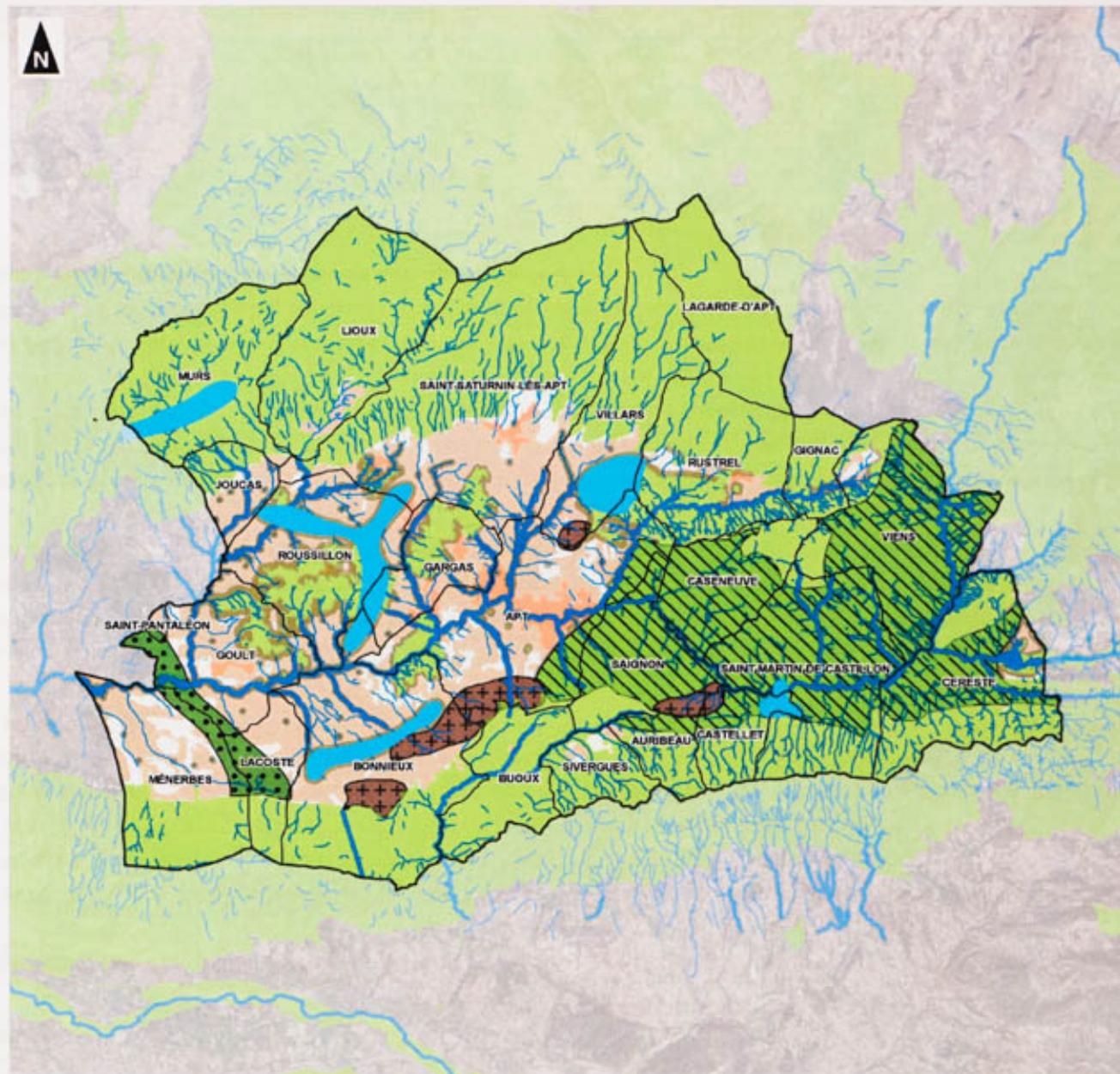
Hiérarchisation des éléments du réseau écologique assurant les connexions entre ces différents réservoirs

Par analyse des échelles d'appréhension

Certains habitats et de nombreuses espèces présentes sont rares en Europe, en France et parfois en région PACA. Le territoire d'étude joue donc un rôle majeur dans la politique de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'un Parc Naturel Régional et une Réserve de Biosphère concernent ce territoire en plus des multiples couches réglementaires propres à la protection des zones naturelles remarquables. Le réseau écologique du territoire du SCoT du Pays d'Apt représente donc un élément majeur de la politique de préservation de la biodiversité européenne, nationale et locale.

**La Trame Verte et Bleue
du territoire du SCOT du Pays d'Apt**

-  Communes du SCOT du Pays d'Apt
-  SCOT du Pays d'Apt
-  Zone urbanisée
-  Trame agricole, support du réseau écologique
-  Continuum forestier
-  Corridor forestier
-  Zone d'extension
-  Zone tampon
-  Réservoir de biodiversité
-  Zone de moindre importance pour la Trame Verte du territoire
-  Continuum paludéen
-  Corridor aquatique
-  Corridor paludéen



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ARELE - 2012
Sources de fond de carte : Bing
Sources de données : PAYS D'APT, 2012 - DREAL, 2012 - IFEN, 2009 - ARELE, 2012

3.4. ANALYSE DE LA FRAGMENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

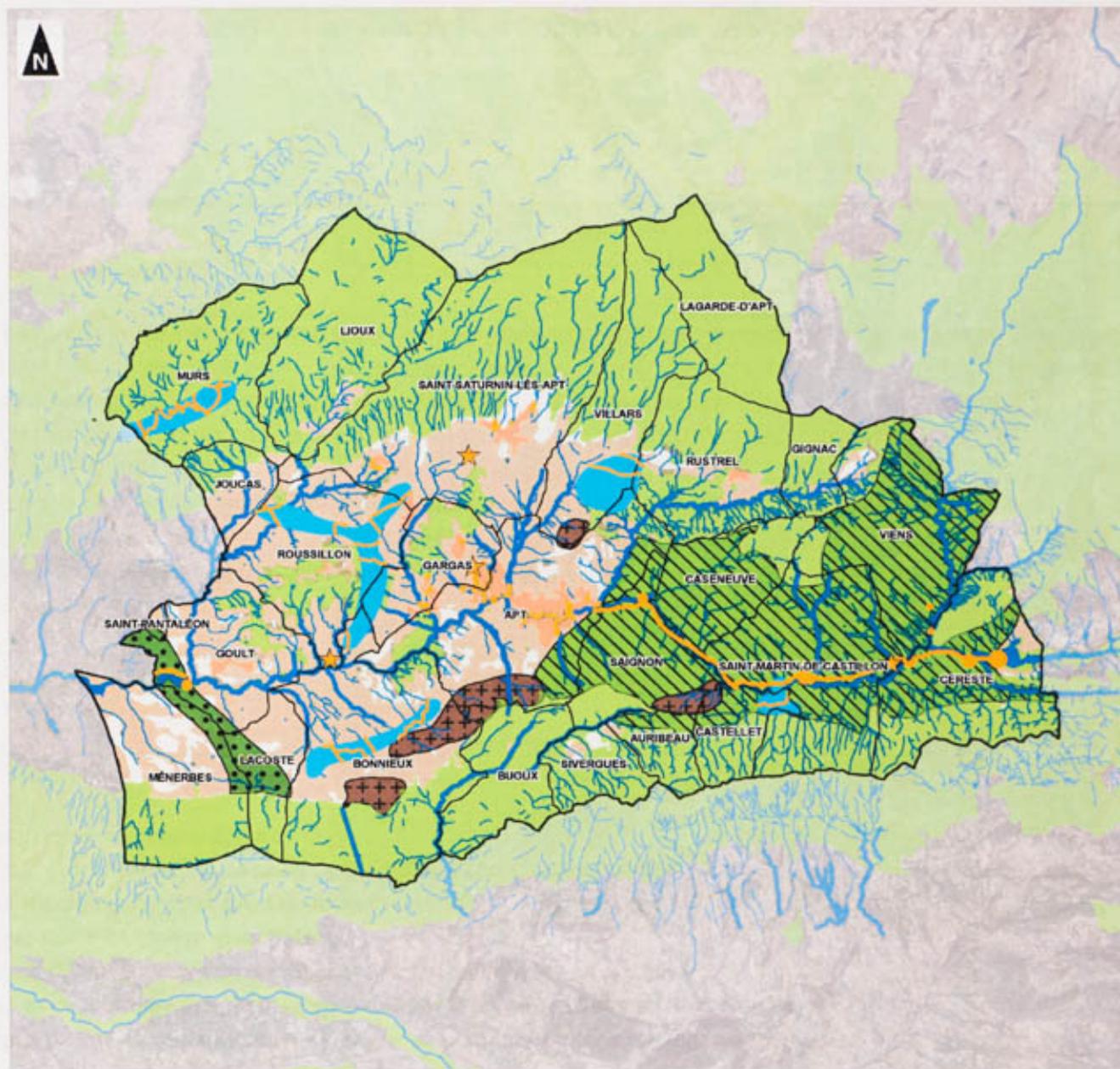
Le réseau écologique du territoire du SCoT du Pays d'Apt est concerné par de nombreuses menaces :

- **la route départementale 900** coupe littéralement le territoire en deux car elle est difficilement franchissable pour certaines espèces. Elle cause de **nombreux accidents** avec la grande et moyenne faune (Mammifères) sans compter la mortalité sur les Micromammifères, Reptiles, Amphibiens et Insectes. C'est pour cela qu'au droit du corridor forestier est indiqué une rupture de corridor qui devra faire l'objet d'aménagements visant à permettre le déplacement de la faune sans risque (passage à faune). Le réseau routier secondaire est également problématique. Certains secteurs devront faire également l'objet d'aménagements au niveau des zones identifiées comme étant fragilisées. Les zones les plus problématiques sont sur la RD900 la zone au droit de l'aérodrome de Saint-Martin de Castillon et en aval du Pont Julien, la D943b, la D101 entre Apt et Gargas et la D2 entre Saint-Saturnin-lès-Apt et les Cordiers .
- **les aménagements hydrauliques** (seuils, barrages, etc.) sont selon les cas infranchissables pour les Poissons. Ils devront faire l'objet de travaux visant à permettre les déplacements de l'ichtyofaune car ils représentent des ruptures du corridor aquatique. Dans un autre registre, **les prélèvements d'eau** agissant sur le niveau des cours d'eau et surtout la pollution (diffuse ou directe) **créés des zones mortelles ou infranchissables pour les espèces polluosensibles ou rhéophiles**. Les rejets non conformes des stations d'épuration (industriels ou domestiques) ou des particuliers devront faire l'objet d'une mise aux normes.
- **le mitage et l'étalement urbain** sont deux des menaces les plus préoccupantes. Elles tendent à réduire les espaces naturels et la trame agricole et perturbent ou détruisent les connexions écologiques entre les différents éléments du réseau écologique. **Les nouvelles zones constructibles devront éviter à tout prix les corridors écologiques identifiés et les milieux de valeurs**. Associé à cette urbanisation, la pollution lumineuse est une véritable barrière pour les espèces luminophobes.

L'éclairage artificiel constitue une part significative de la perturbation directe ou indirecte du cycle de vie des animaux et de certaines plantes. Il a un rôle, dans certains cas très probablement important, dans la raréfaction, voire la disparition d'un grand nombre d'Insectes, d'Oiseaux, de Chiroptères, d'Amphibiens, etc. Des impacts directs et indirects menacent les populations animales avec une intensité croissante compte-tenu de l'augmentation des surfaces urbanisées.

Exemple de secteurs fortement impactés de la Trame Verte et Bleue du territoire du SCOT du Pays d'Apt

-  Communes du SCOT du Pays d'Apt
-  SCOT du Pays d'Apt
-  Zone urbanisée
-  Trame agricole, support du réseau écologique
-  Continuum forestier
-  Corridor forestier
-  Zone d'extension
-  Zone tampon
-  Réservoir de biodiversité
-  Zone de moindre importance pour la Trame Verte du territoire
-  Continuum paludéen
-  Corridor aquatique
-  Corridor paludéen
-  Ouvrages hydrauliques
-  Zone de collision avérée (inventaire partiel)
-  Zone fragilisée



1:150 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Réalisation : ARELE - 2012
Sources de fonds de carte : Bing
Sources de données : PAYS D'APT, 2012 - DREAL, 2012 - SFEN, 2009 - ARELE, 2012

Synthèse des enjeux liés à la fragmentation

Les éléments fragmentant identifiés (zones urbanisées, industrialisées, axes routiers...) concernent, sur le territoire du SCoT du Pays d'Apt, les corridors et continuums biologiques ainsi que les espaces-tampons en plusieurs points.

Ils sont ainsi à l'origine de plusieurs types d'altérations du fonctionnement écologique du territoire :

- altérations voire coupures des éléments du réseau écologique :
- régression des bandes-tampons (abords immédiats des cœurs de nature et des principaux corridors, jouant un rôle primordial dans la protection et le fonctionnement de ceux-ci) : fragmentation importante des bandes-tampons
- fragmentation des réservoirs de biodiversité eux-mêmes :

La Trame Verte et Bleue dans le SCot du Pays d'Apt

- Le territoire du SCoT du Pays d'Apt possède un réseau écologique terrestre et aquatique diversifié et globalement fonctionnel
- Des ruptures ou altérations de corridors ou continuums sont observées, au niveau des infrastructures routières, des zones urbanisées (mitage de l'espace et pollution lumineuse) et des aménagements dans le lit mineur des cours d'eau ;
- Les éléments du réseau écologiques permettent un déplacement de la biodiversité selon l'axe nord-sud et l'axe est-ouest.

4. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX À PRENDRE EN COMPTE DANS LE SCOT DU PAYS D'APT

ATOUTS

- Présence d'acteurs d'importance : PNR du Luberon, Réserve de Biosphère de Luberon-Lure, etc.
- Présence de nombreux éléments constitutifs du réseau écologique (réservoirs de biodiversité, continuums, corridors, etc.) plus ou moins fonctionnels, permettant des liaisons avec les territoires voisins (pays de Forcalquier, Comtat Venaissin, Pays d'Aigues, Plateau d'Albion, etc.)
- Présence simultanée de conditions xériques / aquatiques et calcaires / ocreuses
- Présence d'une trame agricole support du réseau écologique ; elle contribue au maintien de la biodiversité
- Présence d'espaces ouverts agricoles, prairiaux, agropastoraux et de pelouses sèches... pouvant constituer des « espaces-relais » souvent utilisés comme zones d'alimentation
- Présence de multiples réservoirs de biodiversité d'intérêt patrimonial majeur, base, point de convergence et de croisement des éléments du réseau écologiques
- Présence de réservoirs de biodiversité identifiés et gérés

FAIBLESSES

- Zones ouvertes marquées par le déclin de l'agropastoralisme et la déprise agricole
- Artificialisation des cours d'eau, notamment du Coulon-Calavon au niveau d'Apt, et dégradation de la qualité de l'eau voire de certains milieux aquatiques
- Faible voire très faible perméabilité écologique entre le nord et le sud du territoire, avec présence de nombreux axes routiers et ferroviaires fragmentant
- Fragmentation significative des éléments du réseau écologique par l'urbanisation (notamment linéaire le long des axes de communication et en mitage dans les espaces agricoles et naturels)
- Surfréquentation de certains espaces naturels par les habitants de la région et les nombreux touristes
- Absence de protection des connexions écologiques entre les grandes entités naturelles

OPPORTUNITES

- Un territoire attractif
- Des gestionnaires d'espaces naturels actifs sur le territoire
- Territoire concerné par de nombreuses actions de valorisation du patrimoine naturel, effectives ou en projet (Réserve de Biosphère, etc.)
- Présence d'une « trame agricole » plus ou moins continue et constituée des zones ouvertes non construites : utilisation des espaces ouverts agricoles en tant que zone d'alimentation pour la faune des milieux ouverts
- Connexion directe avec les territoires voisins à l'ouest (Comtat Venaissin) et à l'est (Pays de Forcalquier)
- Possibilité de valorisation des potentialités écologiques du secteur

ENJEUX

- **Le développement de l'urbanisation et le mitage**
- **Les pollutions (air, sol, eau)**
- **La déprise agricole**
- **L'homogénéisation des habitats**
- **La surfréquentation des milieux naturels**
- **La propagation des espèces envahissantes**
- **La pression anthropique sur la trame agricole aux abords des zones urbanisées et sur les zones humides (érosion des ripisylves, abandon des prairies de fauche...)**

ENJEUX POUR LA BIODIVERSITE DU TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'APT

- la préservation du patrimoine écologique varié et exceptionnel des réservoirs de biodiversité
- la fonctionnalité du réseau écologique et la diversité des éléments qui le composent
- la présence de zones humides (et de ses milieux connexes) et de milieux xériques (pelouses sèches et garrigues)
- la qualité des eaux de surface du Coulon-Calavon et de ses affluents permanents
- l'importance des milieux rupestres et des Ocres
- la qualité des zones agricoles, support d'une biodiversité forgeant l'identité du Pays d'Apt
- le petit bâti ancestral, refuge d'espèces patrimoniales
- la qualité de l'environnement nocturne
- le franchissement des axes routiers fragmentant (notamment la RD900)
- la perméabilité écologique des aménagements
- la biodiversité au sein des villes et des villages (vergers villageois, espaces verts, etc.)

5. CONCLUSION

La faune, la flore, les habitats et les corridors écologiques sont des thématiques identifiées comme fortement sensibles aux aménagements résultant de la planification urbaine. Le territoire du SCoT du Pays d'Apt se compose d'un panel de milieux remarquables dont certains sont atypiques comme les habitats liés aux ocres. Ils renferment une richesse floristique et faunistique d'un grand intérêt ; néanmoins l'espace agricole joue aussi un rôle important puisqu'il accueille et de nombreuses espèces protégées (dont les plantes messicoles). Un des enjeux du territoire est de conserver une agriculture dynamique et de qualité afin de pérenniser la trame agricole qui agit en tant que support du réseau écologique contribuant à sa fonctionnalité. Cet espace agricole remplit d'autres rôles indispensables pour le territoire comme la survie de la faune et de la flore emblématique du territoire (zone d'alimentation des Grands Rapaces, etc.), le maintien d'un paysage en mosaïque formant l'identité du Pays d'Apt et un moteur économique et culturel important.

Le risque en matière d'environnement naturel réside dans l'extinction ou la perte des populations animales ou végétales, ainsi que de la fonctionnalité et de la qualité des habitats, selon la nature et l'intensité des menaces. L'urbanisation a déjà fait régresser certaines espèces et a fortement fragilisé certains habitats d'intérêt communautaire. Les nouveaux projets communaux devront impérativement prendre en compte les éléments du réseau écologique afin de ne plus engendrer la diminution ou la disparition d'essences et d'habitats remarquables.

Un des enjeux majeur à surmonter est de limiter l'étalement de l'urbanisation et le mitage afin de préserver des espaces de respiration entre les différentes zones anthropisées, tout en préservant les éléments structurant de la Trame Verte et Bleue du territoire. La pollution lumineuse doit être prise au sérieux car elle présente une menace importante pour la biodiversité, notamment à proximité des réservoirs de biodiversité.

Le maintien de l'intérêt écologique des réservoirs de biodiversité passe par la mise en place des zones-tampons et par l'appropriation de la TVB, gage d'un territoire fonctionnel. Les zones humides (Coulon-Calavon, Doa, Immergues...) jouent un rôle de premier ordre et des efforts doivent être entrepris pour préserver les ripisylves et les milieux humides connexes mais aussi de redonner une fonctionnalité écologique au Coulon au niveau d'Apt. Les zones rurales représentent une trame relais indispensable au territoire où le petit bâti ancestral apporte, en plus du cachet paysager et culturel, un refuge pour la faune (Oiseaux, Reptiles, Chiroptères, etc.). Pour améliorer l'efficacité et la pertinence de la TVB, il convient d'augmenter et de sécuriser les possibilités de franchissement des axes routiers fragmentant (notamment la RD900) par des aménagements spécifiques (passages à faune, engrillagement des zones dangereuses, etc.). Les futurs aménagements devront viser la perméabilité écologique pour favoriser la biodiversité ordinaire et développer l'accueil de la biodiversité en ville.

Un bilan énergie-climat qui s'alourdit

Des consommations énergétiques importantes qui font encore peu appel aux énergies renouvelables

Le Pays d'Apt est fortement dépendant du point de vue énergétique.

Ce bilan révèle:

- la faible part d'énergies renouvelables produites localement. Il s'agit principalement de la production du bois énergie. Les autres modes de production d'énergie renouvelables restent anecdotiques.
- la fragilité d'alimentation électrique du Pays d'Apt comme le reste de la région PACA: elle est reliée au réseau national via la vallée du Rhône par un seul poste de raccordement (La Palun).

Cette situation rend le territoire vulnérable aux aléas climatiques, et accidentels (incendies, rupture de ligne).

- des consommations énergétiques importantes notamment une forte consommation de produits pétroliers, issue essentiellement des transports.

L'électricité est la deuxième énergie la plus consommée sur le territoire face à une demande toujours croissante notamment du secteur du résidentiel/tertiaire.

Ces consommations énergétiques sont liées au fonctionnement et mode de développement du Pays d'Apt : l'étalement urbain insuffisamment maîtrisé avec la dispersion marquée de l'habitat et la polarisation des zones économiques éloignées des centres urbains.

Ces déséquilibres entraînent des déplacements massifs et particulièrement difficiles à organiser. La voiture est aujourd'hui le principal mode de déplacement en Pays d'Apt et le transport routier représente le premier poste de consommation finale d'énergie .

Les constats posés par l'analyse du bilan énergétique se retrouvent également dans l'analyse des émissions de gaz à effet de serre.

Les transports agissent directement et fortement sur les émissions au même titre que le résidentiel et le tertiaire.

La prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans le SCoT du Pays d'Apt est centrale et se pose avec d'autant plus d'acuité que le contexte actuel voit d'un côté, la montée en puissance des objectifs de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre et de l'autre côté, le ressenti de plus en plus fort d'une crise énergétique (raréfaction des énergies fossiles, coût croissant, crainte de la dépendance énergétique du territoire).

A l'urgence écologique et aux enjeux environnementaux et climatiques liés se sont ajoutés des enjeux sociaux et économiques (multiplication des situations de précarité énergétique des ménages les plus modestes liées aux déplacements et aux logements énergivores, opportunité de créer des emplois et des richesses autour des énergies renouvelables...).

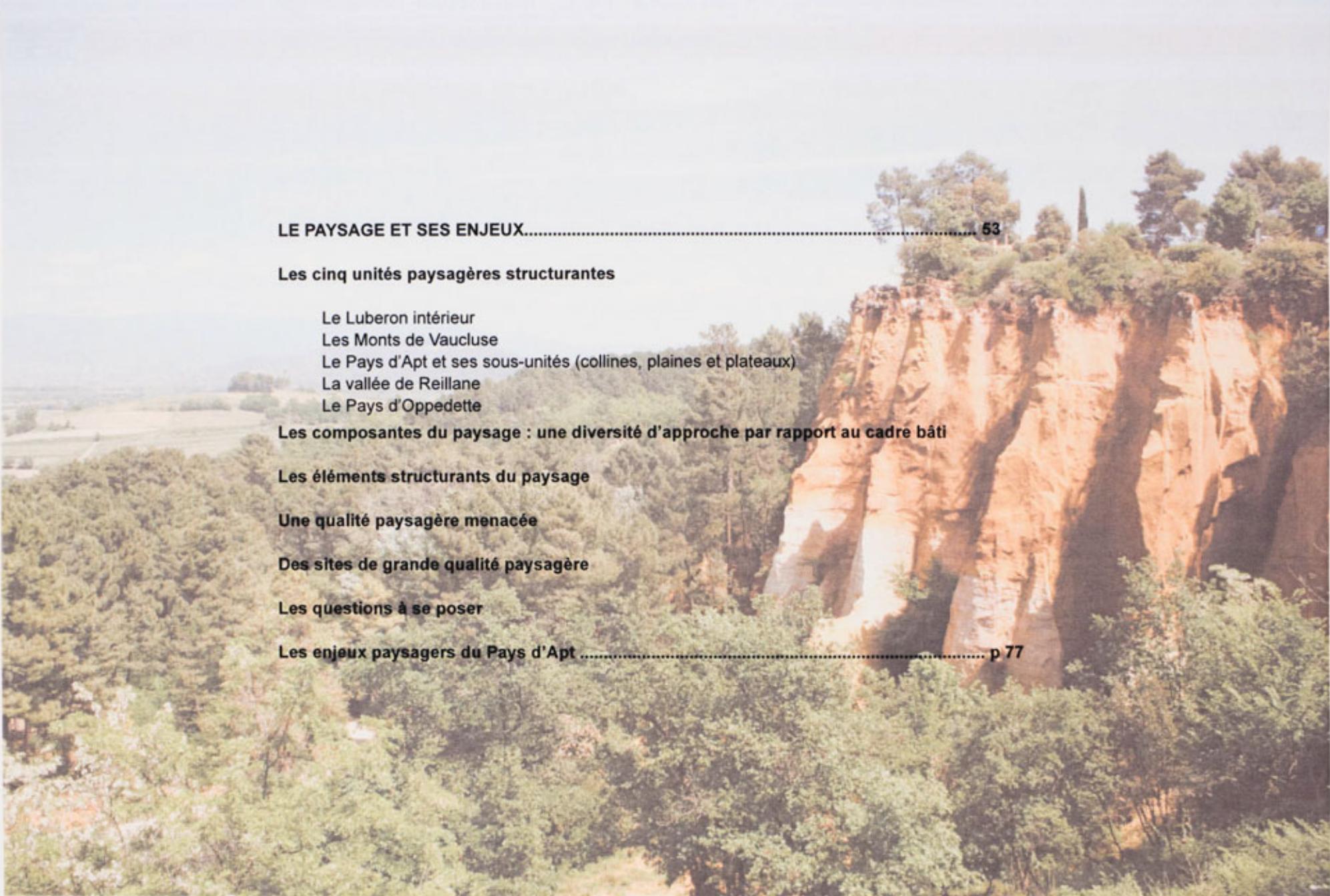
Le document d'orientations et d'objectifs intégrera les recommandations du plan climat énergie territorial en cours d'élaboration en les structurant en termes de compacité urbaine, de densité, de maîtrise de l'étalement urbain, de limitation des déplacements, de développement de transports alternatifs, et de promotion des énergies renouvelables locales. Les orientations prises chercheront à promouvoir conjointement l'organisation du territoire moins consommatrice d'énergies fossiles (actions sur les formes urbaines, sur les déplacements) et le développement de l'autonomie et de la sécurité énergétique du territoire.

Le territoire du SCoT du Pays d'Apt fait l'objet de nombreuses protections en matière de promotion des énergies renouvelables: l'implantation de l'éolien et du solaire venant souvent en contradiction avec les qualités paysagères et environnementales du territoire.

La maîtrise de l'étalement urbain, les formes urbaines à mettre en oeuvre et la qualité énergétique des habitations tiendront une place prépondérante en matière de reconversion énergétique du territoire.



II. Le paysage acteur des dynamiques territoriales



LE PAYSAGE ET SES ENJEUX..... 53

Les cinq unités paysagères structurantes

- Le Luberon intérieur
- Les Monts de Vaucluse
- Le Pays d'Apt et ses sous-unités (collines, plaines et plateaux)
- La vallée de Reillane
- Le Pays d'Oppedette

Les composantes du paysage : une diversité d'approche par rapport au cadre bâti

Les éléments structurants du paysage

Une qualité paysagère menacée

Des sites de grande qualité paysagère

Les questions à se poser

Les enjeux paysagers du Pays d'Apt p 77

Une expression de l'activité humaine

Le paysage qui nous est donné de voir est le résultat de la présence d'éléments naturels et culturels qui, par leur aspect et leur ordonnancement racontent la particularité du lieu. Il est une résultante, l'expression de la relation entre l'homme et son milieu.

L'activité humaine participe à la transformation des éléments naturels par des pratiques rurales traditionnelles, les cultures, les terrasses, l'eau dans ses formes domestiquées, les haies, les vergers, les arbres d'alignement, les jardins... Le paysage contemporain est fortement marqué par les éléments bâtis et les infrastructures. Aux villages et quartiers anciens se sont ajoutés les développements urbains, les grands ensembles, lotissements, habitats diffus, zones d'activités, centres commerciaux, équipements, routes, rond points, voies ferrées, lignes électriques...

Une accélération de l'évolution du paysage

Certes, le paysage est bien une réalité mouvante qui évolue en permanence sous les effets combinés d'éléments naturels et d'éléments humains, économiques et culturels. Son évolution s'accélère avec les moyens techniques performants. Les engins de chantier, les modes de constructions industriels sont facteurs de changement brutal et souvent irréversible du paysage.

«Quels paysages pour demain?»

Les décisions politiques d'aujourd'hui doivent être réfléchies car elles feront le paysage de demain. Le présent diagnostic aide à comprendre comment chacun des paysages qui compose le territoire du SCoT s'est formé, quels sont les risques qui les menacent et quels sont les enjeux à prendre en considération.

LA LECTURE DU TERRITOIRE

Cinq unités paysagères structurantes



Les unités paysagères sont identifiées comme des morceaux du territoire qui s'organisent et s'individualisent selon des caractères géographiques et humains (relief, hydrographie, végétation, occupation du sol...). Elles s'articulent entre elles grâce à des zones de transition ou, au contraire, par des limites franches (boisements, cours d'eau...).

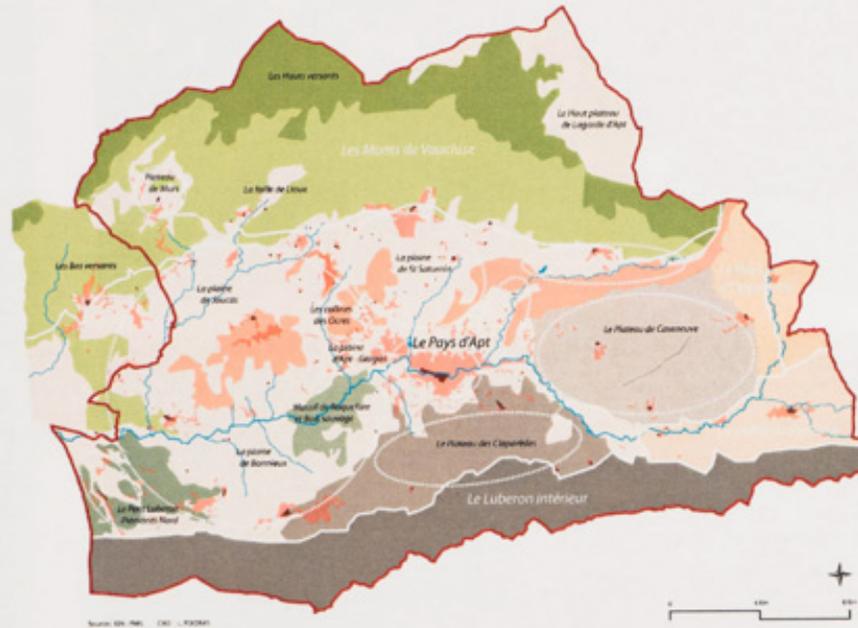
Le territoire du Pays d'Apt se compose de cinq grandes unités distinctes :

- le Luberon «intérieur»,
- les Monts de Vaucluse
- le Bassin d'Apt,
- le pays d'Oppedette
- la vallée de Reillane.

Ces cinq unités se subdivisent en sous-entités offrant un paysage d'une grande variété et richesse.

La multitude de configurations paysagères et d'habitats offre un choix de cadre de vie attractif. Estomper ces richesses et cette diversité serait une erreur. La gestion des contraintes doit s'effectuer en respectant chaque unité et en optimisant leur capacité de développement durable, et en privilégiant la notion de «cadre de vie».





II. 2.2 - Les Hauts de Vauchuz

Dans la continuité du Mont Ventoux, les Hauts de Vauchuz dominent le bassin d'Apt par le nord. Ce relief présente de vastes pentes régulières entaillées des gorges et ravins. Il correspond à un plateau calcaire urgonien, fracturé par de nombreuses failles internes à l'origine de fossés d'effondrement (Murs, Lioux).

Ces bas versants constituent un «entre-deux» Ventoux-Luberon, de plus en plus prisé. La pression d'urbanisation est très lisible, les silhouettes urbaines se brouillent, changent d'échelle, modifiant «le génie des lieux» (Joucas, St Saturnin) et participe d'une certaine banalisation du paysage...

Unité n°2 : les Monts de Vaucluse





Unité n°4 : la vallée de Reillane





LA DECOUVERTE DU TERRITOIRE ET DE SES ENJEUX

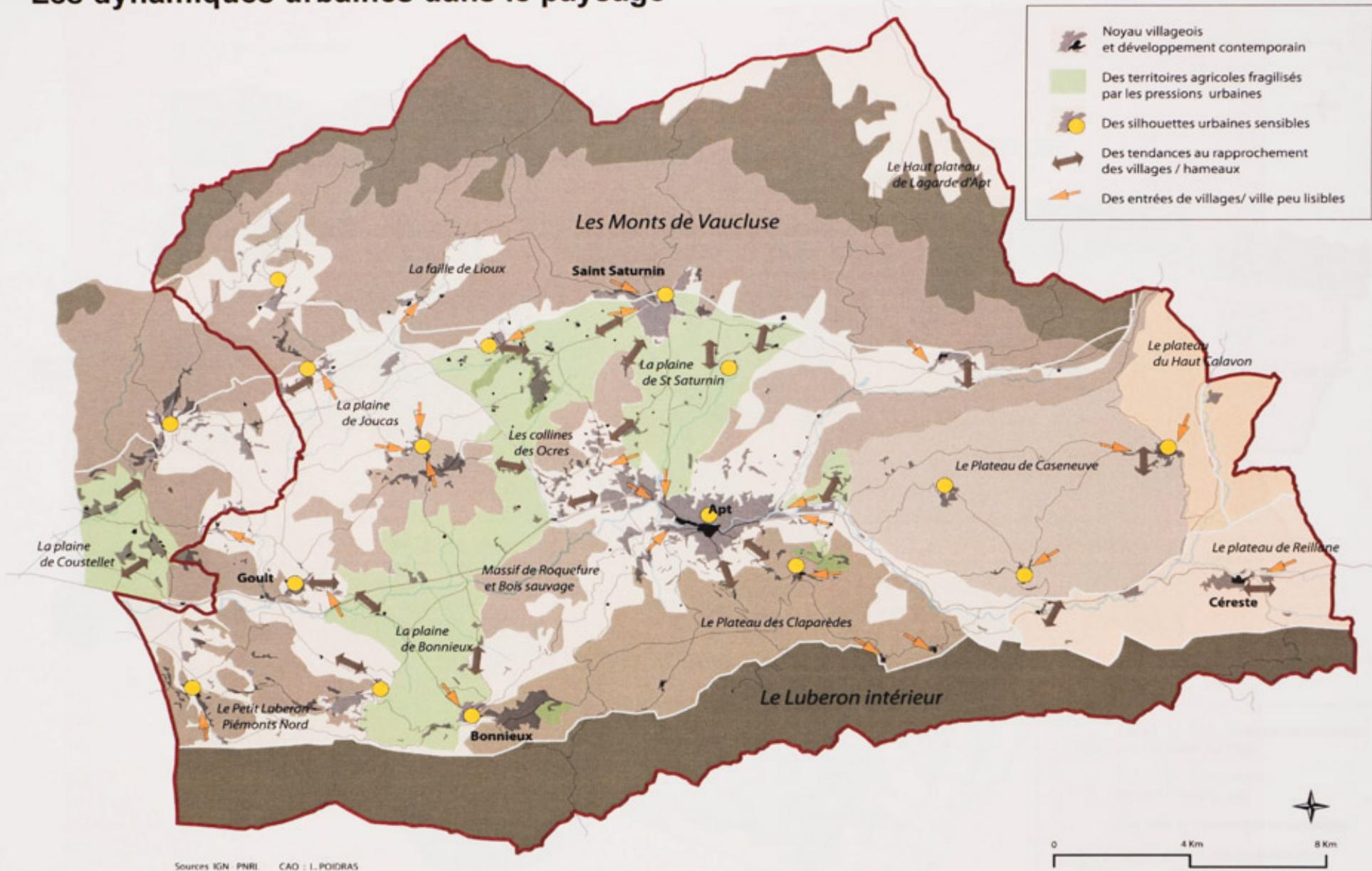
II. 1- Les composantes du paysage : une diversité d'approche par rapport au cadre bâti



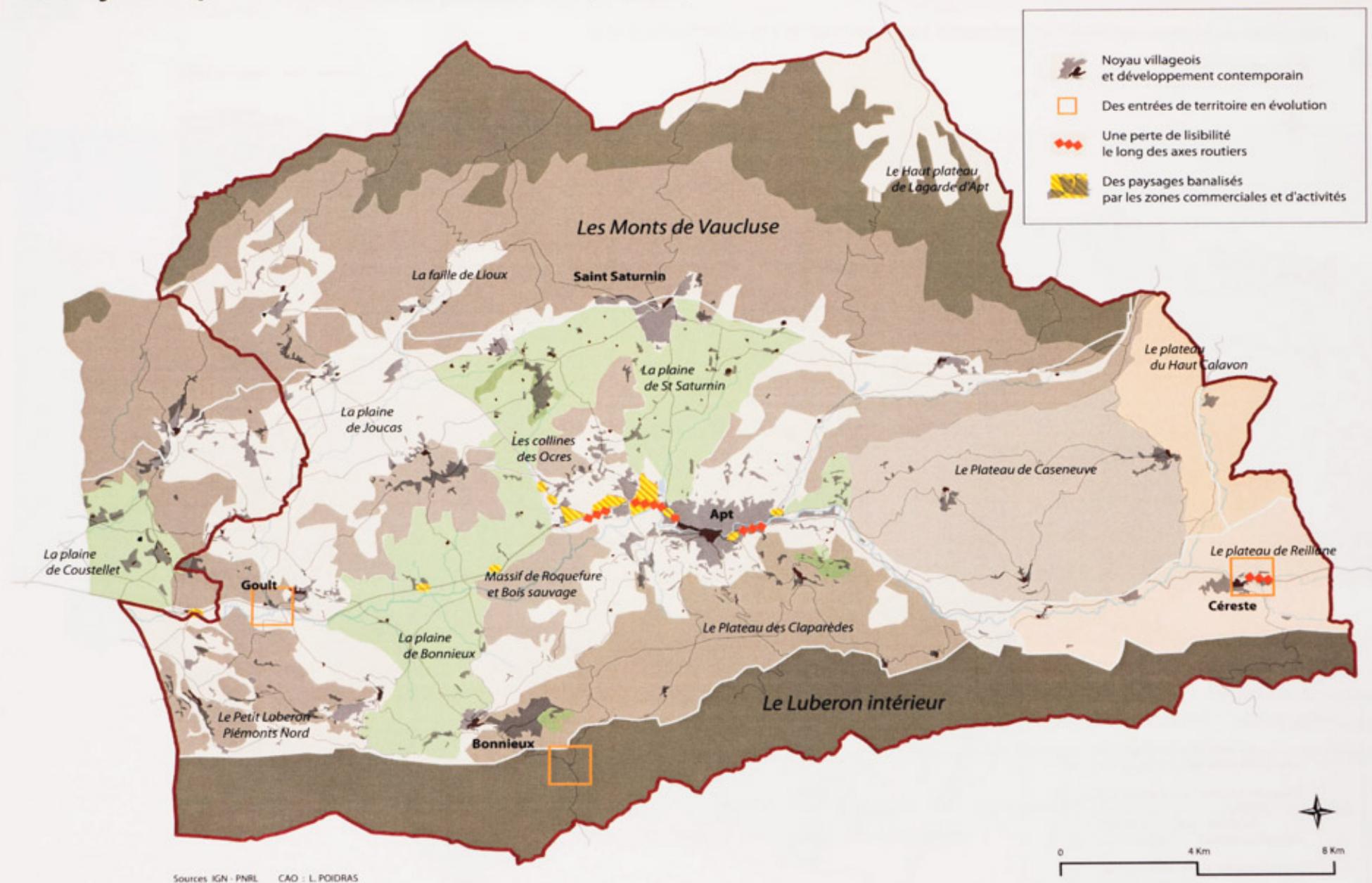
Le paysage du Pays d'Apt peut s'appréhender à travers plusieurs niveaux de lecture qui se superposent et s'imbriquent pour former des structures paysagères. Ces composantes variées permettent de souligner les caractéristiques du milieu physique (géologie, relief, hydrographie, végétation,...) et l'adaptation au territoire des structures anthropiques (réseau viaire, répartition et implantation de l'habitat...). Ce sont en particulier les différentes relations du cadre bâti aux grands éléments du paysage qu'il convient de souligner et privilégier.

Ce document synthétique propose une cartographie qui exprime les pressions auxquelles sont soumises le territoire et les enjeux qui en résultent.

Les dynamiques urbaines dans le paysage



Les dynamiques infra urbaines dans le paysage



LES FONDEMENTS PAYSAGERS A L'ECHELLE DU GRAND TERRITOIRE

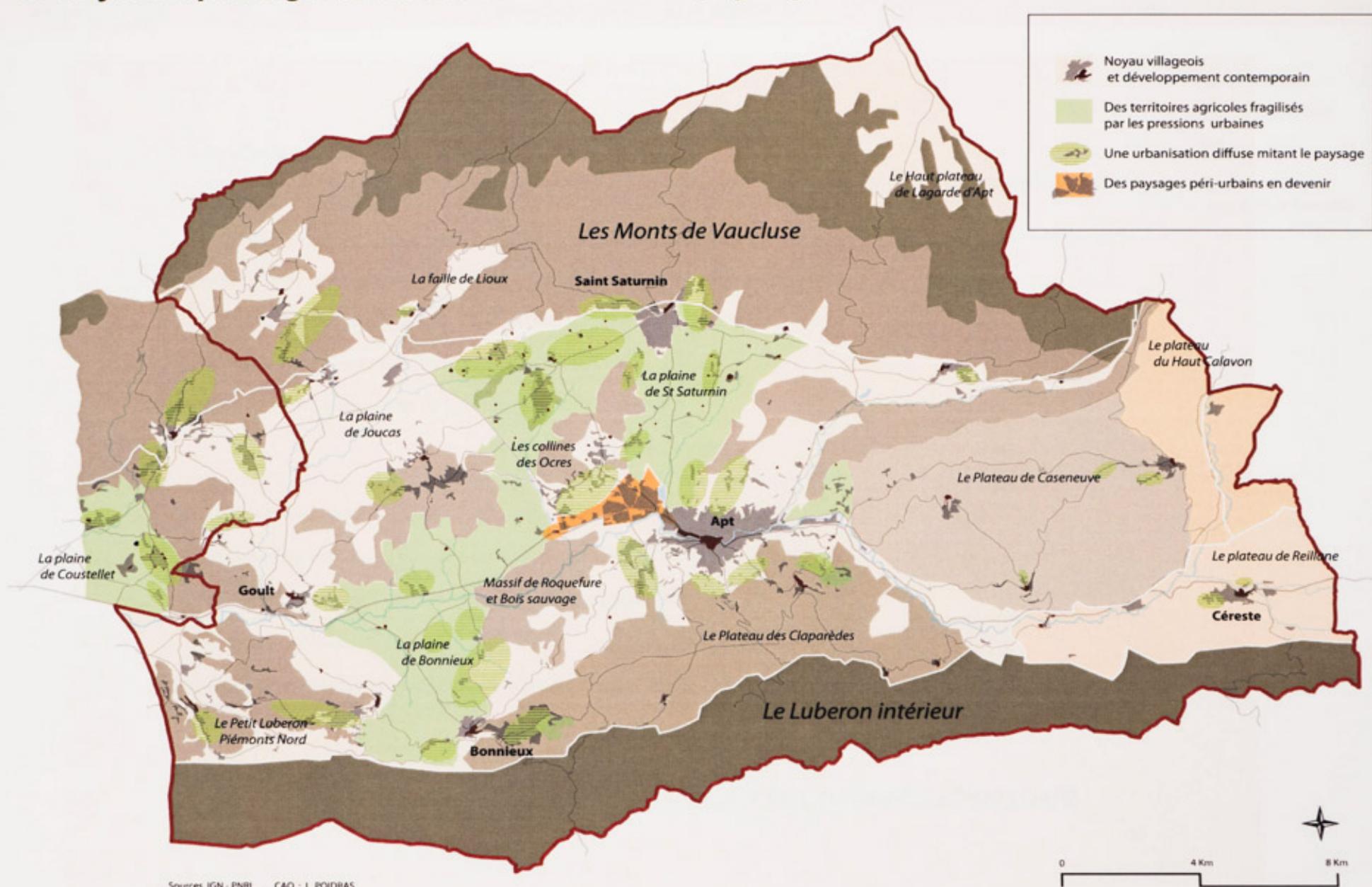
POINTS FORTS

- Des structures géomorphologiques remarquables, « *des paysages d'exception reconnus* »
- Une grande diversité de paysages
- Des paysages agricoles de grande qualité et encore très présents
- Des paysages naturels et culturels de grande importance (nombreux classements)
- Une bonne protection des massifs et des structures végétales

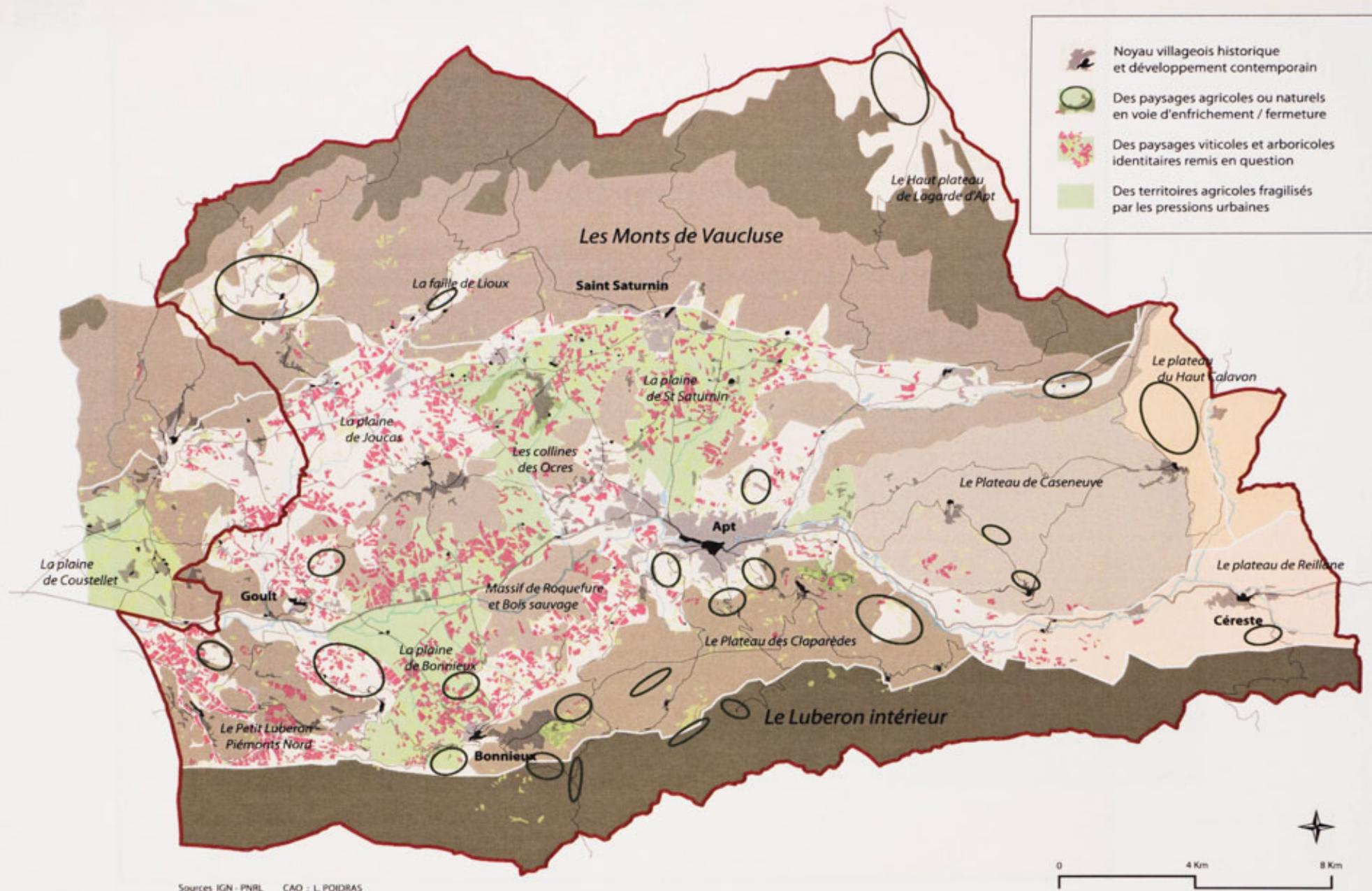
POINTS FAIBLES

- Un réseau hydrologique pas toujours lisible dans le paysage
- Les ripisylves du Calavon et de la Riaille peu valorisées
- Un mitage sur les piémonts, collines et plateaux de plus en plus visible
- Une fermeture des espaces par déprise agricole et dispersion du bâti résidentiel
- Des plaines fragilisées par le mitage, dispersion du bâti et le développement des zones péri urbaines et économiques
- Des espaces publics inappropriés voir inexistant dans les périphéries, c'est « la tentation du bitume », des traitements coûteux et banalisants

Les dynamiques agricoles et urbaines dans le paysage



Entre déprise agricoles et pressions urbaines: le paysage exposé



LA DECOUVERTE DU PAYSAGE

POINTS FORTS

- Les axes de vue majeurs, points de vue et co-visibilités nombreuses et remarquables, atout fondamental du pays d'Apt
- Des crêtes et versants formant horizon et paysage
- De nombreux seuils de territoire et entrées de ville maîtrisés

POINTS FAIBLES

- Un mitage des collines et un étalement urbain des plaines et piémonts de plus en plus visible
- Perte de lecture par fermeture des espaces (enfrichement ou évolution urbaine)

La structure du paysage

Trois composantes...

L'espace «naturel», l'espace agricole et l'espace bâti forment les trois composantes du paysage qui par leur combinaison en association et/ou opposition structurent le territoire.

...d'inégale importance :

- **L'espace «naturel»** constitue en terme d'occupation des sols la composante principale du territoire du Pays d'Apt.

Très présents, les structures géomorphologiques (reliefs, roches, faille), réseau hydrologique, ripisylves, plaines et plateaux, massifs forestiers et collines boisées constituent le fond de scène, l'horizon des paysages.

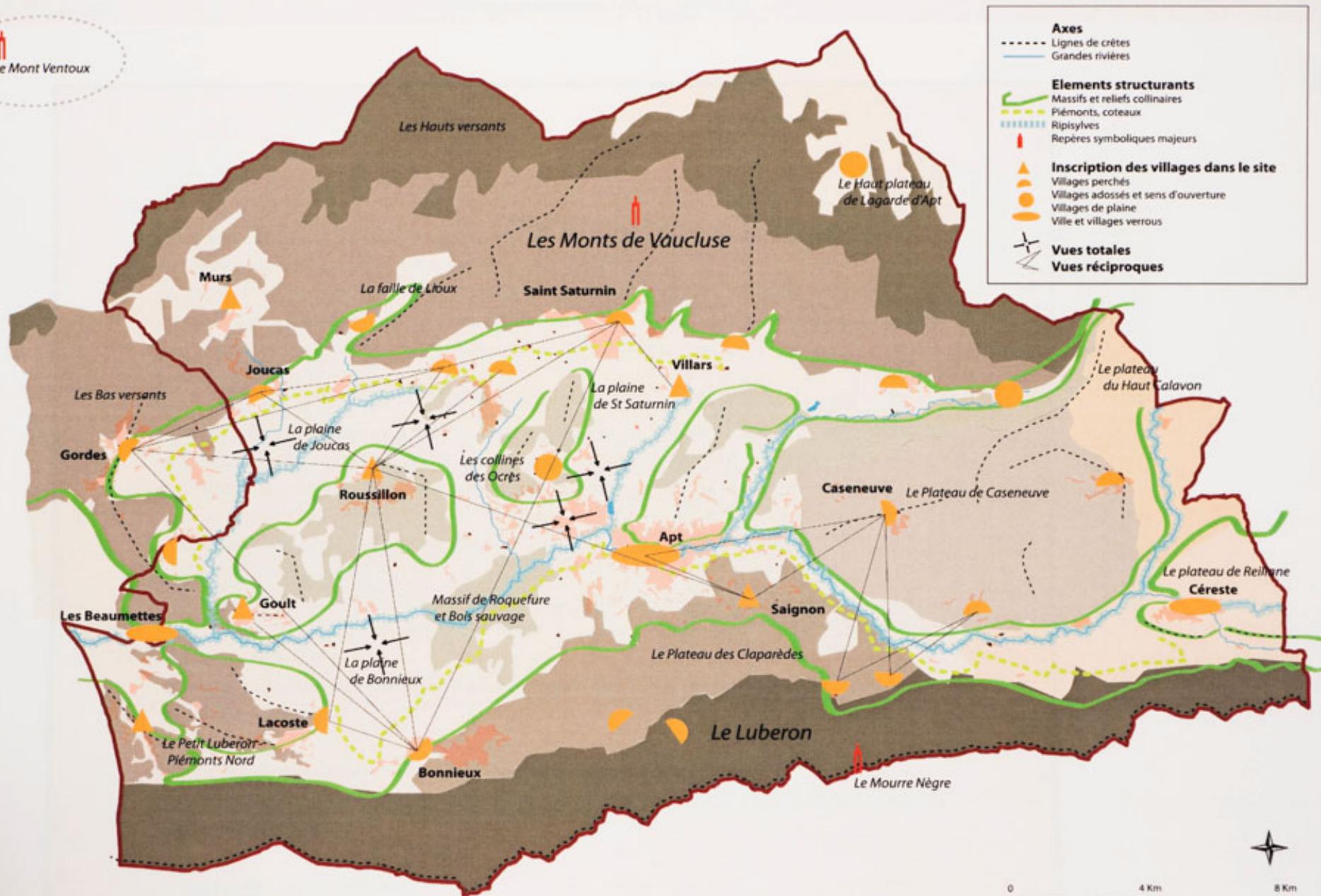
Socialement, c'est aussi le lieu de fréquentation et de ressourcement des habitants.

- **L'espace agricole** dont la présence reste forte en terme d'occupation des sols n'apparaît pas toujours de manière lisible, notamment dans la partie centrale (la cuvette d'Apt -Gargas-Villars). L'espace agricole se «péri-urbanise», se résidentialise de manière forte parfois ; il n'est de ce fait pas toujours préservé et valorisé. La mosaïque agricole s'affaiblit et perd de sa richesse paysagère.

- **L'espace bâti** représente «peu» de la surface du territoire global, mais il est très prégnant dans les paysages du Luberon. L'inscription du bâti, la multiplicité de villages «perchés» est singulière et marque fortement la perception que l'on a du Pays d'Apt.

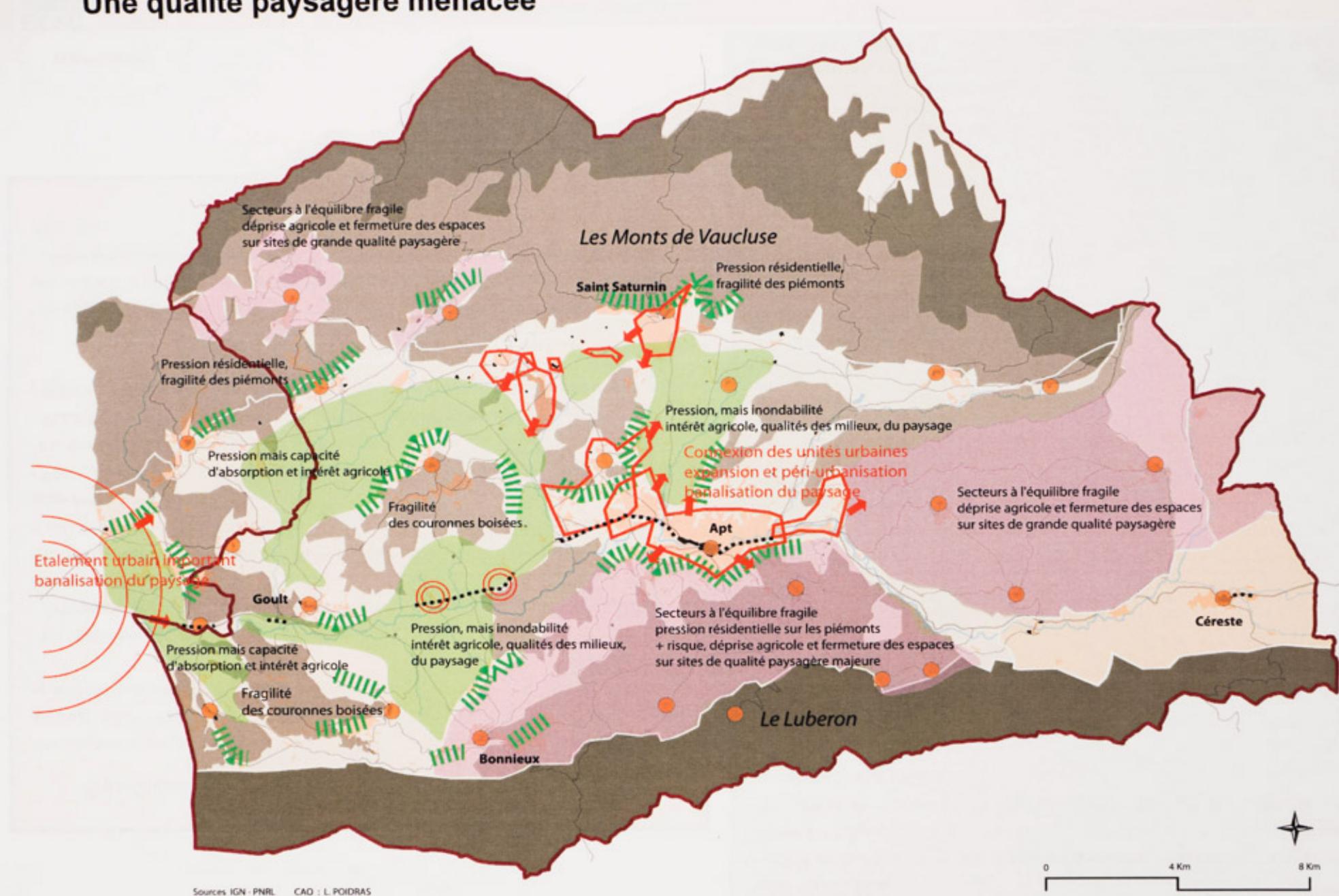
C'est en terme de formes urbaines et d'impact sur la perception des paysages un enjeu fort.

Les éléments structurants du paysage



Sources IGN - PNRL CAO : L. POIDRAS

Une qualité paysagère menacée



Synthèse des pressions et risques paysagers

Les paysages de grande qualité, les espaces préservés offrant cohérence et unité au Pays d'Apt côtoient des espaces qui ont connu une évolution rapide, sans projet spatial ni projet paysager à l'échelle du grand territoire.

Une hétérogénéité des espaces est à l'oeuvre :

- Connexion des unités urbaines : étalement urbain, banalisation des paysages, entrées de villes illisibles.
- «Zoning» fonctionnel entre les différents types de secteurs bâtis : «zones» d'activités totalement séparées des quartiers de ville, d'habitat pavillonnaire également spécialisés.
- Péri-urbanisation des plaines et piémonts : pression résidentielle, mitage de l'espace, déprise agricole et banalisation des paysages.
- Mutations des espaces ruraux au coeur de secteurs à l'équilibre fragile : patrimonialisation, pression résidentielle, déprise agricole, fermeture des espaces.

Les paysages déstructurés de ces dernières décennies sont la résultante passive des actions, d'initiatives, de projets de multiples acteurs. Le paysage met en pleine lumière la question de la cohérence des stratégies d'aménagement conduites sur le territoire.

Les qualités

Au-delà de la grande richesse et variété paysagère, c'est l'unité du Pays qui est à souligner au travers d'un bassin et des éléments naturels, culturels, matériels et immatériels qui s'y combinent, offrant une grande cohérence, au caractère très marqué :

- Des ensembles remarquables majeurs
- Des sites harmonieux plus discrets
- La présence de l'eau
- De nombreuses attractivités (naturelles et culturelles)
- Des paysages agricoles plébiscités
- Un patrimoine bâti d'exception
- La richesse du petit patrimoine rural
- Des vues et panoramas emblématiques
- Des silhouettes et entrées de villages valorisées

Les paysages déjà pris en compte par des réglementations

- Massif des Ogres
- Rocher de Saignon
- La plaine de Gordes-Roussillon
- Vallon de Bonnieux
- Vallon de Buoux et Aiguebrun

Les paysages remarquables inventoriés pour le Scot

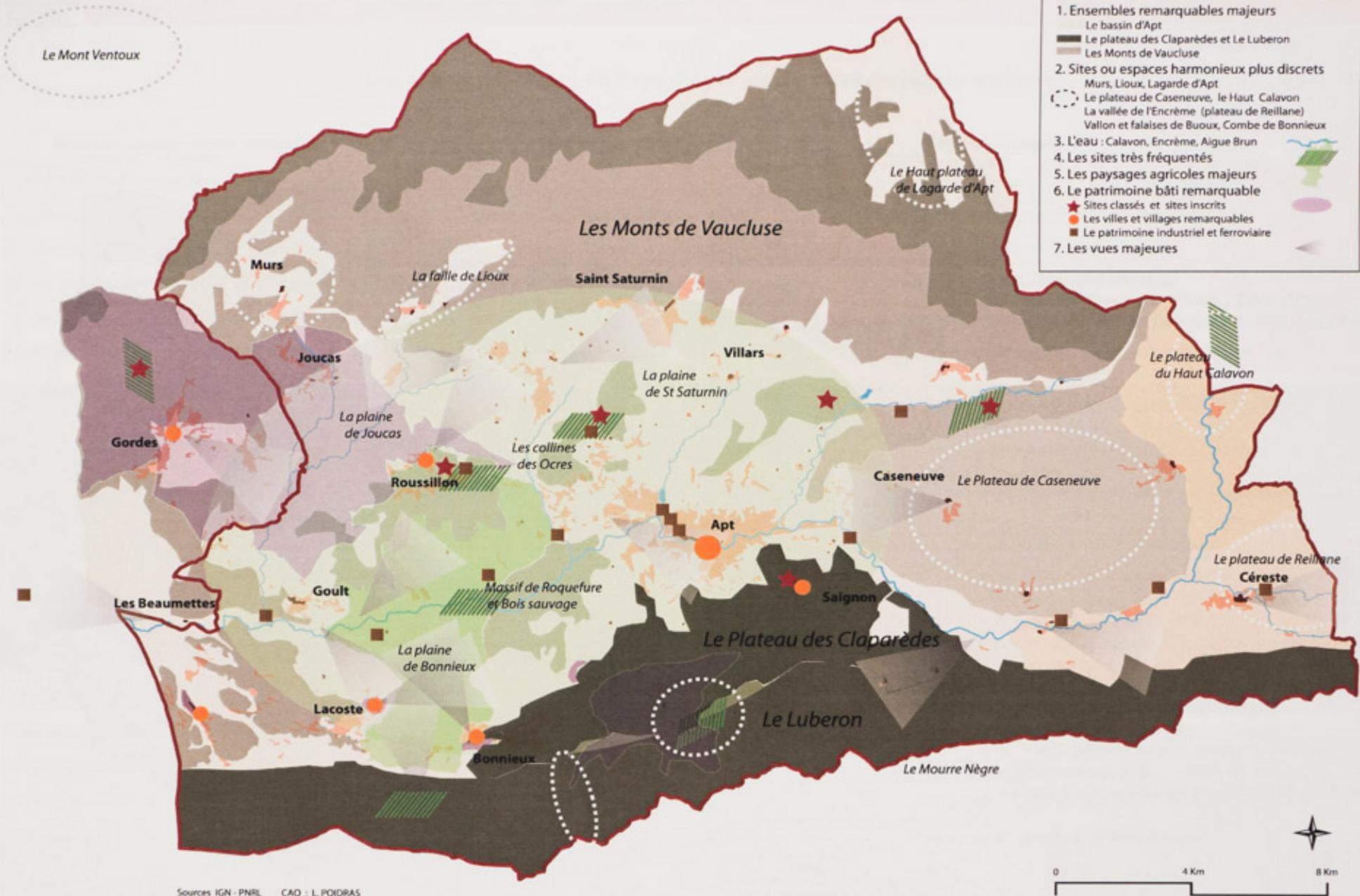
Sites d'intérêt paysager :

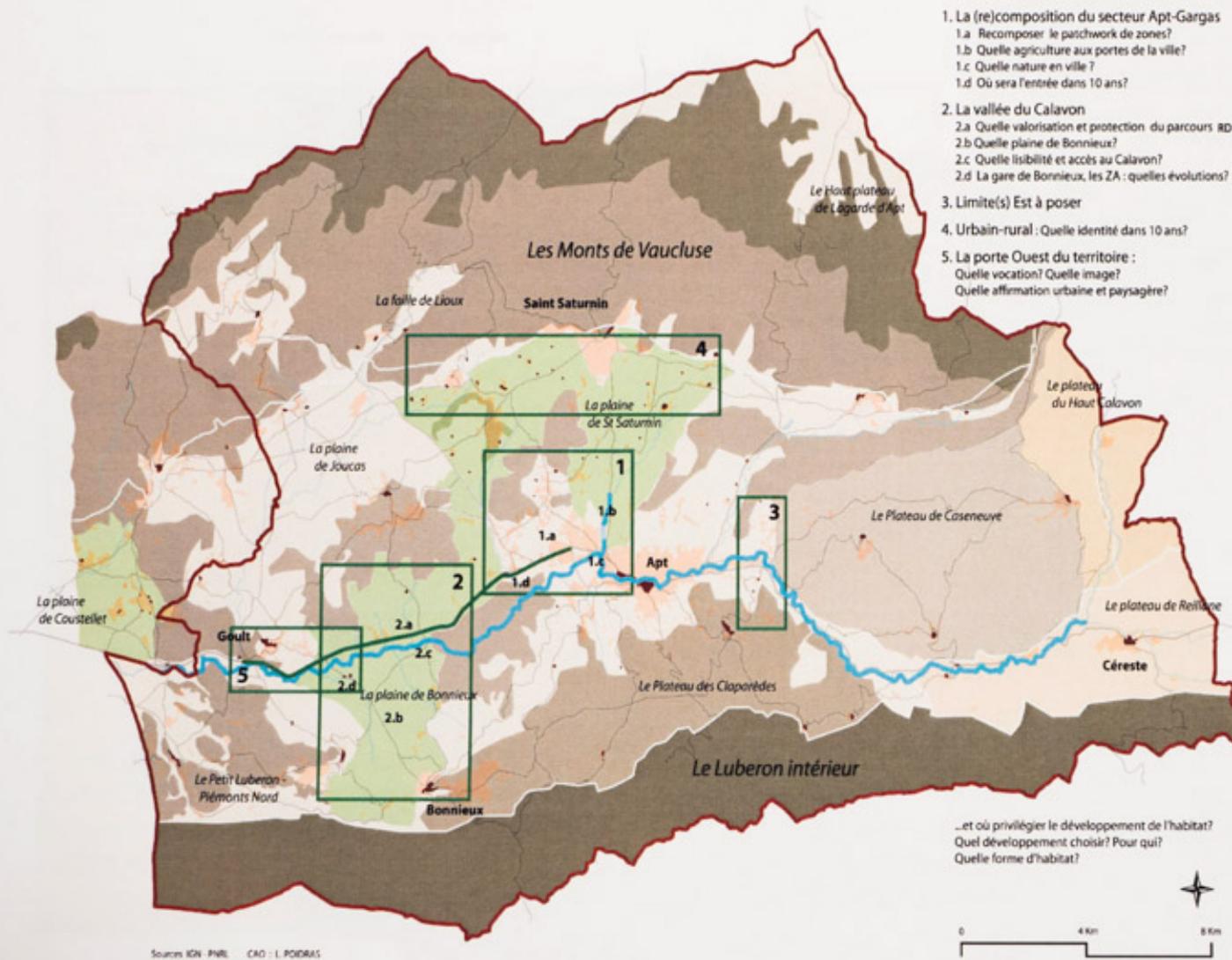
- Plaine de Bonnieux
- Combe de Bonnieux
- Village et site alentour de Murs
- Village et site alentour de Lioux
- Le haut plateau de Lagarde d'Apt
- Le plateau de Caseneuve
- Le plateau et vallée du Haut Calavon
- La vallée de l'Encreme

Sites d'intérêt culturel (patrimoine industriel et ferroviaire) :

- Fours/Faïenceries (Apt, Gargas)
- Coopératives fruits et céréales (Apt)
- Caves viticoles (Apt, Bonnieux)
- Gares désaffectées

Des sites de grande qualité paysagère





1. La (re)composition du secteur Apt-Gargas
 - 1.a Recomposer le patchwork de zones?
 - 1.b Quelle agriculture aux portes de la ville?
 - 1.c Quelle nature en ville?
 - 1.d Où sera l'entrée dans 10 ans?
2. La vallée du Calavon
 - 2.a Quelle valorisation et protection du parcours RD 900?
 - 2.b Quelle plaine de Bonnieux?
 - 2.c Quelle lisibilité et accès au Calavon?
 - 2.d La gare de Bonnieux, les ZA : quelles évolutions?
3. Limite(s) Est à poser
4. Urbain-rural : Quelle identité dans 10 ans?
5. La porte Ouest du territoire :
 - Quelle vocation? Quelle image?
 - Quelle affirmation urbaine et paysagère?

Les questions à se poser

1. La (re)composition du secteur Apt-Gargas-Villars

- 1.a Recomposer le patchwork de zones?
- 1.b Quelle agriculture aux portes de la ville?
- 1.c Quelle nature en ville?
- 1.d Où sera l'entrée dans 10 ans?

2. La vallée du Calavon

- 2.a Quelle protection, valorisation du parcours D900?
- 2.b Quelle plaine de Bonnieux?
- 2.c Quelle lisibilité et accès au Calavon?
- 2.d La gare de Bonnieux, les ZA : quelles évolutions?

3. Limite(s) Est à poser?

4. Urbain-rural : Quelle identité dans 10 ans?

5. La porte Ouest du territoire

Quelle vocation? Quelle image?
Quelle affirmation urbaine et paysagère?

...et où privilégier le développement de l'habitat?

Quel développement choisir? Pour qui?
Quelle forme d'habitat?

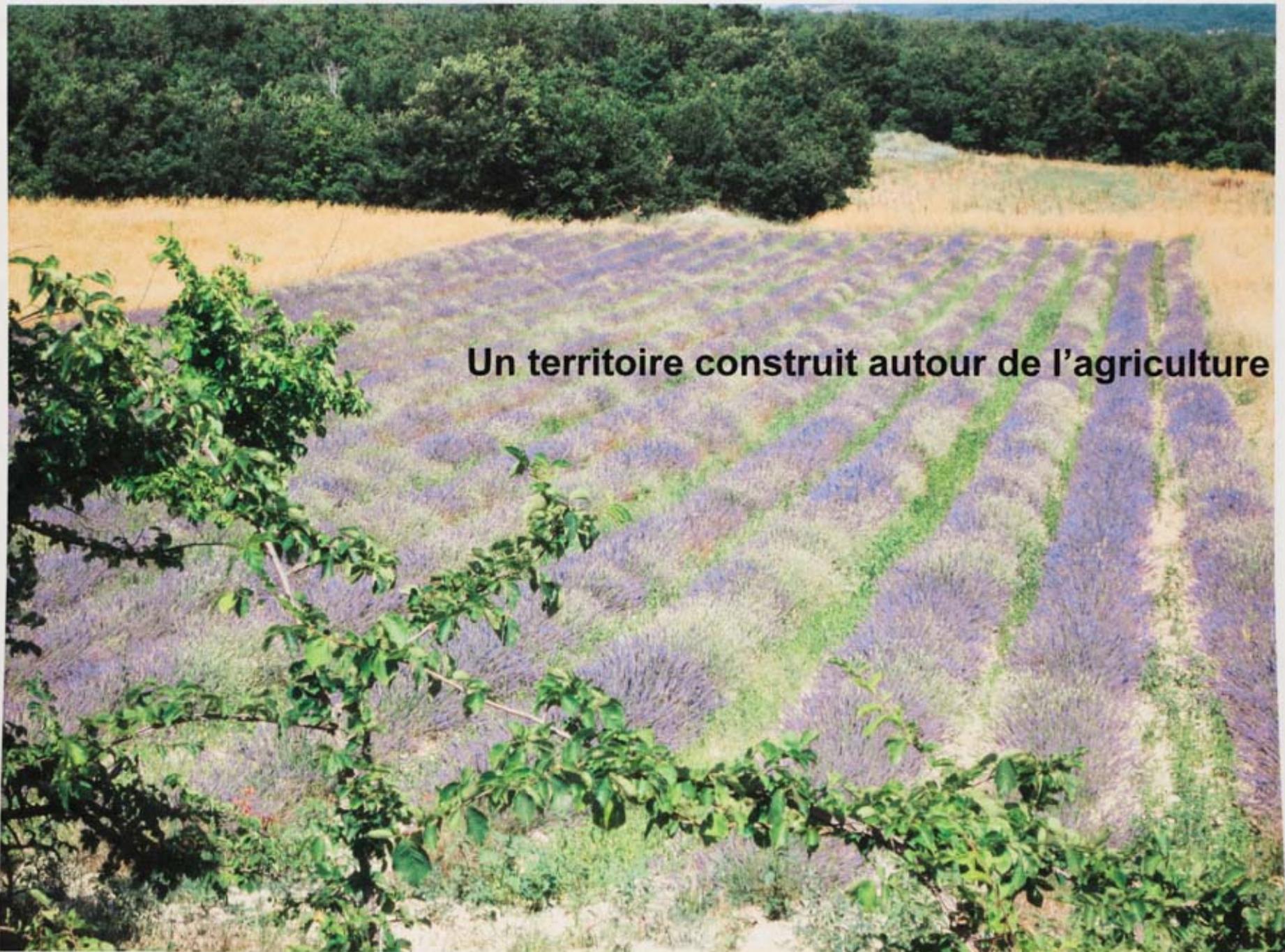
...et où privilégier le développement de l'habitat?
Quel développement choisir? Pour qui?
Quelle forme d'habitat?



Sources IGN - PNR - CAO : L. POIRAS

Les enjeux paysagers du Pays d'Apt : atouts et faiblesses du territoire

Situation actuelle (atouts, faiblesses)	Tendance au fil de l'eau	Enjeux paysagers
Les fondements paysagers		
+ Des structures géomorphologiques remarquables	Mitage sur les piémonts, collines et plateaux	Maintien et utilisation des qualités paysagères des reliefs
- Un réseau hydrologique pas toujours lisible dans le paysage	Les ripisylves du Calavon et de la Riaille peu valorisée	Protection et valorisation des ripisylves, AEU
+ Une grande diversité de paysages, de sites harmonieux	Fermeture des espaces par déprise agricole et mitage	Protection et gestion des sites remarquables
+ Des paysages agricoles de grande qualité et encore très présents	Des plaines fragilisées par mitage et développement urbain	Maintien et protection des paysages agricoles
+ Des paysages naturels d'une grande importance	Une bonne protection des massifs et des structures végétales	Valorisation et protection des espaces riches en faune et flore
Le paysage habité		
+ Des paysages urbains et des silhouettes de villages de qualité - Des paysages péri-urbains souvent banalisants	Des extensions et un mitage important au sein de la cuvette Des secteurs toujours plus nombreux restant à (re)qualifier	Protection des silhouettes, gestion d'un urbanisme respectueux Requalification du péri-urbain à l'échelle interco, AEU
- Un étalement pavillonnaire mitant les espaces agricoles et les piémonts boisés	Une artificialisation des terres agricoles	Maintien et protection des paysages agricoles et naturels
+ Un patrimoine paysager très riche (châteaux, bastides, fermes, restanques, patrimoine hydraulique, ...)	Un abandon des terrasses et restanques	Valorisation et protection d'un patrimoine racontant le territoire
- Des espaces publics de qualité dans les centres anciens	«La tentation du bitume», des traitements coûteux et banalisants	Gestion d'un urbanisme respectueux des sites, AEU mais inappropriés voir inexistant dans les périphéries
- Une fragmentation des paysages dans la cuvette Apt-Gargas-Villars	Une «conurbation» sans ancrage spatial ni qualité paysagère	Gestion d'un urbanisme respectueux à l'échelle interco, AEU
+ Un réseau routier important	Pression urbaine le long des axes majeurs	Protection et valorisation de la qualité des itinéraires routiers
La découverte du paysage		
+ Les axes de vue majeurs et points de vue remarquables	Fermeture des espaces, perte d'échappées visuelles	Découverte et lecture du paysage depuis axes et points de vue
+ Des crêtes et versants formant horizon et paysage	Un mitage des collines et piémonts de plus en plus visible	Protection et valorisation des sites naturels et construits
+ Des seuils de territoire et entrées de ville maîtrisées	Pertes de lecture par fermeture d'espace ou évolution urbaine	Lisibilité et qualité des entrées de ville et villages



Un territoire construit autour de l'agriculture



DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Volet agricole du SCoT du Pays d'Apt



Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Apt
Diagnostic agricole et foncier

Août 2013

**ETAPE - ANALYSE DU CONTEXTE AGRICOLE
INTERCOMMUNAL EN 2012**

1. LE TERRITOIRE AGRICOLE p 81

Des aptitudes agronomiques des sols très hétérogènes

Accès à la ressource en eau et irrigation

Analyse évolutive de la place occupée par l'agriculture

**Le foncier agricole : caractéristiques, menaces liées à la
question urbaine**

2. LES HOMMES, LES EXPLOITATIONS ET LES PRODUCTIONS p 95

3. LES PRINCIPALES PRODUCTIONS ET PRATIQUES AGRICOLES p 99

CONTEXTE AGRICOLE DU PAYS APTÉSIEEN : CE QU'IL FAUT RETENIR p 104

1. LE TERRITOIRE AGRICOLE

1. 1. Les conditions géographiques, physiques et agronomiques

1. 1. 1) Des aptitudes agronomiques des sols très hétérogènes

Des aptitudes agronomiques des sols limitées pour une mise en valeur Agricole

- **Les sols d'aptitude très élevée à intéressante** (5 128 ha soit 8 % de la superficie du SCoT)

Situés de par et d'autre du Calavon et plus particulièrement sur la moitié ouest du territoire, ces sols d'aptitude intéressante à très élevée conviennent à tous types de cultures (annuelles et pérennes exigeantes de type vergers).

- **Les sols d'aptitude moyenne à médiocre** (13 674 ha soit 21 % de la superficie du SCoT)

La mise en valeur de ces sols se limite aux cultures rustiques telles que les vignes, les oliviers, les céréales ou bien les parcours. Ces sols peuvent toutefois s'adapter à des grandes cultures mais les rendements ne seront pas très productifs. Ces sols se concentrent au centre du territoire.

- **Les sols d'aptitude faible à très faible** (29 242 ha soit 46 % de la sup. du SCoT)

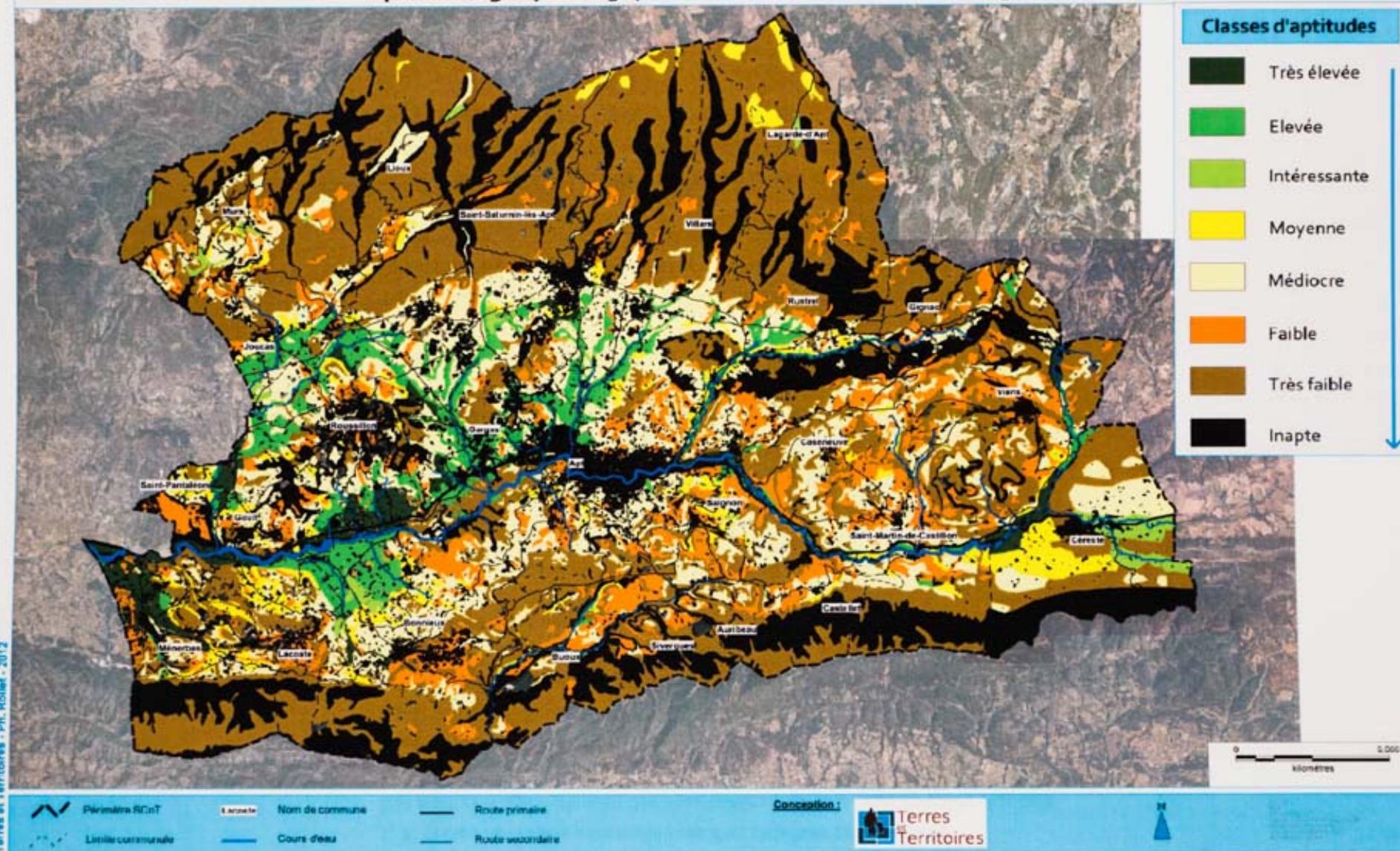
Concentrés au nord du territoire, ces sols très superficiels et/ou situés sur des fortes pentes ne présentent pas ou peu d'intérêt agricole. Erosifs, ils doivent être préservés par le maintien ou la restauration de la forêt de résineux.

- **Les sols inaptes** (15 876 ha soit 25 % de la sup. du SCoT)

Cette classe comprend l'ensemble des sols totalement inaptes à la pratique agricole (affleurement rocheux, sols artificialisés,...).

Aptitudes agro-pédologiques des sols à une mise en valeur agricole

Source : SCP et Terres & Territoires



Des aptitudes agronomiques des sols assez favorables pour une mise en valeur viticole

- **Les sols d'aptitude très élevée à intéressante** (23 783 ha soit 37 % de la sup. du SCoT)

Cette classe, que l'on retrouve principalement au centre du territoire, comprend l'ensemble du parcellaire inscrit en AOC / AOP Ventoux et AOC / AOP Luberon.

- **Les sols d'aptitude moyenne à médiocre** (3 453 ha soit 5 % de la sup. du SCoT)

Cette classe, que l'on retrouve principalement au nord d'Apt et au sud de Sivergues, comprend les terres non inscrites en AOC / AOP Ventoux et AOC / AOP Luberon.

- **Les sols d'aptitude faible à très faible** (20 808 ha soit 33 % de la sup. du SCoT)

Présents principalement aux extrémités du territoire, ces sols très superficiels et/ou situés sur des fortes pentes ne présentent pas un grand intérêt viticole. Erosifs, ils doivent néanmoins être préservés par le maintien ou la restauration de la forêt de résineux.

- **Les sols inaptes** (15 876 ha soit 25 % de la sup. du SCoT)

Cette classe comprend l'ensemble des sols totalement inaptes à la pratique agricole (affleurement rocheux, sols artificialisés,...).

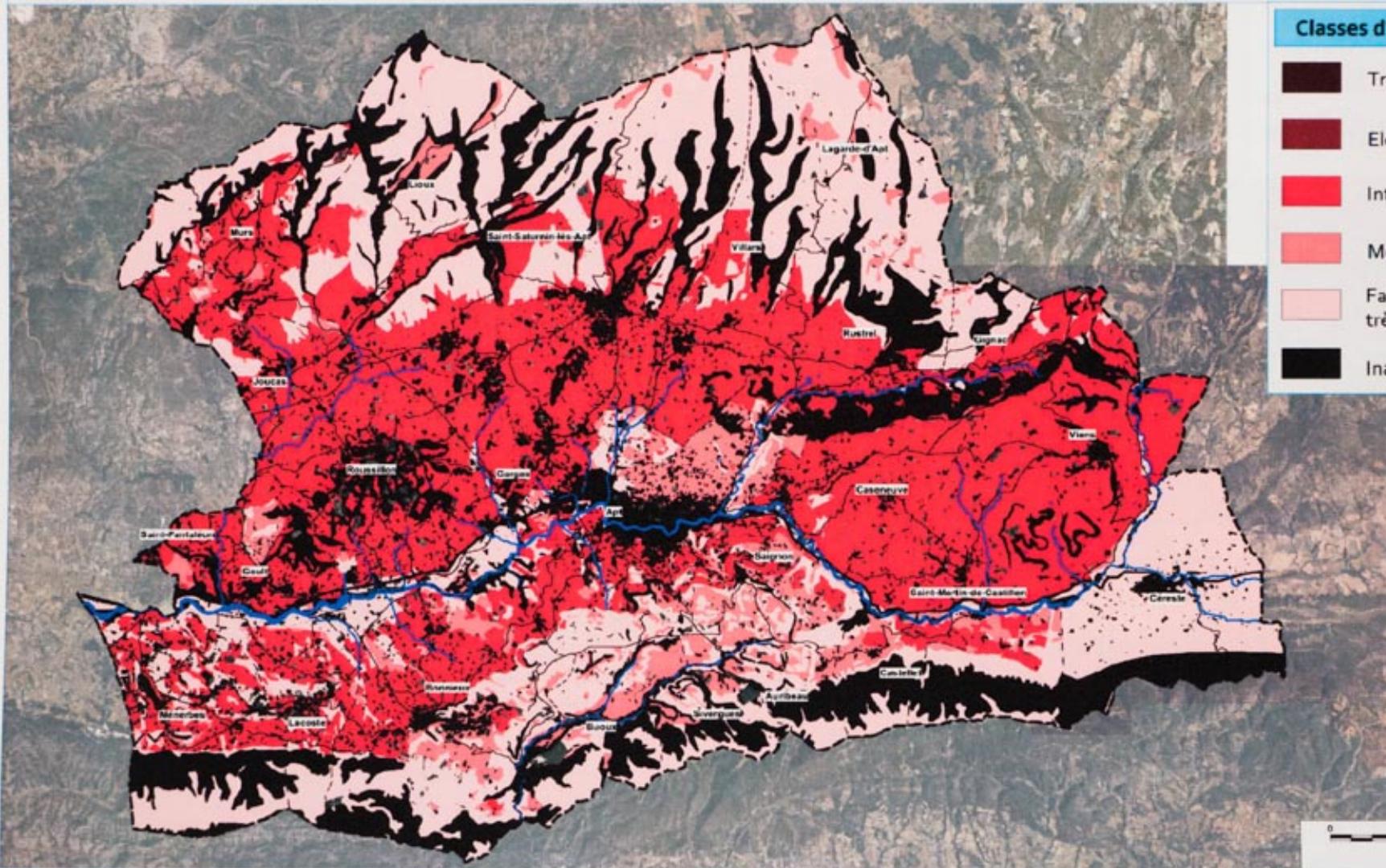


Des aptitudes agronomiques des sols très hétérogènes selon les secteurs

Aptitudes agro-pédologiques des sols à une mise en valeur viticole

Sources : SCP, INAO et Terres & Territoires

Classes d'aptitudes



Terres et Territoires - Ph. Rollé - 2012

 Périmètre SCoT	 Nom de commune	 Route primaire
 Limite communale	 Cours d'eau	 Route secondaire

Conception :



Un territoire en grande partie irrigable

L'accès à l'eau s'avère aujourd'hui indispensable pour la majorité des cultures pratiquées car elle permet de réduire une grande partie des effets négatifs du climat méditerranéen (déficit hydrique, vent très sec...).

Nous estimons à environ 11 000 ha (soit 61% du total des terres) les surfaces agricoles « irrigables » contre 7 000 ha environ non desservis. Ces terres agricoles arrosables se concentrent sur toute la moitié ouest du périmètre d'étude ainsi que le long du Calavon. Les espaces agricoles à l'est ainsi que ceux situés aux extrémités nord et sud du territoire se retrouvent, quant à eux, « orphelins ».

- La présence du réseau d'irrigation en mode sous pression de la SCP

Toute la moitié ouest du territoire est desservi par un réseau collectif d'irrigation géré par la Société du Canal de Provence (SCP), dans le cadre de la concession dont dispose le Conseil Général du Var sur les eaux du Verdon qui alimentent ce réseau. L'approvisionnement en eau est sécurisé toute l'année.

Ce réseau de canalisations enterrées permet l'arrivée de l'eau sous pression sur les parcelles agricoles équipées de bornes d'irrigation installées par la SCP.

9 500 ha de terres agricoles (soit près de 53 % de la surface agricole totale) sont « en théorie » irrigables par le réseau de la SCP.

En raison du prix élevé de l'eau mais aussi du terroir viticole, la surface réellement irriguée est en réalité nettement plus faible que la surface irrigable.

- Les points de prélèvements d'eau individuels

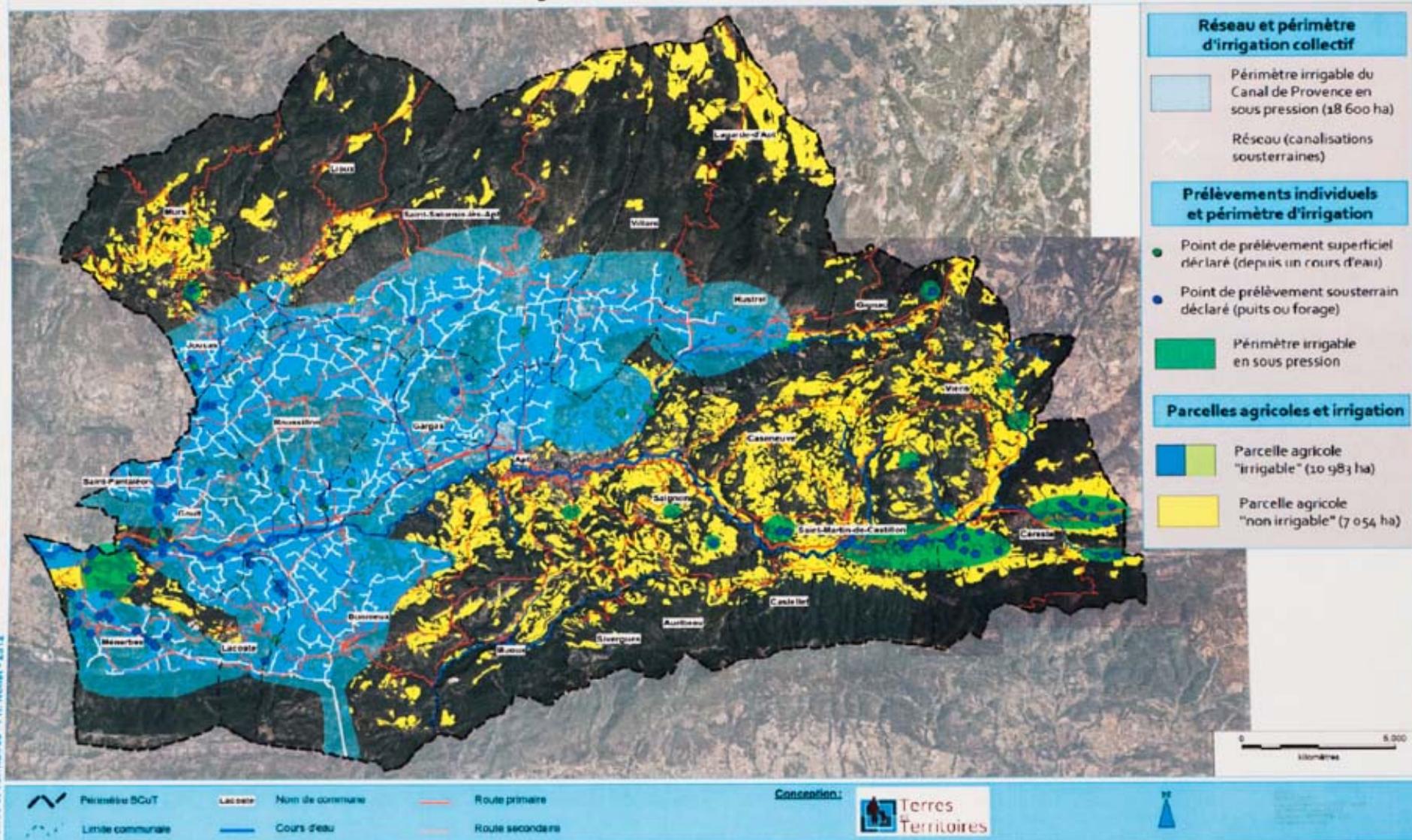
En complément du réseau d'irrigation collectif, le territoire concentre, principalement le long du Calavon, plusieurs points de prélèvements individuels déclarés qui puisent l'eau directement dans la nappe ou depuis un cours d'eau.

Ces prélèvements individuels, mis en place à l'initiative des exploitants agricoles, permettent surtout d'avoir accès à l'eau dans les secteurs non desservis par le Canal.

Nous pouvons estimer à plus de 1 100 ha les surfaces réellement irriguées par des forages ou des prélèvements depuis un cours d'eau.



Réseau sous pression de la SCP contribuant à l'arrosage d'une grande partie des terres agricoles du Pays d'Apt



1. 2. Analyse évolutive de la place occupée par l'agriculture au cœur de son territoire

1. 2. 1 Un territoire qui s'artificialise au fil des années...

La superficie du Pays Aptésien se décline en 2009 de la sorte :

- 40 588 ha de surfaces naturelles et boisées, soit 64 % de la superficie totale,
- 18 037 ha de surfaces agricoles soit 28 % de la superficie totale..

Avec 28 % d'espace dédié à l'agriculture en 2012, le Pays Aptésien se place, en dessous des moyennes rencontrées dans les SCoTs voisins (Cavaillon – Coustellet – Isle sur la Sorgue = 39 %, Comtat Ventoux = 39 % et Bassin de vie d'Avignon = 53 %).

Ces terres agricoles se répartissent au centre du territoire de par et d'autre du Calavon avec une concentration sur la moitié ouest.

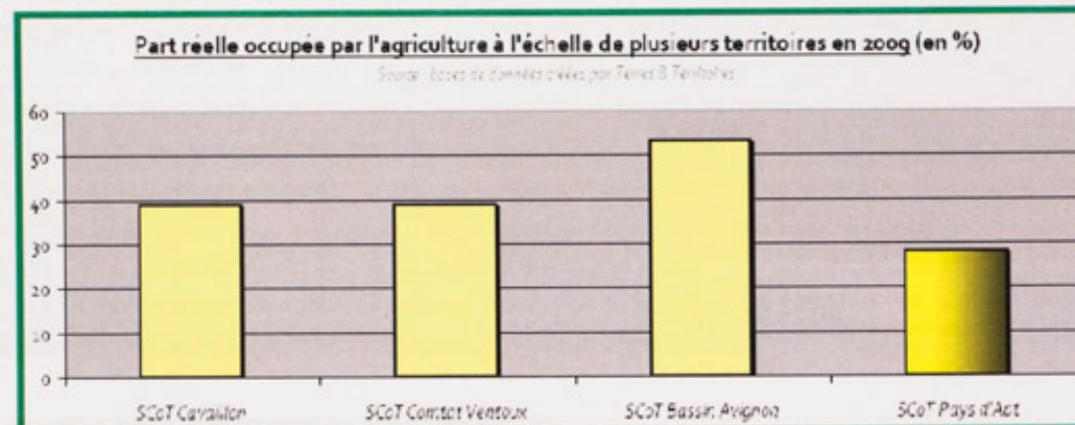
- 4 812 ha de surfaces artificialisées soit 8 % de la superficie totale,
- 483 ha de surfaces en eau et zones humides, soit moins de 1 % de la superficie totale.

1. 2. 2 Les dynamiques spatiales agricoles observées entre 2001 et 2009

D'environ 18 842 ha en 2001, les surfaces agricoles ont chuté à 18 037 ha en 2009, soit une perte nette de 805 ha (- 4.3 %), ce qui correspond à une régression assez élevée.

Une artificialisation des terres agricoles et ...

Le recul des terres agricoles s'est opéré, pour 342 ha, au profit des espaces artificialisés, ce qui correspond à un rythme de consommation annuelle de surfaces agricoles équivalent à presque 43 ha.



Analyse évolutive de la place occupée par l'agriculture au cœur de son territoire

Un territoire qui s'artificialise au fil des années...

La superficie du Pays Aptésien se décline en 2009 de la sorte :

- 40 588 ha de surfaces naturelles et boisées, soit 64 % de la superficie totale,
- 18 037 ha de surfaces agricoles soit 28 % de la superficie totale..

Avec 28 % d'espace dédié à l'agriculture en 2012, le Pays Aptésien se place, en dessous des moyennes rencontrées dans les ScoTs voisins (Cavaillon – Coustellet – Isle sur la Sorgue = 39 %, Comtat Ventoux = 39 % et Bassin de vie d'Avignon = 53 %).

Ces terres agricoles se répartissent au centre du territoire de par et d'autre du Calavon avec une concentration sur la moitié ouest.

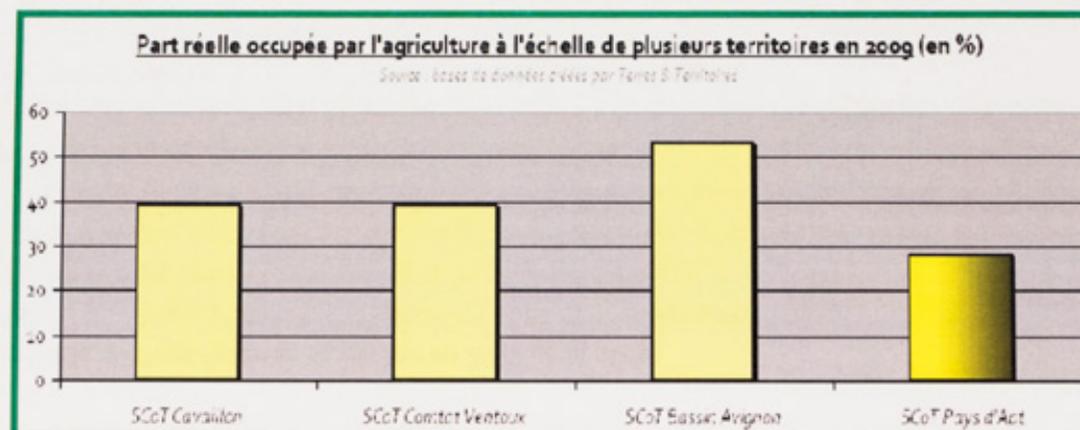
- 4 812 ha de surfaces artificialisées soit 8 % de la superficie totale,
- 483 ha de surfaces en eau et zones humides, soit moins de 1 % de la superficie totale.

Les dynamiques spatiales agricoles observées entre 2001 et 2009

D'environ 18 842 ha en 2001, les surfaces agricoles ont chuté à 18 037 ha en 2009, soit une perte nette de 805 ha (- 4.3 %), ce qui correspond à une régression assez élevée.

Une artificialisation des terres agricoles et ...

Le recul des terres agricoles s'est opéré, pour 342 ha, au profit des espaces artificialisés, ce qui correspond à un rythme de consommation annuelle de surfaces agricoles équivalent à presque 43 ha.

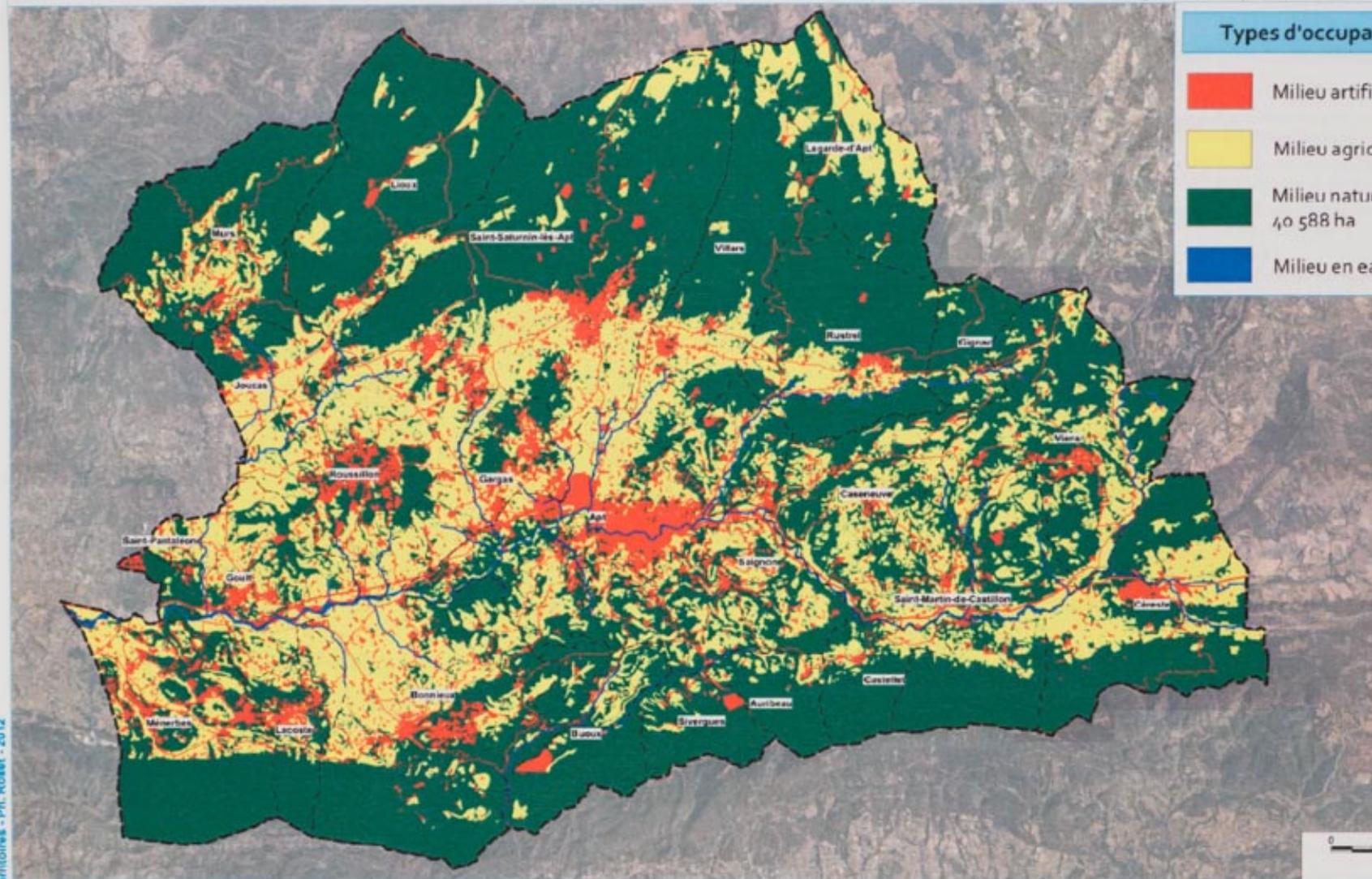


Mode d'occupation du sol généralisé en 2009

Méthode : photo interprétation des images aériennes IGN 2009 à l'échelle du parcellaire

Types d'occupation du sol

- Milieu artificialisé : 4 812 ha
- Milieu agricole : 18 037 ha
- Milieu naturel et / ou boisé : 40 588 ha
- Milieu en eau : 483 ha



Terres et Territoires - Ph. Rolet - 2012

 Périmètre SCoT	 Locoets	Nom de commune	 Route primaire
 Limite communale	 Cours d'eau		 Route secondaire

Conception:  Terres et Territoires

... une réelle déprise agricole ...

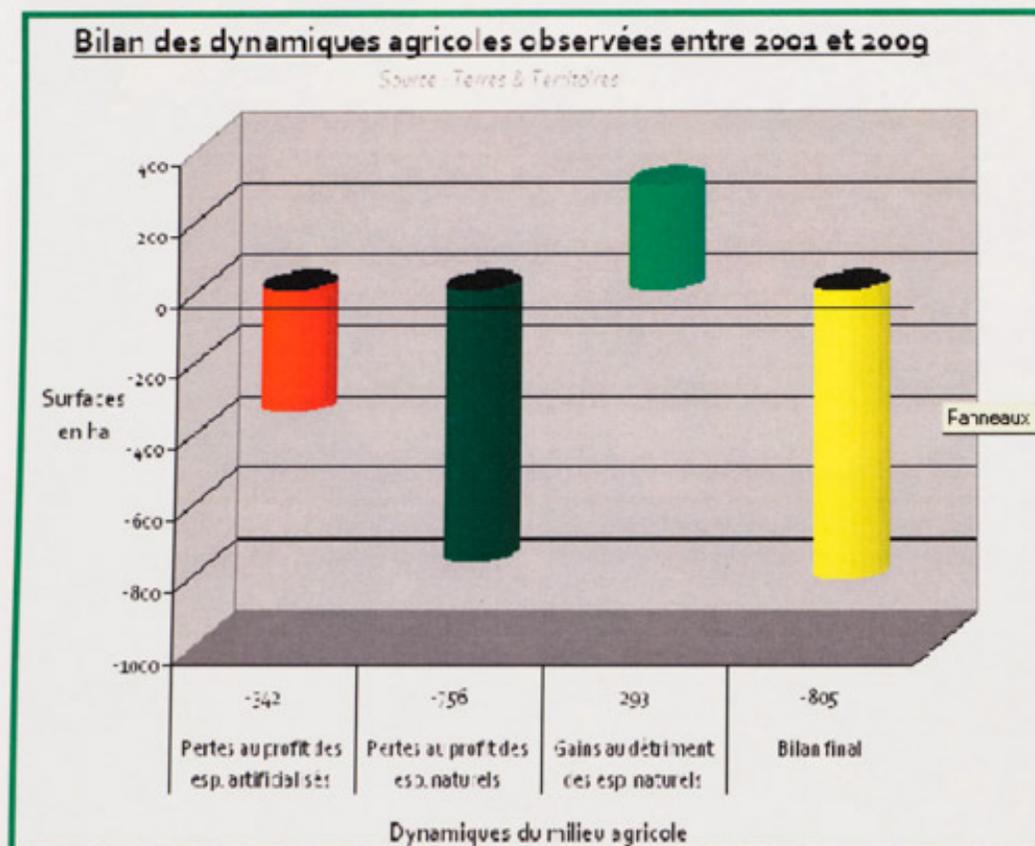
L'artificialisation de l'espace n'est pas le seul responsable du recul des terres agricoles. Il incombe également, pour 756 ha, à l'avancée des espaces naturels et boisés au détriment des cultures ; certaines terres agricoles, disséminées sur l'ensemble du territoire du ScoT, ont en effet été abandonnées et (re)conquises par les espaces naturels.

... partiellement compensée par une conquête agricole au détriment d'espaces naturels

Il est intéressant d'observer que 293 ha d'espaces agricoles ont été conquis au détriment des espaces naturels et boisés. Ces espaces (re)colonisés par l'agriculture se concentrent sur les communes de Lagarde d'Apt ou bien Saignon.



Un territoire agricole qui s'artificialise (plaine de Ménerbes) et se referme (coteaux vers Caseneuve)
Source : Terres & Territoires

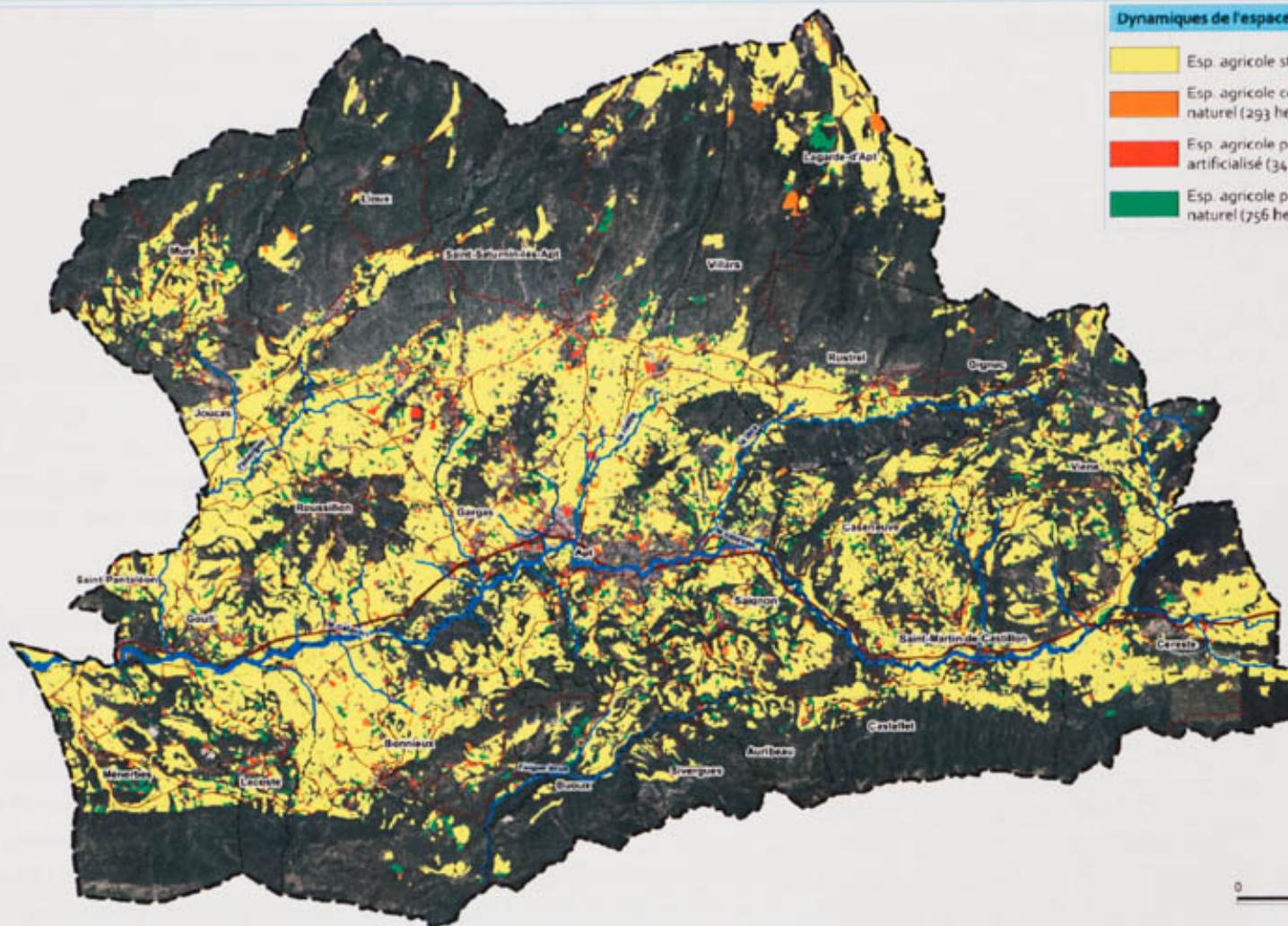


Dynamiques agricoles observées entre 2001 et 2009

Méthode : photo interprétation à l'échelle du parcellaire cadastrale des images aériennes 2001 & 2009

Dynamiques de l'espace agricole entre 2001 et 2009

- Esp. agricole stable
- Esp. agricole conquis aux dépens d'espace naturel (293 hectares)
- Esp. agricole perdu au profit d'espace artificialisé (342 hectares)
- Esp. agricole perdu au profit d'espace naturel (756 hectares)



GEOO - Terres et Territoires - 2012

- Périmétre SCoT
- Route secondaire
- Limite communale
- Cours d'eau
- Route primaire

Coopérateur



SCoT du Pays d'Apt
100 rue de la République
34100 Montpellier
Tél : 04 37 00 00 00
www.sco-t-pays-d-apt.fr

1. 3. Le foncier agricole : caractéristiques, menaces liées à la question urbaine

1. 3. 1 Un foncier agricole en partie perturbé et contraint

- Une façade nord et est (de Viens à Buoux + Lagarde d'Apt ...) où les terres agricoles apparaissent enclavées et imbriquées au cœur des massifs naturels (4 272 ha, soit 14 % des terres agricoles du SCoT),
- Une façade ouest du territoire marquée, « à première vue », par une plaine agricole compacte et homogène (de Rustrel à l'est à Ménerbes au sud ouest en passant par Bonnieux et Roussillon) ... mais en réalité très mitée par de très nombreuses constructions,
- Une façade est (de Saint Martin à Céreste) où le parcellaire agricole est compact et homogène (4 272 ha, soit 10 % des terres agricoles du SCoT).



1. 3. 2 Une pression « humaine » fragilisant et menaçant les espaces agricoles

En sus des contraintes d'exploitation engendrées par les différentes formes d'urbanisation, un autre phénomène peu visible mais pourtant très présent se manifeste sur le secteur : la pression urbaine ou foncière.

Une pression « humaine » bien présente sur la moitié ouest du territoire ...

Avec 12 806 hectares de terres agricoles (soit 71 % des surfaces agricoles totales du SCoT) soumis à une pression « humaine » forte ou très forte, une grande partie du territoire agricole apparaît « théoriquement » vulnérable.

Nous constatons que les secteurs agricoles (Apt, Gargas, Ménerbes, Bonnieux, Goult...), concentrant de nombreuses constructions pour diverses raisons (mitage historique liée aux petites unités d'exploitation et aux pratiques agricoles ou bien développement peu maîtrisé de l'urbanisation), sont ceux qui subissent les pressions les plus fortes.

...mais aussi des terres agricoles plus isolées sur la moitié est qui résistent mieux à la pression. Certaines « poches agricoles » (Lagarde d'apt, Céreste, plateau des Clapparèdes,...) apparaissent pas ou peu soumises à la pression pour des raisons diverses (secteur soumis à des PPR, secteur enclavé, secteur historiquement préservé de tout mitage,...) ; l'ensemble de ces « poches agricoles », vierges ou presque de toute construction, devra faire l'objet dans le SCoT d'une attention / protection particulière, si nécessaire.

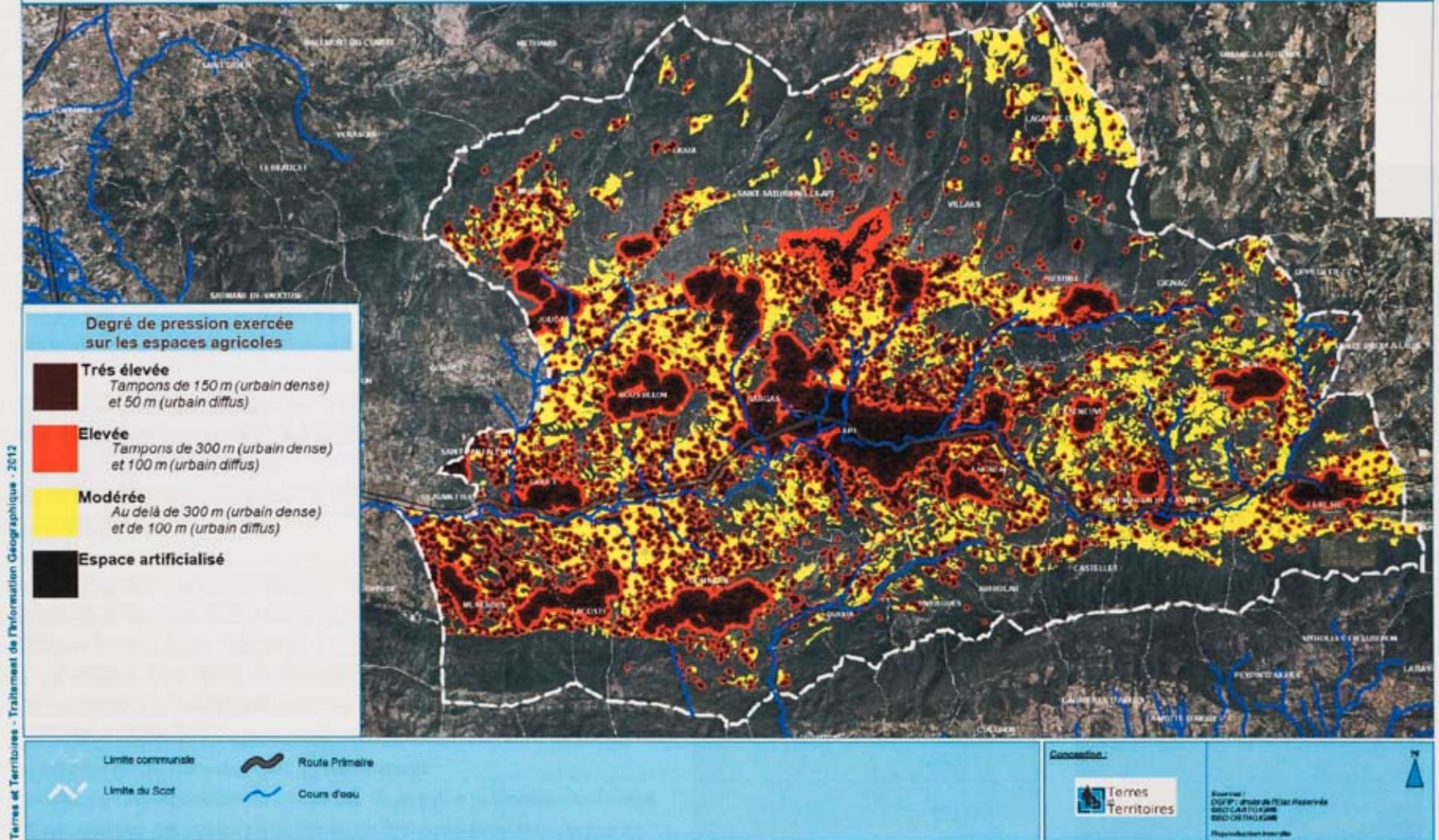


Le mitage des terres : un phénomène perturbateur pour l'agriculture environnante

Des secteurs agricoles encore préservés de l'urbanisation

Sources : Terres & Territoires

Représentation en 2012 des espaces agricoles menacés par la pression "humaine"



Terres et Territoires - Traitement de l'information Géographique - 2012

1. 3. 3 Observation du marché foncier de 2002 à 2011

• Un marché en baisse mais avec des valeurs en forte augmentation...
Avec 12 transactions par commune et par an en moyenne dans le périmètre du SCoT, le marché ressort comme un peu moins rythmé que la moyenne régionale avec 14 ou celle du département avec 17 transactions.

• Un marché agricole et rural très marqué par la valeur du résidentiel
Ce marché représente un tiers des transactions et également un tiers des superficies vendues dans le SCoT, mais qu'avec 2 % des valeurs du marché, les terrains agricoles sont assurément moins chers que les autres terrains.
Les moyennes de prix, sur ces dix dernières années, ont connu une relative stabilité avec une moyenne à moins de 5000 € de l'hectare et un maximum annuel à 8 000 € environ.
Aussi on ne peut assurément pas parler d'explosion des prix comme une idée communément reprise par beaucoup.
Cette idée d'augmentation des prix n'est cependant pas dénuée de fondement, mais elle s'est réellement manifestée sur la partie bâtie du marché.

1. 4. Une agriculture garante de la bonne gestion de l'espace

L'agriculture du Pays Aptésien est multi fonctionnelle car, outre ses fonctions marchandes, elle interagit également avec un certain nombre de paramètres non marchands du territoire, à savoir le paysage et le patrimoine, la valeur écologique des milieux et les risques naturels (incendies et inondations).

Les agriculteurs locaux sont en effet de véritables gestionnaires de l'espace. Ils entretiennent, façonnent et sont à l'origine d'un patrimoine paysager unique et emblématique : haies, fossés, cabanons, canaux d'irrigation, mas,...

Les surfaces agricoles et pastorales du territoire contribuent également à :

• abriter une partie de la biodiversité locale et prévenir, réduire et gérer les risques d'inondation (Calavon en l'occurrence) et/ou de feux de forêts



Une diversité de paysages générés par l'Agriculture et liés aux pratiques culturales



Contraste de couleurs des terres agricoles selon les saisons à Lagarde d'Apt



*Cultures et élevage à proximité des massifs :
quelques exemples de pratiques complémentaires pouvant servir de pare feu*

Source : Terres & Territoires

2. LES HOMMES ET LES EXPLOITATIONS

2. 1. Panorama démographique et socio-économique

2. 1. 1 des exploitants moins nombreux mais plus professionnels...

En 20 ans, le territoire a vu disparaître près de 45 % de ses exploitations agricoles. On en comptait 931 en 1988, contre 521 en 2010. La baisse s'atténue légèrement sur la dernière décennie. Cette diminution du nombre d'exploitations s'explique cependant pour le SCoT du Pays d'Apt par des exploitations plus professionnelles et de plus grande taille.

On peut voir en effet que les Surfaces Agricoles Utilisées moyennes augmentent, passant de 17 à 26 ha entre 1988 et 2010 (moyenne vaclusienne en 2010 : 19 ha). La concentration des exploitations, processus entamé depuis plus d'un demi-siècle, se poursuit jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, les exploitations agricoles sont en moyenne plus grandes et plus productives qu'il y a quelques années.

2. 1. 2 ... et une diminution des surfaces agricoles

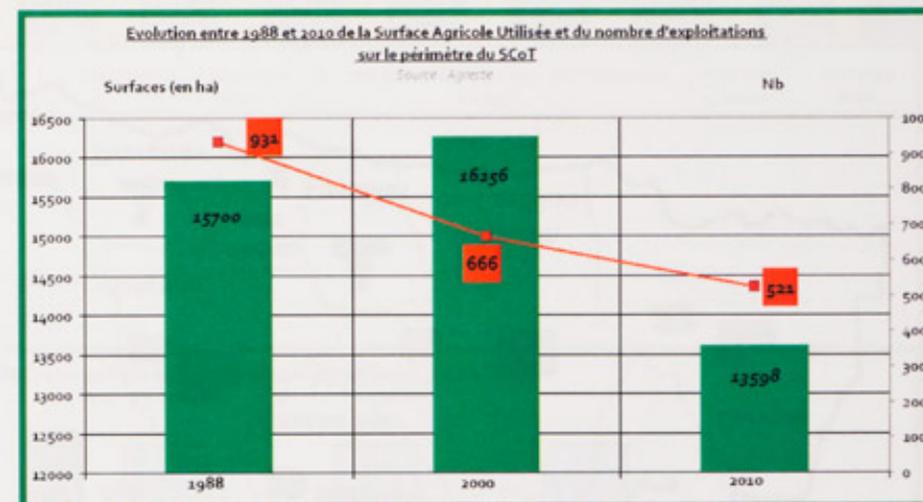
La baisse du nombre d'exploitations, est liée à une chute des surfaces agricoles (-17% entre 2000 et 2010). Cette situation est généralisée à l'échelle départementale (- 10% entre 2000 et 2010) et régionale (-12%). La diminution des surfaces agricoles sur le territoire du SCoT est cependant plus marquée (-17%).

La carte précédente montre l'évolution, par commune, du nombre d'exploitations entre 1988 et 2010.

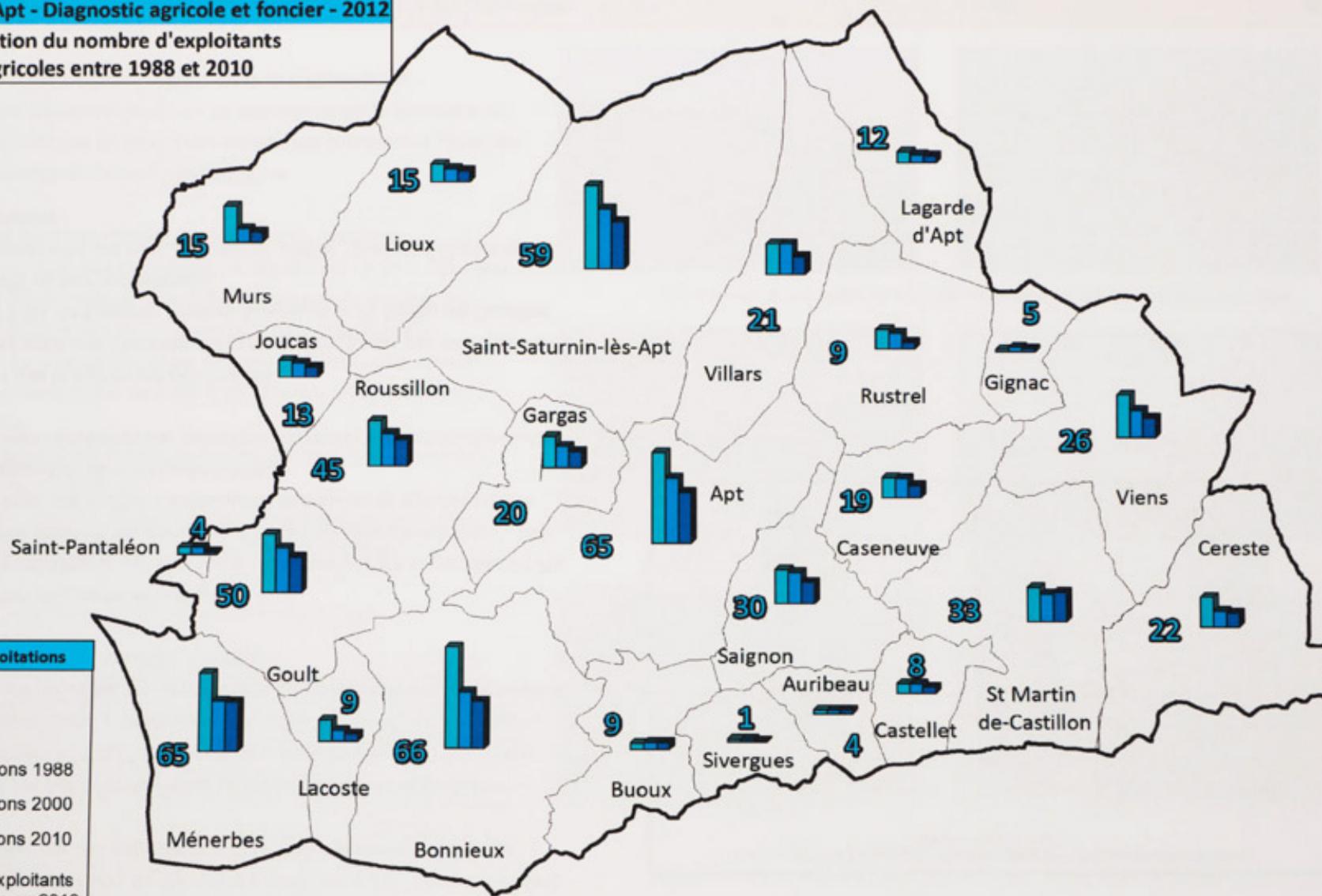
Nous voyons clairement que la baisse est généralisée.

Certaines communes ont subi une très forte diminution. C'est le cas par exemple des communes de Murs (- 73 %), de Lacoste, Rustrel, Sivergues et St Martin de Castillon qui ont perdu plus de 60% de leur exploitations.

Seule quelques rares communes ont vu augmenter ce chiffre : Buoux et Gignac qui ont gagné chacune un agriculteur.



Evolution du nombre d'exploitants agricoles entre 1988 et 2010



1:110 000

Limite SCoT
Limites communales

Conception:

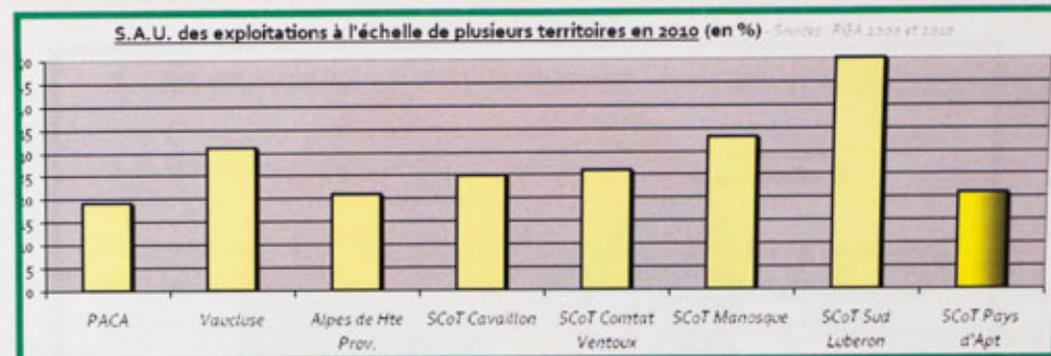


Sources: IGN - Paris - BD Cartho Licence
N°10NPPAR- PACA 000484, CAS4, RGA 2010

2. 1. 3 Un territoire moins agricole que ses voisins

Le territoire du SCoT du Pays d'Apt est occupé à 21% par des surfaces agricoles. C'est un peu plus élevé que la région PACA (SAU : 19 %) mais inférieur à l'occupation agricole du département du Vaucluse (31%) ou des territoires SCoT voisins.

Nous pouvons cependant voir que la diminution des surfaces agricoles entre 2000 et 2010 est généralisée sur l'ensemble des territoires mais plus lourdement ressentie encore sur les SCoT Comtat Ventoux (-18 %) et du Pays d'Apt (-16 %).



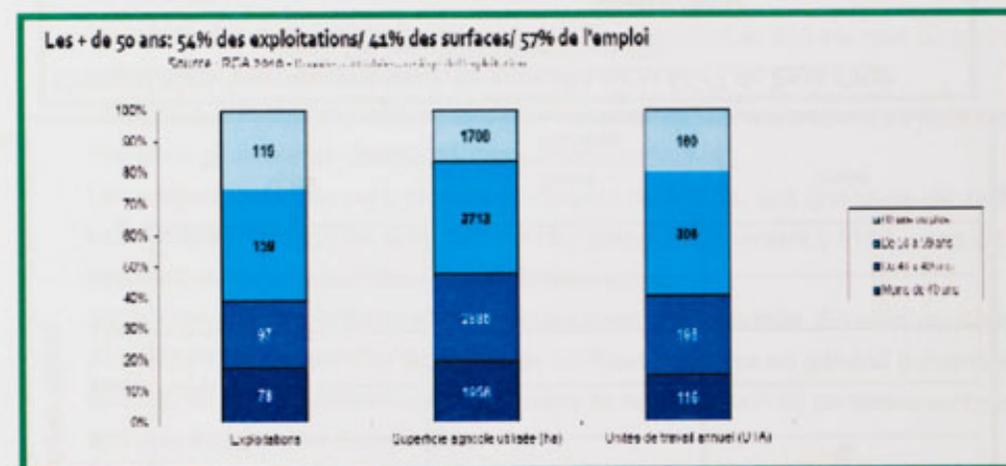
2. 1. 4 Un renouvellement des exploitations non assuré

La proportion d'exploitants de moins de 40 ans est faible (moins d'un quart en moyenne sur l'ensemble des communes) tandis que la proportion d'exploitants de 55 ans et plus est comprise entre 35 et 50 %. Le graphique suivant nous apprend par ailleurs que les agriculteurs les plus âgés sont ceux qui disposent de la majorité des exploitations et de la plus grande main d'œuvre.

La tranche d'âge 50-59 ans représente le plus grand nombre d'emploi et la plus grande superficie cultivée. Les moins de 40 ans restent minoritaires, ce qui implique une réflexion sur la transmission des exploitations et le renouvellement des générations à envisager.

Les crises répétitives du secteur agricole et les difficultés à trouver des terres dissuadent ainsi les jeunes à s'installer. Il y en a cependant quelques-uns, plutôt dynamiques.

Les exploitations dont le dirigeant a moins de 50 ans ont en moyenne 28 ha de SAU et génèrent 1,8 UTA. Celles dont le chef d'exploitation a plus de 50 ans sont de taille un peu plus modeste : 20 ha en moyenne, pour 1,7 UTA.



L'enjeu essentiel est le devenir des terres et des emplois liés aux exploitations qui vont s'arrêter : reprise par des exploitations voisines ? perte pour l'agriculture ? ...

2. 2. L'activité agricole : une composante essentielle dans l'économie locale

2. 2. 1 Un secteur pourvoyeur d'emploi

L'emploi agricole a bien entendu lourdement chuté lui aussi (- 45 %), conjointement à la diminution des surfaces et des exploitations agricoles. Cependant l'agriculture reste une composante économique non négligeable sur le territoire du SCoT.

On peut voir sur le graphique suivant que les emplois générés sont représentatifs du nombre d'exploitations. Les filières les plus pourvoyeuses d'emplois sur le SCoT sont la viticulture et la culture fruitière et arboricole.

Les exploitations ayant leur siège sur les communes du SCoT du Pays d'Apt totalisent 872 UTA (Unités de Travail Annuelles) au total (source : RGA 2010). Cela représente 8,4 % de l'emploi total sur le territoire. A cela, il conviendrait d'ajouter certains emplois saisonniers (parfois assurés par des étudiants, des chômeurs, des personnes ayant une autre activité principale ...) souvent non comptabilisés par l'INSEE.

2. 2. 2 Une main d'œuvre essentiellement familiale

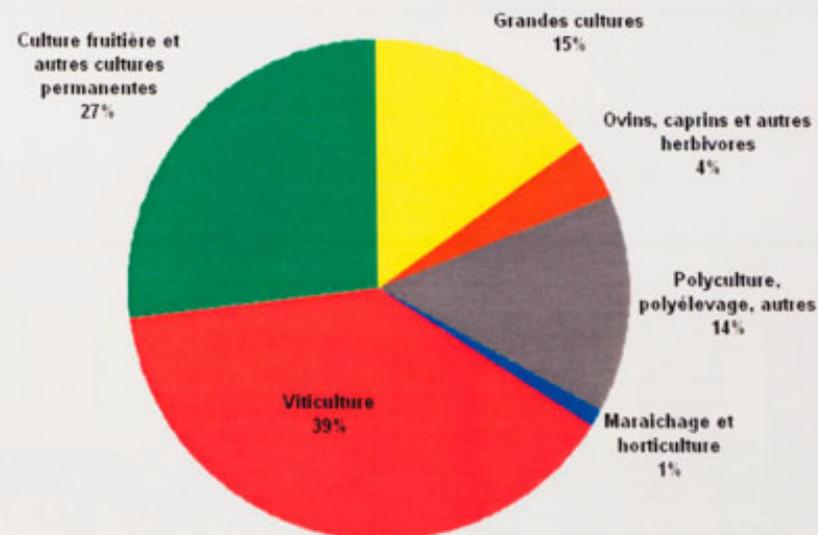
Bien que les cultures prépondérantes sur le territoire du SCoT du Pays d'Apt soient la viticulture et l'arboriculture, pourvoyeuses d'emplois saisonniers, l'essentiel de l'emploi agricole provient des chefs d'exploitations et des autres aides familiaux. En effet, 72 % des unités de travail annuel ou UTA (équivalent au temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an) sont dues aux actifs familiaux. Sur le territoire du SCoT, 20 % du travail agricole est assuré par cette main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle, soit moins que la moyenne vaclusienne. L'activité saisonnière, bien que précaire, génère des salaires et crée de l'emploi, en particulier de l'emploi direct.

Evolution du travail dans les exploitations agricoles du SCoT entre 1988 et 2010 (en UTA)



L'emploi généré par les exploitations agricoles sur le SCoT du Pays d'Apt

Source : RGA 2010 - Répartition des UTA par OTEX



Les exploitations et entreprises agricoles génèrent des emplois salariés totaux qui représentent l'équivalent de 197 ETP.

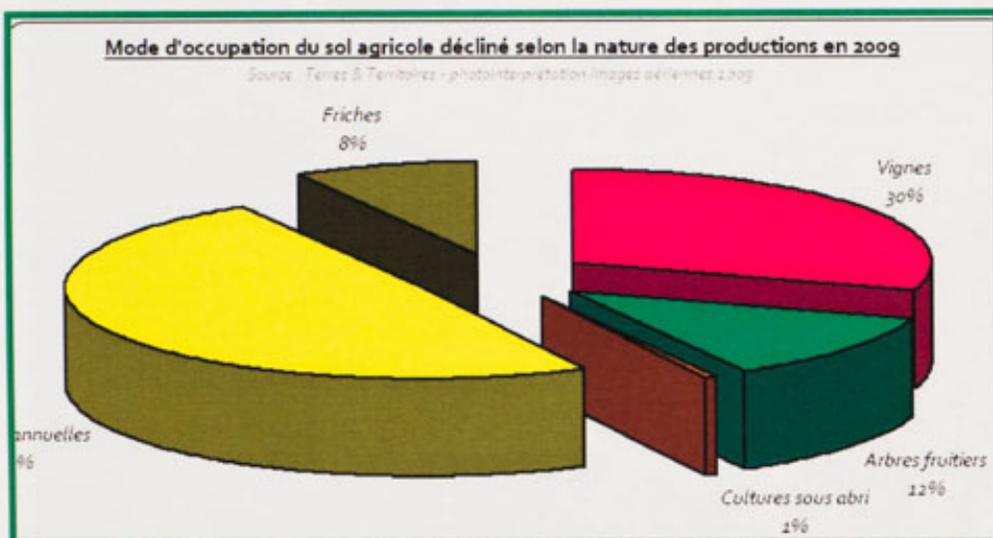
Au delà de la saisonnalité des travaux, l'emploi agricole varie également d'une année à l'autre selon les aléas climatiques ou bien la conjoncture économique des filières plus ou moins favorable à l'emploi

Conclusion : En moyenne, une exploitation agricole sur le SCoT génère 1,6 emplois à temps plein (1,2 UTA par le chef d'exploitation et la main d'œuvre familiale, 0,4 UTA salariés).

2. 2. 3 Un nombre d'emplois indirects non négligeable (salariés des coopératives, organismes professionnels agricoles et autres)

Filière Bigarreau Industrie - COPEBI et VERDOSO (Aptunion) et confiseurs : environ 250 UTA

Coopératives viticoles : 32 UTA,...



3. LES PRINCIPALES PRODUCTIONS ET PRATIQUES AGRICOLES

3. 1. Une palette de cultures diversifiées

3. 1. 1 La vigne et les cultures annuelles occupent la majorité de l'espace
Que ce soit en superficie, en nombre d'exploitations ou en emploi, la viticulture est la première activité agricole du SCoT. Cette filière se distingue géographiquement assez aisément : la partie Ouest du territoire est largement occupée par la vigne. Les cultures annuelles (céréales, prairies, jachères ...), quant à elles, sont présentes sur l'ensemble du territoire et plus fréquentes le long des cours d'eau.

3. 1. 2 En l'espace de 10 ans, une diminution rapide et importante de tous les types de cultures

La baisse des surfaces agricoles est générale, avec des évolutions plus ou moins prononcées selon les cultures.

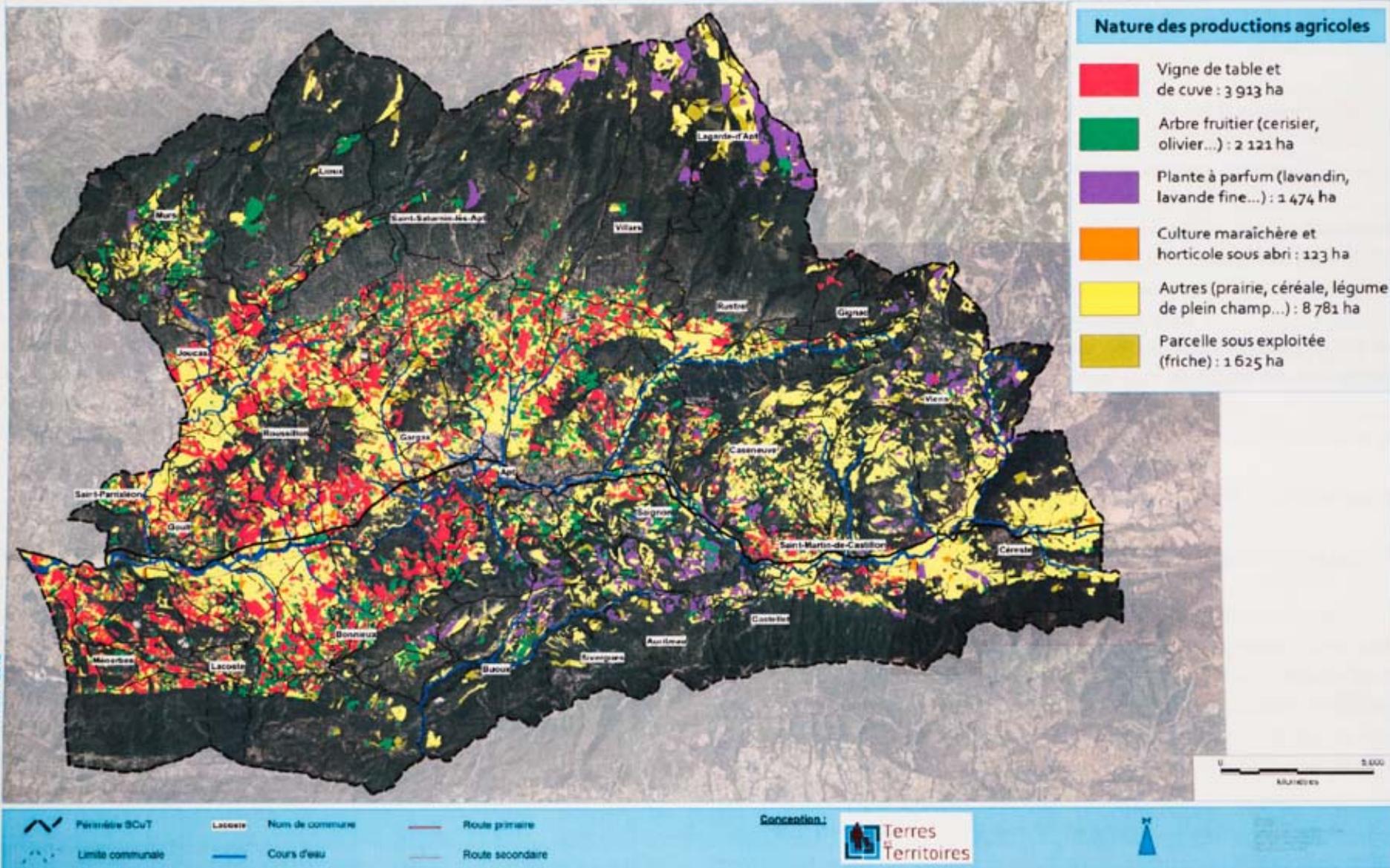
La vigne (- 473 ha soit une baisse de 13 %) est la culture qui a le mieux résisté à la tendance générale de diminution des surfaces cultivées.

Les vergers, pour leur part, régressent de près de 400 ha, soit une chute de 28 %. Les surfaces fourragères et en jachère régressent énormément (-51%), sans lien apparent avec l'augmentation des troupeaux ovins.

Seules les grandes cultures sont en progression sur la période. En effet, au-delà d'un important phénomène de pertes de surfaces agricoles en général (urbanisation, friches), on note également un phénomène de reconversion de certaines surfaces, avec un changement d'orientation.

Plusieurs phénomènes de mutation agricole ont ainsi été relevés :

- Arrachage de vergers et remplacement par des grandes cultures,
- Abandon des légumes de plein champ au profit des grandes cultures



Terres et Territoires - Ph. Rollet - 2012

3. 2. Présentation et analyse des différentes filières de production

3. 2. 1 La viticulture

Un terroir viticole riche et diversifié

La viticulture du SCoT, avec une part prépondérante des AOC/AOP, possède également une gamme de produits susceptibles d'occuper tous les segments de marché. En effet, le marché actuel impose la nécessité d'articuler, dans la cohérence et la transparence, l'élaboration de 2 grands groupes de vin capables de répondre aux attentes de chaque catégorie de consommateurs :

- les premiers, principalement bâti sur le terroir et la typicité ; c'est le domaine privilégié des AOC/AOP.

Les AOC /AOP : 74,5 % des surfaces viticoles (moy 84 = 88 %) – interprétation des orthophotos 2009

- les seconds sont les vins de pays et de table, identifiés en particulier par leur marque et ou un cépage.

Les Vins de Pays et de table : 25,5 % des surfaces viticoles du SCoT – interprétation des orthophotos 2009

Malgré la crise, une certaine stabilité des surfaces cultivées et des productions

Le territoire du SCoT du Pays d'Apt, impacté malgré tout par la crise viticole, résiste mieux que le reste du département de Vaucluse.

En effet, la production de rosés et de blancs bien présente dans les appellations spécifiques du territoire (Luberon et Ventoux) bénéficie aujourd'hui d'un engouement véritable auprès des « nouveaux consommateurs », tant en France qu'à l'étranger, et qui peuvent ainsi développer l'image des vins locaux vers cette catégorie de consommateurs.

Par ailleurs, l'existence d'un vignoble « mixte » (AOC, IGP, Vin de Table) permet aux producteurs comme aux vinificateurs de disposer d'une gamme de produits diversifiés selon la segmentation choisie et donc d'équilibrer leurs risques et leurs revenus.

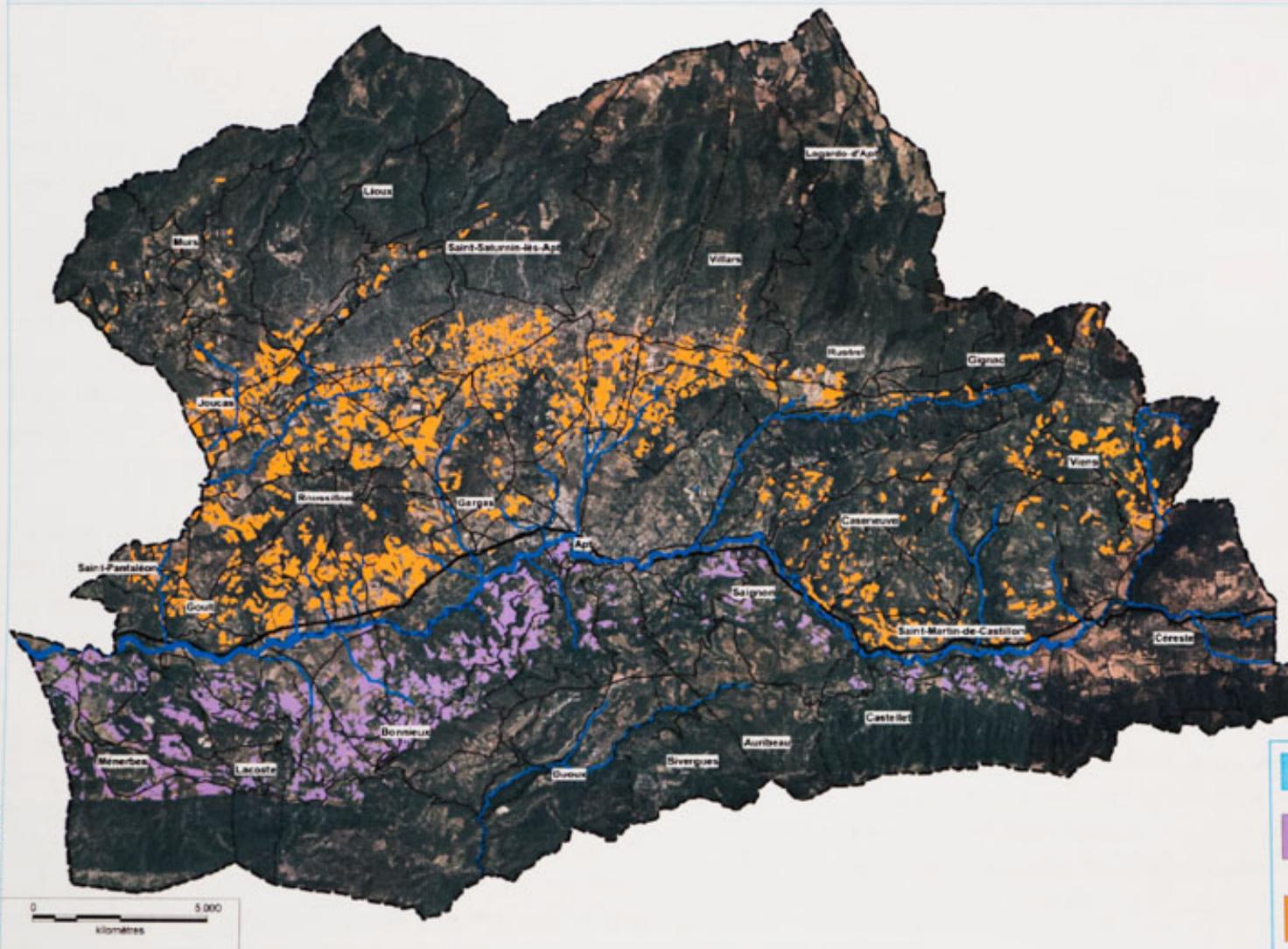
Les unités de vinification : prépondérance des coopératives

Le périmètre du SCoT compte 35 caves particulières et 3 caves coopératives : La Cave Sylla basée à Apt, la Cave de Bonnieux et la Cave de Lumières basée à Gault. 81% des volumes sont vinifiés en cave coopérative.



Les parcelles viticoles incluses dans les périmètres AOC/AOP Luberon et Ventoux

Limites des AOC viticoles représentées à titre indicatif
Périmètres non validés par l'INAO



Vignes et signes de qualité

- Parcelles viticoles incluses dans le périmètre AOC Luberon = 1262 ha
- Parcelles viticoles incluses dans le périmètre AOC Ventoux = 2573 ha

Terres et Territoires - Ph. Rollet - 2012

- Périmètre SCoT
- Nom de commune
- Route primaire
- Limite communale
- Cours d'eau
- Route secondaire

Conception :



, une production de qualité reconnue par un AOC/AOP

Sur le SCoT, la culture du raisin de table est souvent associée au sein d'une même exploitation, à celle de la cerise et/ou de la vigne de cuve.

En 2000 sur le territoire, 433 hectares de raisin de table étaient cultivés. Depuis 2000, on observe une stabilité des surfaces cultivées en raisin de table sur l'ensemble du département du Vaucluse.

3. 2. 3 Les cultures annuelles et les surfaces fourragères

Entre 2000 et 2010, on note d'une part une réduction du nombre d'exploitations et d'autre part une augmentation des surfaces en grandes cultures ; les exploitations restantes se sont donc agrandies par reprise d'exploitations cessant leur activité. En 2010, les grandes cultures occupent environ 3 000 ha. 91% des surfaces étant occupées par du blé dur.

La production fourragère est traditionnelle en secteur irrigué : prairie, luzerne, ... notamment en rotation sur blé dur.

3. 2. 4 L'élevage

Sur le SCoT du Pays d'Apt, les éleveurs possèdent des troupeaux en ovins viande et caprins fromagers. Ces exploitations sont toutes situées à l'Est du territoire.

Les exploitations ovines sont prédominantes et les troupeaux peuvent être sédentaires comme transhumants. La partie Sud du Pays d'Apt, autrefois considérée comme un secteur traditionnel, voit ses troupeaux et ses exploitations périliter.

Le pastoralisme et plus particulièrement le sylvo-pastoralisme jouant un rôle très important dans l'entretien du territoire et la gestion de l'espace, ce secteur Sud peu être considéré comme un secteur à fort enjeu d'élevage (réintroduction des troupeaux, installations...).

Les exploitations de caprins fromagers sont moins nombreuses et nécessitent de plus petites surfaces. Toutes les exploitations présentes sur le territoire font de la transformation fromagère directement sur l'exploitation sauf une sur Viens. Les communes de l'Ouest et du Sud Ouest du Pays d'Apt bénéficient de l'appellation AOP fromage de chèvre de « Banon » qui permet de valoriser une partie de leur production.

La vente des produits est réalisée en circuit court du producteur au consommateur. Là aussi, le pâturage caprin possède un impact très fort en terme de gestion et d'entretien de l'espace (les chèvres pâturent les strates herbacées mais surtout arbustives).



Parcelle culturale plantée en cerisiers et entreprise Aptunion implantée sur Apt

Sources : Terres & Territoires

3. 2. 5 Les autres filières de production présentes

A côté des grandes filières dominantes, on retrouve une multitude de productions sur le territoire du SCoT, parfois localisées sur des secteurs très restreints, et qui ont donc une influence certaine au niveau local. Ces productions (oléiculture, maraîchage, apiculture, lavandiculture,...) sont bien souvent reconnues pour leur qualité.

En matière d'Agriculture Biologique sur le SCoT, nous avons recensé 27 exploitants dont le siège d'exploitation est sur le SCoT et qui ont réalisé la démarche de s'engager dans l'agriculture biologique. On compte 6 domaines viticoles, 4 maraîchers mais une majorité d'exploitations polyculturelles de type céréales/PPAM, viticulture/céréales, cerise/oliviers

L'agriculture occupe toujours en 2012 une place centrale dans l'équilibre du territoire du SCoT.

Forces : facteurs de résistance et de pérennité

- Une artificialisation modérée des surfaces agricoles en comparaison avec les territoires voisins (- 43 ha entre 2001 et 2009),
- Une moitié ouest du territoire doté de fortes potentialités de production agricole : aptitudes agronomiques élevées, terroirs viticoles de qualité, accès à l'eau moderne (sous pression) et sécurisée toute l'année,
- Une stabilisation des prix des terres agricoles vendues sans bâti depuis une dizaine d'années,
- Des terroirs parfaitement adaptés à la culture de la vigne,
- Un rôle fondamental joué par l'Agriculture dans la gestion, la prévention, l'entretien et l'image du territoire du Pays Aptésien : création de paysages emblématiques (cerisiers, lavandes...), préservation du petit patrimoine rural, pratiques récréatives (chasse, ballades, vélo...), maintien d'une certaine biodiversité, prévention et réduction des risques naturels (incendies et inondation),
- Une agriculture génératrice d'emplois (1 200 UTA à minima) ; une activité socio-économique fondamentale et endogène au territoire,
- Des productions agricoles :
 - . très diversifiées : vigne de cuve, arboriculture (avec la cerise comme particularité), grandes cultures (céréales et fourrages) et parcours, élevage (ovin et caprin), plantes à parfum (lavandin et lavande fine), cultures légumières,...),
 - . reconnues et labellisées : très nombreux signes et produits de qualité (AOP Ventoux, Luberon, Banon, Muscat du Ventoux, Huile essentielle de lavande de Hte Prov., Huile d'Olive de Prov et de Hte Prov., IGP Agneau de Sisteron, Petit Epeautre (et farine) de Hte Prov., Miel de Prov, fruits confits du Pays d'Apt,...).

Faiblesses : facteurs de fragilité et de vulnérabilité

- Un territoire agricole moins important que ses voisins et qui continue à se rétracter (perte significative des surfaces liée à la déprise agricole),
- 60 % du territoire du SCoT pas ou difficilement exploitable : potentialités agronomiques très limitées, secteurs dépourvus de réseau d'irrigation et très contraint en matière d'accès à l'eau,...,
- Des extensions urbaines mal maîtrisées doublée d'une résidentialisation de l'espace agricole générant de réelles contraintes d'exploitation et une forte pression humaine sur 71 % du territoire,
- Une « explosion » du prix des terres agricoles vendues avec du bâti depuis une dizaine d'années,
- Une chute très importante du nombre d'exploitants, un vieillissement de la population agricole et un renouvellement très insuffisant au sein des exploitations et des structures agricoles,
- Une conjoncture économique très délicate qui perdure et qui affecte de nombreuses filières de production... ; plusieurs filières agricoles très dépendantes des aides financières de l'Europe (PAC,...).

Opportunités

- Sécuriser le foncier pour garantir une lisibilité sur le long terme en protégeant les terres agricoles de l'artificialisation des sols et/ou de la déprise et/ou du changement de vocation,
- Définir des secteurs agricoles à préserver durablement en mettant en place des outils de planification, de préservation et/ou d'intervention foncière,
- Considérer les terres agricoles comme des espaces économiques ayant leur logique de fonctionnement propre (fonctions premières = production de biens et création d'emplois),
- Réduire la pression et mettre fin à la rétention spéculative foncière,
- Restructurer le parcellaire agricole dans les secteurs les plus morcelés ; anticiper et accompagner la transmission du foncier agricole,
- Etendre le réseau d'irrigation sous pression tout en maîtrisant le coût de l'eau,
- Profiter de la ressource touristique et valoriser les opportunités locales commerciales,
- Permettre aux exploitations agricoles de diversifier leurs activités par le développement des énergies vertes performantes (éolien à petite échelle, photovoltaïque sur les toitures agricoles...),
- Accompagner et encourager le développement de l'élevage.

Menaces

- Vers une accélération du processus de déprise agricole dans les secteurs enclavés et à moindre potentialités agronomiques (risques avérés de fermeture et de banalisation des paysages, risques incendies amplifiés...),
- Des terres agricoles très convoitées ; une artificialisation du territoire aux dépens en premier lieu des terres en plaine à très fort potentiel agricole,
- Une pression foncière accrue qui contraint et fragilise les exploitations agricoles ,
- Des niveaux de prix du bâti élevés pouvant mettre en péril l'installation et/ou la reprise d'une activité agricole,
- Des exploitations agricoles éprouvant de plus en plus de difficultés à construire dans la zone agricole ce qui freine leur développement économique,
- De nombreuses exploitations agricoles éprouvant de grandes difficultés sur le plan économique et ne pouvant plus se développer.

Des hommes, de l'habitat, des activités et des services

Le diagnostic socio-économique dresse un état des lieux des tendances démographiques, économiques et sociales. Il analyse la situation actuelle en matière d'équipements, de logements et de déplacements. Il met en évidence des besoins auxquels le Schéma de Cohérence Territoriale devra répondre.

Entreprise Blachère à Apt



Démographie et structure de la population: une population vieillissante

Une population vieillissante	p 17
Un territoire à fortes polarité et disparités	p 111
Un fort taux de vieillissement	p 112
La taille des ménages se réduit	p 115
Santé publique et libérale: un enjeu de territoire(s)	p 116
La fiscalité des ménages: un indicateur de déséquilibre	p 118
Un bon niveau moyen de formation	p 119
Agir ou subir: les enjeux	p 120

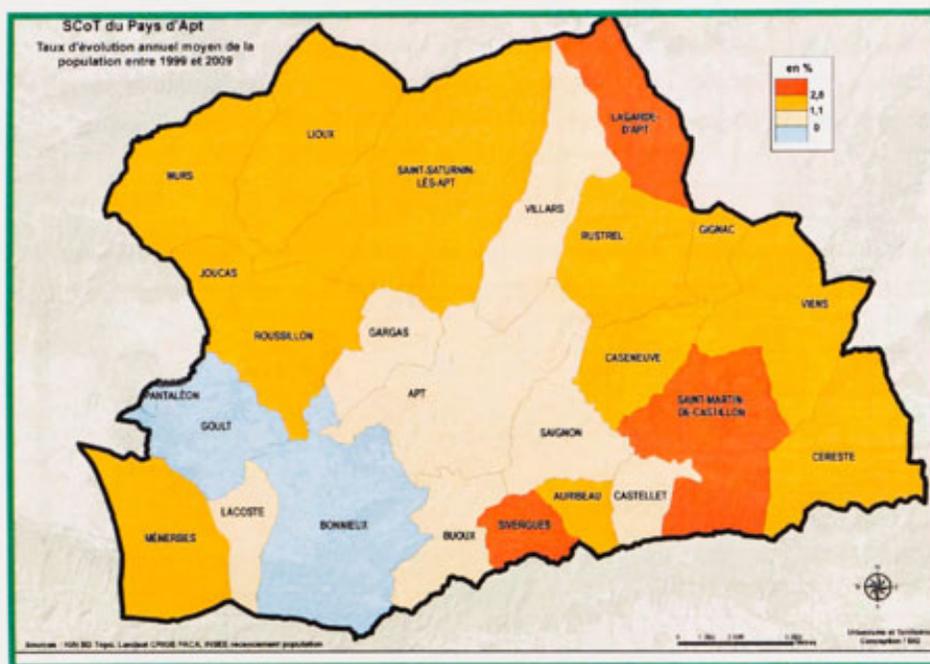
Des dynamiques démographiques contrastées.

Depuis 1968 la population du territoire du SCoT du Pays d'Apt n'a cessé d'augmenter: De 19737 en 1969 elle atteint 29584 habitants en 2009.

Toutefois, depuis 1990 cette dynamique semble s'essouffler.

Sur l'ensemble du territoire du SCoT, en 1968 le taux de croissance annuel était de 2,2, il est aujourd'hui de 0,8 avec de 1990 à 1999 un taux de 0.

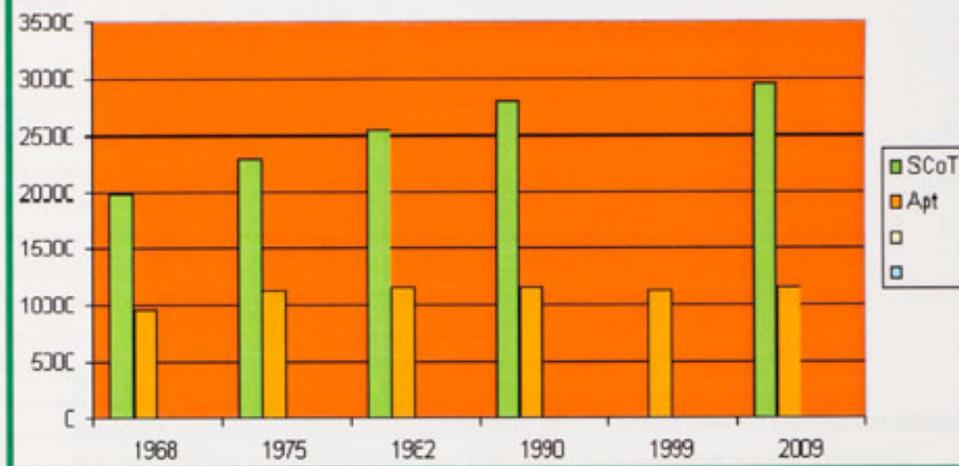
La variation annuelle de la population due au solde naturel est toujours inférieure à l'apport apparent des entrées et sorties.



Source INSEE. recensement de la population exploitation principale

Territoire : 0,6% - Zone de comparaison PACA : 0,8%

Evolutions comparées (Apt SCoT) de la population de 1968 à 2009

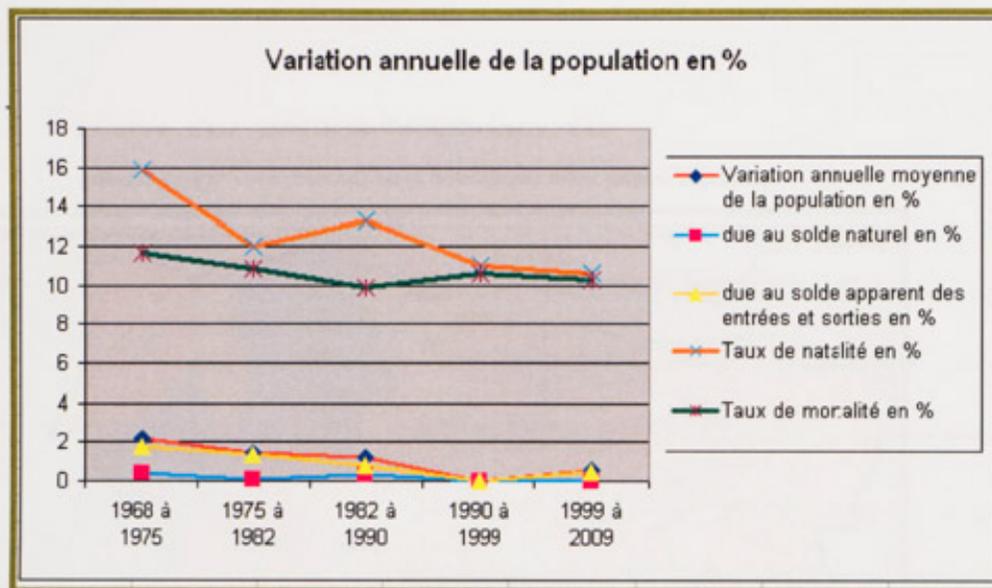


Source: INSEE Portrait de Territoire 2012

Dans la toute récente période 1999-2006, La noyau APT + Gargas ne porte plus que 10% de l'accroissement démographique total du SCoT. Dans leur périphérie c'est Saint Saturnin d'Apt (23%), Saint Martin de Castillon (16%), Ménerbes (15%), Roussillon (10%) et Viens (7%) qui assurent l'essentiel de l'accueil supplémentaire. On notera des tendances plus régressives à Goult dans la période 1999-2006. (Source: Eléments de diagnostic pour élaborer le Dire de l'Etat pour le SCoT du Pays d'Apt - Août 2009 - page 4)

Sur la période 2006 - 2009 ces tendances sont confirmées.

Une variation de la population due essentiellement au solde migratoire



Sources : Insee, RP 1968 à 1990 dénombremens -RP1999 et RP2009 exploitations principales - Etat civil.

L'augmentation de la population résulte presque exclusivement du solde migratoire. Dans le même temps, la baisse du taux natalité est compensée par la hausse du taux de mortalité, ce qui confirme la tendance du vieillissement de la population.

Sur l'ensemble du territoire la (faible) croissance est à mettre sur le compte du seul solde migratoire.

Le Pays d'Apt est sous perfusion démographique et sans ces « perfusions d'ailleurs » la population serait au mieux à un tiers de l'actuelle, c'est dire.

(Source: Eléments de diagnostic pour élaborer le Dire de l'Etat pour le SCoT du Pays d'Apt
Août 2009 - page 6 et 7)

A elle seule la ville d 'Apt accueille 38,17% de la population du territoire. Si l'on y ajoute les communes limitrophes Saignon, Saint Saturnin lès Apt et Gargas, ce sont 61,17% de la population qui sont regroupés dans le pôle urbain.

Parmi ces communes, seule Saint Saturnin lès Apt voit son poids augmenter: Apt, Gargas et Saignon restent stables voire en légère diminution.

Si le taux de croissance annuel moyen reste faible, il profite d'abord aux communes rurales (Lagarde d'Apt, Sivergues, Auribeau, Gignac, Saint Martin de Castillon) ce qui accentue le processus de péri urbanisation avec des conséquences immédiates sur les déplacements domicile travail, domicile services, domicile loisirs et sur l'inégalité des citoyens devant l'accès au travail, aux services, aux loisirs et à la culture.

Un territoire à fortes polarité et disparités

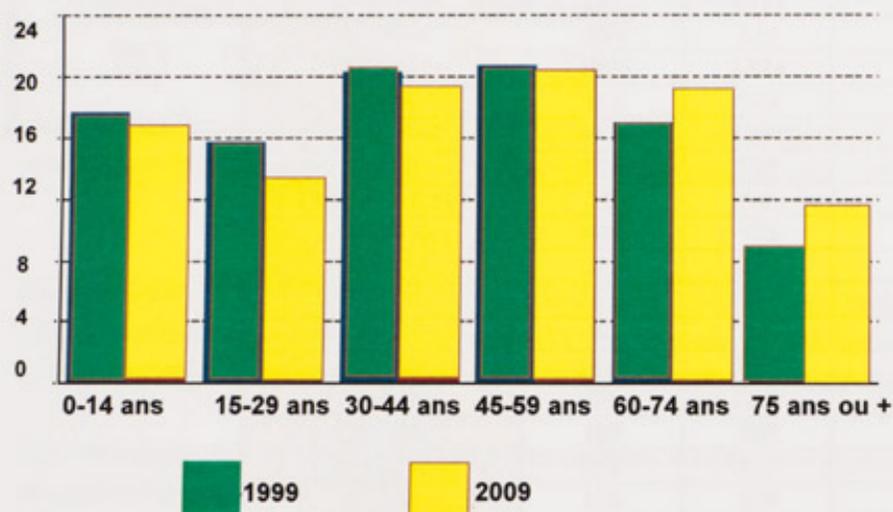
Communes	Population 1999	Population 2008	Accroissement annuel % 1999 à 2008	Poids en 1999	Poids en 2009	Evolution population
Apt	11160	11144	0	39,86%	38,17%	- 16
Auribeau	59	73	+ 2,4	0,2%	0,25%	+ 14
Bonnieux	1428	1416	- 0,1	5,1	4,89%	- 12
Buoux	112	128	+ 1,5	0,4%	0,43%	+ 16
Caseneuve	356	413	+ 1,7	1,27%	1,41%	+ 59
Castelet	106	106	0	0,37%	0,36%	0
Cereste	1047	1208	+ 1,6	3,74%	4,13%	+ 161
Gargas	2924	2986	+ 0,2	10,44%	10,22%	+ 62
Gignac	48	61	+ 2,7	0,17%	0,2%	+ 13
Goult	1279	1176	- 0,9	4,57%	4,02%	- 103
Joucas	317	316	0	1,13%	1,08%	- 1
Lacoste	404	423	+ 0,5	1,44%	1,45%	+ 19
Lagarde d'Apt	26	36	+ 3,7	0,1%	0,12%	+ 10
Lioux	249	255	+ 0,3	0,88%	0,87%	+ 6
Ménerbes	1011	1153	+ 1,5	3,61%	3,95%	+ 142
Murs	415	433	+ 0,5	1,48%	1,48%	+ 18
Roussillon	1162	1291	+ 1,2	4,15%	4,42%	+ 129
Rustrel	609	711	+ 1,7	2,17%	2,43%	+ 102
Saignon	998	1031	+ 0,4	3,56%	3,53%	+ 33
Sivergues	30	48	+ 5,4	0,1%	0,16%	+ 18
St Martin de Castillon	559	734	+ 3,1	2%	2,5%	+ 175
St Pantaléon	179	190	+ 0,7	0,63%	0,65%	+ 11
St Saturnin lès Apt	2431	2637	+ 1,3	8,68%	9,03%	+ 206
Viens	491	576	+ 1,8	1,75%	1,97%	+ 85
Villars	696	734	+ 0,8	2,48%	2,51%	+ 38
SCoT 2008	27996	29189				+ 1193
SCoT 2009		29 584				+ 1588

Un fort taux de vieillissement

Les tranches d'âge de 0 à 59 ans sont en recul alors que les tranches supérieures de 60 à 75 ans et plus sont en nette progression.

Apt avec 11 200 habitants sur les 29 584 habitants que compte le Pays d'Apt (38%) tempère les moyennes car l'indice de jeunesse y est beaucoup plus fort que dans les autres communes, la structure des familles plus équilibrée.

Evolution de la population par tranche d'âge



Sources: Insee, RP 1999 et RP 2009 exploitations principale

Une évolution de la structure familiale peu favorable à l'indice de jeunesse

L'évolution de la part des jeunes âgés de 0 à 14 ans est majoritairement négative exception faite de trois communes à faible population (Lagarde d'Apt, Sivergues et Auribeau), ce qui n'est pas significatif.

Scolarisation selon l'âge en 2009

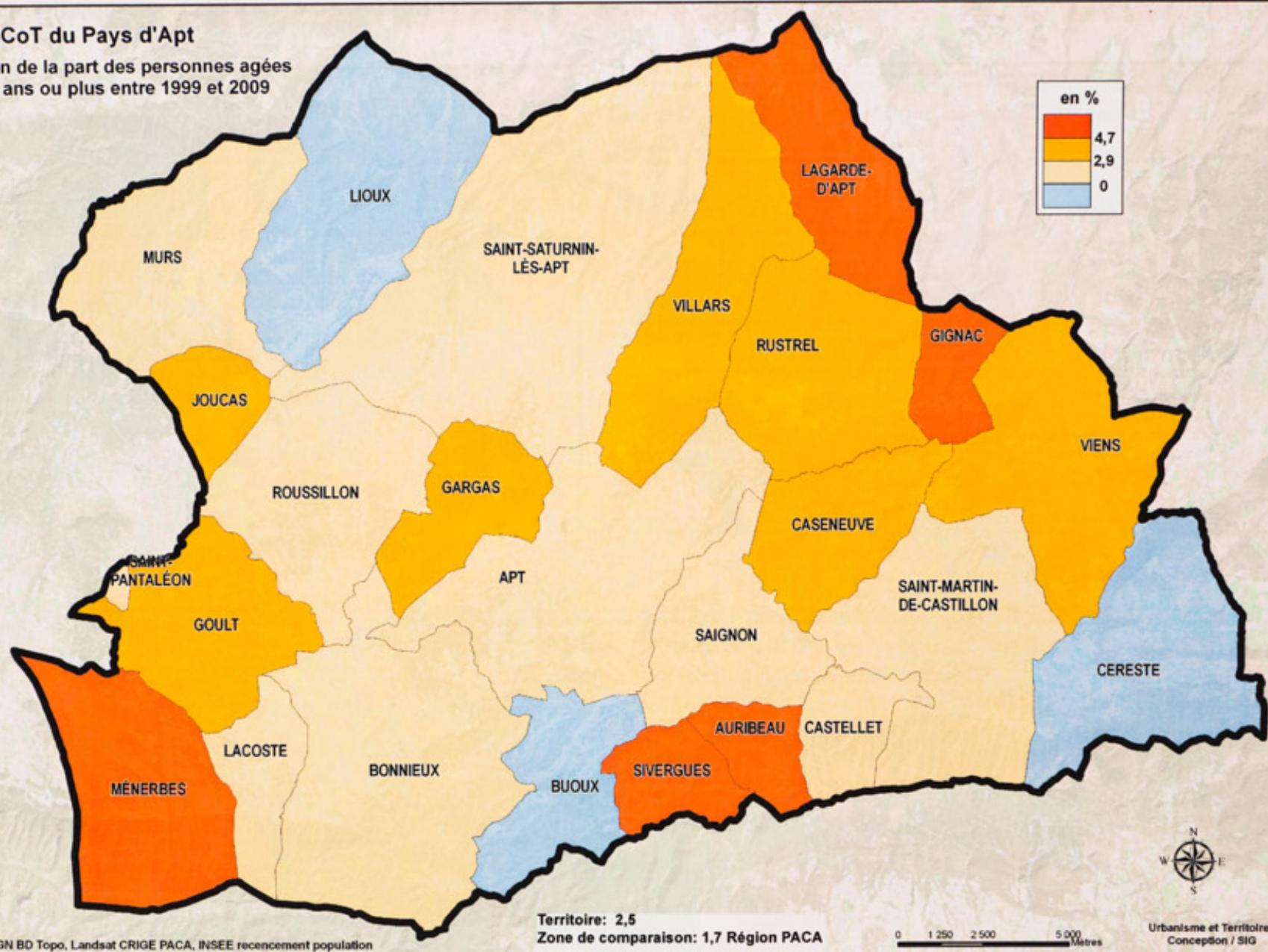


Sources: Insee, RP 1999 et RP 2009 exploitations principale

La baisse de la tranche d'âge des 15- 29 ans s'explique en partie par le niveau de scolarisation selon l'âge: à partir de 18 ans, les jeunes poursuivant leurs études rejoignent les pôles universitaires d'Aix Marseille, voir de Montpellier.

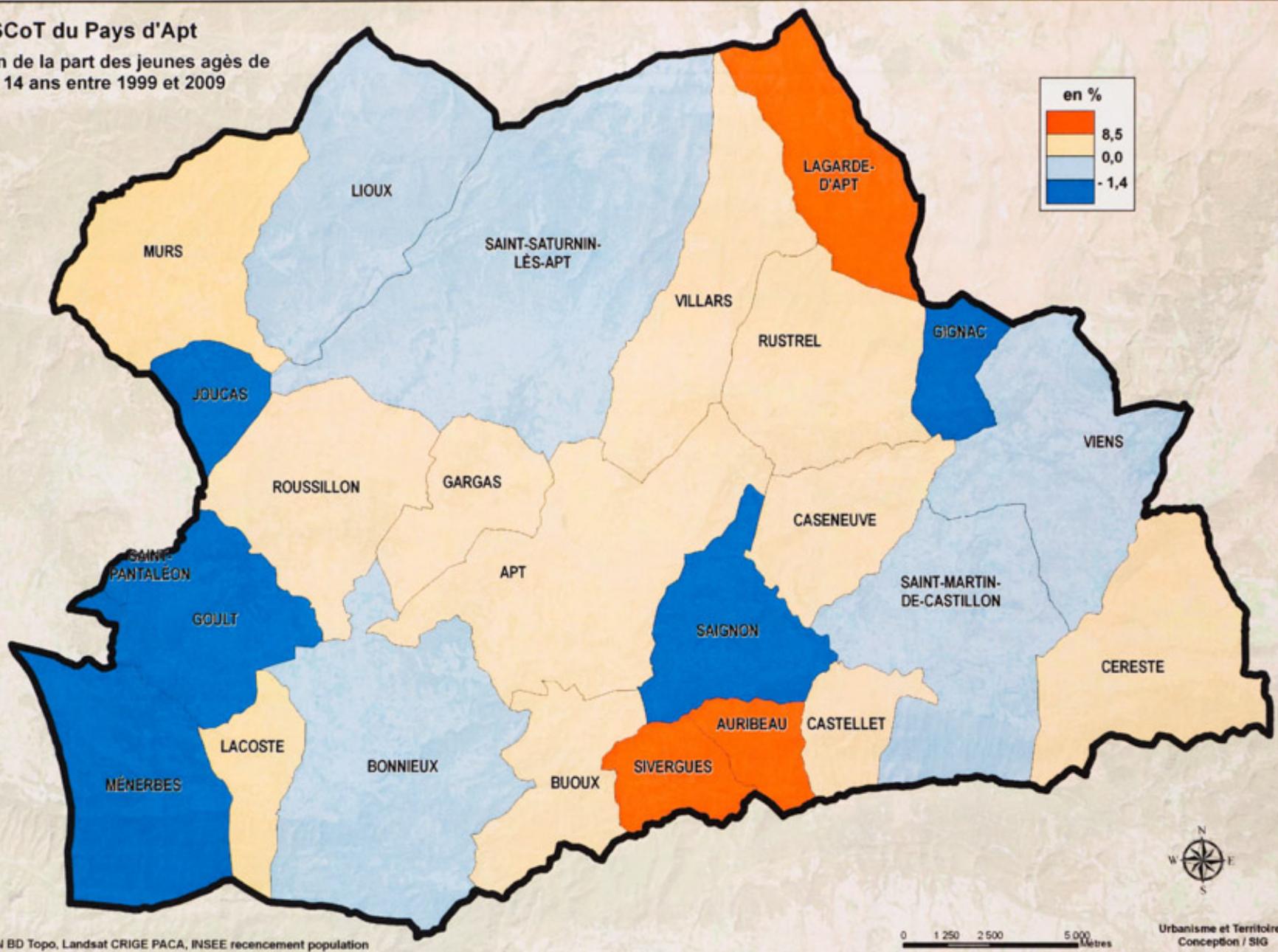
SCoT du Pays d'Apt

Evolution de la part des personnes âgées de 75 ans ou plus entre 1999 et 2009



SCoT du Pays d'Apt

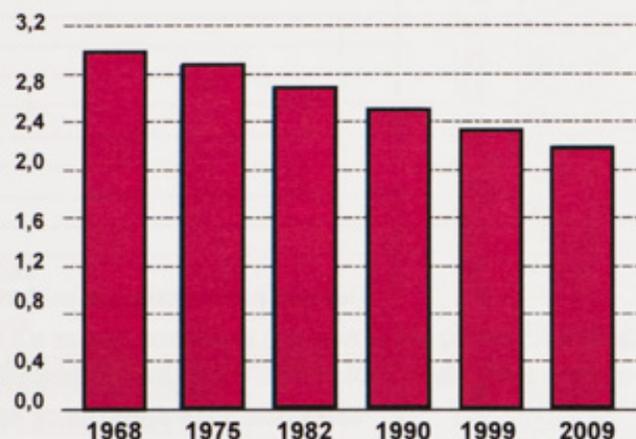
Evolution de la part des jeunes agés de 0 à 14 ans entre 1999 et 2009



La taille des ménages se réduit

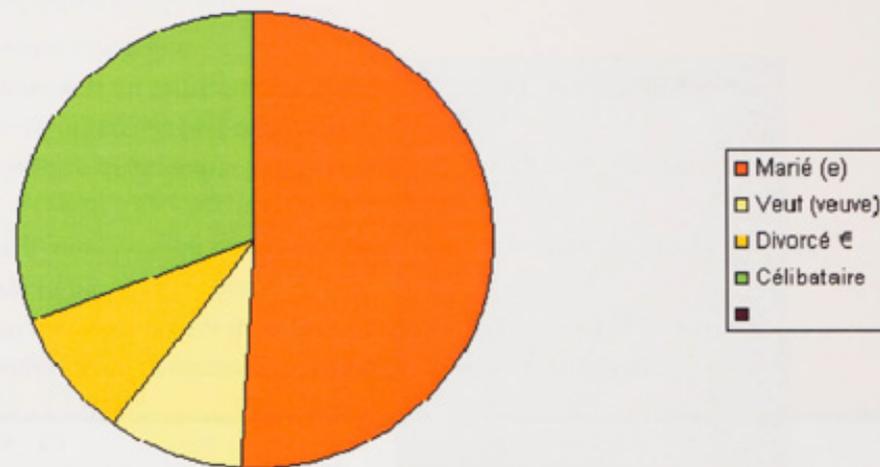
De près de 3 occupants des résidences principales en 1968, ce nombre est passé à 2,2 en 2009: il s'agit là d'un signe fort en matière de vieillissement de la population. Cette tendance aura un impact sur le besoin en logements et sur leur typologie.

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



Source: INSEE, RP 1968 à 1990 dénombremens
RP 1999 et RP 2009 exploitation principale

Etat matrimonial des personnes de plus de 15 ans en 2009



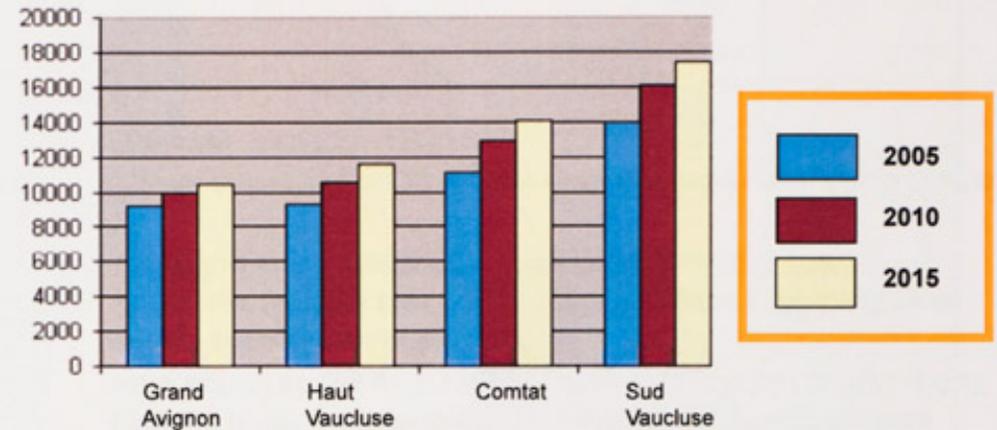
Source: INSEE, RP 2009 exploitation principale

Le Pays d'Apt se distingue de la métropole par ses familles sans enfant et dès qu'il y a plus d'un enfant, c'est la Ville d'Apt qui les accueille de préférence .

Quant aux familles très nombreuses 4 et plus (174 familles en 2006), Apt en accueille 70% et APT+Gargas 80 % !!!!!

(Source: Eléments de diagnostic pour élaborer le Dire de l'Etat pour le SCoT du Pays d'Apt - Août 2009 - page 18)

Répartition des Personnes Agées de plus de 75 ans sur le territoire de santé du Vaucluse



Santé publique et libérale: un enjeu de territoire(s)

Dans ce contexte d'accélération du processus de vieillissement de la population d'étalement urbain et de faiblesse de l'offre en transports en commun, l'égalité des citoyens devant l'accès aux soins est un véritable enjeu de territoire. La pérennité du Centre Hospitalier d'Apt est un des facteurs déterminant pour l'attractivité du Pays d'Apt et la solidarité territoriale.

Enjeu de territoire et de territoires

Ce glissement phonétique est au cœur de la problématique: le Pays d'Apt peut-il à lui seul embrasser l'ensemble des besoins tels qu'ils s'expriment aujourd'hui et s'exprimeront demain?

La prise en compte de ce contexte par le SCoT trouvera sa traduction:

- dans une politique volontariste de diversification de l'offre en logement rendant le territoire attractif pour les jeunes,
- par l'affichage d'une ambition de développement économique de nature à attirer les actifs
- par une maîtrise des déplacements à l'échelle du Pays d'Apt (capacité d'accueil des communes au regard de leur desserte)
- par le développement du territoire numérique influant sur la relation entre le patient et les centres de soins.

Sources: «Schéma Départemental d'organisation sociale et médico-social relatif aux personnes âgées 2006- 2010» Conseil Général de Vaucluse

MEDECINS GENERALISTES DU CANTON D'APT			
Commune d'exercice	Nombre	Age	Sexe
APT	2	51	Masculin
APT	1	51	Féminin
APT	3	53	Masculin
APT	2	49	Masculin
APT	1	56	Masculin
APT	1	58	Masculin
APT	1	42	Féminin
APT	1	57	Masculin
APT	1	48	Masculin
APT	1	54	Féminin
APT	1	45	Féminin
APT	1	46	Féminin
APT	1	55	Féminin
APT	1	47	Masculin
APT	1	41	Féminin
GARGAS	2	45	Masculin
GARGAS	1	30	Féminin
GARGAS	1	58	Masculin
IMEDECINS GENERALISTES DU CANTON D'APT			
SAINT SATURNIN LES APT	1	66	Masculin
SAINT SATURNIN LES APT	2	58	Masculin
Total	26		
MEDECINS GENERALISTES DU CANTON DE BONNIEUX			
Commune d'exercice	Nombre	Age	Sexe
BONNIEUX	1	55	Masculin
BONNIEUX	1	49	Masculin
MENERBES	1	29	Masculin
Total	3		
MEDECINS GENERALISTES DU CANTON DE GORDES			
Commune d'exercice	Nombre	Age	Sexe
GORDES	1	56	Masculin
GORDES	1	59	Masculin
GOULT	1	59	Masculin
GOULT	1	58	Masculin
ROUSSILLON	1	59	Masculin
Total	5		

Source: Direction des Affaires Sanitaires et Sociales du Vaucluse
Juillet 2006

Centre Hospitalier d' Apt: activité et capacité d'accueil

Maternité

- Accouchements par an : 256
- Nombres de lits : 10
- Nombre de salles de travail : 2
- Taux de césarienne : 23.44%
- Taux de péridurale : 61.33%

Capacité (places)

- Médecine : 39
- Chirurgie : 20
- Gynéco-obstétrique : 10
- Psychiatrie : 4
- SSR : 24
- USLD : 65

EHPAD / Hébergement : 68 places

Equipements

scanner : 1

échographes dopler : 1

radiologie numérisée : 2



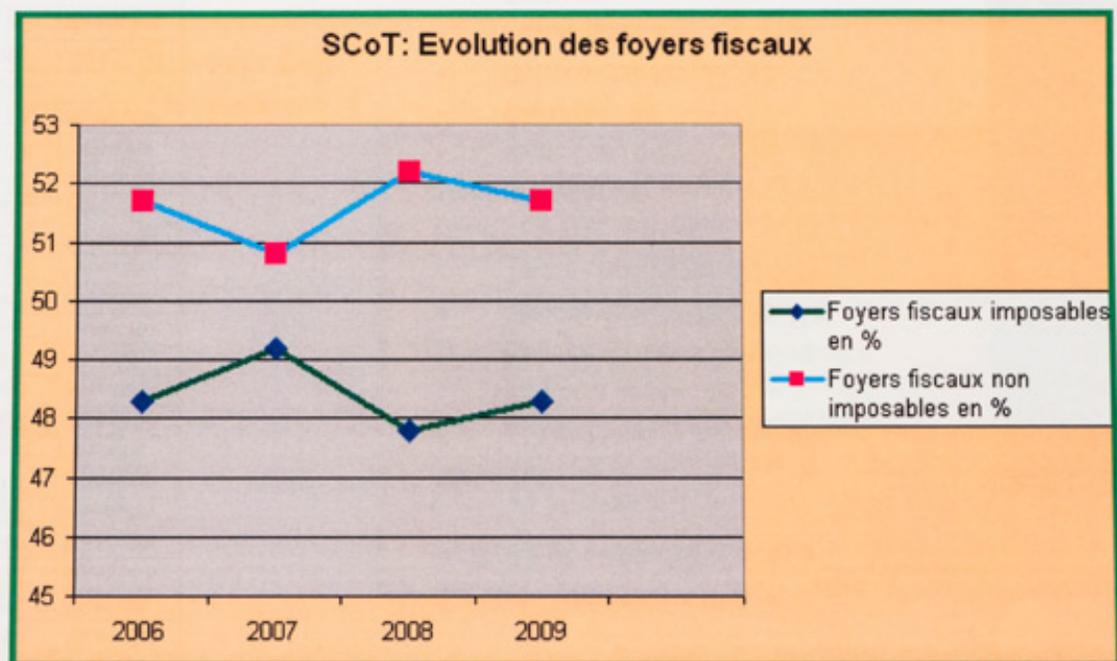
La fiscalité des ménages: un indicateur de déséquilibre

Plus de la moitié des ménages du SCoT ne sont pas imposables, ce qui est paradoxal au regard de l'image du Pays d'Apt (de 51 à 52 %).

Sur la période de référence, les courbes symbolisant la fiscalité des ménages selon leur statut suivent des évolutions contraires, ce qui est normal dans un territoire à la faible croissance démographique.

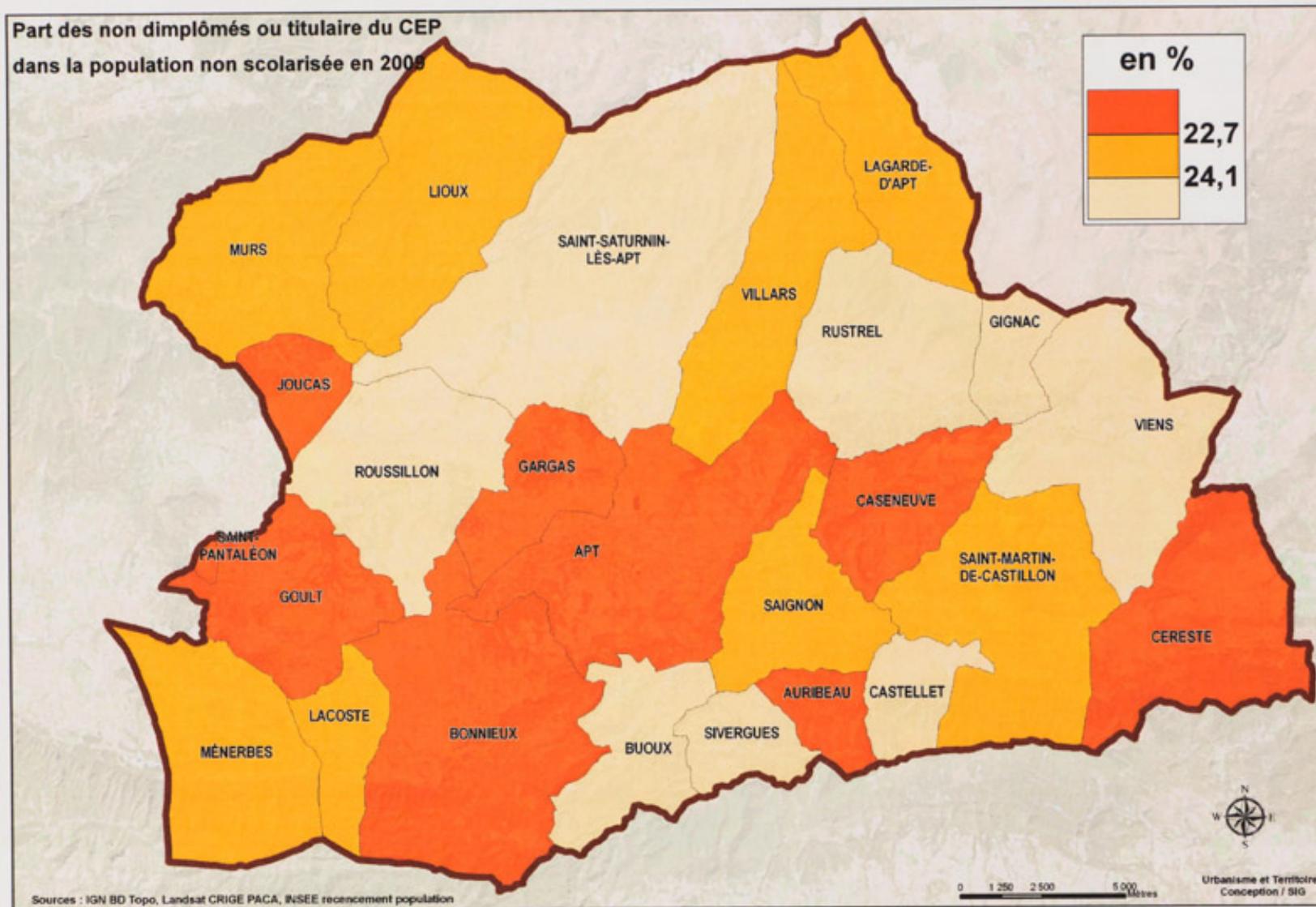
Les résidents secondaires n'entrent pas dans ces statistiques.

L'analyse commune par commune reflète des situations très contrastées avec des paradoxes comme à Lacoste où le renouvellement urbain ne profite pas à la commune.



Un bon niveau moyen de formation

Le niveau d'accès à l'enseignement supérieur est bon. Les élèves ayant le Bac ont un bon taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Ce processus explique pour partie la difficulté à retenir les «jeunes au Pays», l'offre en emplois qualifiés étant restreinte sur le territoire.



Agir ou subir ou les conséquences du scénario au fil de l'eau

L'impact du vieillissement de la population sur le fonctionnement du territoire se doit d'être anticipé. A cet égard, le SCoT est un outil permettant d'infléchir les tendances en anticipant les conséquences à court, moyen et long terme d'un scénario au fil de l'eau.

Parmi ces conséquences:

- la diminution de l'indice de jeunesse pouvant conduire à la fermeture d'écoles
- la perte d'attractivité autre que touristique du territoire
- la réduction de l'offre en services aux personnes alors que les besoins iront grandissant
- l'augmentation des besoins de services de santé
- l'effet de desserrement.

La diminution significative du nombre moyen d'occupants par résidence principale conjugué à l'état matrimonial légal des personnes de plus de 15 ans et à l'évolution de la composition des familles conduira à une augmentation du besoin en logements pour conserver la population en l'état et à une offre diversifiée en termes de typologie et de mode d'occupation.

Cette tendance, si les dynamiques de 1999 à 2009 se confirmaient, conduira à l'**augmentation** du nombre des ménages de 1 personne, des ménages sans famille, des couples sans enfants, des familles mono parentales et à la **diminution** du nombre des couples avec enfants.

• Les conséquences

La forte tendance du vieillissement de la population, si elle se confirme, nécessitera des dispositions en matière de déplacements et mobilités, de proximité de l'offre en services aux personnes et de santé publique.

Elle provoquera un effet de desserrement important.

• Les moyens d'action

Dans le cadre de ses compétences le SCoT, peut promouvoir des outils pour infléchir cette tendance par la proposition d'une offre diversifiée en logements, par des dispositions pour que le territoire soit réactif en matière d'accueil d'entreprises en le dotant d'une offre attractive de foncier à vocation économique.

L'activation de la desserte numérique du territoire devient une priorité.



Du logement aux formes urbaines

Habitat individuel groupé à Saignon

Des formes d'urbanisation traditionnellement « groupées »	p 123
L'habitat dispersé et la résidentialisation des espaces agricoles et naturels	p 125
La périurbanisation	p 126
La maîtrise de la consommation d'espace	p 127
De l'évolution du parc de logements	p 131
Quelle stratégie pour le logement aidé ?	p 134
Les résidences secondaires atout ou handicap ?	p 136
Quelle armature urbaine et villageoise ?	p 139
Quels scénarii de croissance démographique et de développement urbain à l'horizon 2025 ?	p 143

Des formes d'urbanisation traditionnellement « groupées » ...

Traditionnellement, villes et villages ont une forme dense et groupée.

Jusqu'à la seconde moitié du 20ème siècle, les extensions restent connectées aux noyaux anciens et conservent une typologie dense révélatrice du site dans lesquelles elles s'inscrivent.

Leurs implantations proposent différentes typologies, associées aux reliefs ou aux cours d'eau :

- **les villages de crête:** Bonnieux, Lacoste, Ménerbes, Saint Martin de Castillon, Viens, Roussillon, Goult, Saignon
- **les villages de piémont:** Saint Pantaléon, Saint Saturnin les Apt, Joucas, Castelet, Lioux, Murs, Rustrel, Gignac
- **les villages de plaine:** Gargas, Villars
- **les villes et villages de vallée:** Apt, Cereste
- **les villages de plateau:** Auribeau, Buoux, Sivergues, Caseneuve, Lagarde d'Apt.

Les critères d'implantation prenaient en compte la ressource en eau et la relation avec l'espace agricole. Les formes urbaines historiques sont peu consommatrices d'espaces et préservent les terres arables.

.... à l'étalement urbain

Ces critères ont disparu au profit de la logique foncière: les formes urbaines se sont dilatées.



Les hameaux: une valeur ajoutée au territoire ?

Le territoire compte quelque 130 hameaux: historiquement leur implantation était liée à l'activité agricole.

La plupart d'entre eux ont changé de destination. Tous proposent une silhouette harmonieuse: habitat groupé, dense.

La plupart des silhouettes ont été protégées. Pourtant l'équilibre reste fragile: une seule construction peut à elle seule venir en contrariété de la silhouette et nier la qualité paysagère du site.

Quel est l'avenir de ces hameaux:

- ont-ils vocation à se développer ?
- si oui dans quelles conditions ?



Silhouettes villageoises et typicité du territoire



Murs

**Le SCoT :
un outil
de valorisation
du territoire**



Gignac



Céreste



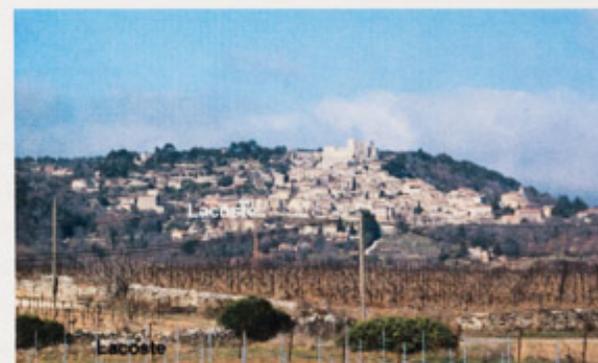
Caseneuve

**Quelles dispositions
pour protéger les
silhouettes selon la typologie
du village ?**



St Martin de Castillon

**Des typologies et des modes
de développement urbain:
villages de crête, de piémont,
de plateau, de vallée, de plaine**



Lacoste

L'habitat dispersé et la résidentialisation des espaces agricoles et naturels

Historiquement l'habitat dispersé était exclusivement lié à l'activité agricole. Le recul de l'activité conjugué à la qualité du bâti a conduit à de nombreux changements de destinations: beaucoup d'anciennes fermes sont aujourd'hui devenues des résidences sans rapport avec l'agriculture.

Ce contexte a un impact majeur sur:

- **la biodiversité:** fermeture des espaces, privatisation des cheminements (le pastoralisme se trouve privé de nombreux parcours historiques obstrués) ...
- **l'enfrichement** du à l'abandon de l'activité agricole.

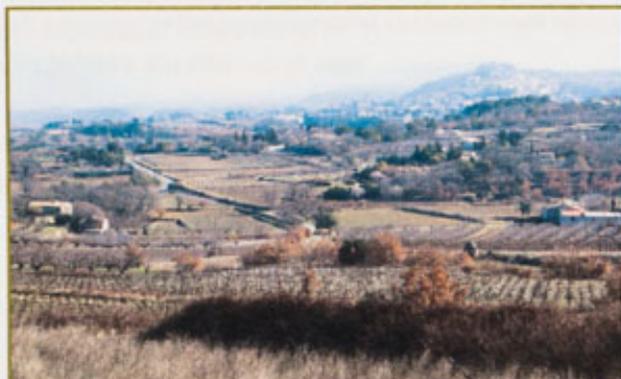
De plus, les extensions de ces demeures, n'ont pas toujours respecté le parcellaire et les modes d'implantation privilégiant l'activité à l'habitat et au bâti.

A ce titre, la plaine de Bonnieux jusqu'à Ménerbes constitue un exemple d'espace agricole préservé.

Les espaces naturels ont eux aussi connu un mitage conséquent: les zones NB des POS ont permis l'urbanisation de ces «secteurs naturels insuffisamment équipés».

A titre d'exemple, sur la seule commune d'Apt 251 unités d'habitation sans rapport avec l'agriculture ont été recensées en zone NC (agricole) lors de l'élaboration du PLU.

Concernant les espaces naturels, ce sont 51 unités d'habitation qui ont été recensées.



Du village



....au mitage

L'habitat dispersé et la résidentialisation des espaces agricoles et naturels

- Le périurbain

Il désigne à l'origine l'espace qui entoure la ville.

Pour les géographes français, la périurbanisation recouvre une réalité plus spécifique : il s'agit du mouvement qui a conduit, à partir des années 1970, de plus en plus de citadins à s'installer dans l'espace rural au-delà de la banlieue, bien que ceux-ci continuent de travailler dans la ville centre de l'agglomération.

Le territoire du SCoT est particulièrement au processus de péri urbanisation.

Toute séparation du lieu de travail et du lieu d'habitation) entraîne d'importantes migrations pendulaires (déplacements quotidiens entre l'habitat du citadin et son lieu de travail, s'effectuant toujours aux mêmes horaires).

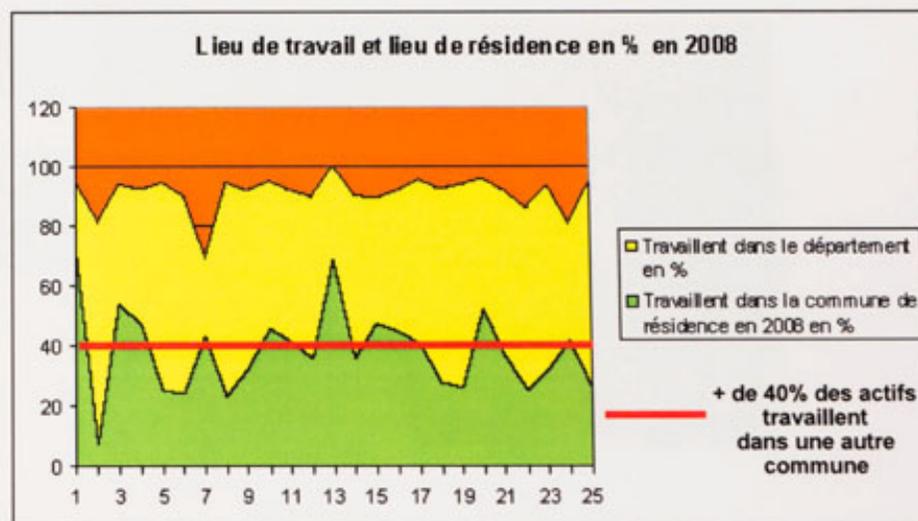
Elle a d'importants impacts environnementaux. Dans les contextes où seule la circulation routière a été favorisée ou soutenue, la périurbanisation est source d'une importante augmentation de la consommation d'espace, de fragmentation éco-paysagère du territoire, d'énergie et de gaz à effet de serre. Elle contribue

Une tendance lourde sur le territoire

La cartographie, commune par commune des modes de développement urbain (annexes) permet de mesurer les conséquences des modes d'urbanisation en cours:

- inadéquation de l'offre en logements de par l'évolution de la typologie des ménages
- la chaîne de parcours résidentiel (du premier logement au dernier logement) est peu ou pas favorable aux jeunes et aux jeunes ménages (ces dynamiques se trouvent confortées par l'évolution des tranches d'âge et de la typologie des familles)
- absence de maîtrise de la consommation d'espace
- consommation d'espaces agricoles et naturels
- altérations des paysages
- accroissement de la dépendance à la voiture particulière.

Un territoire à rural au fonctionnement urbain



La maîtrise de la consommation d'espace

L'évolution de la « tâche urbaine » depuis 1945

De 1945 à 1990, 2991 hectares supplémentaires ont été urbanisés, soit environ 66 hectares par an.

De 1991 à 2000, 1382 hectares supplémentaires ont été urbanisés soit environ 138 hectares par an, le rythme semblait donc gravement exponentiel .

Notons au final que, sur le SCoT, pour ne s'en tenir qu'à la période 1945 à 2000, la surface urbanisée a été multipliée par 4,8 alors que la population n'était multipliée « que par » 1,7. L'étalement urbain a donc été bon train : pour 35% sa multiplication par 4,8 répond à la croissance démographique certes , mais pour le reste 65%, elle répond au QUASI TRIPLEMENT de la consommation moyenne d'espace par individu.

Source: Eléments de diagnostic pour élaborer le Dire de l'Etat du SCoT du Bassin d'Apt.

Fascicule: urbanisation - Logements - Foncier. Page 6

Outre le coût induit par ce type d'urbanisation en terme de voiries et réseaux divers, le mitage de l'espace génère de nombreux effets pervers. L'étalement urbain et l'absence de densité rend impossible la mise en place d'une politique efficace de transports en commun.

Il accroît les déplacements de véhicules particuliers sur le territoire. En termes paysagers, ces nouveaux modes de construction oublient les spécificités des sites dans lesquels ils s'inscrivent. Ils bouleversent la lisibilité du territoire, le banalise.

Le risque est grand d'une perte de typicité du territoire, de ce qui fonde son attractivité résidentielle et touristique.

Evolution de l'étalement urbain hors voiries de liaison

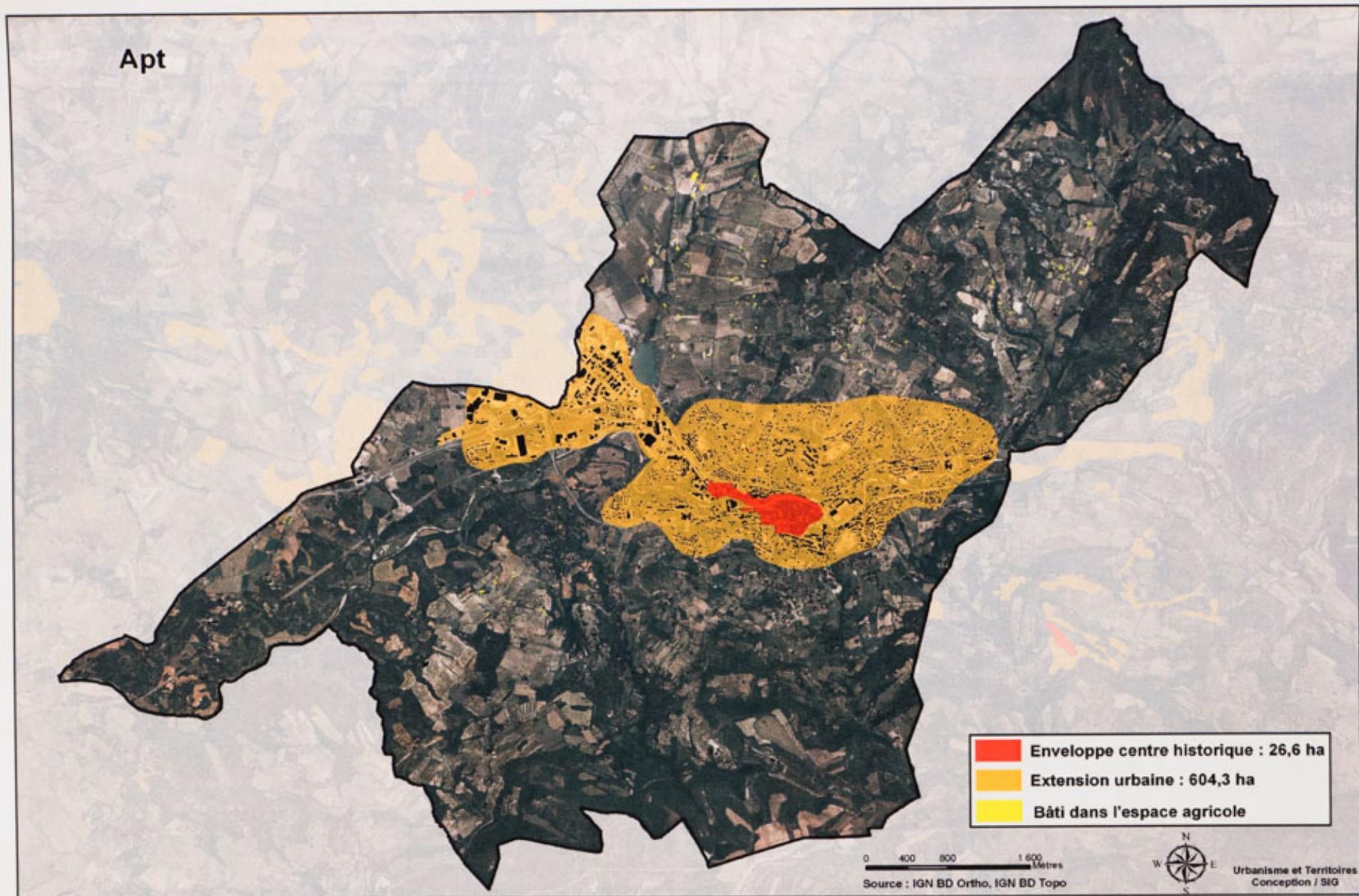
- en 1945: 1147 ha
- de 1946 à 1990: 2 991ha - 66 par an
- de 1991 à 2000: 1 382 ha - 138 par an
- de 2001 à 2005: 202 ha - 40 par an

40 000 ans pour artificialiser
1147 ha ...

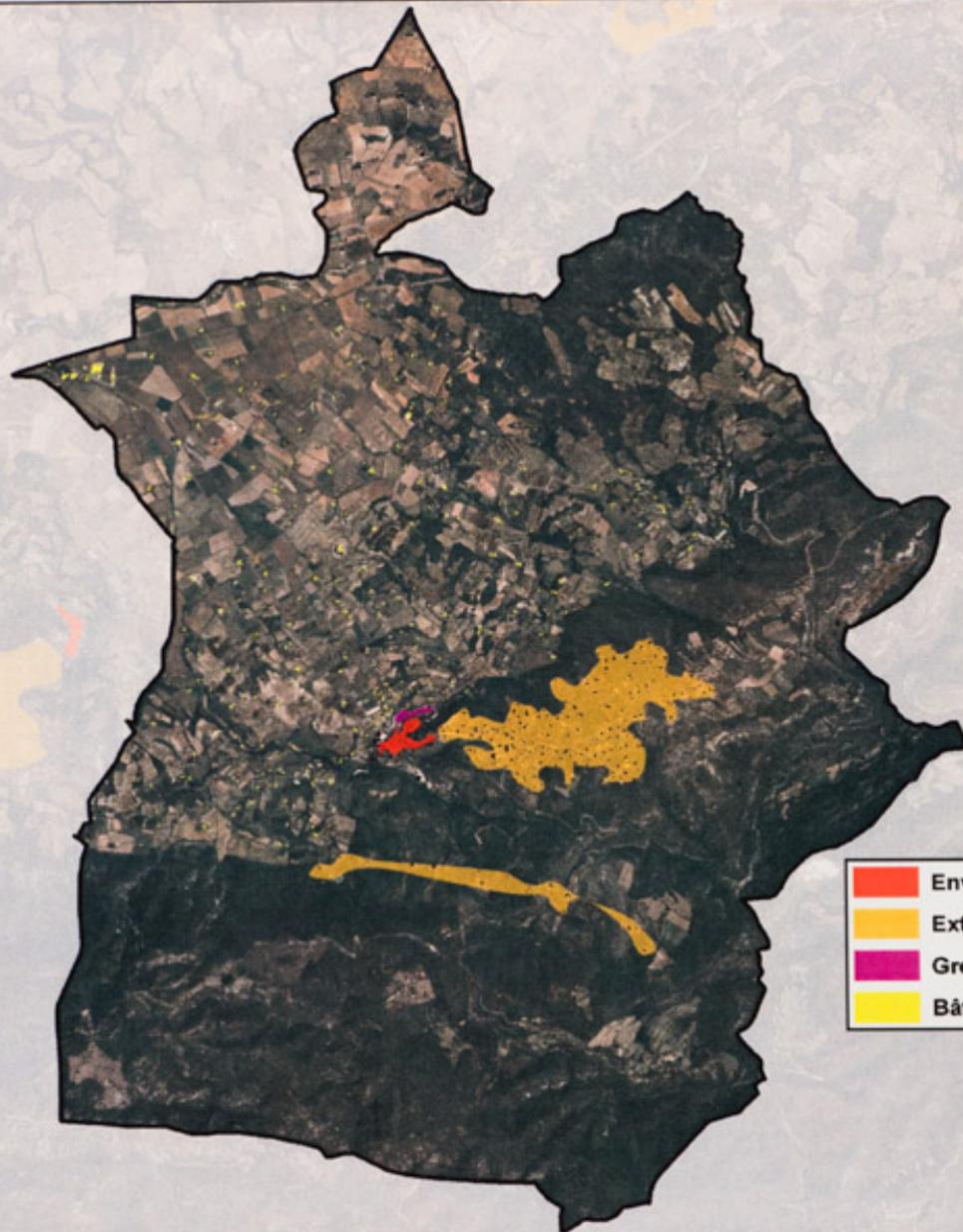
... et 50 ans ... pour en artificialiser
4550 autres

De 1945 à 2000, la consommation d'espace à été
multipliée par **4,81**

alors que la population n'a été
multipliée que par **1,69**

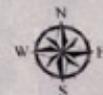


Bonnieux



	Enveloppe centre historique : 6,40 ha
	Extension urbaine : 173,21 ha
	Greffe urbaine : 1,59 ha
	Bâti dans l'espace agricole

0 400 800 1 600 Metres

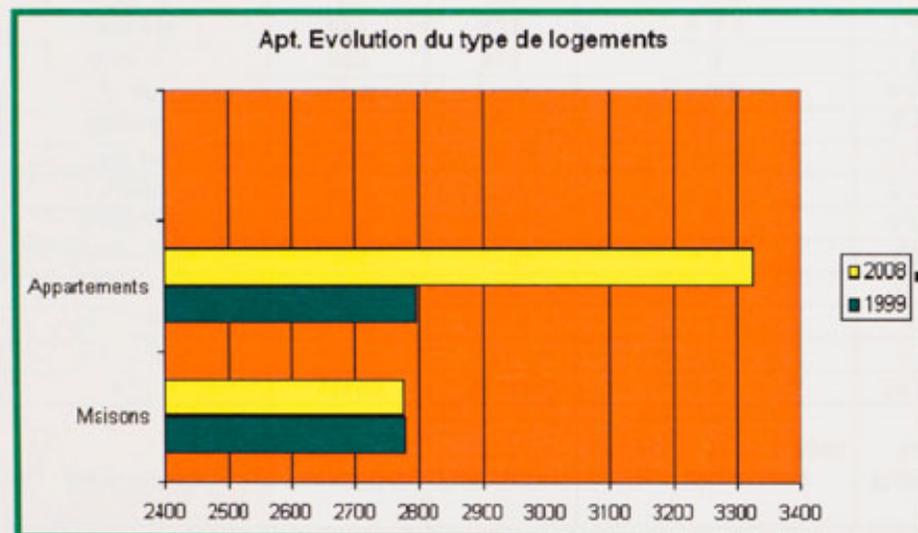
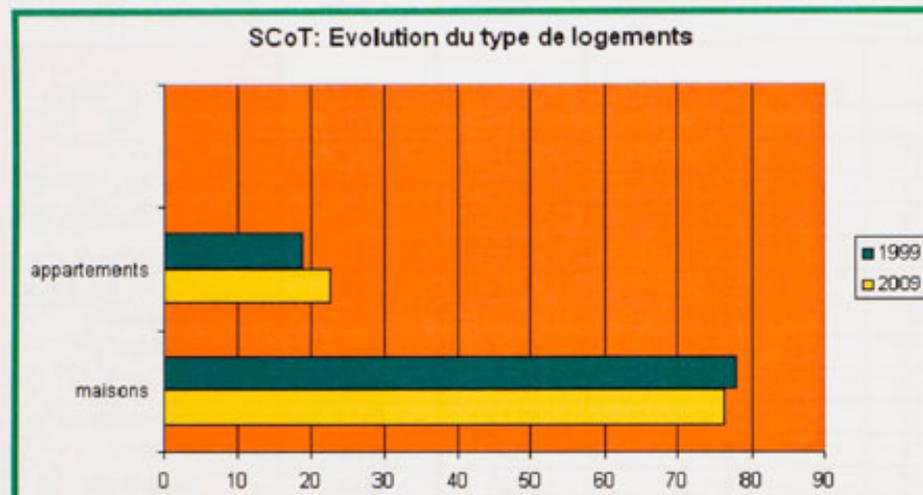


Source : IGN BD Ortho, BD Topo

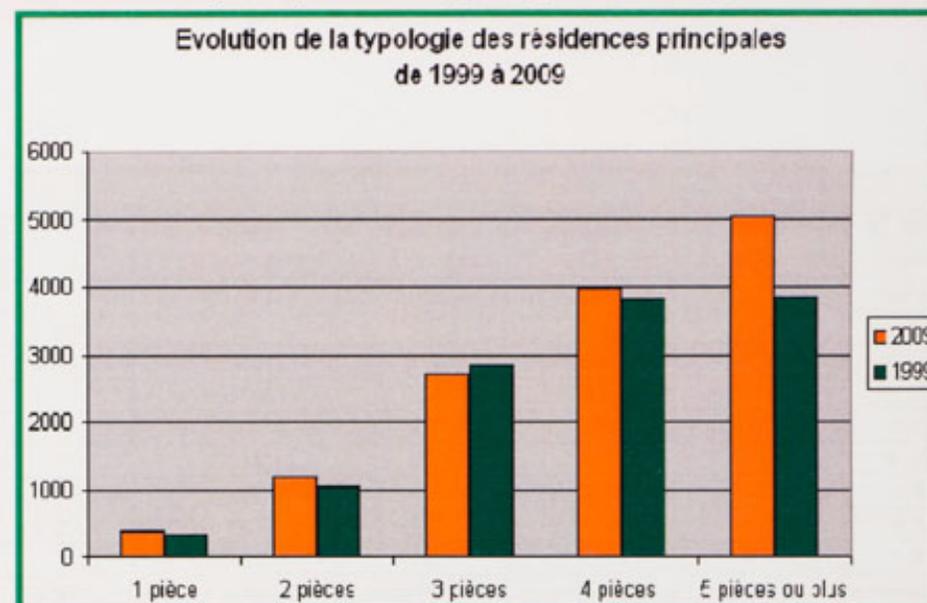
Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

De l'évolution du parc de logements

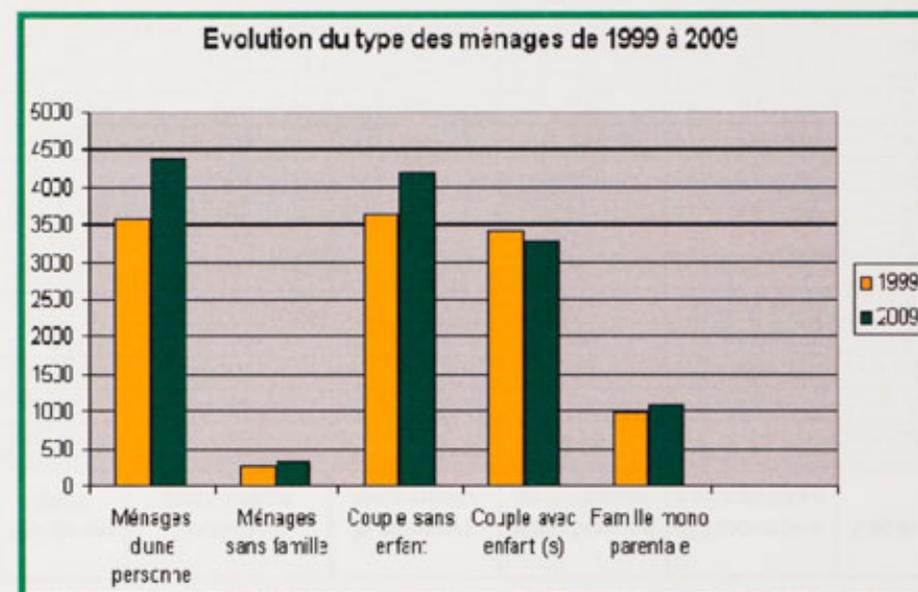
L'évolution du type de logements est très contrastée voire déséquilibrée entre la ville centre et le territoire. La progression du nombre d'appartement se situe presque exclusivement sur la ville centre, les autres communes accueillant la quasi totalité des maisons individuelles



Un déséquilibre entre l'évolution de la typologie des résidences principales et la typologie des ménages



Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.



Communes	Population 1999	Population 2008	Accroissement annuel % 1999 à 2008	Poids en 1999	Poids en 2009	Evolution population	Nouveaux logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Vacants
Apt	11160	11144	0	39,86%	38,17%	- 16	303	176	- 15	+ 143
Auribeau	59	73	+ 2,4	0,2%	0,25%	+ 14	0	0	- 1	+ 1
Bonnieux	1428	1416	- 0,1	5,1	4,89%	- 12	259	46	186	+ 27
Buoux	112	128	+ 1,5	0,4%	0,43%	+ 16	14	9	10	- 5
Caseneuve	356	413	+ 1,7	1,27%	1,41%	+ 59	68	25	37	- 4
Castelet	106	106	0	0,37%	0,36%	0	9	6	- 3	+ 7
Cereste	1047	1208	+ 1,6	3,74%	4,13%	+ 161	48	75	- 18	- 9
Gargas	2924	2986	+ 0,2	10,44%	10,22%	+ 62	159	127	35	- 3
Gignac	48	61	+ 2,7	0,17%	0,2%	+ 13	11	11	- 3	+ 3
Goult	1279	1176	- 0,9	4,57%	4,02%	- 103	30	- 5	39	- 4
Joucas	317	316	0	1,13%	1,08%	- 1	46	16	31	- 1
Lacoste	404	423	+ 0,5	1,44%	1,45%	+ 19	72	16	66	- 12
Lagarde d'Apt	26	36	+ 3,7	0,1%	0,12%	+ 10	3	3	- 4	+ 1
Lioux	249	255	+ 0,3	0,88%	0,87%	+ 6	9	- 2	4	+ 8
Ménerbes	1011	1153	+ 1,5	3,61%	3,95%	+ 142	116	56	49	+ 11
Murs	415	433	+ 0,5	1,48%	1,48%	+ 18	54	13	38	+ 3
Roussillon	1162	1291	+ 1,2	4,15%	4,42%	+ 129	136	68	46	+ 23
Rustrel	609	711	+ 1,7	2,17%	2,43%	+ 102	58	51	12	- 6
Saignon	998	1031	+ 0,4	3,56%	3,53%	+ 33	48	45	- 4	+ 7
Sivergues	30	48	+ 5,4	0,1%	0,16%	+ 18	12	8	2	+ 2
St Martin de Castillon	559	734	+ 3,1	2%	2,5%	+ 175	92	78	- 4	+ 18
St Pantaléon	179	190	+ 0,7	0,63%	0,65%	+ 11	15	10	2	+ 3
St Saturnin lès Apt	2431	2637	+ 1,3	8,68%	9,03%	+ 206	371	217	143	+ 10
Viens	491	576	+ 1,8	1,75%	1,97%	+ 85	119	52	47	+ 20
Villars	696	734	+ 0,8	2,48%	2,51%	+ 38	45	35	25	- 15
SCoT	27996	29189	+ 1,27			+ 1193	2097	1136	718	227
SCoT 2009	29584		+ 0,6 de 1999 à 2009			de 1999 à 2009: + 1588	+ 2415 (2009)	1419 58,75%	797 33%	+ 200 8, 25%

La maison: un mode d'habiter majoritaire

Sur le territoire du SCoT la maison représente 76,4% du parc pour 45,4% à Apt, l'appartement 22,5% du parc pour 54,4% à Apt.

Les années 1970 à 2000 ont vu le développement de la logique foncière qui a entraîné le mitage du territoire au détriment des espaces agricoles, des paysages et du vivre ensemble et qui accentue de façon significative sur la motorisation des ménages.

Si l'on considère que les extensions urbaines de type pavillonnaires datent des années 1970 (1968), ce sont plus de 2000 ha qui ont été consommés par cette "forme urbaine" ... alors que les centres historiques (hors hameaux) occupent 90 ha.

Le marché pilote des formes urbaines mises en oeuvre: les caractéristiques d'un développement urbain subi

L'évolution du nombre de logements est relativement élevée dans la ville centre qui absorbe 30,5% des nouveaux logements sur la période 1999 - 2008.

Pour les 70% restant, les communes accueillent 100% des maisons individuelles.

Sur la période 1999 - 2009, ce sont 1558 nouvelles maisons individuelles qui ont été construites.

Selon les indications du marché :

- 30% soit 467 unités construites dans le cadre de lotissements (600 m² de superficie moyenne de parcelle)

pour une consommation d'espace de 28 ha

- 70% en habitat diffus soit 1091 unités construites (superficie moyenne de parcelle de 2000 m²)

pour une consommation d'espace de 218 ha

- 75% soit 1170 unités d'habitation constituent de l'habitat isolé.

Quelle stratégie pour le logement aidé ?

Commune	Logements sociaux
Apt	813
Auribeau	4
Bonnieux	12
Buoux	
Caseneuve	6
Castellet	2
Céreste (04)	15
Gargas	89
Gignac	4
Goult	17
Joucas	10
Lacoste	3
Lagarde d'Apt	3
Lioux	11
Ménerbes	4
Murs	11 + Pro 12
Roussillon	15
Rustrel	5
Saignon	8
Sivergues	
St Mart de Cast	4 + 6
St Pantaléon	4
St Sat les Apt	27
Viens	15
Villars	12
Total Hors Apt	298 soit 3,46%

Un manque de logements aidés

Sur 13 285 résidences principales que compte le parc de logements du territoire, 1111 ont un caractère social soit 8,36% du parc dont 813 sur la seule ville d'Apt (13, 2 %).

Le SCoT devra définir une stratégie en matière de constructions de logements aidés: il conviendra de prendre en compte plusieurs critères ne relevant pas seulement de la seule logique comptable:

- proximité du bassin d'emploi
- offre en transports en commun
- offre en services aux personnes (crèche, école).

Plusieurs communes ont engagé des études d'urbanisme visant à réaliser des opérations de logements sociaux privilégiant la forme urbaine «Habitat individuel groupé».

La modicité de ces projets, en rapport avec la capacité d'accueil de la commune, se révèle peu attractive pour les bailleurs sociaux et les aménageurs.

La mutualisation de ces projets pourrait être de nature à faciliter leur mise en oeuvre.

Le SCoT définira un pourcentage de logements aidés à prévoir à l'horizon 2025 selon des critères d'offre en services aux personnes et de vocation à se développer des communes.



Logements conventionnés à Saignon



Villars: quartier mixte, accession et locatif

SCoT du Pays d'Apt

Nombre de résidences principales de type HLM en 2009



Sources : IGN BD Topo, Landsat CRIGE PACA, INSEE recensement population

0 1 250 2 500 5 000 Mètres



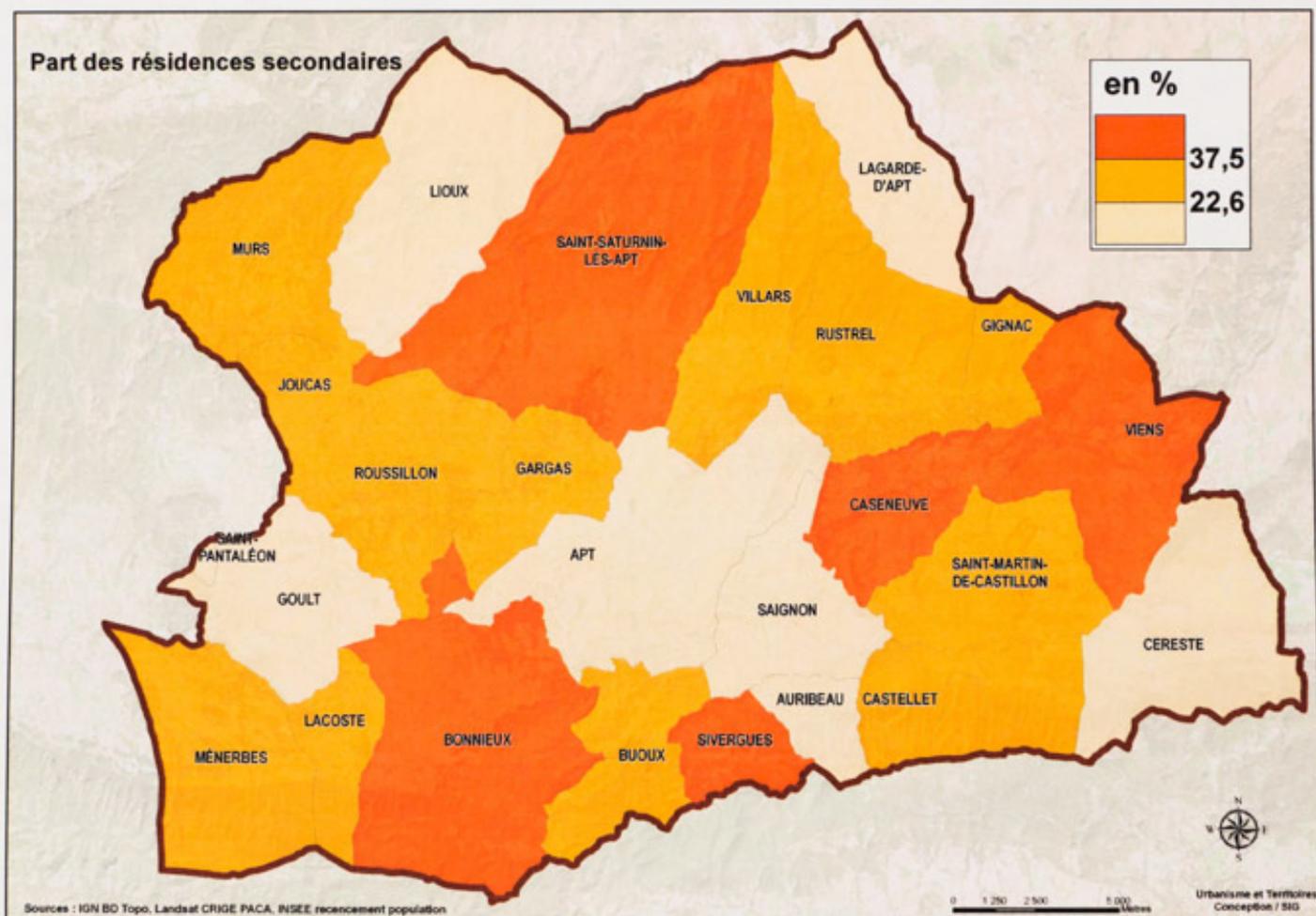
Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

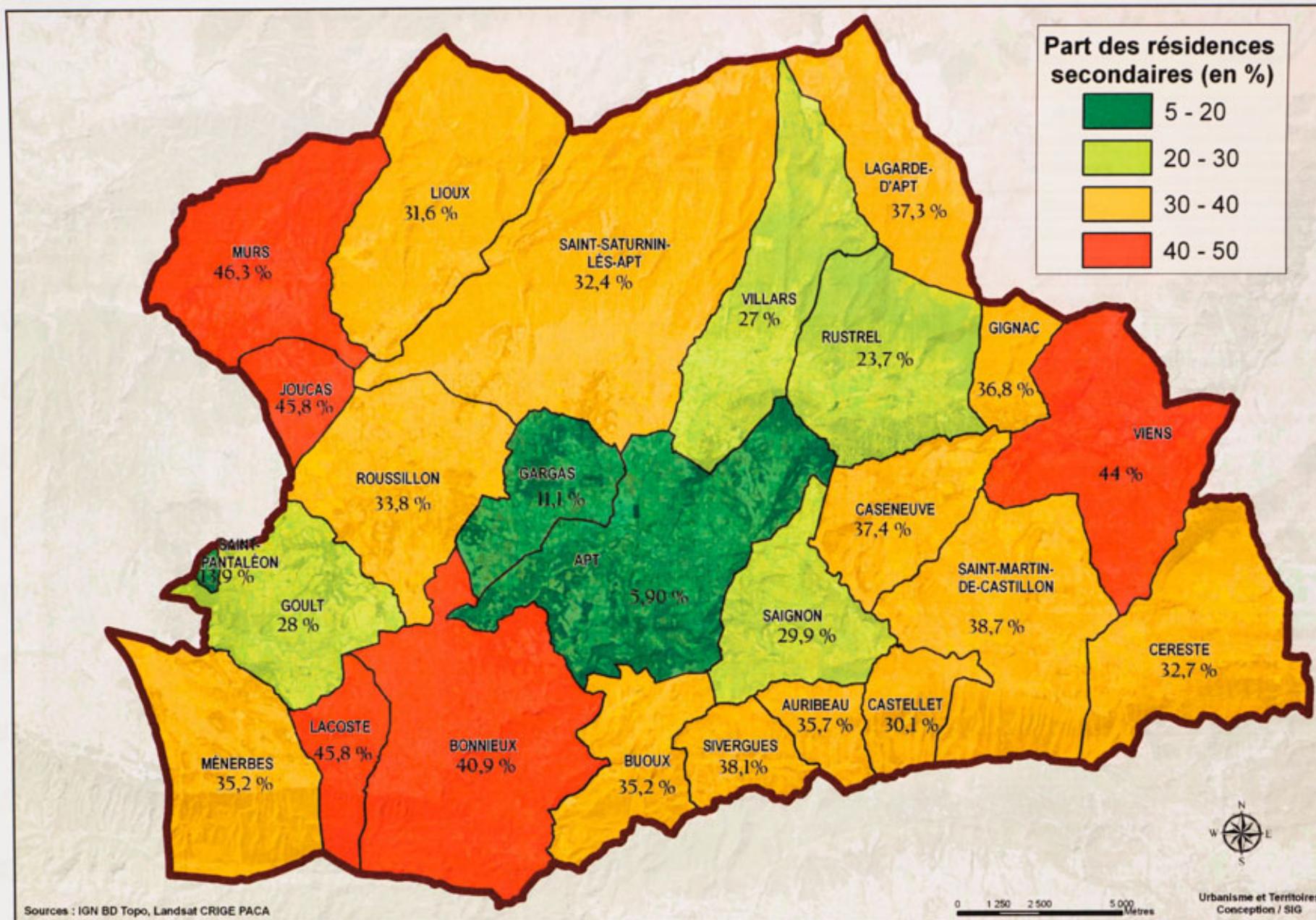
Les résidences secondaires atout ou handicap ?

Les évolutions constatées concernant le parc de résidences secondaires de 1999 à 2009 révèlent que 797 nouvelles unités ont été réalisées sur cette période soit 56 % du nombre de résidences principales.

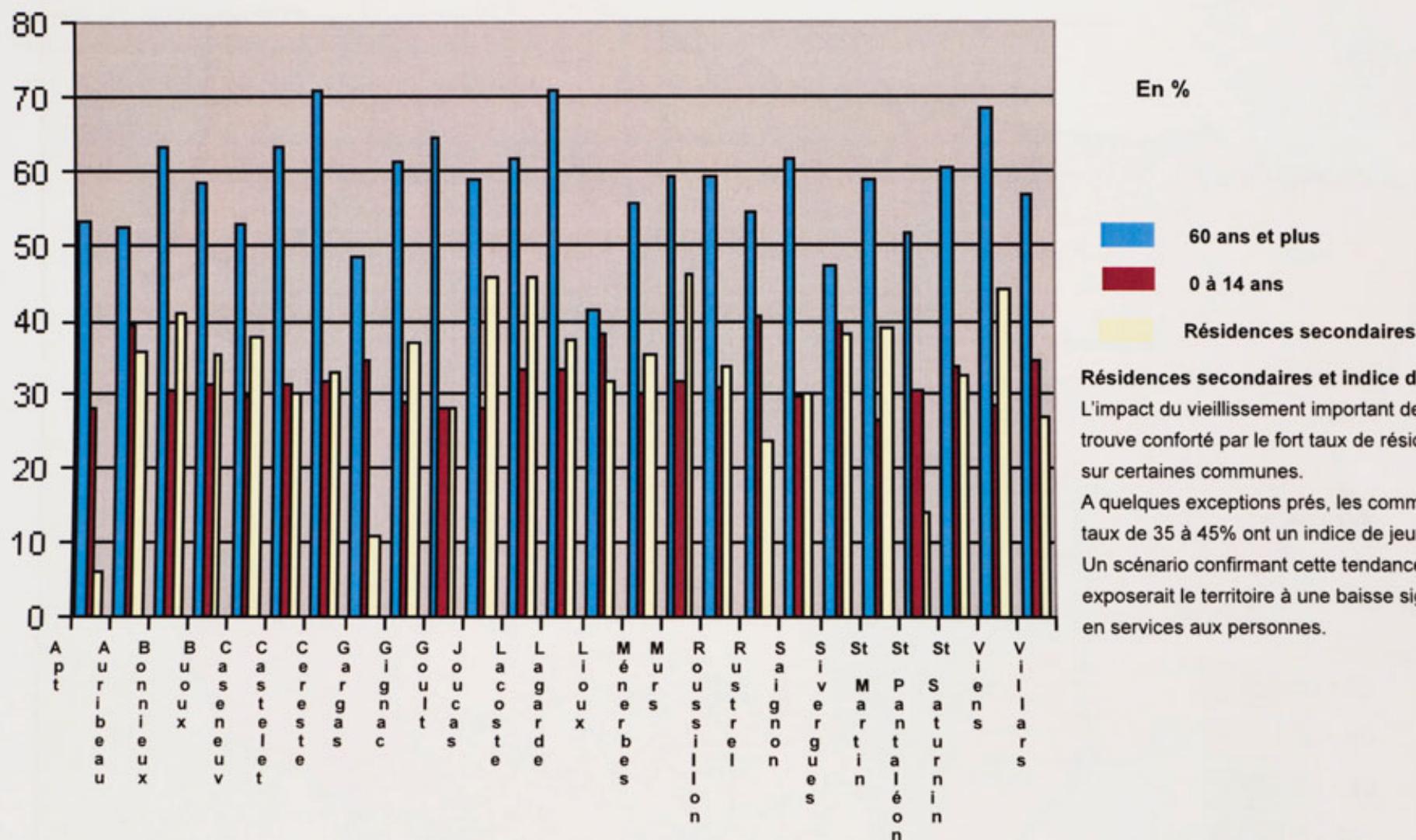
Si ce contexte s'explique par l'attractivité du territoire, il n'en pose pas moins des questions dont les réponses engageront fortement la dynamique future du territoire :

- jusqu'à quel seuil de résidences secondaires sera-t-il possible de maintenir l'offre en services aux personnes (écoles, commerces, santé, transport...) ?
- quel est l'impact des infrastructures nécessaires (réseau routier, station d'épuration...) sur la fiscalité locale ?
- ce mode d'occupation est très majoritairement consommateur d'espace : comment agir pour une meilleure maîtrise du foncier ?
- comment inciter au réinvestissement des logements vacants ?
- quel est leur apport réel sur le fonctionnement du territoire ?





Résidences secondaires et indice de jeunesse



Résidences secondaires et indice de jeunesse

L'impact du vieillissement important de la population se trouve conforté par le fort taux de résidences secondaires sur certaines communes.

A quelques exceptions près, les communes atteignant un taux de 35 à 45% ont un indice de jeunesse faible.

Un scénario confirmant cette tendance à l'horizon 2025 exposerait le territoire à une baisse significative de l'offre en services aux personnes.

Quelle armature urbaine et villageoise ?

L'analyse du territoire, en termes d'habitat, de démographie, d'attractivité permet de définir une armature urbaine et villageoise, support d'une hiérarchisation des potentialités de chaque commune en rapport avec le territoire dans sa globalité.

Toutes les communes n'ont pas vocation à accueillir dans les mêmes proportions des nouveaux habitants: l'offre en services aux personnes (commerces de proximité, offre en transports en commun, proximité de l'emploi, équipements et réseaux...) constituent des critères permettant d'évaluer la capacité d'accueil des communes.

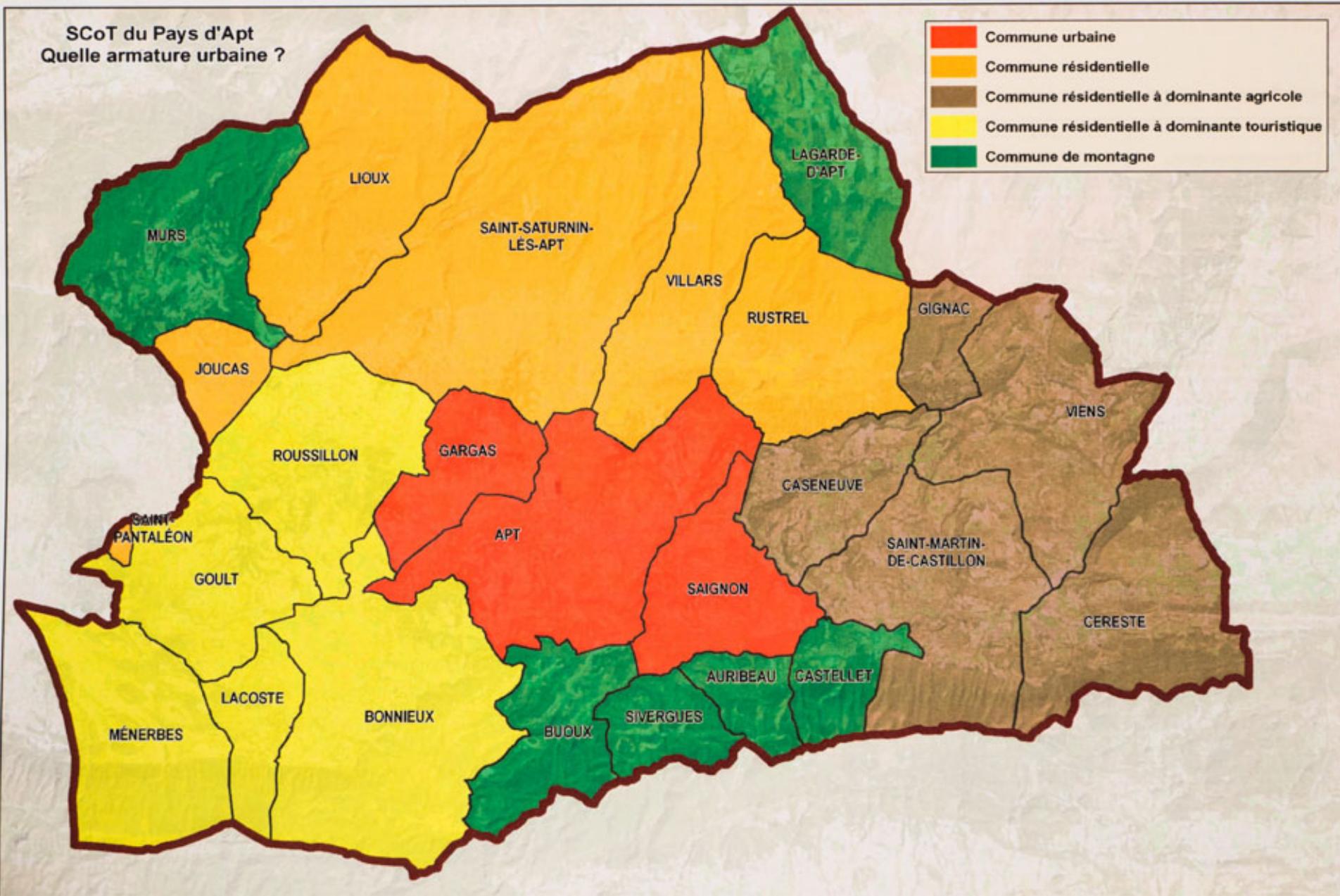
La hiérarchisation partagée qui en résultera permettra de définir commune par commune et pour le territoire du SCoT la capacité d'accueil à l'horizon 2025.

Commune	Armature
Apt	Commune urbaine
Auribeau	Commune de montagne
Bonnieux	Commune résidentielle à dominante touristique
Buoux	Commune de Montagne
Caseneuve	Commune résidentielle à dominante agricole
Castellet	Commune de Montagne
Céreste (04)	Commune résidentielle à dominante agricole
Gargas	Commune urbaine
Gignac	Commune résidentielle à dominante agricole
Goult	Commune résidentielle à dominante touristique
Joucas	Commune résidentielle
Lacoste	Commune résidentielle à dominante touristique
Lagarde d'Apt	Commune de Montagne
Lioux	Commune résidentielle
Ménerbes	Commune résidentielle à dominante touristique
Murs	Commune résidentielle
Roussillon	Commune résidentielle à dominante touristique
Rustrel	Commune résidentielle
Saignon	Commune urbaine
Sivergues	Commune de Montagne
St Martin de Castillon	Commune résidentielle à dominante agricole
St Pantaléon	Commune résidentielle
St Saturnin les Apt	Commune résidentielle

Proposition d'armature urbaine et villageoise

SCoT du Pays d'Apt
Quelle armature urbaine ?

- Commune urbaine
- Commune résidentielle
- Commune résidentielle à dominante agricole
- Commune résidentielle à dominante touristique
- Commune de montagne



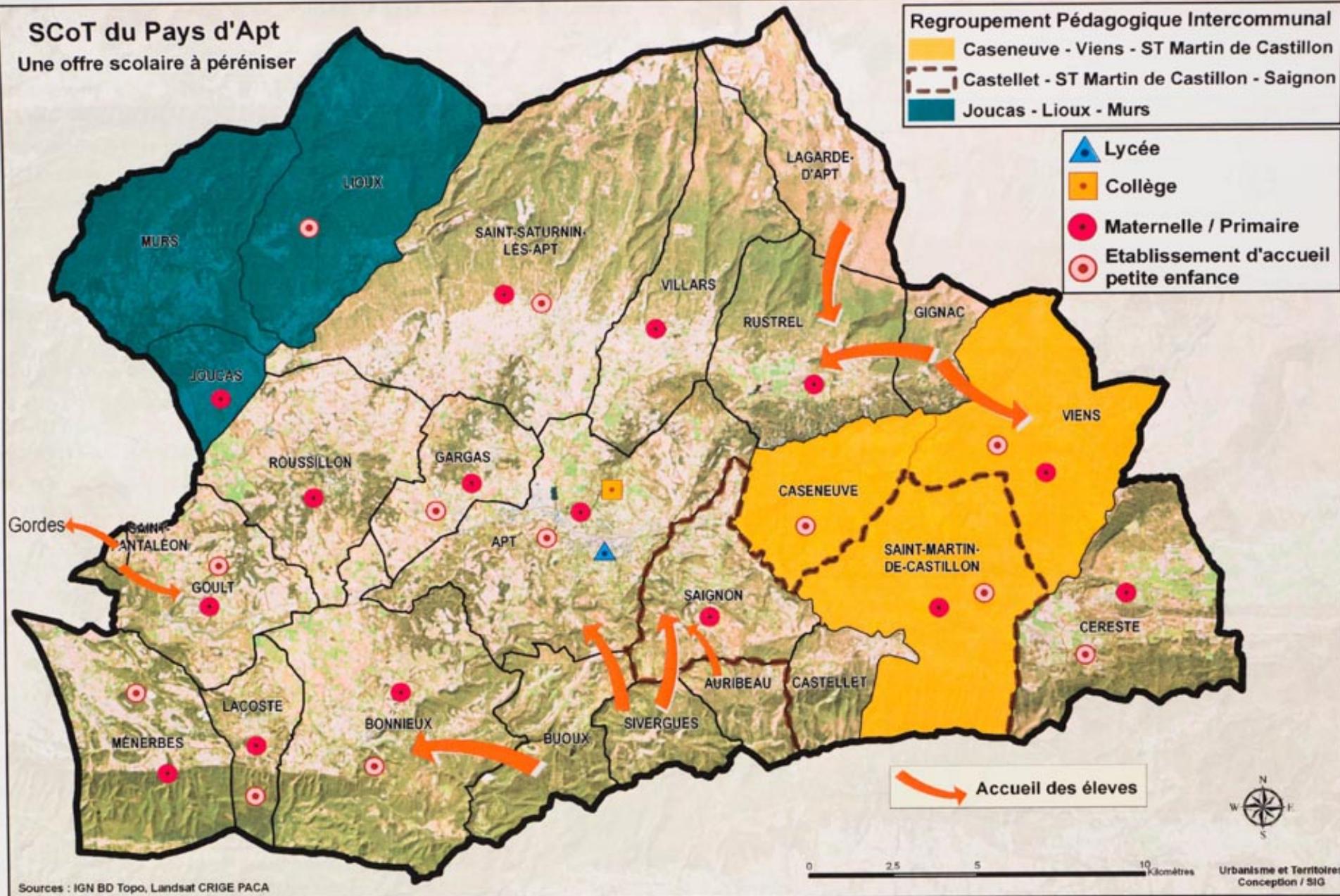
SCoT du Pays d'Apt

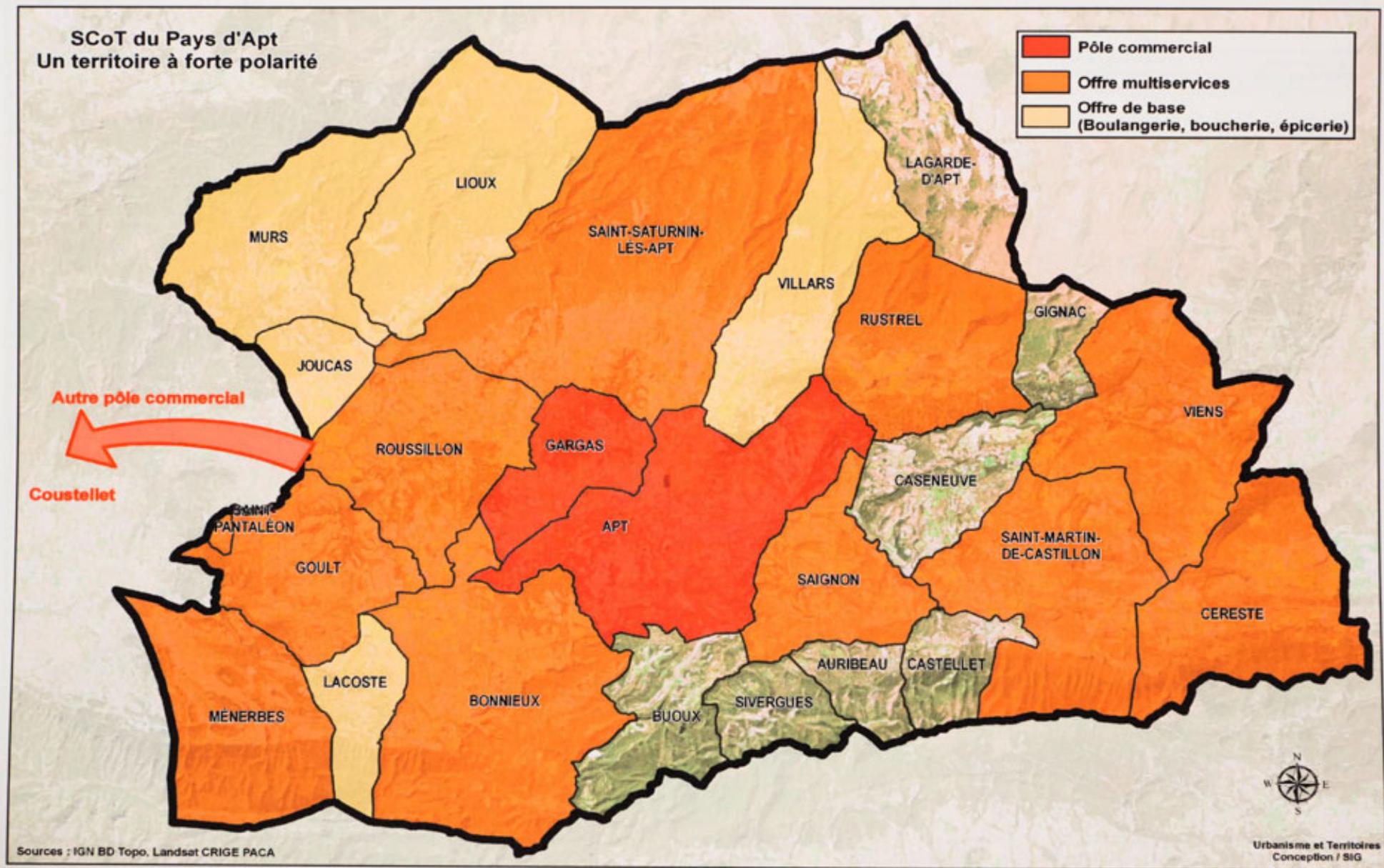
Une offre scolaire à pérenniser

Regroupement Pédagogique Intercommunal

- Caseneuve - Viens - ST Martin de Castillon
- Castellet - ST Martin de Castillon - Saignon
- Joucas - Lioux - Murs

- Lycée
- Collège
- Maternelle / Primaire
- Etablissement d'accueil petite enfance





Quels scénarii à l'horizon 2025 ?

L'accroissement de la population engendre un besoin en matière de création de nouveaux logements.

La prospective en matière de croissance démographique permet d'envisager une population en 2025 qui atteindrait entre 32 550 habitants et 33 200 habitants selon la tendance retenue.

Cette prospective peut être complétée par une évaluation des besoins en production de logements pour chacun des scénarios.

Besoin en logement pour accompagner la croissance

• Scénario 1 : au fil de l'eau. Taux de croissance annuel + 0,6%

Population à l'horizon 2025 : 32 550 habitants soit + 2 966 habitants

Besoin en logements pour accompagner la croissance sur la base de 2,1 personnes par ménage : 1 412 unités d'habitation

• Scénario 2 : optimiste. Taux de croissance annuel + 1

Population à l'horizon 2025 : 32 680 habitants soit + 3 096 habitants

Besoin en logements pour accompagner la croissance sur la base de 2,1 personnes par ménage : 1 474 unités d'habitation

• Scénario 3 : volontariste. Taux de croissance annuel + 1,5

Population à l'horizon 2025 : 33 170 habitants soit + 3 586 habitants

Besoin en logements pour accompagner la croissance sur la base de 2,1 personnes par ménage : 1 707 unités d'habitation

Besoin en logement pour contenir l'effet de desserrement

L'effet de desserrement résulte de la conjugaison de trois dynamiques :

- le vieillissement de la population
- la diminution du nombre de personnes par ménage (aujourd'hui 2,2 personnes par ménage en moyenne)
- l'augmentation du nombre de familles monoparentales.

De 1999 à 2009, 1419 résidences principales ont été construites.

L'accompagnement de la croissance démographique de 1999 à 2009, sur la base de 2,2 personnes par ménage a nécessité la construction de 722 nouvelles unités d'habitation.

Pour contenir l'effet de desserrement, ce sont 698 nouvelles unités d'habitation qui ont été nécessaires.

A l'horizon 2025, quel que soit le scénario retenu, sur la base de 2,1 personnes par ménage ce sont 803 nouvelles unités d'habitation qui seront nécessaires pour contenir l'effet de desserrement.

La réponse à l'effet de desserrement devra s'accompagner de critères de typologie pour adapter l'offre à la demande qui fait aujourd'hui défaut.

L'avenir économique et commercial en question



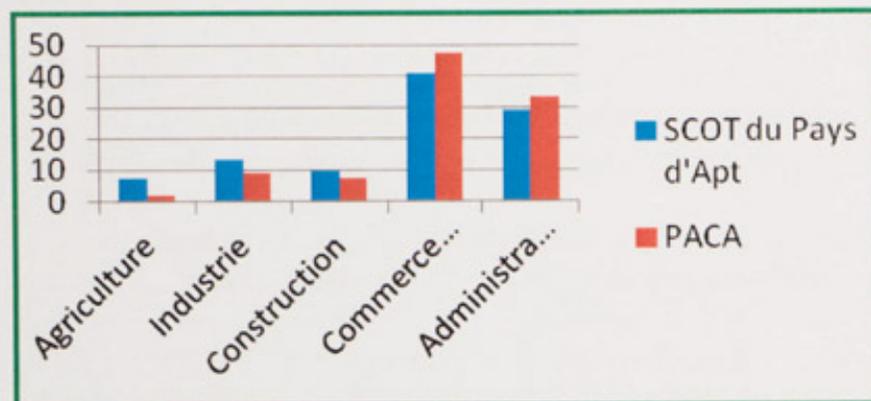
Structure de l'emploi et de la population active	p 146
L'activité économique : répartition par catégorie	p 149
Les migrations alternantes	p 149
Le tourisme: de l'effet d'aubaine au projet de territoire	p 150
Une activité majeure	p 151
Fréquentation du territoire	p 151
Offre d'hébergement touristique	p 152
Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces	p 154
L'offre culturelle vecteur de développement	p 155
Le Pays d'Apt: une tradition industrielle	p 158
L'aventure industrielle du Pays d'Apt *	p 159
Les zones d'activités	p 160
La consommation foncière	p 161
Atouts - Faiblesses Opportunités - Enjeux	p 161
Les stratégies foncières dans l'inter SCoT	p 162

Ce diagnostic va permettre d'apporter des réponses à trois grandes questions relatives à l'économie :

- **Le Combien ?** Quelle intensité du développement économique et commercial proposer au regard des capacités du territoire à absorber ce développement ?
- **Le Où ?** Quelle répartition des espaces d'activités économiques et commerciaux sur le territoire du SCoT ? Quelle localisation au sein des communes ?
- **Le Comment ?** Comment intégrer ces développements dans l'espace ?

A travers les caractéristiques et les spécificités économiques du territoire, ce diagnostic permettra d'identifier les enjeux à valoriser dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT.

Structure de l'emploi et de la population active



Répartition de l'emploi en %

	SCoT	Vaucluse	Région PACA
Nombre d'emplois	10 370	213 044	1 868 707
Agriculture	7%	5%	2%
Industrie	13%	10%	9%
Constructions	11%	8%	7%
Commerces, transports, services, divers	40%	46%	48%
Administration, enseignement, santé, action sociale	29%	31%	34%



Structure de l'emploi (INSEE 2009)

La localisation des emplois sur le Pays d'Apt montre une plus forte concentration sur la partie centre et ouest du territoire, c'est-à-dire celle plus proche de l'agglomération avignonnaise.

L'emploi par commune est situé principalement à Apt : 57,4 % (5952).

Parmi les autres communes on peut distinguer :

Gargas : 5,6 % (581)

St Saturnin lès Apt : 4,6 % (475)

Bonneux : 4,4 %

Roussillon : 4,2 %

Goult : 3,9 %

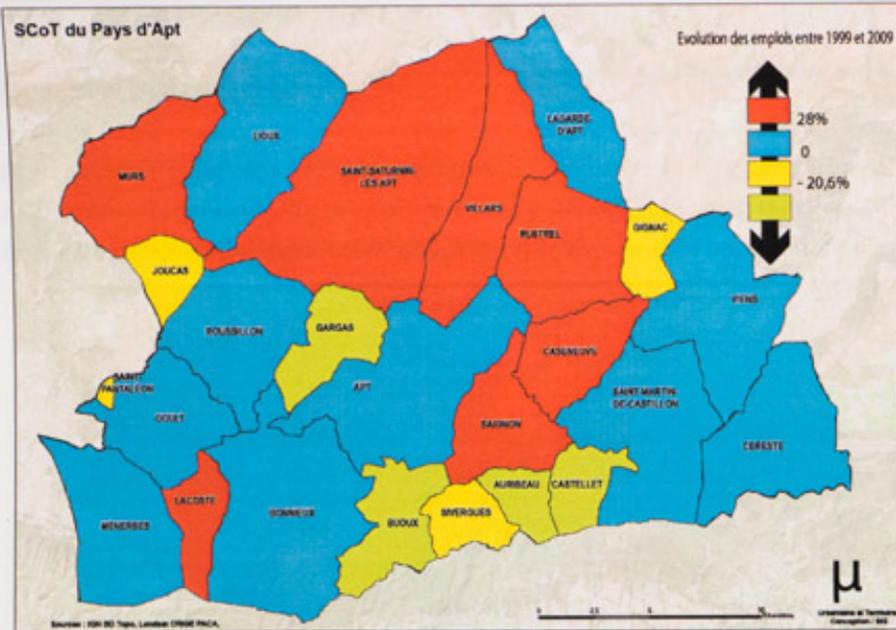
Ménerbes : 3,8 %

Saignon : 2,5 %

Céreste : 2,2 %

Entre 1999 et 2009, plus de 72 % des emplois ont été créés dans Apt et sa première couronne (Gargas et St Saturnin) qui concentrent 67,6 % de l'emploi du territoire. Ainsi, l'emploi se renforce largement dans les 3 villes principales tout en augmentant sur la plupart des communes.

Enfin, on observe une évolution positive de l'emploi globalement dans les communes situées en première couronne d'Apt et le long des RD 900, RD 3 et RD 4. A l'inverse, cette évolution est négative dans la partie sud du territoire (Buoux, Sivergues, Auribeau, Castellet), à la frontière est (Gignac, Viens) et ouest (Joucas, Saint Pantaléon).



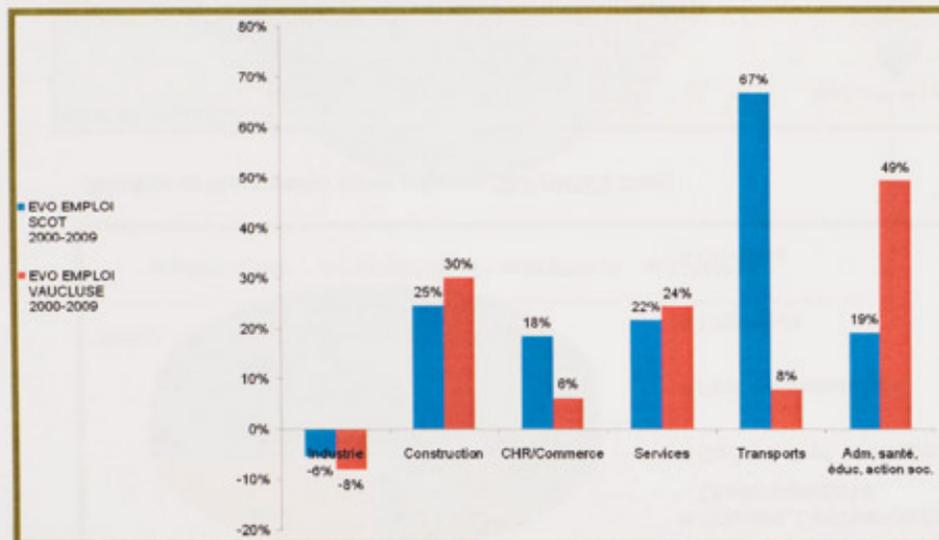
La population active

Le Pays d'Apt compte en 2008 12 575 actifs, en augmentation de 10,5% par rapport à 1999

SCoT	Nombre d'emplois	Part départementale	Part Régionale
Pays d'Apt (25 communes)	12 575	5,1 %	0,5%
Grand Avignon (26 communes)	112 145	46,9 %	5,2%
Bassin de vie de Carpentras (30 communes)	31 154	13 %	1,4 %

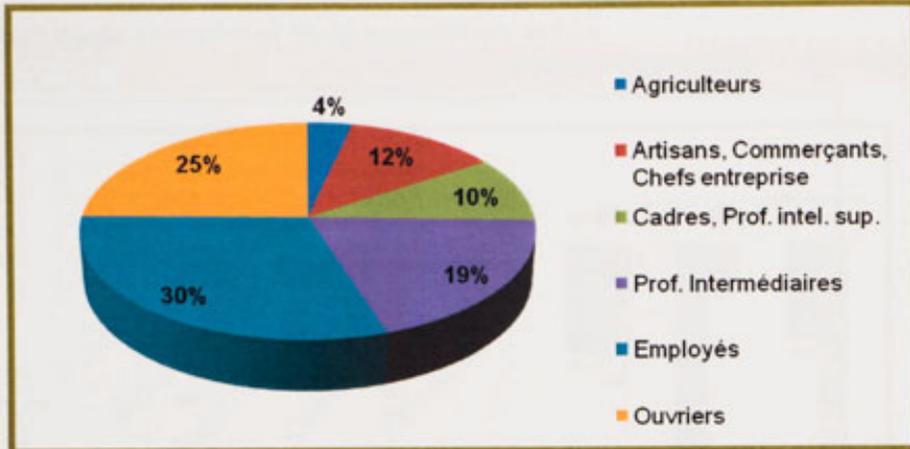
Tableau des actifs INSEE 2008

Les secteurs, les plus dynamiques entre 2000 et 2009 ont été celui des transports (+67%) et de la construction (+25%), suivis par les services, l'administration et le commerce. L'industrie, malgré le recul de 6%, a mieux résisté sur le territoire que dans le reste du département (- 8%).



CSP	Agriculteurs	Artisans Commerçants Chefs d'entreprises	Cadres Prof intel sup	Prof Interm	Employés	Ouvriers
1999	588	1 328	958	2 172	3 388	2 852
2008	453	1530	1215	2 432	3 779	3 082
Evolution	- 23 %	15 %	26 %	12 %	12 %	8 %

Evolution de la structure de la population active selon les CSP (INSEE 1999, 2008)



Structure de la population active selon les CSP (INSEE 2008)

L'ensemble des communes (sauf Castellet, Goult, Joucas, Lagarde d'Apt et Saignon) ont un nombre d'actifs qui augmente entre 1999 et 2009.

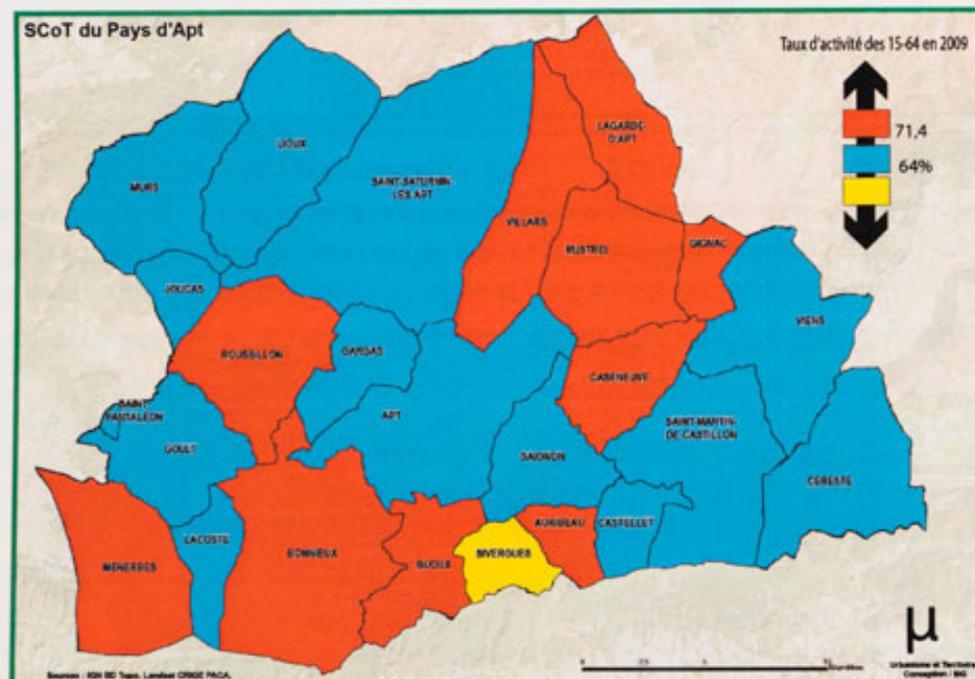
Les trois communes les plus peuplées voient leur population active augmenter (Apt 4,6%, Gargas 5,1%, Saint Saturnin 19,3%), mais les taux les plus importants sont sur Saint Martin de Castillon (32,7%), Ménerbes (29,4%) et Caseneuve (22,8%).

1.3 Le rapport emplois / population active

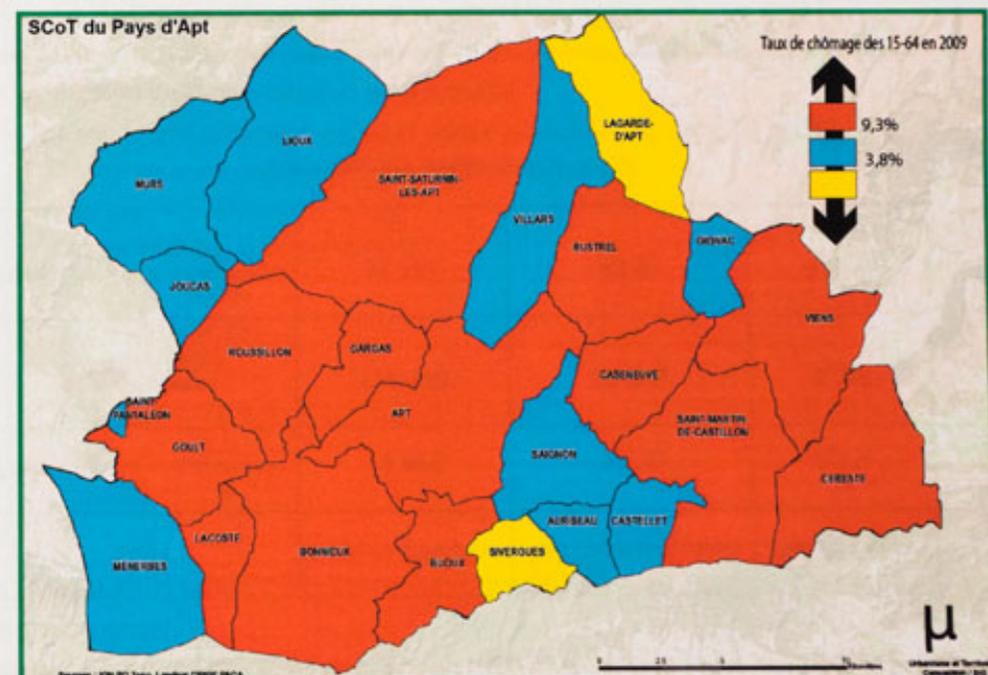
Le chômage

Le taux de chômage du Pays d'Apt (source recensement INSEE 2009 permettant la comparaison) est de 12,7% en 2009, plus important que celui observé en France (9,1%) mais moins important que le taux régional (12,9%) et départemental (14,1%).

Ce pourcentage est en recul par rapport à 1999 de -2,6%. Cette baisse se retrouve, tant chez les hommes que chez les femmes, sur la plupart des communes du territoire. Neuf communes voient toutefois leur nombre de chômeurs augmenter : Céreste, Castellet, Viens, Caseneuve, Rustrel, Buoux, Gargas, Roussillon, Saint Pantaléon.

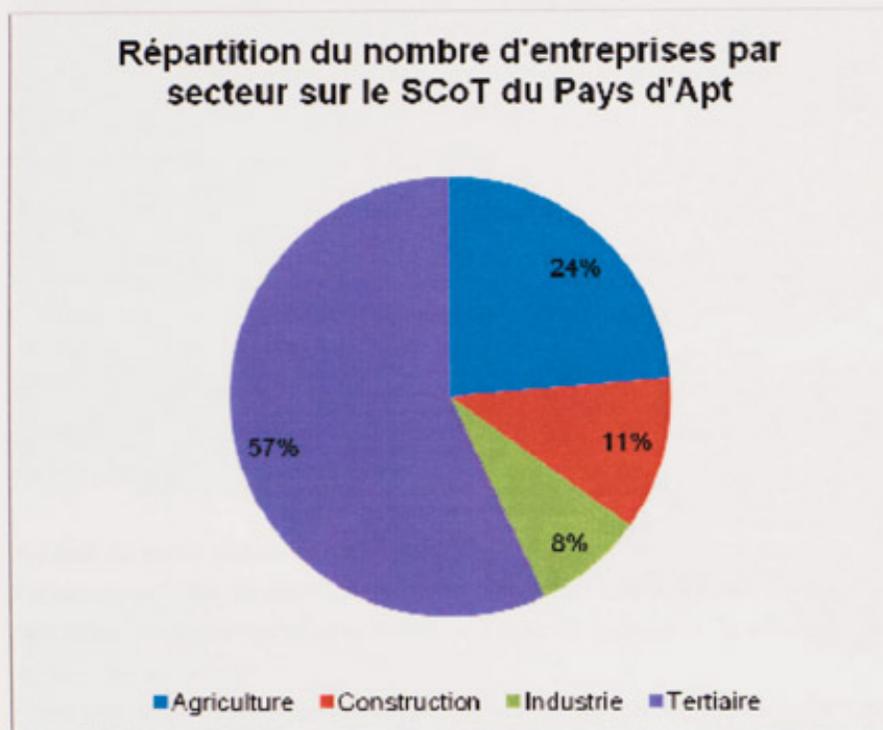


Taux d'activité sur les communes du SCoT (INSEE 2009)



L'activité économique

Deux secteurs d'activités se distinguent quand on observe la structure des établissements présents sur le territoire en 2009 (INSEE) : le poids du secteur tertiaire est particulièrement important (57%), de même que le secteur agricole (24%).



Source : INSEE, SIREN 2010

Les migrations alternantes

Le Pays d'Apt est fortement polarisé. En effet, 82% des emplois sont occupés par des actifs résidents du SCoT, soit 8 523 sur 10 370 emplois.

Les déplacements domicile-travail avec l'extérieur (18%) se font essentiellement vers :

- l'ouest par l'agglomération avignonnaise et les bassins d'emploi de Cavaillon et de l'île sur la Sorgue,
- le nord-est en direction de Saint-Christol.

Les flux entrants ont Cavaillon et l'île sur la Sorgue comme origines principales, confirmant ainsi l'attractivité et le dynamisme de la moitié ouest du Pays d'Apt.

Si on observe la part des « stables » (c'est-à-dire le taux d'actifs résidant et travaillant dans la même commune) dans le détail, les taux les plus élevés sont ceux d'Apt, Bonnieux, Sivergues et Lagarde d'Apt qui dépassent le 52%.

La ville d'Apt constitue le principal pôle d'emploi et d'animation, rôle renforcé par les secteurs économiques qui y sont installés. Elle concentre 57,4% des emplois du territoire et de nombreux actifs extérieurs viennent y travailler (35% de la population active).

Travailleurs dans le territoire du SCoT qui habitent à	
Cavaillon	168
Avignon	44
Saint Christol	8
Gordes	59

Habitants du territoire du SCoT qui travaillent à	
Cavaillon	416
Avignon	255
Saint Christol	226
Gordes	145



Le tourisme: de l'effet d'aubaine au projet de territoire

Le tourisme: une activité majeure

Le tourisme est une activité majeure sur le Pays d'Apt qui bénéficie dans l'imaginaire collectif d'atouts naturels, paysagers et culturels reconnus.

Le patrimoine naturel et paysager constitue l'un de ses premiers atouts et lui confère une attractivité tant résidentielle que touristique.

Quatre sites en relation avec l'ocre sont notamment proposés aux visiteurs :

- Le Colorado de Rustrel,
- Les mines de Bruoux à Gargas,
- Le conservatoire des ocres et de la couleur,
- Roussillon et son sentier des ocres.

L'attractivité touristique du Pays d'Apt s'appuie également sur un maillage patrimonial (patrimoine rural, sites naturels) remarquable.

Enfin, le patrimoine historique constitue également une des clés de son identité, avec un réseau de villages pittoresques et un cadre de vie préservé et de qualité au cœur de la Provence.

Au delà du cadre naturel et historique remarquable, la destination propose :

- diverses activités de loisirs et de pleine nature tels que 5 sentiers de grande randonnée et les parcours touristiques à vélo (« autour du Luberon », la véloroute du Calavon, « les ocres à vélo »),
- une offre touristique en lien avec les produits du terroir : le bleu meunier d'Apt, les marchés paysans, le marché d'Apt, l'huile d'olive, les fruits confits, la truffe, le vin, la lavande...

La compétence touristique sur le Pays d'Apt est organisée autour de 3 offices de tourisme :

- l'OT intercommunal Luberon – Pays d'Apt sur les communes de : Apt, Auribeau, Caseneuve, Castellet, Céreste, Gargas, Gignac, Lagarde d'Apt, Rustrel, Saignon, St Martin de Castillon, St Saturnin Lès Apt, Sivergues, Viens, Villars ;
- l'OT de Roussillon ;
- l'OT intercommunal de Bonnieux, Buoux et Ménerbes.

A l'écart des grands axes de développement et malgré une offre diffuse sur l'ensemble du territoire du SCoT, il est évident que deux enjeux principaux se dessinent :

- **structurer et mettre en réseau les acteurs sur le plan interne et externe, afin de bénéficier des retombées économiques et touristiques sur l'ensemble du territoire,**
- **requalifier l'offre en lits marchands comme levier pour cibler la clientèle et permettre la montée en puissance d'un tourisme raisonné sur le SCoT.**

NB : Les données prises en compte dans ce diagnostic sont pour la plus part issues dans l'étude tourisme BVA sur la région PACA de 2010.

Fréquentation du territoire

Sur un chiffre global d'environ 550 000 visiteurs par an, il est important de remarquer que le village de Roussillon, avec le sentier de l'ocre, compte environ 350 000 visiteurs.

La grande majorité de la clientèle est française et représente 86,6% du total. Elle vient principalement de la région PACA (38,1%), de l'île de France (19,8%) et de la région Rhône Alpes (7,7%).

Les étrangers sont majoritairement allemands, belges et luxembourgeois.

Le Pays d'Apt est une destination privilégiée pour le tourisme à vocation de loisir.

Le profil type de la clientèle est composé à plus de 50% par :

- des groupes de 5 personnes ou plus en voyage avec la famille ou entre amis avec enfants,
- un âge compris entre 25 et 44 ans,
- un revenu par ménage inférieur à 3000 euros,
- un profil socioprofessionnel majoritairement composé de CSP+ (chefs d'entreprises, les artisans et commerçants, les cadres, les professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires).

On relève sur le Pays d'Apt deux types de séjour principaux :

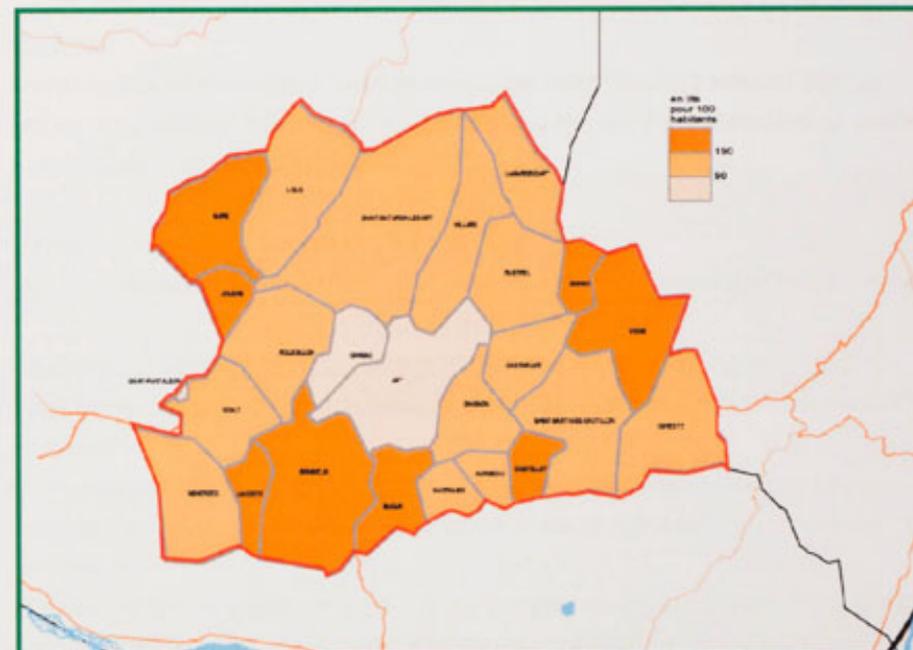
- des courts séjours (week-end, journée) pour une clientèle locale en provenance régionale,
- des longs séjours où la durée moyenne est égale à 6,6 jours.



Gargas: les mines de Bruoux

Offre d'hébergement touristique

Environ 10 000 lits touristiques marchands sont référencés à l'échelle du périmètre du SCoT. A cela il faut rajouter les 4 385 résidences secondaires présentes sur le territoire. On aboutit donc à une estimation totale de 31 925 lits (estimation du nombre de lits pour les résidences secondaires est de 5 par unité (source INSEE).

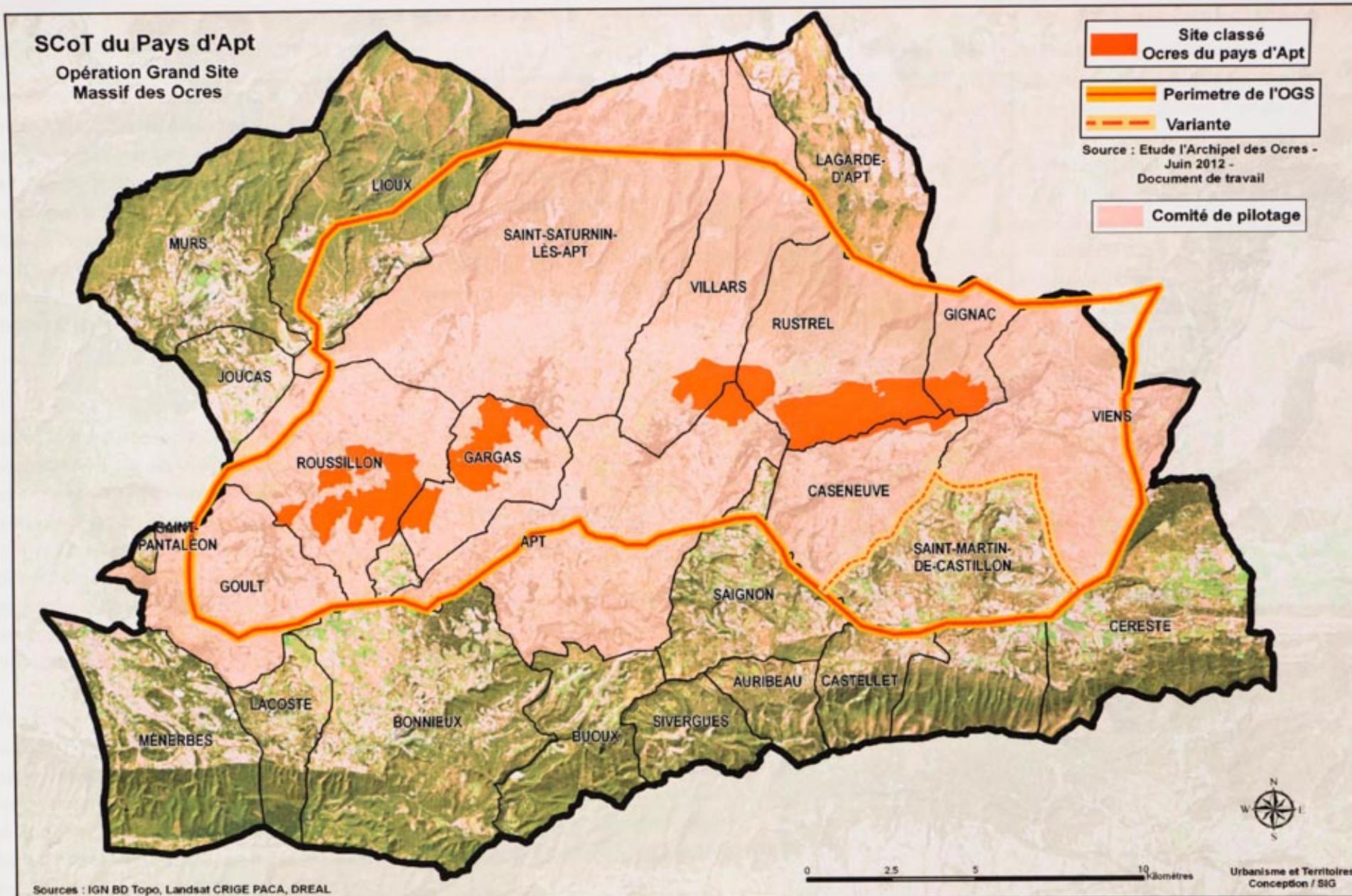


Nombre de lits en hôtels, campings et résidences secondaires par 100 habitants (INSEE)

Ainsi, au global, le territoire dispose d'environ 106 lits pour 100 habitants, ce qui est largement supérieur au niveau de la région PACA (60 lits pour 100 habitants).

En résumé, le Pays d'Apt propose pour les touristes :

- 4% des lits dans les hôtels,
- 9% dans les campings,
- 2% dans les chambres d'hôtes,
- 0,5% dans les gîtes d'étapes,



ATOUTS

- Un positionnement géographique préservé des grands axes,
 - Une image de « carte postale » connue dans le monde,
- De nombreux atouts patrimoniaux, naturels et culturels et des produits du terroir qualitatifs
- Une offre touristique variée, axée sur le tourisme rural et le tourisme vert

FAIBLESSES

- Des flux importants, concentrés géographiquement et dans les saisons
 - Une offre touristique peu structurée et lisible (initiatives localisées)
 - Des capacités d'hébergements de qualité limitées

OPPORTUNITES

- Profiter du positionnement et de l'image reconnue pour bénéficier de retombées locales, tant économiques que sociales,
 - Développer un tourisme raisonné
- Accompagner la transversalité dans les produits offerts
 - Valorisation et animation des filières locales
- Qualifier l'offre en lits marchands pour augmenter les public ciblés

MENACES

- Des conflits d'usage grandissants entre touristes et population résidente
 - Difficultés d'animation et de structuration de la filière
- Des bourgs et des villages pittoresques pour les touristes mais en manque de vie sociale hors saison touristique.?

L'offre culturelle vecteur de développement

L'activité culturelle: entre politiques publiques et initiatives privées

L'offre culturelle variée s'adresse autant aux résidents permanents qu'aux visiteurs et résidents secondaires.

Les effets de la forte polarité à laquelle est exposé le territoire ne se retrouvent pas dans l'offre: si la ville centre et la CCPA sont porteuses d'une politique publique de diffusion (spectacles) et d'action (école de musique...), certains villages bénéficient de leur attractivité et renommée pour l'accueil de spectacles: c'est par exemple le cas de Lacoste pour son festival d'été (fondation Cardin), manifestation prestigieuse qui mobilise un large public estival.

L'attractivité touristique des sites remarquables constitue un terreau favorable à l'organisation d'une manifestation prestigieuse en période estivale (6 mois l'an). Aussi conviendra-t-il de cibler le type d'équipement à réaliser: salle d'exposition, salle de spectacle (et si oui quelle jauge)...

Ce territoire de couleurs, de contrastes constitue un site idéal pour que la peinture prenne toute sa place dans l'offre culturelle.

Les exemples de villes moyennes qui ont choisi la peinture comme locomotive de leur politique culturelle se révèlent prometteuses tant en matière de fréquentation que d'impact touristique et économique.

Mutualiser les compétences

La diversification de l'offre culturelle entre publique et privée pourrait être de nature à favoriser la mutualisation des compétences et savoirs faire.

Des institutions prestigieuses telle que Lacoste School Arts In France (répertoriée dans les Ecoles des Beaux Arts du Vaucluse), les porteurs de projets publics telle que la Compagnie du Vélo Théâtre, les organisations de festivals, présents sur le territoire, devront éviter les stratégies concurrentielles pour contribuer à la diversification qualitative de l'offre.

La diversité des équipements culturels

L'offre en équipements culturels est diversifiée: entre salles polyvalentes (pas toujours compatibles avec l'activité culturelle), théâtres de verdure (Villars, Rustrel, Cereste et Lacoste), bibliothèques, à défaut d'un maillage équilibré, il existe un potentiel de sites.

Cette diversité permet une décentralisation de l'action: cinéma sous les étoiles, lectures publiques...

Le modèle traditionnel de la culture s'appuyant sur des équipements lourds peut trouver une déclinaison dans une stratégie valorisant le cadre de vie et ses habitants et une optimisation des équipements existants.



Bibliothèque de Villars



Rustrel : théâtre de verdure

Les fondations et résidences d'artistes

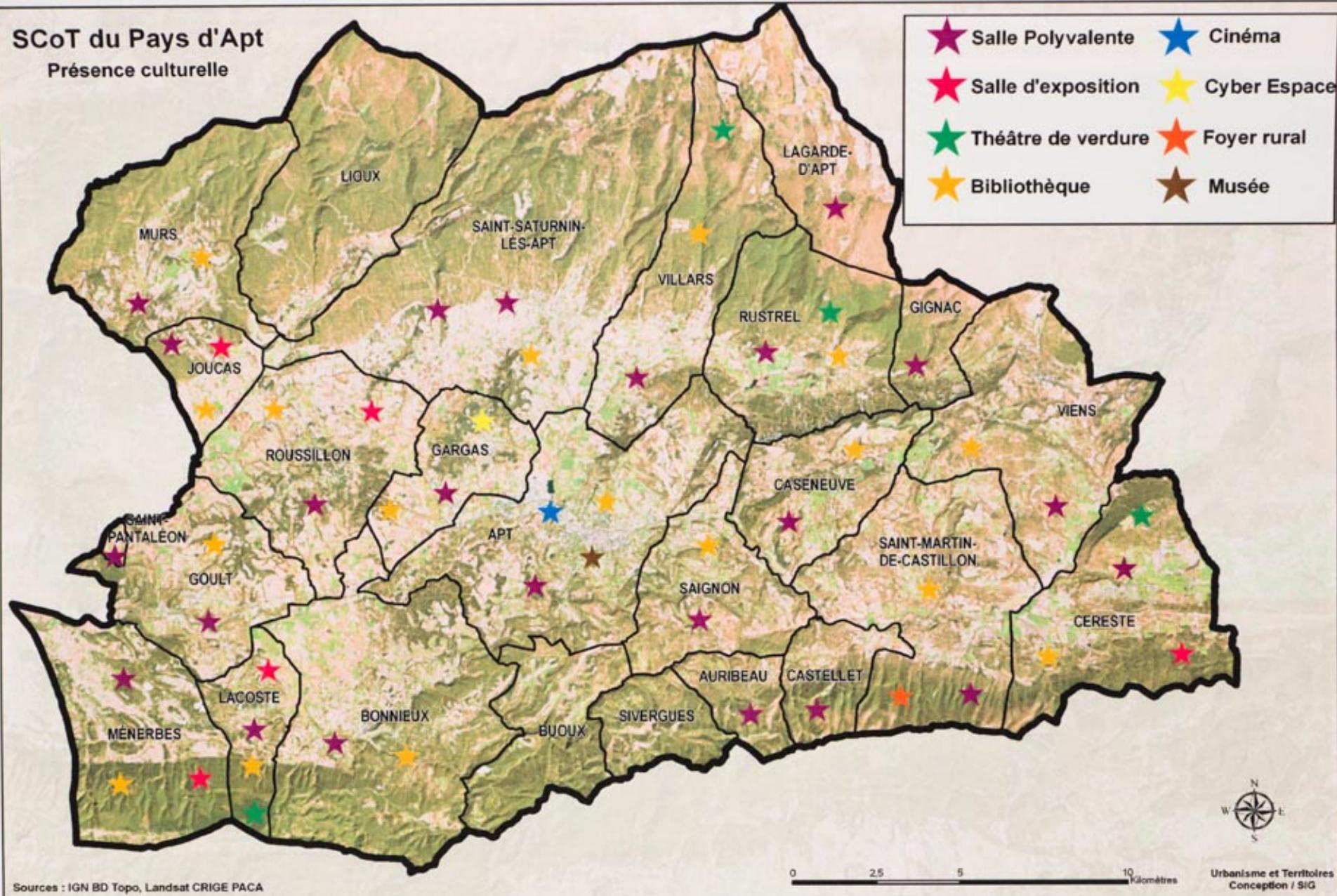


Fondation Blachère



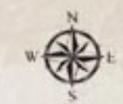
SCoT du Pays d'Apt
Présence culturelle

- | | |
|----------------------|----------------|
| ★ Salle Polyvalente | ★ Cinéma |
| ★ Salle d'exposition | ★ Cyber Espace |
| ★ Théâtre de verdure | ★ Foyer rural |
| ★ Bibliothèque | ★ Musée |



Sources : IGN BD Topo, Landsat CRIGE PACA

0 2.5 5 10 Kilomètres



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Un maillage fin d'équipements culturels aux vocations diverses



Le Pays d'Apt: une tradition industrielle

L'aventure industrielle du Pays d'Apt *

« L'aventure industrielle du Pays d'Apt est née en 1877 avec l'arrivée du chemin de fer. Le Pays s'y était préparé dans une phase pré industrielle manufacturière alors que l'ocre était déjà exploité à Roussillon, que des fabriques de faïences en faisaient la renommée comme quelques pâtisseries qui se spécialisaient dans quelques fruits confits nobles....

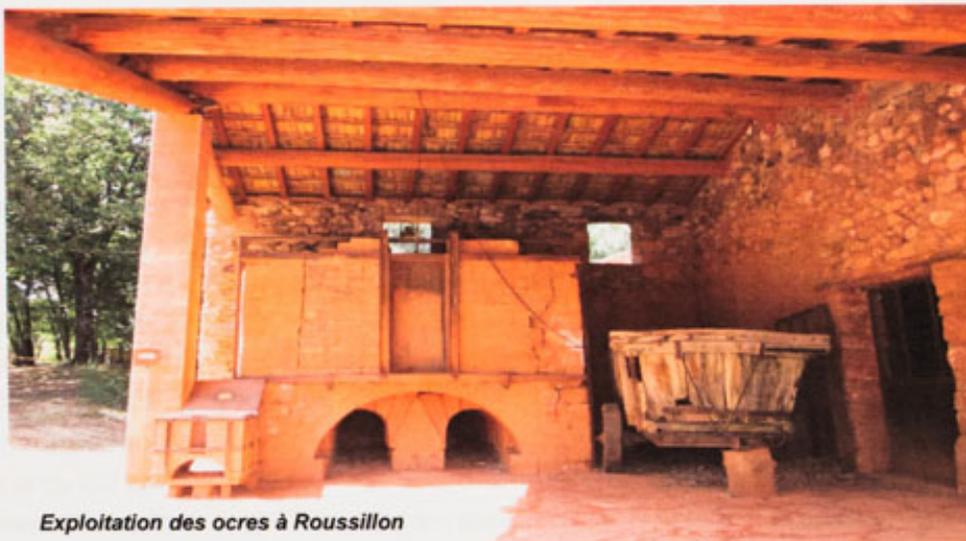
Le Pays d'Apt avait une activité industrielle bien supérieure à la moyenne et à un niveau bien plus supérieur si l'on considère les exportations.

Constat d'autant plus remarquable que la France connaît une crise marquée par la désindustrialisation et le déficit de la balance commerciale.

Ce dynamisme est d'autant plus original que les atouts apparents du Pays ne correspondent pas aux critères habituels de l'industrialisation: proximité du marché de consommation, proximité des grandes infrastructures port, aéroport, autoroute) ; proximité des services aux entreprises; présence de lycées professionnels.»

* Le Pays d'Apt avril 2012. Page 18.

L'industrie de notre territoire de 1877 à 2012: une aventure humaine.



Exploitation des ocres à Roussillon

Un territoire à première vue « enclavé »*

- un territoire de campagne voué à première vue au tourisme
- à 50 km d'Avignon et d'Aix-en-Provence, à 35 km de Cavaillon
- un accès routier limité à la RD 900, route principale en 2x1 voie, et des routes secondaires de moyenne viabilité « routes de campagne »
- une desserte par transports en communs limité aux cars interurbains.

Une situation géographique qui n'a jamais freiné le développement économique et industriel du Pays d'Apt

- une économie locale historiquement porteuse : faïence, viticulture, fruit, ocres, lumière...
- des entreprises renommées qui ont choisi de s'y développer ou de s'y implanter: Blachère Illumination, Eurosilicon, Aptunion, La Salle Blanche, Delta Plus.

* Définition de la stratégie de développement économique de la CCPA. Girus

Phase 1: Diagnostic transversal Analyse du contexte et des enjeux Juin 2009. Page 5.



Delta Plus

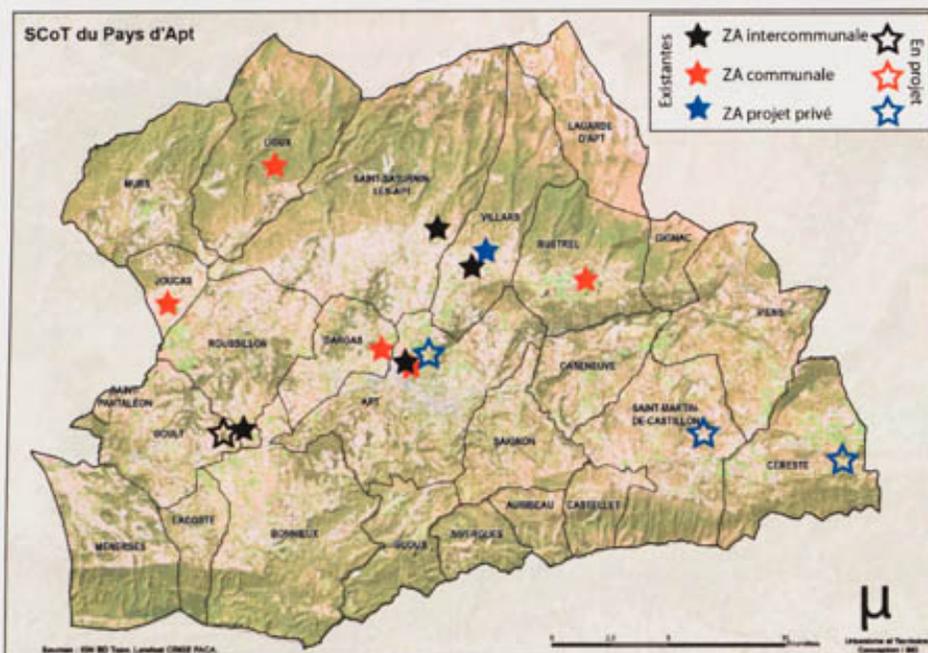
Les zones d'activités

On compte sur l'ensemble du territoire 15 zones d'activités pour environ 65 hectares dont plus de la moitié est concentrée sur 3 zones contiguës sur les communes d'Apt et de Gargas : la ZA des Bourguignons, la ZI de la Peyrolière et la ZA des Moulins.

20 hectares sont en projet, dont une moitié en surface disponible équipée et une moitié en surface disponible non équipée.

Ces zones se situent principalement à proximité de la principale artère de communication, la RD 900, qui traverse le territoire d'ouest en est.

D'autres zones d'activités économiques se situent au nord d'Apt, comme le montre la carte sur laquelle sont répertoriés à la fois les zones existantes et les projets.



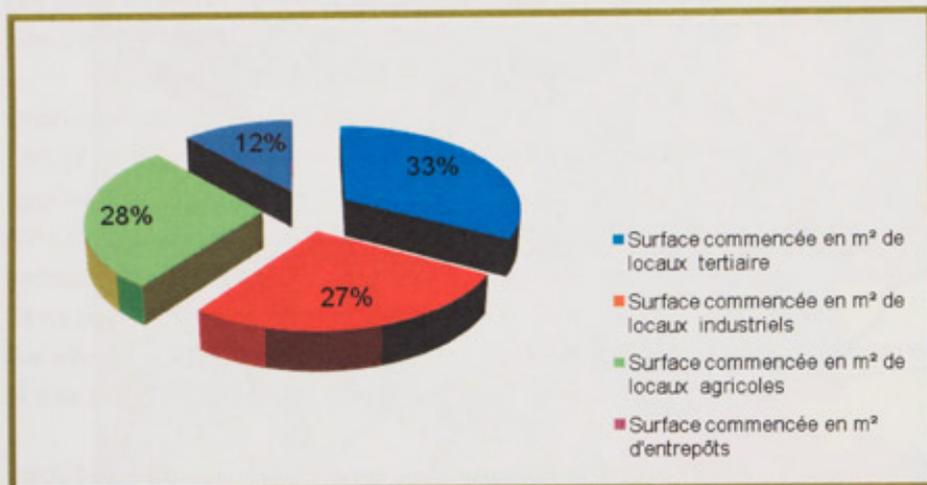
Commune	Zone	Compétence	Surface Commer- cialisée	Vocation	Extension ha en projet	Extension dont surf dispo équipée	Extension dont surf dispo non équipée
Apt	ZA Bourguignons	Commune et CCPA	25 ?	mixte			
Apt	ZI Peyrolières	Commune et CCPA	10 +	mixte	3		3
Apt	ZI Argiles	CCPA	4	Industrie	10	10	
Apt	Terrasse Castagne	Privée			1 à 2		1 à 2
Cereste		Privée	1,5	mixte			
Gargas	ZA des Moulins	Commune	6,5				
Goult Roussillon	ZA Pied Rousset	CCPJ	4,5	mixte avec logement	3		3
Lioux		Commune	2	Artisanat avec logement			
St Martin de Castillon		Projet privé			1 à 2		1 à 2
Joucas	ZA Le Jas	Commune	5,17	Artisanat			
Rustrel	ZA La Bastide	Commune	1,25	Artisanat			
St Saturnin lès Apt	ZA les Triquefauts	CCPA	2 à 3	Mixte avec logement			
Villars	ZA Marchands Carrière	Privée	3	Carrière Ecole de Golf			
Total			65 à 70		20	10	10

NB : Les 10 hectares en projet sur la ZI des Argiles sont en phase de programmation et prévoient l'aménagement de 39 lots à vocation mixte.

Les deux communes d'Apt et Gargas concentrent les zones d'activités les plus importantes en termes d'emplois et de surfaces.

La consommation foncière

Entre 2000 et 2010, soit sur 10 ans, 10,6 hectares ont été mis en chantier pour de l'activité économique. 33% de cette consommation foncière a été dédiée à l'activité tertiaire, suivi par l'activité agricole (28%), industrielle (27%) et les



Avec une consommation d'environ 1 hectare par an, le Pays d'Apt reste en deçà des moyennes constatées sur des territoires de taille comparable (plutôt autour de 2,5 ha/an).

Ceci peut s'expliquer par une situation géographique de relatif isolement vis-à-vis des grands axes de circulation qui ne favorise pas un développement exogène et une urbanisation à vocation économique plus gourmande en foncier,

ATOUPS

- Un territoire dynamique au cadre de vie reconnu
- Une économie présentielle développée
- Un tissu de PME important
- Des filières et des entreprises de renom

FAIBLESSES

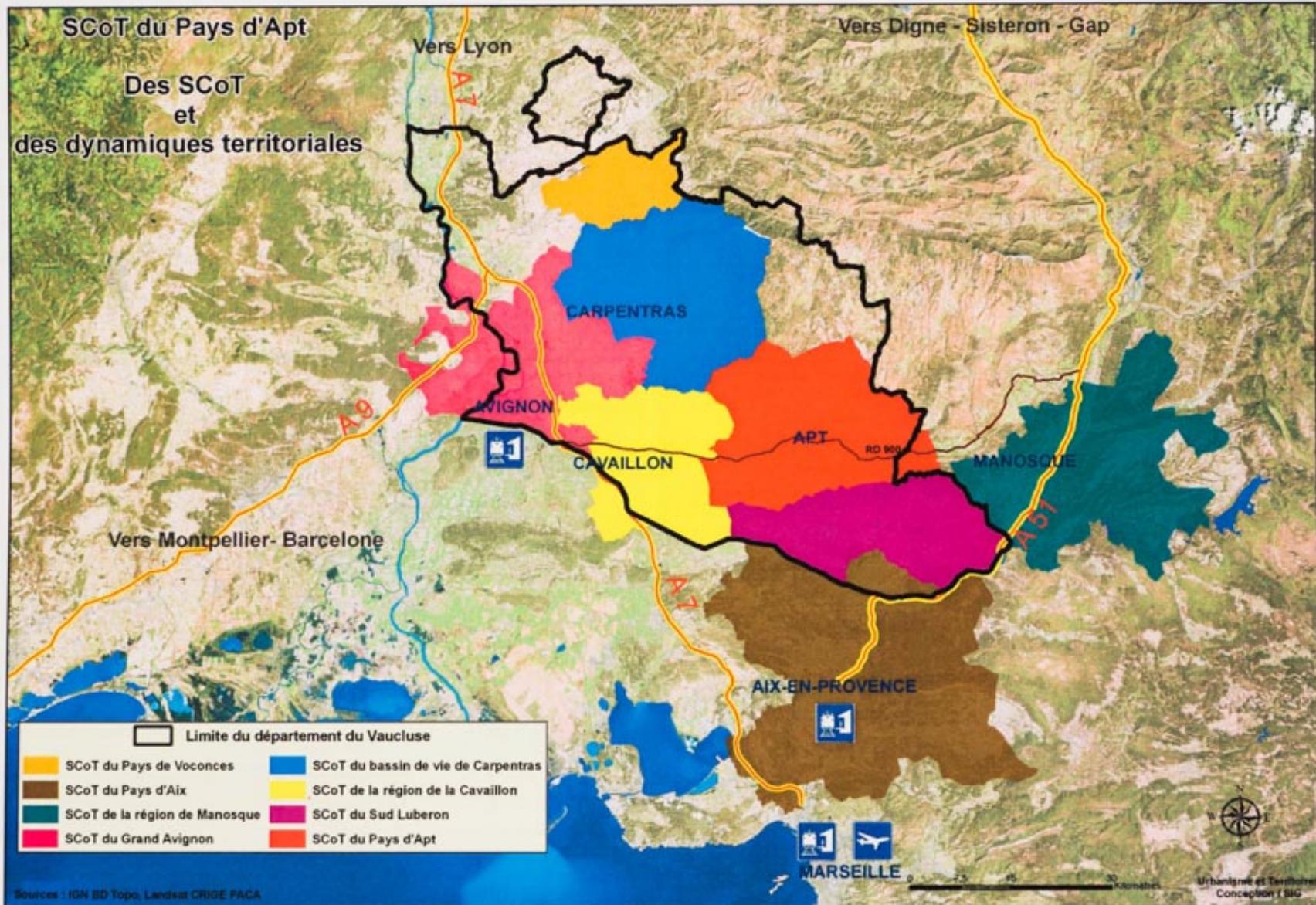
- Un relatif enclavement
- Une couverture numérique encore faible
- Des entrées de ville en contraste avec l'image « carte postale » du territoire
- Des fortes disparités territoriales est/ouest

OPPORTUNITES

- Accueillir des CSP+ par une offre de logements et de services adéquate
- Définir une palette d'offre foncière diversifiée répondant aux besoins des entreprises (dans le respect du maintien des terres agricoles)

ENJEUX

- Une fragilisation de la partie est et une partie ouest toujours plus dépendante des flux domicile-travail vers l'agglomération avignonnaise
- Une fragmentation des paysages par l'implantation d'activités et de commerces non maîtrisée



Le SCoT du Pays d'Apt et son environnement économique

Le territoire du SCoT du Pays d'Apt est limitrophe de 4 SCoT :

- SCoT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue
- SCoT de l'Arc Comtat Ventoux (Carpentras)
- SCoT du Sud Luberon
- SCoT de la Région de Manosque.

Les SCoT du bassin de vie d'Avignon et du Pays d'Aix impactent notamment sur le plan commercial l'activité du Pays d'Apt.

Chacun de ces territoires a défini sa stratégie foncière:

• SCoT du Bassin de vie de Cavaillon, Coustellet, l'Isle sur la Sorgue approuvé le 19 décembre 2012.

A l'horizon 2025 il est projeté la création de 4800 emplois: pour répondre à cette ambition il est prévu 124 ha de secteur à vocation économique auxquels s'ajoutent 24 ha pour l'accueil de grandes entreprises.

Par ailleurs, 1,5 ha sont mobilisables sur Coustellet, 2,5 ha sur Orgon et 1 ha sur le Thor pour des activités commerciales (DAC)

• SCoT de l'Arc Comtat Ventoux approuvé le 18 juin 2013

Le territoire s'est organisé autour de secteurs de niveau 1 et de niveau 2. Zones de niveau 1 d'intérêt stratégique et territorial destinées à accueillir de grandes entreprises et des entreprises appartenant aux filières locales:

Zones de niveau 1

145 ha seront mobilisés à l'horizon 2025 dont :

- 95 ha sur 4 sites de Carpentras
- 10 ha sur la secteur Aubignan, Loriols de Comtat et Sarrians
- 6 ha sur le secteur de Malocène
- 10 ha sur le secteur de Mazan
- 5 ha sur le secteur de Caromb

Zones de niveau 2

20ha seront mobilisés pour des zones d'activité de moins de 5 ha.

Le SCoT ne comporte pas de DAC.

• SCoT de la Région de Manosque approuvé le 19 décembre 2012

En termes commercial il n'est pas prévu de création de zones commerciales, 2 viennent récemment d'être programmées, l'une à Manosque Nord, l'autre à Manosque Sud.

En relation avec le projet ITER 3 secteurs sont prévus:

- 10 ha d'extension de Terres du Sud à Manosque
- 23 ha à Vinon sur Verdon
- 12 ha à Oraison.

Un secteur spécifique de 7ha est prévu à Valensole pour un pôle de valorisation des productions locales.

Par ailleurs il est prévue une réserve foncière de 30 ha pour l'économie locale à Sainte Tulle et Villeneuve.

3 parcs d'activité de 3 ha au moins sont prévus à Puimoisson, Espadon de Verdon et Quinon.

• Projet de SCoT du Sud Luberon arrêté le 10 juillet 2013

Il est prévu 3 secteurs d'activité:

- 3,5 ha à Cadenet
- 6 ha à la Gare de Villelaure
- 6 ha à Mirabeau Meaumont.

Les autres communes pourront ouvrir des secteurs de moins de 2 ha pour autant que les secteurs économiques existants soient saturés.

Le DAC du projet de SCoT prévoit une extension de 2,7 ha du pôle commercial de Puyvert pour une superficie totale de 4,2 ha.

• SCoT du Pays d'Apt

Au regard des enjeux en matière d'activité commerciale, de besoin en foncier des grandes entreprises (recensement en cours), des opportunités quelle sera la stratégie de localisation des espaces à vocation économique et quel foncier sera t-il nécessaire de mobiliser ?



Activité commerciale et attractivité

bérénice
pour la ville et le commerce

Introduction sur l'analyse commerciale	p 166
L'environnement concurrentiel du Pays d'Apt	p 167
Synthèse de la concurrence	p 169
Le paysage commercial du Pays d'Apt	p 170
Le maillage commercial	p 171
Les autres circuits de distribution sur le territoire du SCoT	p 173
La demande commerciale	p 174
Les Flux	p 174
Les enjeux pour le tissu commercial et artisanal du SCoT	p 176
La typologie des pôles commerciaux du territoire	p 177
Synthèse analyse commerciale	p 179
Zoom sur secteur Apt-Gargas	p 180
Synthèse des enjeux commerciaux	p 184
Rappel Réglementaire DAC	p 185

Introduction sur l'analyse commerciale

L'offre commerciale et artisanale joue un rôle primordial dans la structuration du territoire du SCoT. C'est à la fois :

- Un moteur économique, générateur d'emplois : près de 40% des emplois du territoire dépendent des secteurs commerce, transports et services.
- Une réponse aux besoins quotidiens, occasionnels et exceptionnels des habitants, des actifs, des flux et des touristes
- Un levier social : lieu de rencontres et d'échanges, le commerce constitue parfois le dernier espace de sociabilité dans les centres village, centres bourg
- Un facteur d'aménité urbaine : un élément attractif qui anime les rez-de-chaussée urbain, et rythme la vie quotidienne.

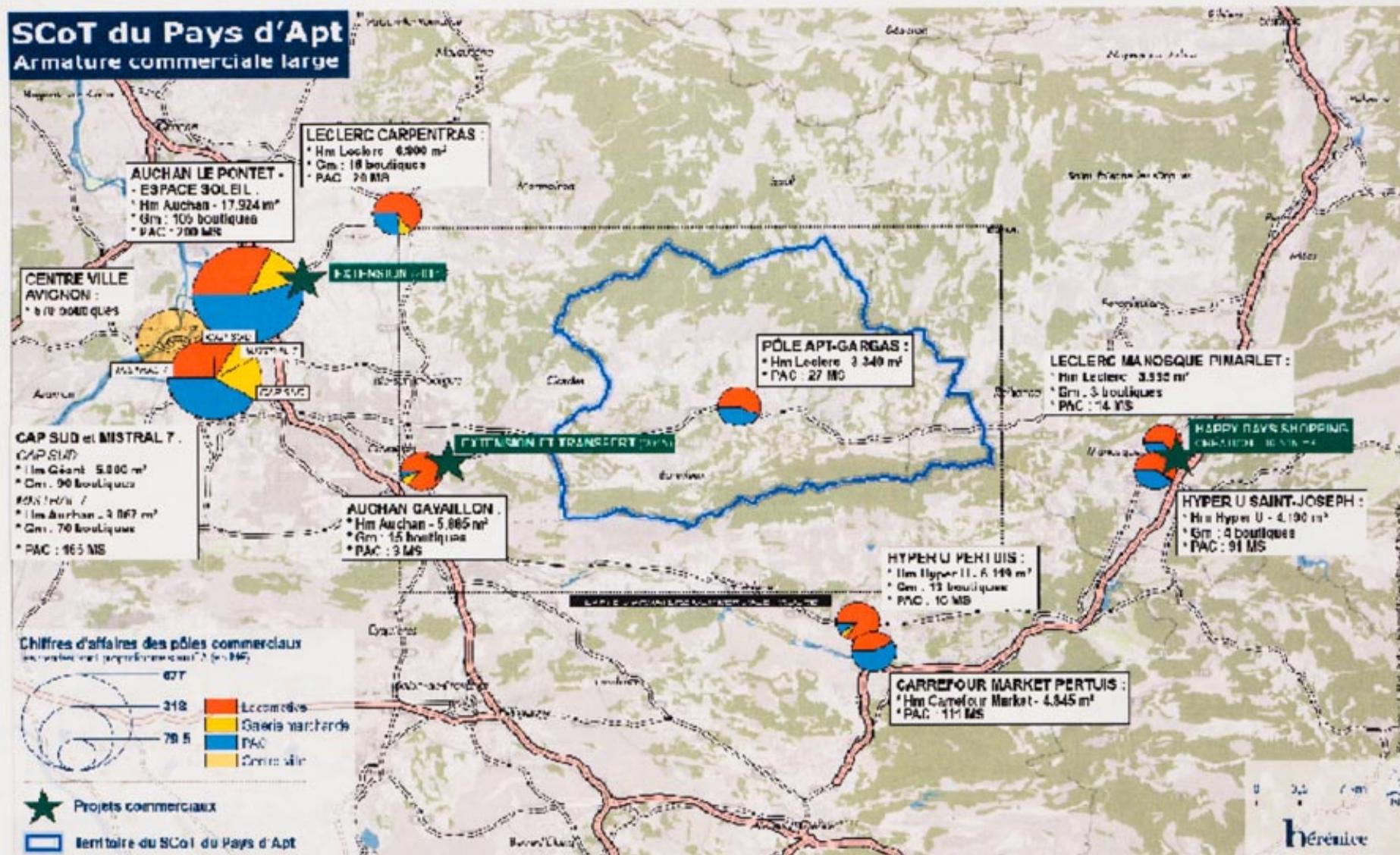
Lors de cette première phase de diagnostic la méthodologie retenue repose sur :

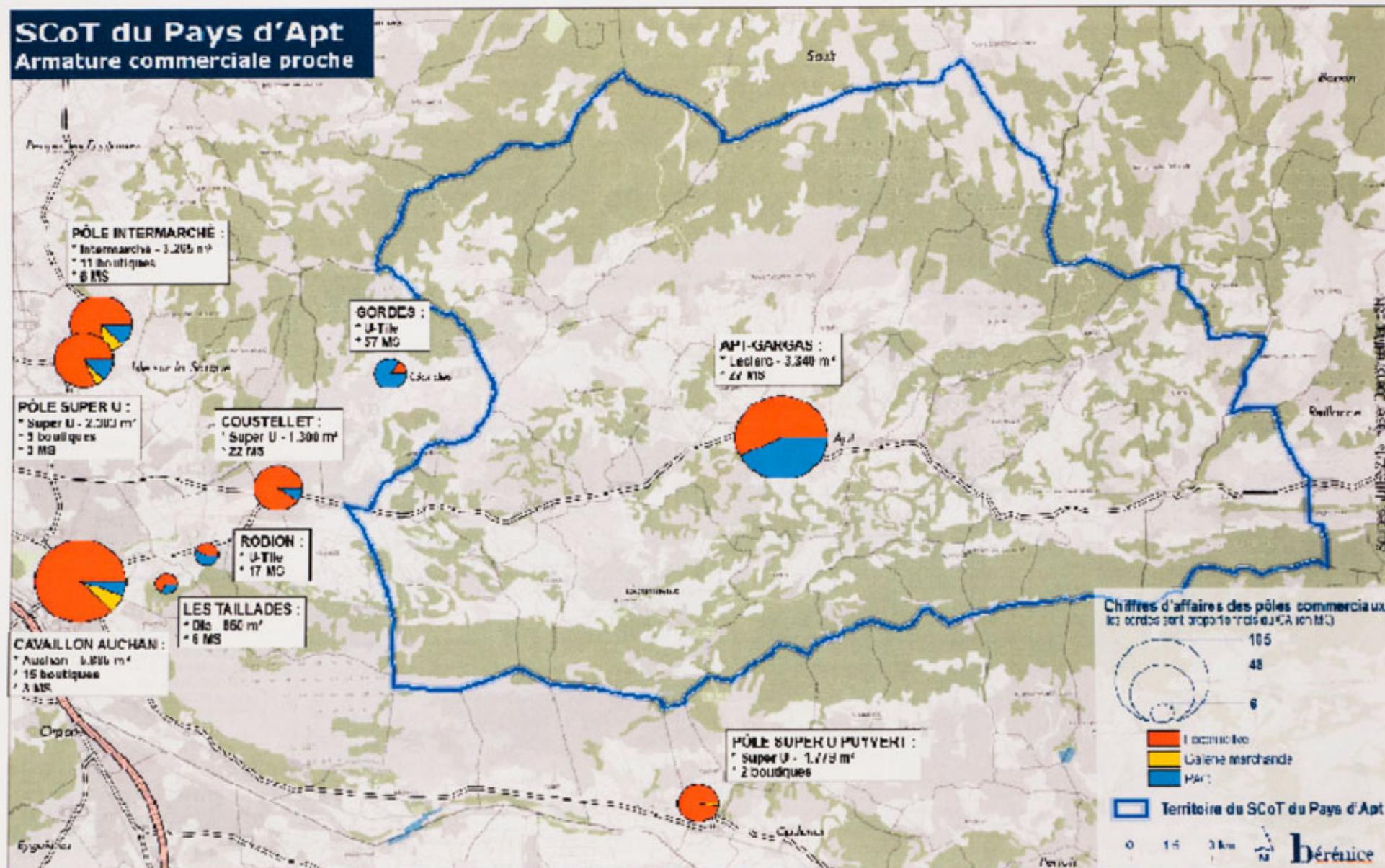
- Une phase importante de terrain : visite des pôles commerciaux au sein du périmètre d'étude mais également dans l'environnement large afin de comprendre les phénomènes d'évasion vers d'autres territoires
- L'exploitation des bases de données : en interne mais également de l'ensemble des informations communiquées par la maîtrise d'ouvrage, en particulier le recensement des activités réalisé par la CCI
- Des échanges et entretiens avec les acteurs du territoire pour compléter l'ensemble des éléments.

Cette première étape de diagnostic de l'offre commerciale a deux principaux objectifs :

- Comprendre le fonctionnement commercial du territoire : connaître l'offre existante, la réalité de l'évasion commerciale mais évaluer également le potentiel de développement commercial envisageable sur le territoire
- Etablir une typologie d'analyse des pôles commerciaux et identifier les grands enjeux commerciaux à l'échelle intercommunale. Cette typologie nous permettra d'établir par la suite les règles d'implantation commerciale envisageables dans le cadre du SCoT.

L'environnement concurrentiel élargi





Synthèse Concurrence

Trois pôles d'envergure régionale

Cap-Sud et Mistral 7

Concurrence forte

A moins de 45 minutes en voiture de la commune d'Apt (avec une accessibilité automobile directe depuis la D900 qui traverse le territoire du SCOT, les zones Cap-Sud et Mistral 7 constituent la 2nde zone d'Avignon.

Centre-ville d'Avignon

Concurrence limitée

Le centre-ville d'Avignon (chiffre d'affaires estimé à 318 M€) est une destination touristique et de shopping importante à l'échelle de l'agglomération avignonnaise.

Auchan Le Pontet

Concurrence faible

La zone leader du territoire, au nord-est de l'agglomération avignonnaise Auchan Le Pontet (chiffre d'affaires estimé à 677M€)

Six pôles de rayonnement départemental

Auchan Cavaillon

Concurrence forte

A l'ouest, situé à 35 minutes en voiture d'Apt, la zone Auchan Cavaillon réalise un chiffre d'affaires total estimé de 103 M€. Le pôle comprend une offre structurée en équipement de la personne et en équipement de la maison.

Carrefour Market et Hyper U à Pertuis

Concurrence faible

Au Sud, les zones Carrefour Market (110 M€ de chiffre d'affaires estimé) et Hyper U de Pertuis (106 M€ de chiffre d'affaires estimé) sont situés à plus de 45 minutes en voiture du secteur Apt/ Gargas.

Leclerc Carpentras

Concurrence faible

Au nord, la zone Leclerc Carpentras (130 M€ de chiffre d'affaires estimé) est situé à une heure de trajet automobile du secteur Apt/ Gargas et ne capte donc que marginalement les dépenses des habitants du SCOT.

Leclerc et Hyper U Manosque

Concurrence faible

A l'est, les zones Leclerc (80 M€ de chiffre d'affaires estimé) et Hyper U Saint-Joseph (99 M€ de chiffres d'affaires estimé) de Manosque sont situées à 45 min du secteur Apt Gargas

Des pôles concurrents de proximité

Coustellet, autour du Super U de 1.300 m², propose une offre commerciale de proximité diversifiée, à moins de 10 minutes voiture du territoire du Pays d'Apt.

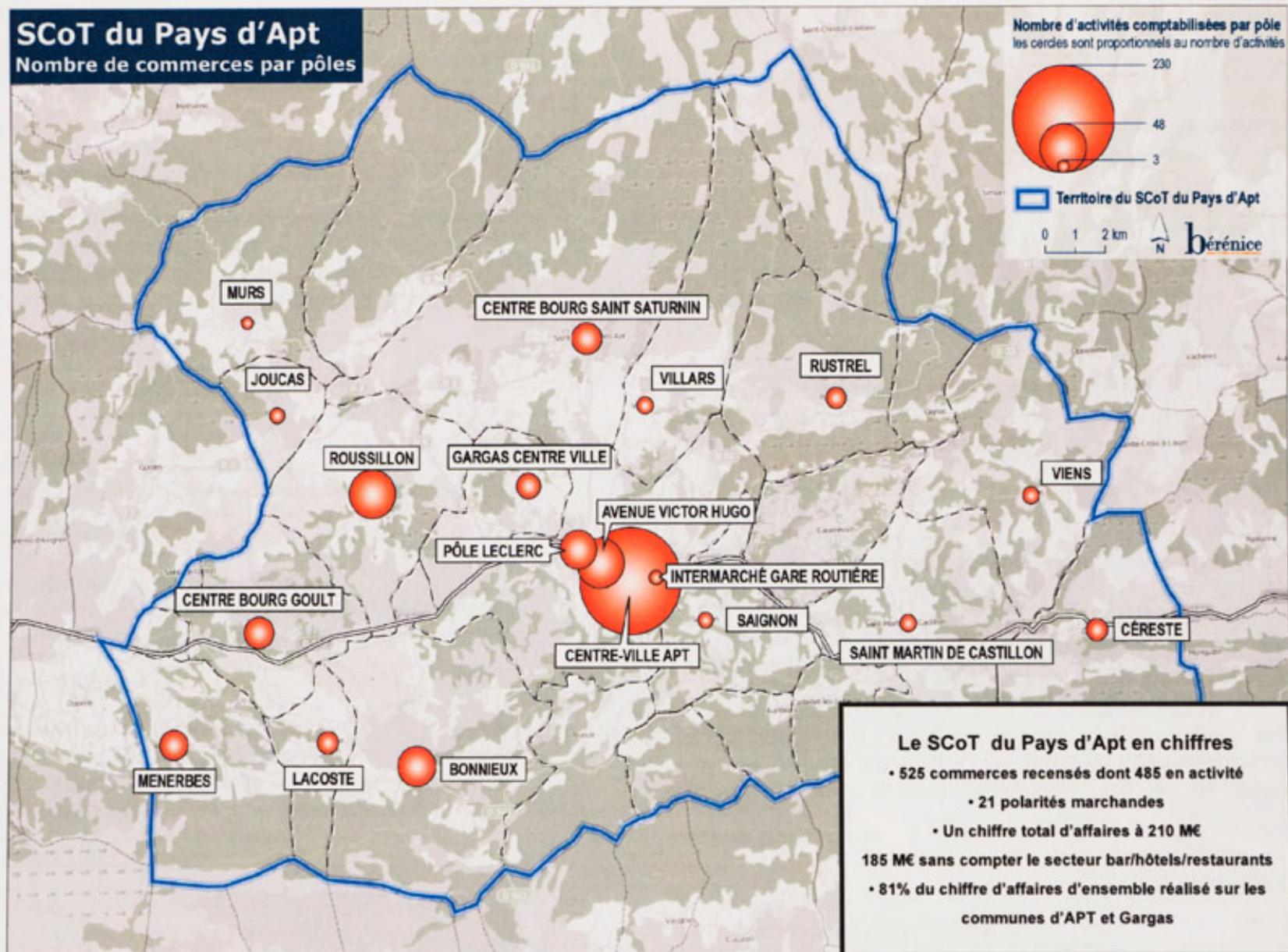
Concurrence forte

En retrait par rapport à Cavaillon et Coustellet, les deux pôles Intermarché (CA Estimé à 48 M€) et Super U (CA estimé à 44 M€) de **l'Isle-sur-la-Sorgue**

Concurrence limitée

Le Super U **Puyvert** de 1.779 m², à moins de 15 minutes/voiture rayonne en partie sur le Sud du territoire.

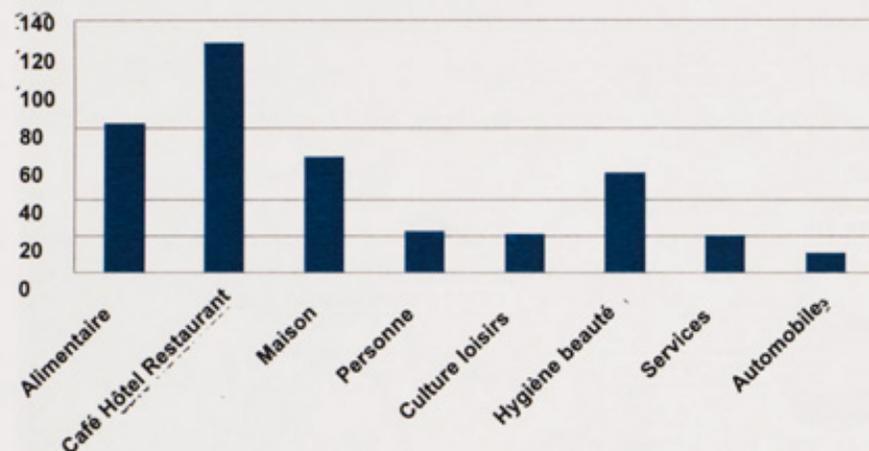
Concurrence faible



Le maillage commercial

La phase de diagnostic a permis d'identifier sur le territoire 21 polarités marchandes sur 16 communes.

Profil marchand de l'offre commerciale par secteurs d'activités



Le profil commercial du territoire est adapté aux besoins de proximité, avec une dominante Café/hôtel/Restaurant, Alimentaire, Hygiène/santé/beauté. Le phénomène de vacance représente 7.6% des locaux commerciaux. On considère généralement qu'entre 5 et 7% la vacance correspond au renouvellement des locaux et aux mutations de l'offre existante. Au-delà de 7% la vacance est davantage perceptible, elle est souvent structurelle et impacte alors l'attractivité du pôle commercial. La vacance se concentre sur le centre-ville d'Apt (14%)

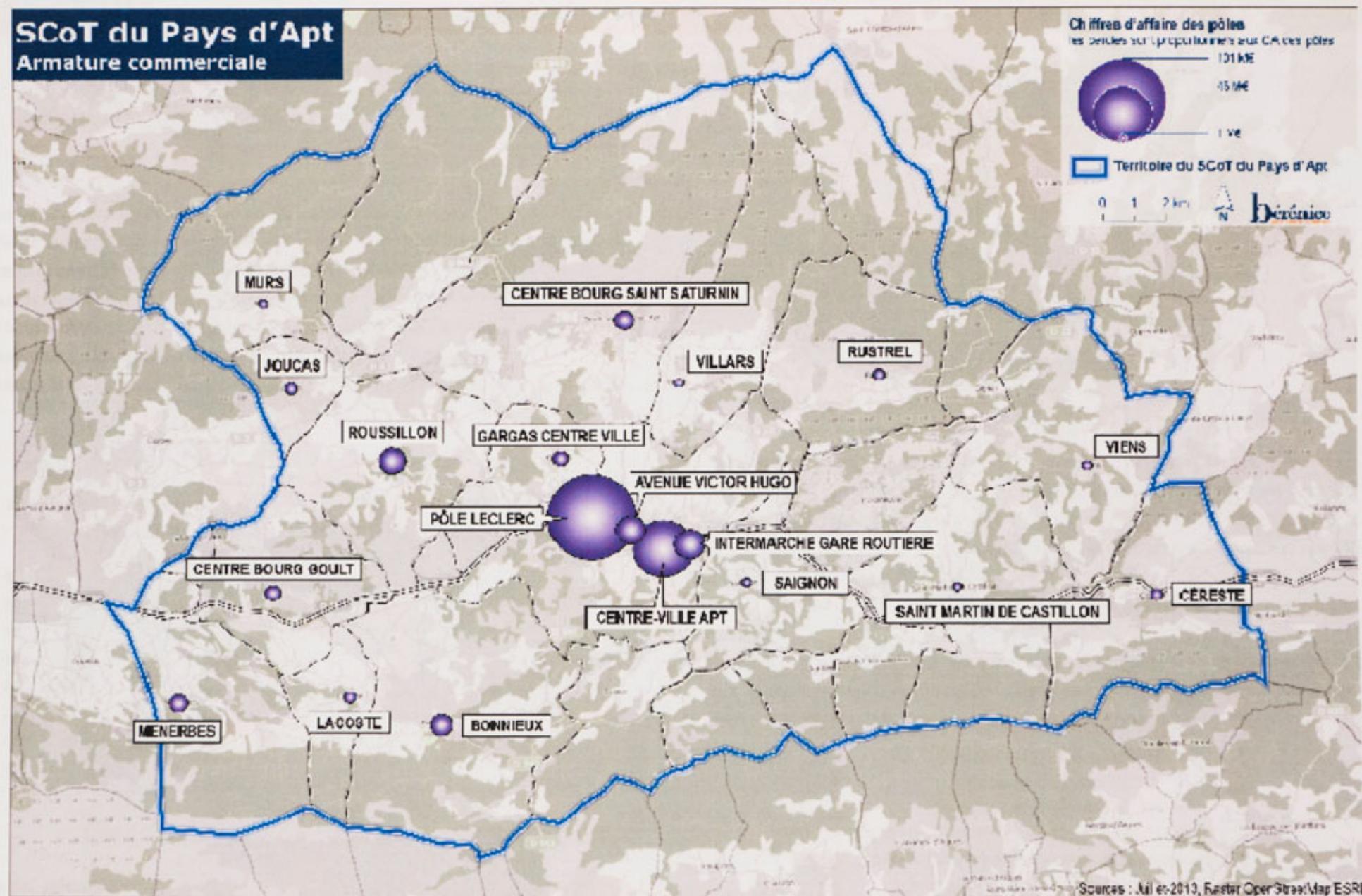
L'offre commerciale du Pays d'Apt se situe à un niveau de couverture moyen de 16 commerces/1.000 habitants, avec un écart type variant de 3 à 35 commerces/1.000 habitants.

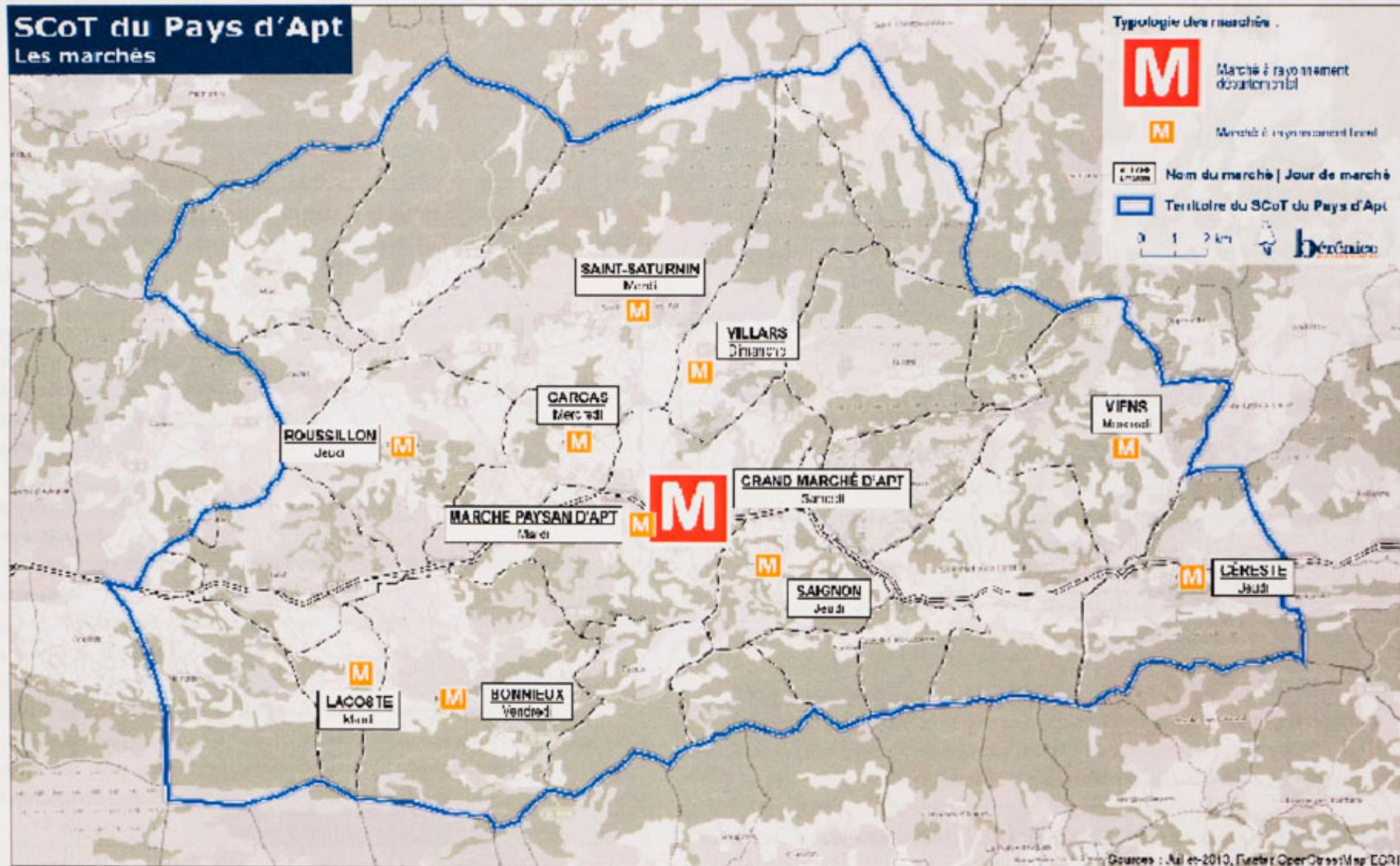
L'évolution de l'offre commerciale

Apt possède une densité de 20 commerces/1.000 habitants, qui conforte son rôle de pôle commercial pour l'ensemble du territoire. Le tissu commercial du Pays d'Apt est de fait très polarisé par le pôle de périphérie d'Apt/Gargas, qui s'est renforcé progressivement depuis 2005.

SCoT du Pays d'Apt

Armature commerciale





La demande commerciale

Il existe trois types de clientèles envisageables pour les commerces du territoire : les habitants, les touristes (de passage mais aussi les résidences secondaires) et les flux (liés notamment à la D 900 qui traverse le territoire).

Les habitants

Sur tout le territoire :

- Une dynamique démographique positive : le territoire a gagné 7.3% de population depuis 1999.
- Le territoire se compose de petits ménages (2.19 personnes par ménage), fortement motorisés.
- Une part importante des plus de 60 ans (30%) et ainsi des retraités.

Sur Apt :

- Une dynamique démographique négative
- Une population plus familiale et plus jeune que sur le reste du territoire
- Une forte part des sans activités
- Des niveaux de revenus inférieurs à l'indice 100 France de près de 20 points.

Le tourisme

Le territoire accueille près de 550 000 visiteurs par an : ces touristes représentent un potentiel important pour le tissu commercial et artisanal. La clientèle est principalement étrangère notamment belge et suisse

- Une clientèle plutôt âgée (surreprésentation de la tranche 45-54 ans)
- Une forte part de catégories socioprofessionnelles supérieures
- Plus de la moitié des nuitées sont non marchandes ; en effet, 23.5% des résidences du territoire sont des résidences secondaires. Elles sont principalement situées en dehors d'Apt dont seulement 5.3% des résidences sont secondaires.

Les flux

Les axes de circulation permettent de quadriller le territoire :

- La D900 qualifiée de réseau structurant permet de traverser le territoire d'Est en Ouest, elle permet notamment de relier Apt et Avignon.
- Les axes secondaires, dits de rabattement et de désenclavement permettent d'assurer les liaisons Nord/Sud du territoire. Les départementales (D4/D22/D943/D36) comptent 2000 à 3000 véhicules par jour.

L'offre commerciale bénéficie en partie de ces flux grâce à une implantation le long des axes structurants comme le pôle Apt/Gargas ou encore le pôle Coustellet plus à l'Ouest.

L'analyse (source : INSEE 2010) des flux domicile-travail révèle un déséquilibre en faveur des pôles à l'Ouest du pays d'Apt : Cavillon, Gordes et Avignon. A l'Est, le bassin d'emploi de Manosque attire beaucoup moins d'actifs du Pays d'Apt. Cette attractivité économique renforce l'influence de l'offre commerciale de ces trois pôles et conforte l'analyse d'une concentration des flux chaland vers l'ouest du territoire

SCoT du Pays d'Apt

Destinations des flux « domicile - travail »

Hors flux internes au SCoT



Les enjeux pour le tissu commercial et artisanal du SCoT

La couverture des marchés de proximité

Le marché théorique correspond à la dépense totale d'une population sur un territoire. ...

Le chiffre d'affaires réalisé sur le territoire correspond au chiffre d'affaires estimé de l'ensemble des commerces

Le taux d'emprise représente la part des dépenses captée sur le territoire et permet ainsi de déduire le niveau d'évasion commerciale :

	Marché théorique potentiel (en M€)	CA réalisés sur le territoire (en M€)	Emprise des principaux pôles marchands du territoire
Achats de proximité	153	113	73%
Achats de destination	139	61	44%

La couverture des marchés de proximité

La proximité correspond essentiellement à l'offre alimentaire (supérette, boulangerie...) et de services marchands (pressing, cordonnerie, et services à la personne coiffeur, institut

Selon cette analyse théorique, 30% des dépenses de proximité seraient réalisées en dehors des commerces des pôles marchands du territoire. En réalité, l'évasion sur ces secteurs d'activité est sensiblement plus faible dans la mesure où ne sont pas pris en compte à la fois les commerces diffus et les autres circuits de distribution (vente directe, marchés non sédentaires)...

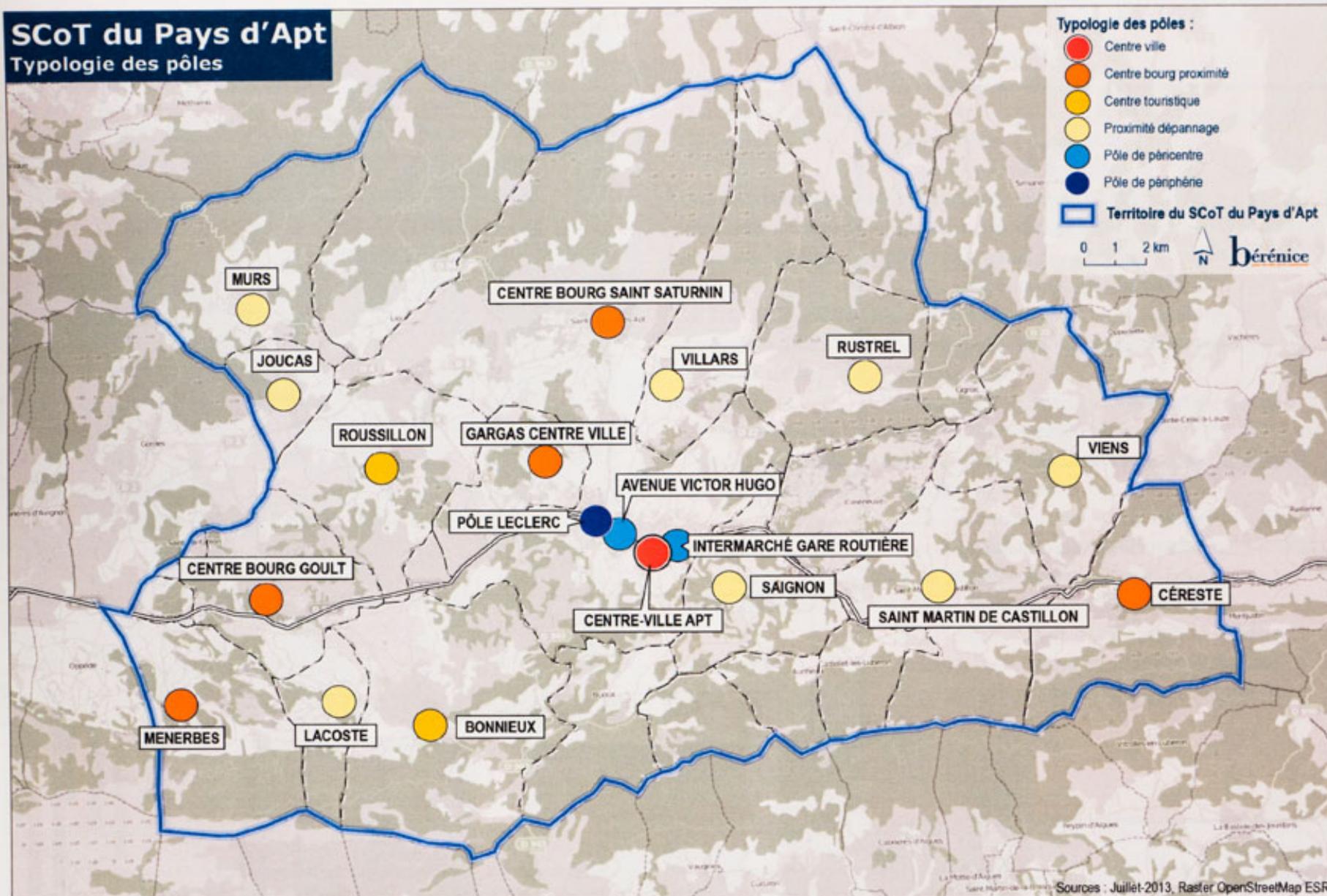
L'évasion sur les marchés de proximité s'explique également du fait :

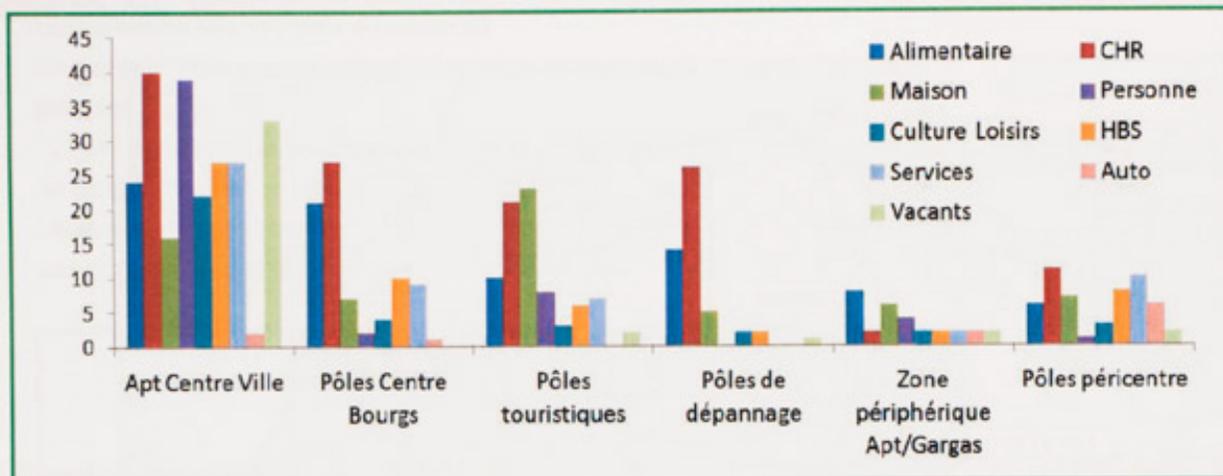
- de la présence de pôles structurés aux limites du territoire, en particulier Coustellet
- de l'absence du format grand hypermarché (supérieur à 5000 m² de surface de vente) sur le territoire du SCoT

La couverture des marchés de destination

L'offre dite de destination correspond essentiellement aux secteurs équipement de la personne (mode, accessoires, chaussures...), équipement de la maison (meubles, bricolage, jardinage...) et culture loisirs (jouets, sport, produits culturels...). 56% des dépenses de destination seraient réalisées en dehors des commerces des pôles marchands du territoire. L'évasion sur les marchés de destination s'explique par :

- La faible présence d'activités de destination sur le territoire : tant en nombre d'unités qu'en surface. L'essentiel du chiffre d'affaires destination est réalisé sur le pôle de périphérie Apt/Gargas. Le centre-ville d'Apt ne dispose pas d'une offre suffisante, notamment en équipement de la personne, pour retenir les flux vers les pôles en dehors du territoire.
- L'attractivité des grands pôles commerciaux, en particulier avignonnais qui disposent d'une offre complète et qui rayonnent sur le territoire





Le Pays d'Apt

- Une dominante cafés/bars/restaurants (24% des commerces recensés) et commerces alimentaires (16% des commerces recensés)
- Une offre relativement équilibrée : aucun secteur marchand en-deçà de 7% du nombre de commerces total
- Une vacance concentrée sur le centre-ville d'Apt (14%)

Méthodologie

Afin de préciser l'organisation commerciale du territoire, nous avons défini une typologie des pôles commerciaux, à partir de six indicateurs :

- Le nombre d'activités comptabilisées
- Le profil marchand de chaque pôle
- La présence ou l'absence d'une locomotive alimentaire,
- La taille de la locomotive alimentaire et le type de surfaces présentes
- La localisation du pôle au sein du tissu urbain

La typologie des pôles commerciaux

- Une zone périphérique Apt/Gargas
- Un pôle de centre-ville (Apt)
- Deux pôles de péricentre (Apt)
- Six pôles de centres Bourgs
- Deux pôles touristiques
- Huit pôles de dépannage

Synthèse analyse commerciale

L'offre

Un maillage commercial bien structuré avec 585 unités commerciales réparties sur 21 pôles

Une bonne répartition des secteurs d'activité commerciale, avec une dominante Restauration, alimentation, hygiène/santé/beauté marquée.

Un taux de vacance relativement élevé à l'échelle du territoire (7,6%) et très élevé sur le centre-ville d'Apt (14%)

Le pôle Apt Gargas est aujourd'hui à l'échelle du SCOT le seul pôle qui rayonne à l'échelle intercommunale. Il concentre toute l'offre structurante (surfaces de vente supérieures à 300 m²) mais pâtit aujourd'hui de la mauvaise qualité urbaine du pôle (accessibilité complexe, absence de qualité architecturale, mauvaise lisibilité des cheminements piétons...).

Des pôles commerciaux concurrents concentrés sur l'Ouest du territoire entre Apt et Avignon, avec Coustellet, Cavaillon et Avignon.

Des circuits courts bien structurés avec notamment onze marchés dont un marché d'envergure départementale (marché d'Apt) qui offrent une forte visibilité aux produits du territoire.

La demande

Une population de plus de 30.000 habitants en 2010 avec une croissance démographique de 7,3% depuis 1999.

Une attractivité touristique très forte, avec 550.000 touristes par an, qui représente un potentiel marchand estimé à 50 M€ (en comptant les séjours en résidences secondaires)

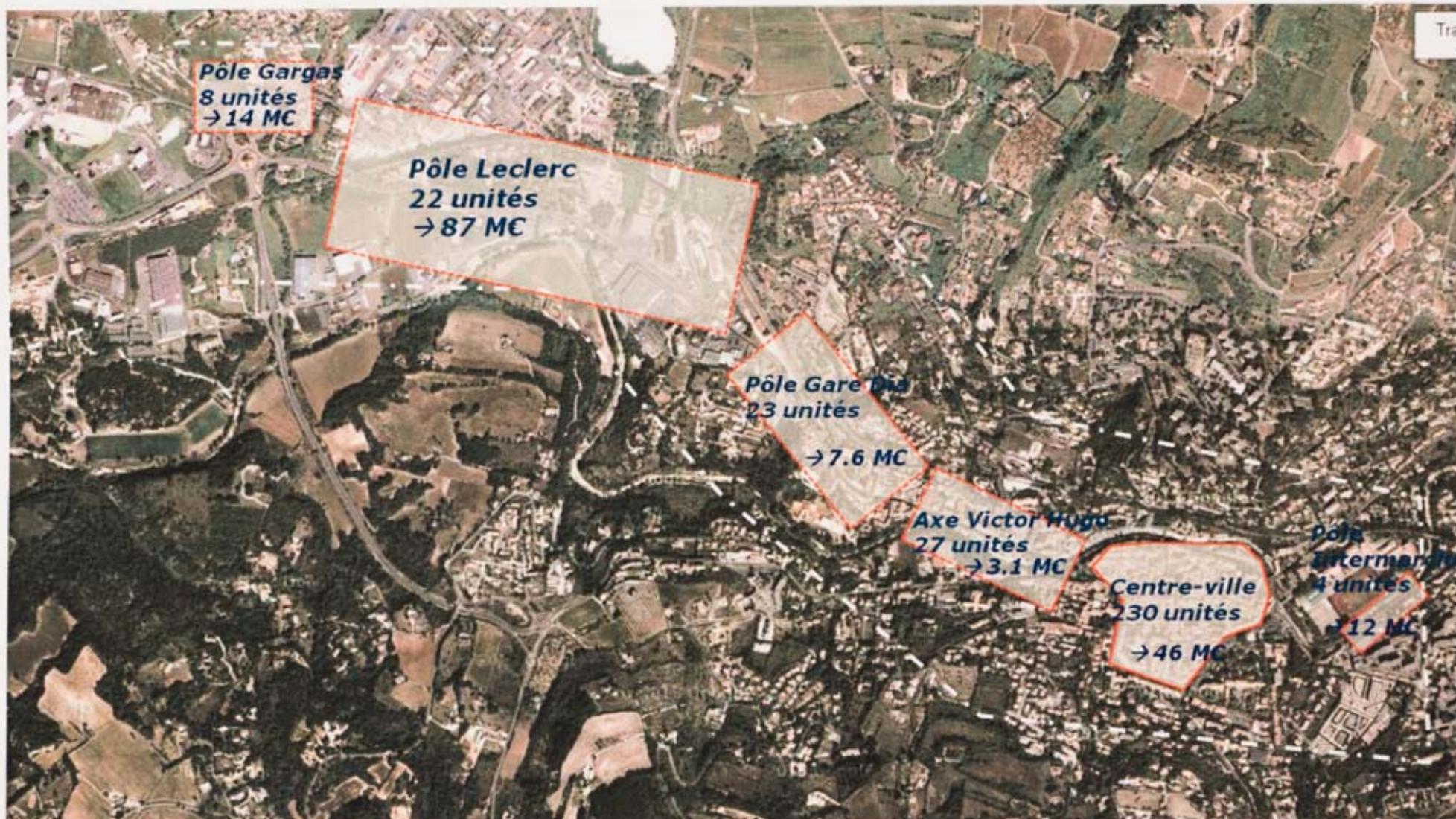
La D900 : axe de flux majeurs Est/Ouest qui induit une forte visibilité de la zone commerciale Apt/Gargas et place les pôles commerciaux de Cavaillon et d'Avignon en moins de 45 minutes d'Apt.

Un taux d'évasion sur les achats de proximité relativement fort (27%) qui s'explique en partie par la concurrence du pôle de Coustellet, en mesure de capter des chalands de l'Ouest du territoire.

Un taux d'évasion élevé sur les achats de destination (56%) qui s'explique par une offre peu diversifiée sur le territoire et la proximité des pôles de Cavaillon et d'Avignon qui capte des chalands de l'ensemble du territoire.



Zoom sur secteur Apt-Gargas



Zoom sur secteur Apt-Gargas

L'essentiel de l'offre commerciale en nombre comme en chiffre d'affaires est concentrée sur les communes d'Apt et de Gargas, le long de la D 900 qui traverse la ville d'Apt.

Plusieurs sous-secteurs peuvent être distingués :

- Une offre de périphérie répartie sur deux communes :
 - une première zone de moyennes surfaces autour du Bricomarché sur la commune de Gargas, avec une offre alimentaire et de restauration structurée (Aldi, Primeurs, Mc Donald's...). La zone a été conçue comme un ensemble commercial avec un accès unique depuis le rond-point.
 - Une seconde zone de moyennes surfaces plus étendue autour de l'hypermarché Leclerc et du supermarché Simply. Cette zone se développe de part et d'autre de la D900 sur près de 800 mètres, avec des accès différenciés suivant les localisations.

Cette offre est construite sur le modèle issu des années 70s du tout automobile selon lequel chaque enseigne dispose de son propre accès et de son propre parking.

La zone commerciale s'est développée au gré des opportunités foncières sans plan d'ensemble mêlant ainsi activités économiques et commerces de détails.

- Une offre de type « péricentre », accessible à la fois en voiture et pour les modes doux marque l'entrée de la ville d'Apt à l'Ouest (avec le pôle Dia) comme à l'Est (avec le pôle Intermarché). Ces pôles répondent aux besoins de proximité (alimentaire et services) et fonctionnent avec les flux automobiles de la D 900 et les quartiers alentours.

• Une offre de type « péricentre », accessible à la fois en voiture et pour les modes doux marque l'entrée de la ville d'Apt à l'Ouest (avec le pôle Dia) comme à l'Est (avec le pôle Intermarché). Ces pôles répondent aux besoins de proximité (alimentaire et services) et fonctionnent avec les flux automobiles de la D900 et les quartiers alentours.

- Une offre urbaine insérée dans la ville, en rez-de-chaussée d'immeubles :
 - Le long du boulevard Victor Hugo, une offre de faubourg (activités de services, garage automobile...) discontinue, tournée vers les flux de traversée d'Apt.
 - Le centre-ville historique : une offre de boutiques qui s'est développée le long des rues marchandes. Une offre fragile (14% de locaux vacants) qui ne joue pas son rôle de centre-ville pour l'ensemble du SCoT et n'attire que très marginalement la clientèle touristique.

Le pôle Apt Gargas est aujourd'hui à l'échelle du SCoT le seul pôle qui rayonne à l'échelle intercommunale. Il concentre toute l'offre structurante (surfaces de vente supérieures à 300 m²) mais pâtit aujourd'hui de la mauvaise qualité urbaine du pôle (accessibilité complexe, absence de qualité architecturale, mauvaise lisibilité des cheminements piétons).



FICHE DE SYNTHÈSE

Diagnostic urbain de la zone économique principale

LA ZONE D'ACTIVITES ET COMMERCIALE secteur Apt-Gargas

POINTS FORTS :

- Une accessibilité aisée depuis la RD 900 drainant la vallée et les divers secteurs
- Des places urbaines (Bouquerie et De Lauze) attractives pour accéder au centre ancien d'Apt (stationnements, fleurissement, mobiliers urbains)
- Des trottoirs larges sur l'Avenue Victor Hugo
- Un urbanisme végétal (platanes, micocouliers) prometteur sur la traversée urbaine d'Apt
- La véloroute à proximité et en desserte de plusieurs secteurs
- La présence du Calavon et de la Riaille (secteur Leclerc/carrefour ZI Bourguignons)
- Des ouvertures visuelles sur le grand paysage (Luberon, Saignon et son rocher, la ripisylve du Calavon)
- Des secteurs calmes et sûres, hors RD 900 (secteurs Leclerc et Bricomarché à «taille humaine»)
- Des potentiels de renouvellement, densification (secteurs Victor Hugo, Gare-Leclerc, ZI Bourguignons)

POINTS FAIBLES :

- Aménagement du «tout automobile», prédominance du bitume, des véhicules, d'une ambiance routière
- Alignement sur RD 900 linéaire, peu de séquences de «respiration visuelle»
- Des cheminements piétons encore contraints (obstacles divers, trottoirs étroits le long du centre ville-Calavon)
- Un centre ancien d'Apt peu «poreux» : peu de «porte d'accès», peu de visibilité du centre ancien commerçant depuis la RD 900
- Des façades à restaurer sur RD 900, avec des locaux en rdch fermés ou de qualité médiocre
- Absence d'espace public (placette végétalisée, banc public) au-delà du Centre ancien d'Apt
- Absence d'ancrage géographique et paysager, «flottement spatial» des zones, anonymat et banalisation en cours

- Le Calavon et la Riaille : le passage de l'eau, leur ripisylve oubliées, dévalorisées
- Abords RD 900 précaires, cheminements piétons inexistants, stationnements et accès hasardeux
- Bâtiments disparates, implantations et accessibilité au gré des opportunités foncières...
- Pas de chartes architecturales (matériaux, couleurs, signalétiques)
- Des aires de parkings très précaires, sans aménagement ni cohérence d'ensemble (Bricomarché)
- Des surfaces de parkings mal gérées, du foncier gaspillé, non optimisé...





Les enjeux

La (re)composition du secteur Apt-Gargas

Renouveler les zones économiques existantes?

Développer des quartiers de vie avec espaces publics, restauration et services?

Quelle liaison avec la base de loisirs de la Riaille?

Quelle liaison avec Gargas?

La traversée depuis la RD 900

Quelle image(s) proposée(s)?

Quel projet de paysage?

Comment susciter le désir de venir et s'arrêter?

Le lien avec le centre ville d'Apt

Quelle complémentarité?

Quels espaces publics, pour quels usages?

Quel déplacement alternatif proposer?

...et où privilégier le développement des zones?

Quel développement choisir?

Quelle forme d'architecture?

Synthèse des enjeux commerciaux

	Atouts	Faiblesses
L'environnement concurrentiel	Des pôles concurrents dédiés principalement aux achats exceptionnels, une offre aujourd'hui absente du territoire	De nombreux pôles commerciaux concurrents à l'Ouest du territoire notamment au sein de l'agglomération avignonnaise.
L'offre commerciale du SCoT du Pays d'Apt	Un maillage commercial bien structuré : cohérent avec l'armature urbaine du territoire. Un pôle structurant à l'échelle du SCoT : le pôle Apt Gargas rayonne à l'échelle intercommunale. Il concentre toute l'offre structurante (surfaces de vente supérieures à 300 m ²)	Mais une offre de proximité fragile dans certaines communes (nombre d'activités, diversité) Mais le pôle Apt Gargas pâtit aujourd'hui d'une mauvaise commercialité (absence de qualité urbaine et architecturale, accessibilité complexe, mauvaise lisibilité des cheminements piétons...) Une dynamique commerciale fragile : taux de vacance relativement élevé à l'échelle du territoire (7,6%) notamment sur le centre-ville d'Apt (14%)
La demande commerciale du SCoT du Pays d'Apt	Une population de plus de 30.000 habitants en 2010 avec une croissance démographique de 7,3% depuis 1999. Un potentiel complémentaire lié au tourisme et aux flux liés à la D900.	Des critères sociodémographiques moins favorables au commerce à Apt. Des flux domicile-travail vers les pôles d'emplois extérieurs au territoire qui favorisent le phénomène d'évasion commerciale.
La couverture des marchés de consommation	Un taux d'évasion sur les achats de proximité relativement faible qui s'explique notamment par la concurrence du pôle de Coustellet, en mesure de capter des chalands à l'Ouest du territoire.	Un taux d'évasion sur les achats de destination très élevé du fait de l'absence d'offre exceptionnelle sur le territoire et l'attractivité des pôles de Cavaillon et d'Avignon.

Deux enjeux principaux

<p>Le pôle Apt Gargas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est le seul pôle structurant à l'échelle de l'ensemble du périmètre du SCoT, qui dispose d'une offre rayonnante et diversifiée - Implanté en entrée de ville, sans plan d'ensemble, il pâtit d'une mauvaise qualité urbaine - Le pôle s'étend progressivement au gré des opportunités foncières sans pour autant gagner ni en lisibilité ni en qualité <p>→ Comment permettre la requalification urbaine de ce site ? Quelles sont aujourd'hui les limites de ce pôle ? Quelles activités potentielles permettraient d'en renforcer le rayonnement ?</p>	<p>Le tissu de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - C'est aujourd'hui à la fois une réponse aux besoins des habitants et un générateur de vie sociale, d'animation urbaine essentiels aux centres bourgs et centres villages - L'offre de proximité est fragile : des performances en chiffres d'affaires très limitées, la mutation en offre à destination touristique... <p>→ Comment maintenir et renforcer ce tissu de proximité ?</p>
--	--

<p>Echelle intercommunale</p> <p>Commerce structurant (surface de vente > 1000 m²)</p>	<p>SCoT</p> <p>Document d'Aménagement Commercial</p>	<p>Le DAC précise</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les localisations préférentielles pour les activités commerciales • Les contours des ZACOM (zones d'aménagement commercial dédiées au commerce structurant) • Les règles d'implantation: les critères d'urbanisme
--	---	--

<p>Echelle locale</p> <p>Commerce proximité (surface de vente < 1000 m²)</p>	<p>PLU</p>	<p>Les documents locaux d'urbanisme précisent les éléments de zonage et peuvent indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les linéaires commerciaux (notamment les linéaires protégés pour interdire toute mutation de fonction) • Les règles d'incitation ou de limitation au développement commercial
--	-------------------	---

Procédure administrative autorisation CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) : décisions de CDAC pour les surfaces commerciales supérieures à 1000 m² qui devront être compatibles avec le DAC

NB : le projet de loi ALUR (automne 2013) prévoit une clarification du statut du DAC (Document d'aménagement commercial) au sein du SCoT. Cette évolution réglementaire précisera en partie le contenu du DAC.

Du train aux techniques de l'information et de la communication



Apt

«Terminus provisoire, Apt est doté d'une remise avec pont tournant, grue à eau, parc à charbon et foyers pour le repos des mécaniciens. Il ne reste pas grand chose de tout ça».

Un territoire enclavé: atout ou handicap ?	p 188
Mobilité quotidienne : une dépendance préoccupante à l'automobile	p 188
Les nouvelles technologies : un outil de solidarité pour des mobilités partagées - La centrale de mobilité en Pays d'Apt	p 191
Un Pôle d'Excellence Rurale (PER) pour faciliter l'accès aux services et à l'emploi	p 191
La Centrale de mobilité : ZAPT	p 191
Le stationnement	p 192
Les déplacements doux	p 193
Situation du territoire au regard des infrastructures numériques	p 195
Une question de fond : quel peut être l'apport réel des TIC ?	p 196

Un territoire enclavé: atout ou handicap ?

Mobilité quotidienne : une dépendance préoccupante à l'automobile

Les vingt dernières années ont été marquées par trois évolutions notables dans le fonctionnement des agglomérations et la mobilité quotidienne :

- une dissociation croissante entre lieux de résidence et lieux d'emplois, sous l'effet, entre autres, de la spécialisation sociale et fonctionnelle des territoires ;
- un allongement des distances domicile-travail, en moyenne nationale (+ 22 % entre 1994 et 2008) comme à l'échelle des aires urbaines ;
- une part accrue de la voiture particulière pour ces déplacements (cette part atteint environ 70 % des distances parcourues en moyenne aujourd'hui, et peut atteindre 85 à 90 % pour les déplacements des habitants de certaines communes périurbaines).

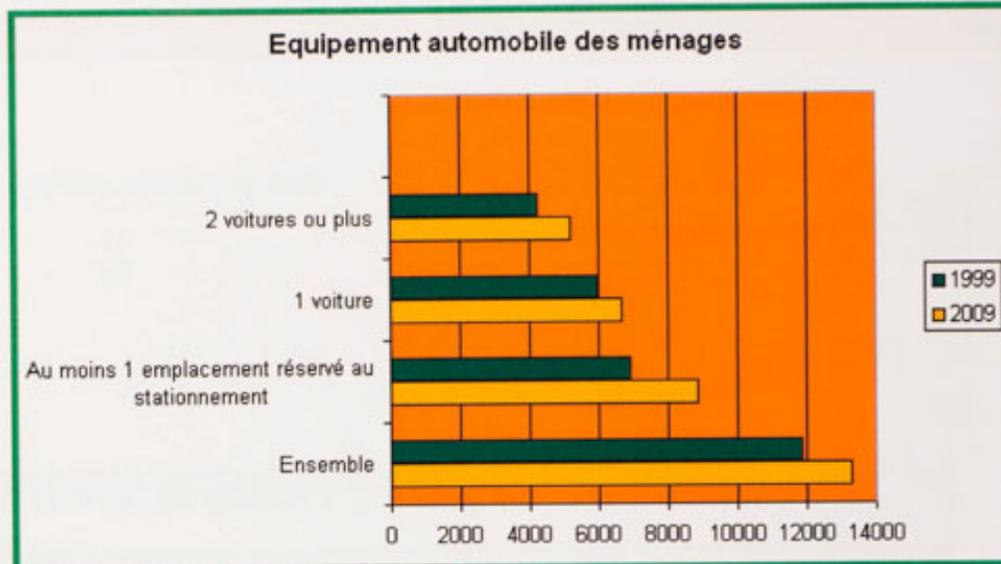
Des territoires et des habitants

La périurbanisation et le mitage du territoire: un contexte qui développe la dépendance à l'automobile

Bien que la plupart des communes se recommande de leur caractère rural, les modes de déplacements et leur nombre font que le territoire du SCoT a un fonctionnement de type urbain.

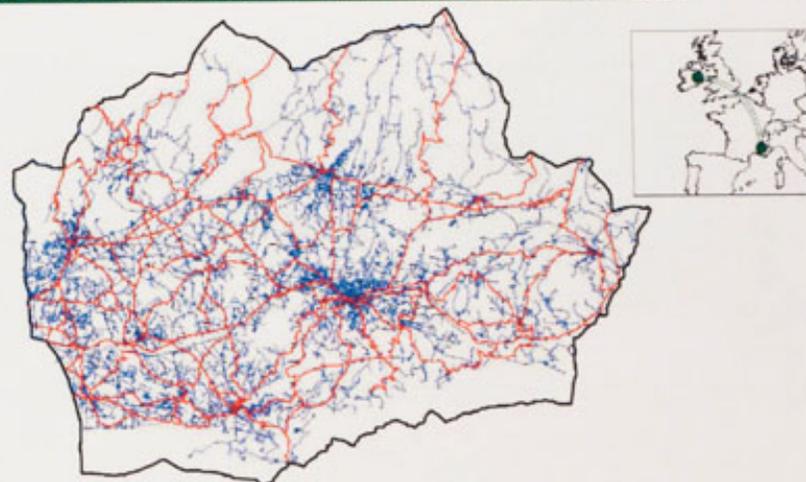
Les transports collectifs

Le Transport à la Demande

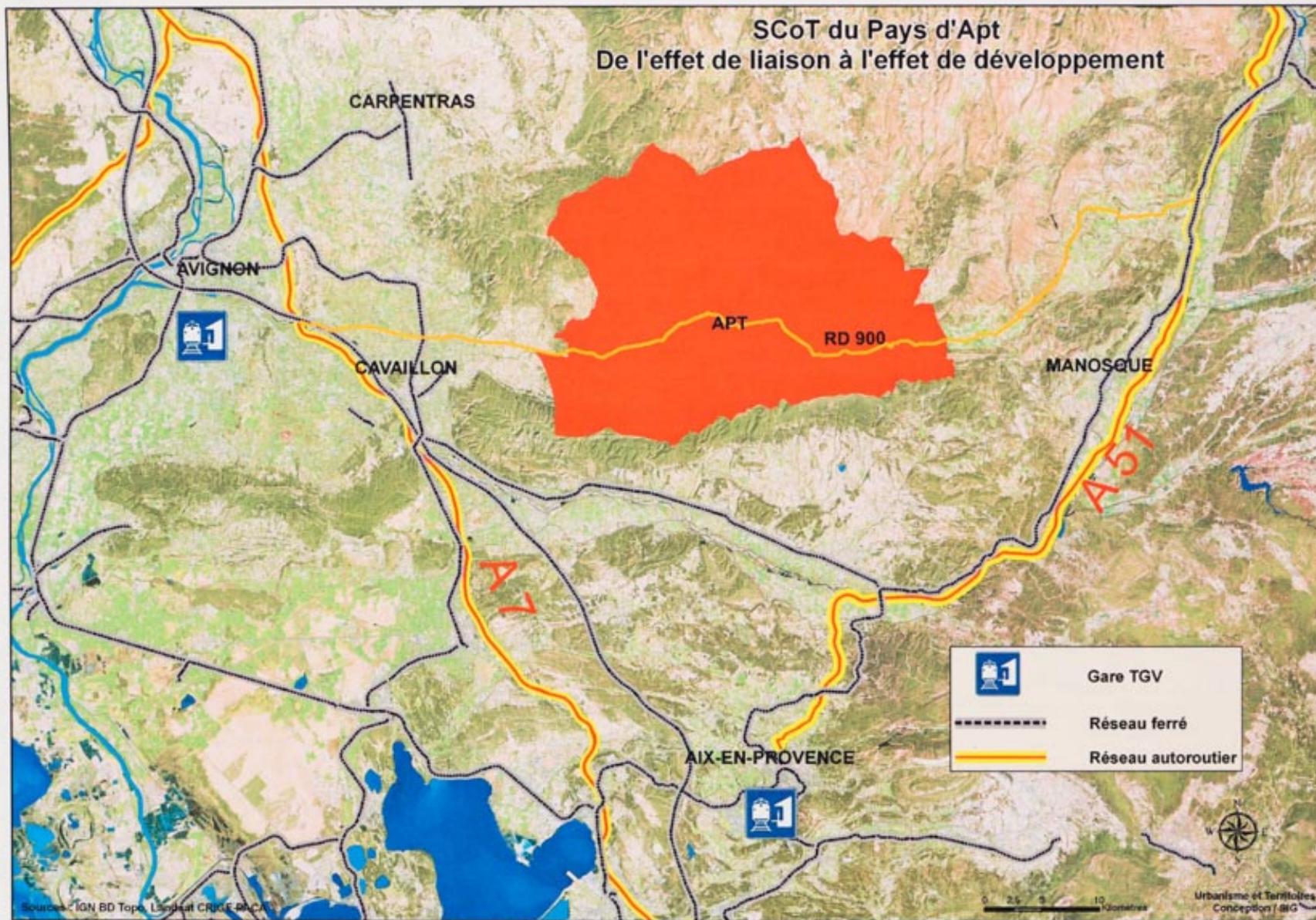


Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations principales.

DE QUOI FAIRE UNE BALLADE APT-DUBLIN, ALLER & RETOUR

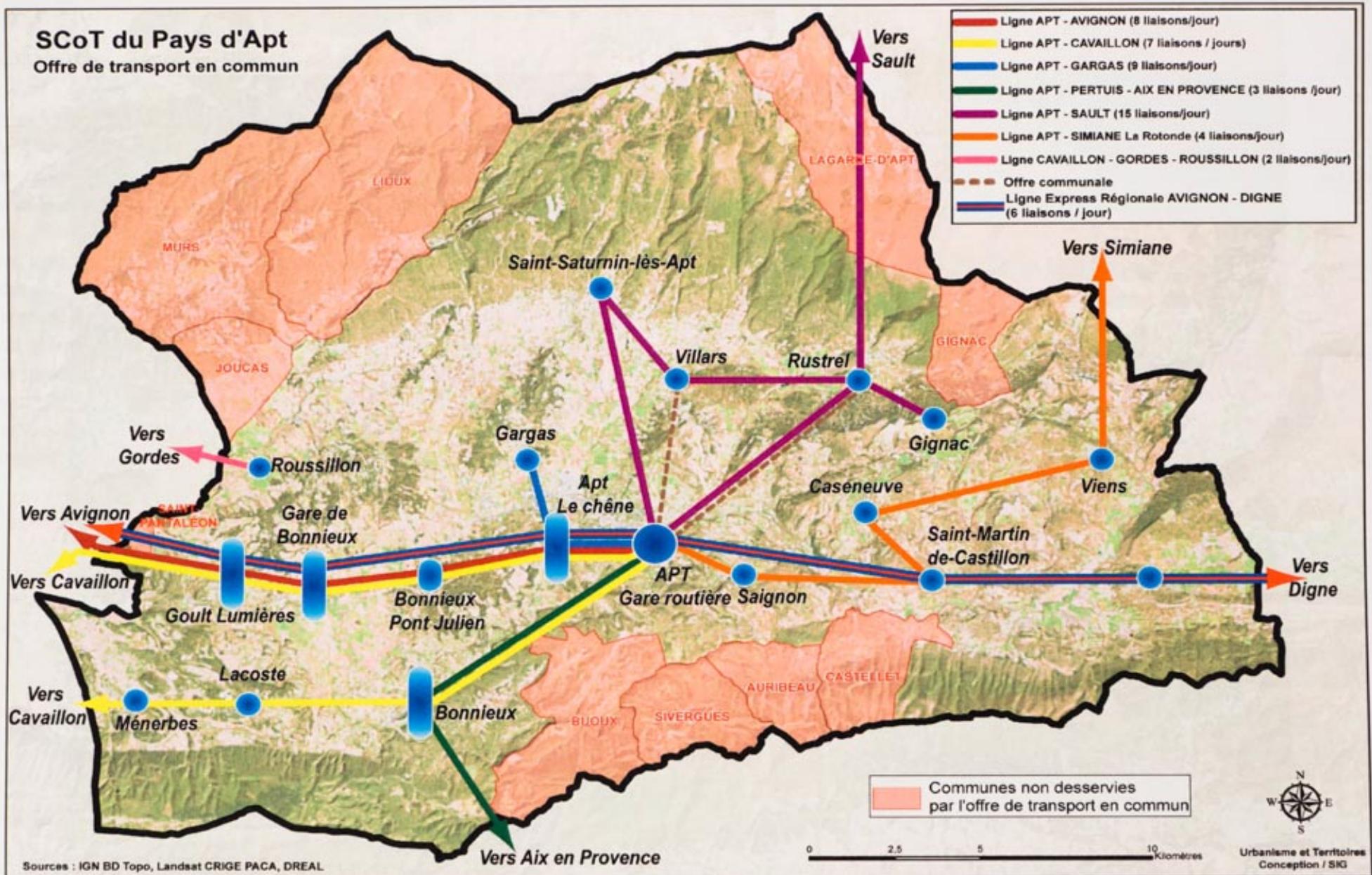


ET..... 3156 km de VOIRIES pour ACCEDER A TOUS LES BATIS



SCoT du Pays d'Apt

Offre de transport en commun



Les nouvelles technologies : un outil de solidarité pour des mobilités partagées

La centrale de mobilité en Pays d'Apt

Un Pôle d'Excellence Rurale (PER) pour faciliter l'accès aux services et à l'emploi

Le territoire du Pays d'Apt est un territoire rural fortement enclavé, éloigné des grands axes de communication et des infrastructures de transport.

La mobilité représente un frein pour l'accès aux services et à l'emploi, c'est un facteur limitant pour le développement économique.

Le Pôle d'Excellence Rural « Besoin de bouger, envie de rester », labellisé le 8 avril 2011 et porté par le Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Apt en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon, est basé sur des besoins exprimés et des attentes du territoire.

La Centrale de mobilité : ZAPT

Pour quoi ?

• L'optimisation des transports qui existent déjà. En effet, les transports en commun sont sous utilisés et / ou inadaptés.

• La création d'un service alternatif et sécurisé de déplacement : le covoiturage et l'autostop participatif.

Comment ?

Quels services ?

Quelques éléments chiffrés sur le démarrage de ZAPT

500 annonces déposées à ce jour depuis le lancement. 180 annonces en cours à pourvoir sur le site de ZAPT : de nombreux trajets dans le pays d'Apt et au delà... Plus de 300 adhérents à ZAPT.

Une fréquentation importante chez ZAPT à la nouvelle gare routière, de nombreux renseignements donnés par téléphone grâce au numéro vert 0805 202 203.

Une augmentation constante de la fréquentation de ZAPT et du nombre d'annonces déposées.

De plus en plus de covoitureurs satisfaits des services de ZAPT et ayant trouvé quelqu'un avec qui partager leurs trajets

Le stationnement

L'impact du tourisme sur le stationnement

Les pôles touristiques accueillent les visiteurs en grand nombre surtout en période estivale.

Parmi les communes les plus visitées, le stationnement investit les coeurs de village, l'exemple le plus fort étant Roussillon.

Véritable activité économique à lui seul, le stationnement vient parfois en contrariété avec l'attractivité des coeurs de village.

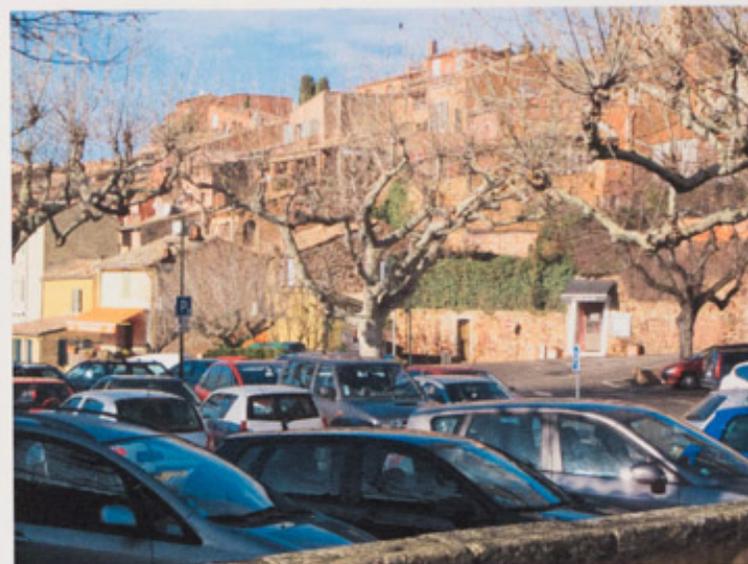
Pour une vision partagée du stationnement

Les Coeurs de village représentent la forme urbaine la plus inadaptée au stationnement

en nombre des voitures particulières.

La prise en compte par le SCoT de cet enjeu majeur pourra se traduire par une vision partagée du stationnement à usage touristique et des usages des populations résidentes.

Des parkings relais desservis par des navettes en direction des pôles du Grand Site pourraient pérenniser l'offre en déplacement de proximité toute l'année durant.



Le stationnement: un enjeu en période estivale

Les déplacements doux

Le territoire est irrigué par un important réseau de cheminements doux: sentiers, sentiers découverte, vélo route et offre de location de vélos favorisent une pratique importante des modes de déplacement doux.

La vélo route du Calavon

Les chemins de randonnée

Une offre attractive de Vélo Lib



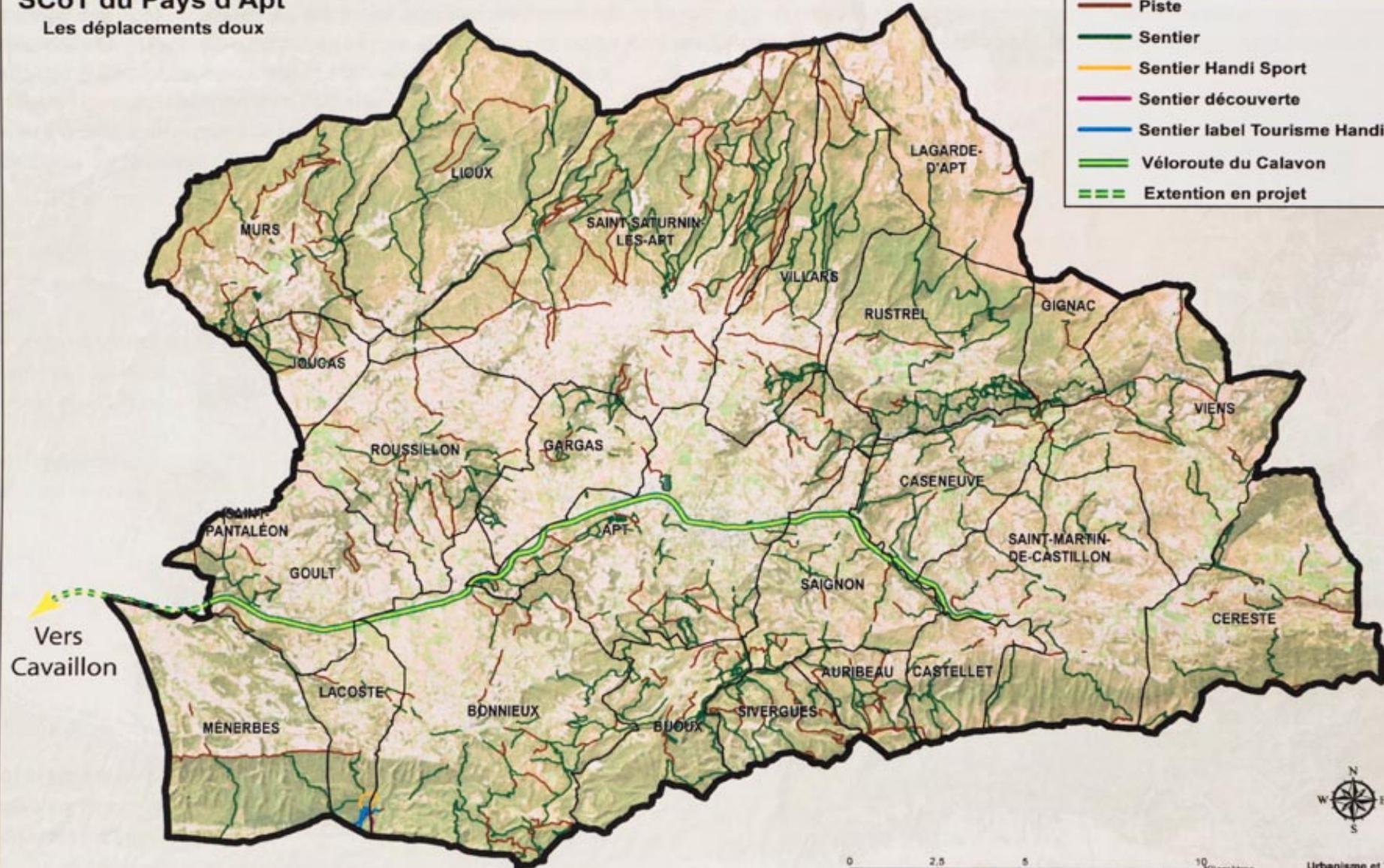
La pérennité des parcours en danger

Les processus de développement subis, s'il perdurent, constituent un danger pour ces espaces de découverte et de randonnées. Le SCoT constitue par sa vision globale du territoire, un outil performant favorisant la mise en oeuvre de la pérennité de la continuité voire du prolongement de ces axes de découverte et de loisirs.

SCoT du Pays d'Apt

Les déplacements doux

-  Piste
-  Sentier
-  Sentier Handi Sport
-  Sentier découverte
-  Sentier label Tourisme Handicap
-  Véloroute du Calavon
-  Extension en projet



Sources : IGN BD Topo, Landsat CRIGE PACA, PNR du Luberon



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Slituation du territoire au regard des infrastructures numériques

Les nouveaux usages créés par internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès du grand public comme des entreprises : web, courrier électronique, téléphonie illimitée, visioconférence, maquettes virtuelles... Le haut débit est devenu un service essentiel. Demain, les grands équipements comme les hôpitaux, les établissements scolaires, les pôles de recherche... devront avoir accès au très haut débit, dont le déploiement commence. Cette nouvelle étape représente pour les territoires un fort enjeu de développement.

Cependant, la disponibilité et la richesse de ces services dépendent de l'existence et de la nature des infrastructures locales de communications électroniques, ainsi que de leurs conditions d'exploitation techniques et commerciales.

Conscientes que la seule initiative des opérateurs privés ne suffirait pas à apporter les services nécessaires partout sur leurs territoires, les collectivités locales ont demandé et obtenu en 2004, par le vote de la loi pour la confiance dans l'économie numérique, la possibilité d'intervenir réellement dans ce domaine.

Inscrit dans une échelle de temps compatible avec celle du SCoT, le déploiement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques de qualité constitue un enjeu pour les territoires en cours de structuration.

En attente de communication sur les objectifs, le calendrier et la nature des équipements

Une question de fond : quel peut être l'apport réel des TIC ?

L'utilisation des TIC est régulièrement évoquée en réponse à l'enclavement des territoires ruraux, à la hausse du coût de l'énergie, à la désorganisation de l'offre de transports collectifs, aux encombrements routiers, à l'augmentation du temps passé dans les déplacements quotidiens...

En effet, les outils numériques peuvent techniquement apporter des réponses très performantes à de nombreuses problématiques de mobilité motorisée, ce qui peut apparaître comme très prometteur dans l'hypothèse d'une crise énergétique durable.

Or, la relation entre TIC et territoire s'avère beaucoup plus complexe.

Aborder les TIC sous le seul angle technique constitue une approche notoirement insuffisante. Les TIC ne peuvent être envisagés que comme un des outils mobilisables au service d'une politique de mobilité durable. Par ailleurs, les conditions de leur utilisation optimale s'avèrent complexes.

Cela soulève évidemment la capacité des territoires à se saisir de cette problématique, et de faire bénéficier leurs populations de cet outil formidable, mais finalement encore mal connu et mal maîtrisé.

Source DDT du Vaucluse

Etude prospective 2025 sur la potentialité des TIC de pallier l'éventuelle contraction des déplacements motorisés dans les SCOT d'Apt, Cavaillon et Carpentras - Rapport final - Novembre 2010 Page 7

Des hypothèses de scénario

Scénario de crise globale

Ce scénario se place dans le contexte d'une crise économique majeure, doublée d'une crise énergétique durable.

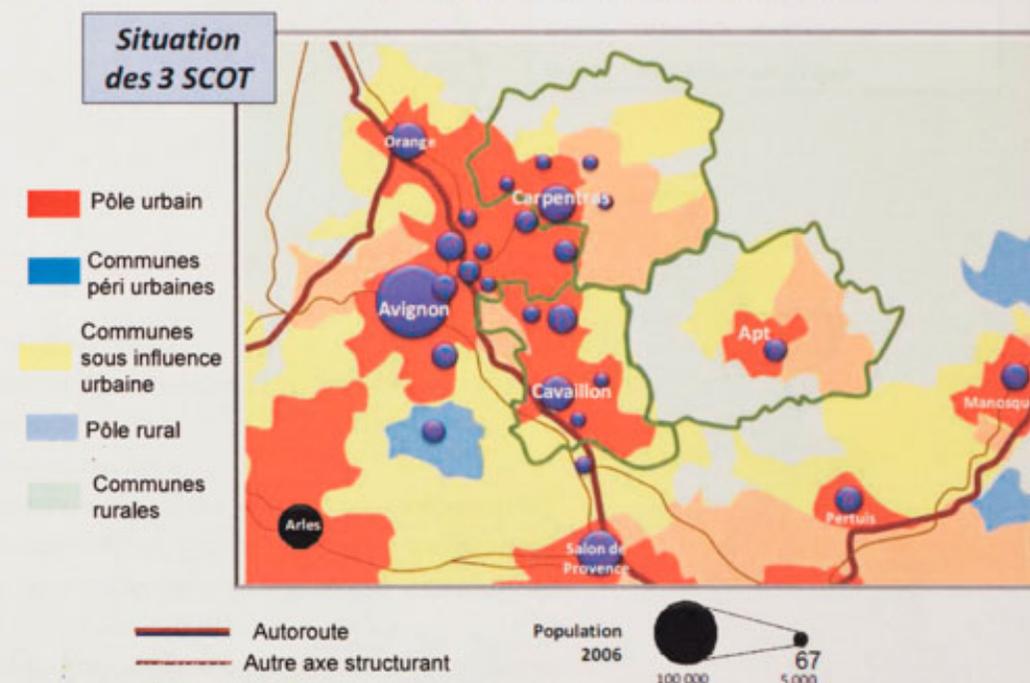
La mobilité motorisée est très coûteuse et les pouvoirs publics ne disposent que de faibles marges de manoeuvre.

Scénario tendanciel compétitif

Ce scénario prend place dans un contexte de faible croissance économique et de hausse régulière des coûts énergétiques.

De ce fait, la mobilité est peu contrainte, sauf pour les ménages les plus éloignés des centres.

Les 3 SCOT étudiés dans la démarche



Source DDT du Vaucluse

Etude prospective 2025 sur la potentialité des TIC de pallier l'éventuelle contraction des déplacements motorisés dans les SCOT d'Apt, Cavaillon et Carpentras - Rapport final - Novembre 2010 Page 8



Du territoire donné au territoire vécu: les enjeux

Moulin de Gault

Le territoire donné

Le territoire vécu

Patrimoine environnemental exceptionnel

Paysages remarquables
Relation entre milieux naturels
espaces agricoles et cadre bâti

**Un territoire construit
autour de l'agriculture**

- Le développement de l'urbanisation et le mitage
- Les pollutions (air, sol, eau)
- La déprise agricole
- L'homogénéisation des habitats
- La surfréquentation des milieux naturels
- La propagation des espèces envahissantes
- La pression anthropique sur la trame agricole auxabords des zones urbanisées et sur les zones humides (érosion des ripisylves, abandon des prairies de fauche...)
- Connexion des unités urbaines : étalement urbain, banalisation des paysages, entrées de villes illisibles.
- «Zoning» fonctionnel entre les différents types de secteurs bâtis : «zones» d'activités totalement séparées des quartiers de ville, d'habitat pavillonnaire également spécialisés.
- Péri-urbanisation des plaines et piémonts : pression résidentielle, mitage de l'espace, déprise agricole et banalisation des paysages.
- Mutations des espaces ruraux au coeur de secteurs à l'équilibre fragile : patrimonialisation, pression résidentielle, déprise agricole, fermeture des espaces.
- Une pression foncière accrue qui contraint et fragilise les exploitations
- Des extensions urbaines mal maîtrisées doublée d'une résidentialisation de l'espace agricole générant de réelles contraintes d'exploitation et une forte pression humaine sur 71 % du territoire,
- Une « explosion » du prix des terres agricoles vendues avec du bâti depuis une dizaine d'années,
- Une chute très importante du nombre d'exploitants, un vieillissement de la population agricole et un renouvellement très insuffisant au sein des exploitations et des structures agricoles,

Le territoire vécu

Le territoire vécu

De la démographie

Si les dynamiques de 1999 à 2009 se confirmaient, conduira à l'augmentation du nombre des ménages de 1 personne, des ménages sans famille, des couples sans enfants, des familles mono parentales et à la diminution du nombre des couples avec enfants.

De l'habitat

De 1945 à 2000, la consommation d'espace a été multipliée par **4,81** alors que la population n'a été multipliée que par **1,69**

Les enjeux

- la diminution de l'indice de jeunesse pouvant conduire à la fermeture d'écoles
- la perte d'attractivité autre que touristique du territoire
- la réduction de l'offre en services aux personnes alors que les besoins iront grandissant
- l'augmentation des besoins de services de santé
- l'effet de desserrement.

La diversification de l'offre en logements:

- pour adapter le parc au profil de la population
- pour favoriser l'accueil de jeunes ménages

La maîtrise de la consommation d'espace
La mise en oeuvre de formes urbaines variées
Le renouvellement urbain

Le territoire donné

- Un territoire dynamique au cadre de vie reconnu
 - Une économie présentielle développée
 - Un tissu de PME important
 - Des filières et des entreprises de renom

Les piliers de l'économie diversifiés

Agriculture
Agro alimentaire
Industrie
Commerces
Tourisme
Services aux personnes

Le territoire vécu

Les enjeux

- Un relatif enclavement
- Une couverture numérique encore faible
- Des entrées de ville en contraste avec l'image « carte postale » du territoire
- Des fortes disparités territoriales est/ouest
- Une paupérisation de la partie est et une partie ouest toujours plus dépendante des flux domicile-travail vers l'agglomération avignonnaise
- Une fragmentation des paysages par l'implantation d'activités et de commerces non maîtrisée

De l'activité commerciale

Une population de plus de 30.000 habitants en 2010

Une attractivité touristique très forte, avec 550.000 touristes par an

La RD900 : axe de flux majeurs Est/Ouest

Un taux d'évasion sur les achats de proximité relativement fort (27%)

Un taux d'évasion élevé sur les achats de destination (56%)

Les enjeux

Un maillage commercial bien structuré

Une bonne répartition des secteurs d'activité commerciale,

Un taux de vacance relativement élevé à l'échelle du territoire

Le pôle Apt Gargas est aujourd'hui à l'échelle du SCOT le seul pôle qui rayonne à l'échelle intercommunale.

Des pôles commerciaux concurrents concentrés sur l'Ouest du territoire

Le territoire donné

Le territoire vécu

Les enjeux

- Un territoire enclavé
- Un territoire à forte polarité autour d'Apt (emplois et services à la personne)
- Le stationnement: les coeurs de village envahis par la voiture
- Les déplacements doux: un territoire bien doté
- Un réseau de chemins piétonniers dense
- Une offre en location de vélos en développement
- Les Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication: une réponse aux dépendances ?

- Une forte dépendance à l'automobile
- Une desserte inégale en transports en commun
- Une amorce de mise en oeuvre des Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication (ZAPT)
- L'urgence d'une stratégie concertée en matière de stationnement
- Une absence d'axes de circulation partagés
- Les Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication: le territoire encore mal équipé



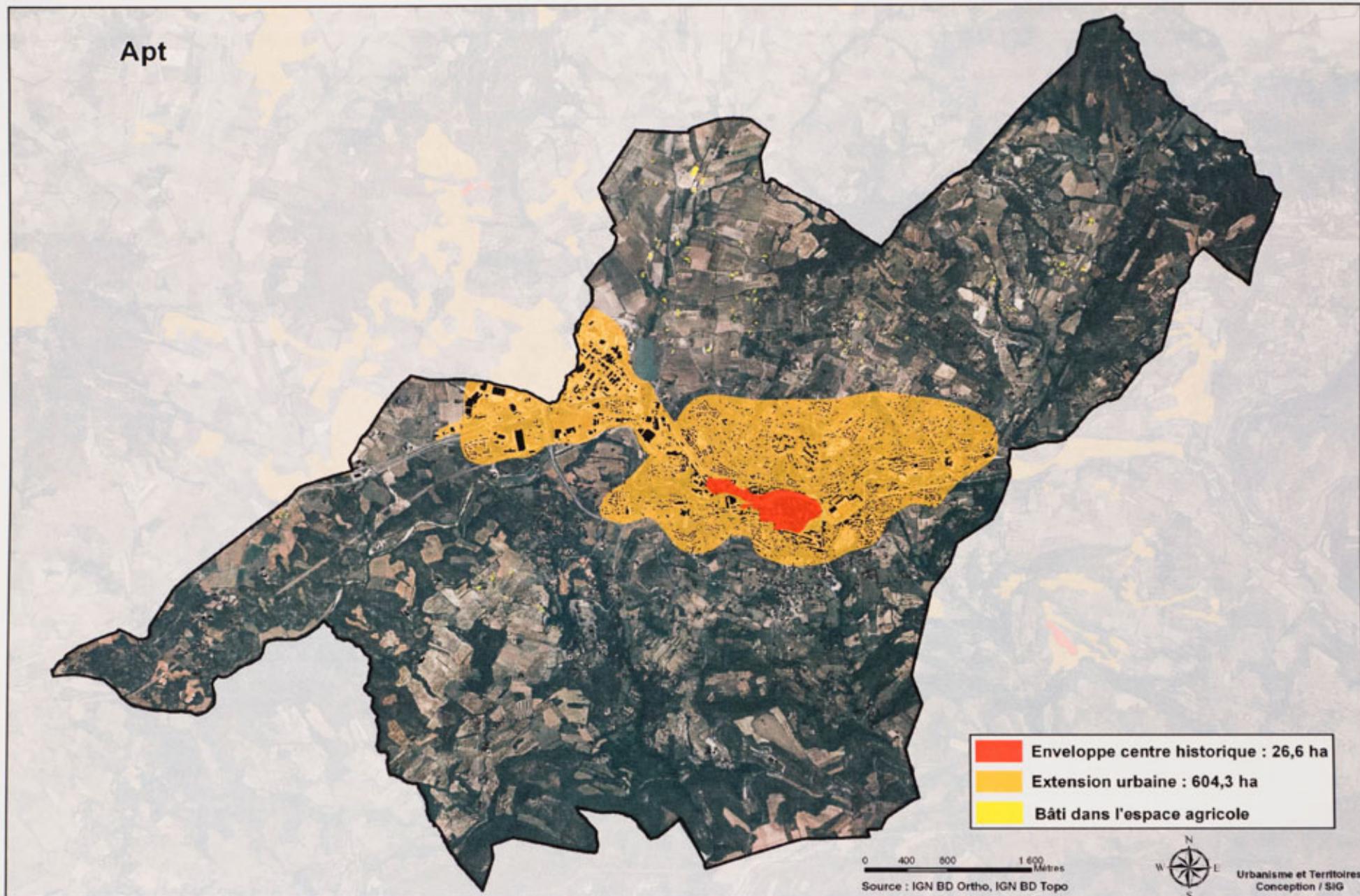
ANNEXES



Maîtrise de la consommation d'espace

Représentation et estimation par commune
du centre historique et des extensions urbaines

Apt



Auribeau

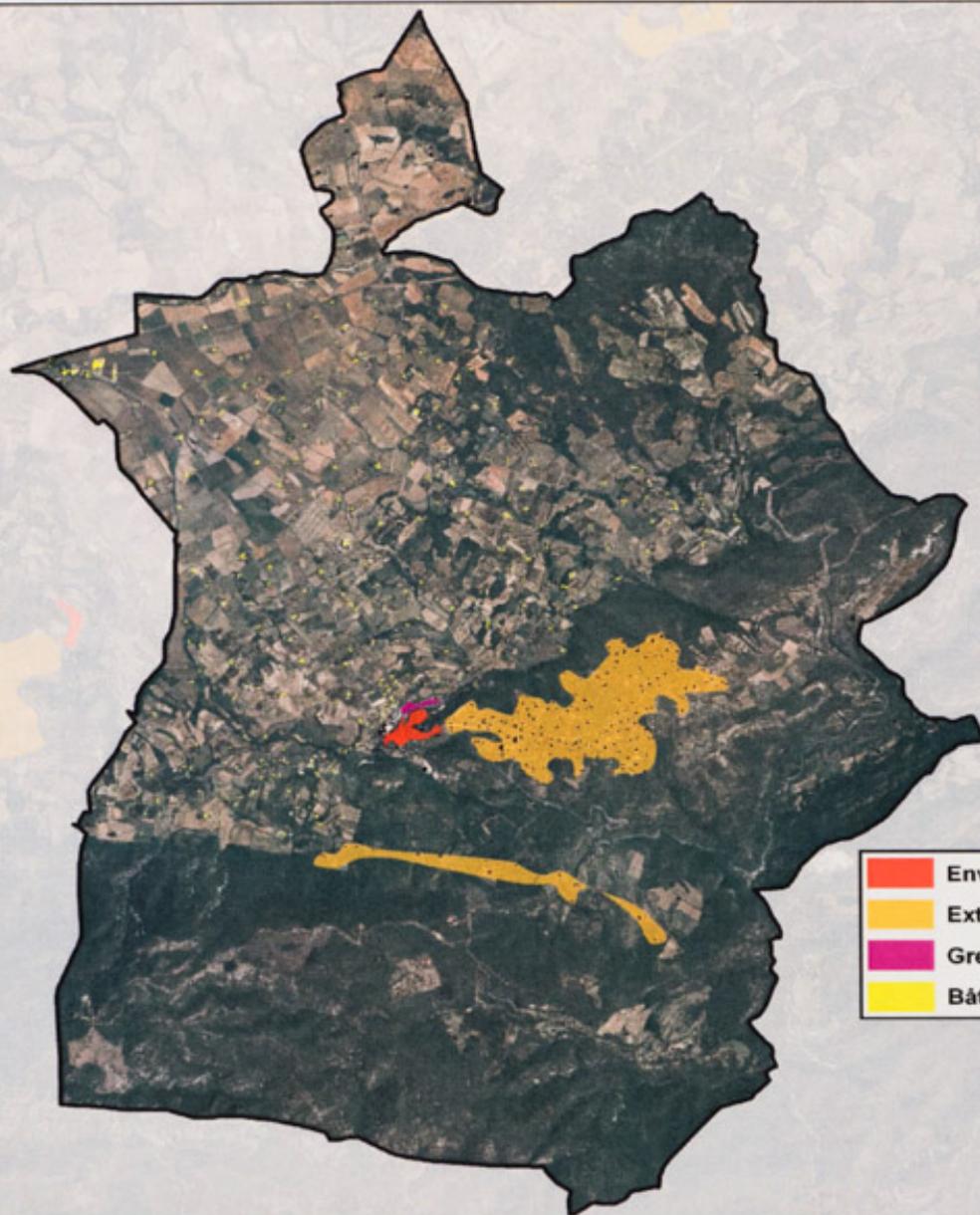


- Enveloppe centre historique : 0,88 ha
- Dent creuse : 1,1 ha
- Bâti dans l'espace agricole



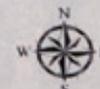
Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Bonnieux



	Enveloppe centre historique : 6,40 ha
	Extension urbaine : 173,21 ha
	Greffe urbaine : 1,59 ha
	Bâti dans l'espace agricole

0 400 800 1 600 Mètres



Source : IGN BD Ortho, BD Topo

Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

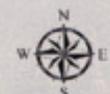
Buoux



Enveloppe centre historique : 0,54 ha
Bâti dans l'espace agricole

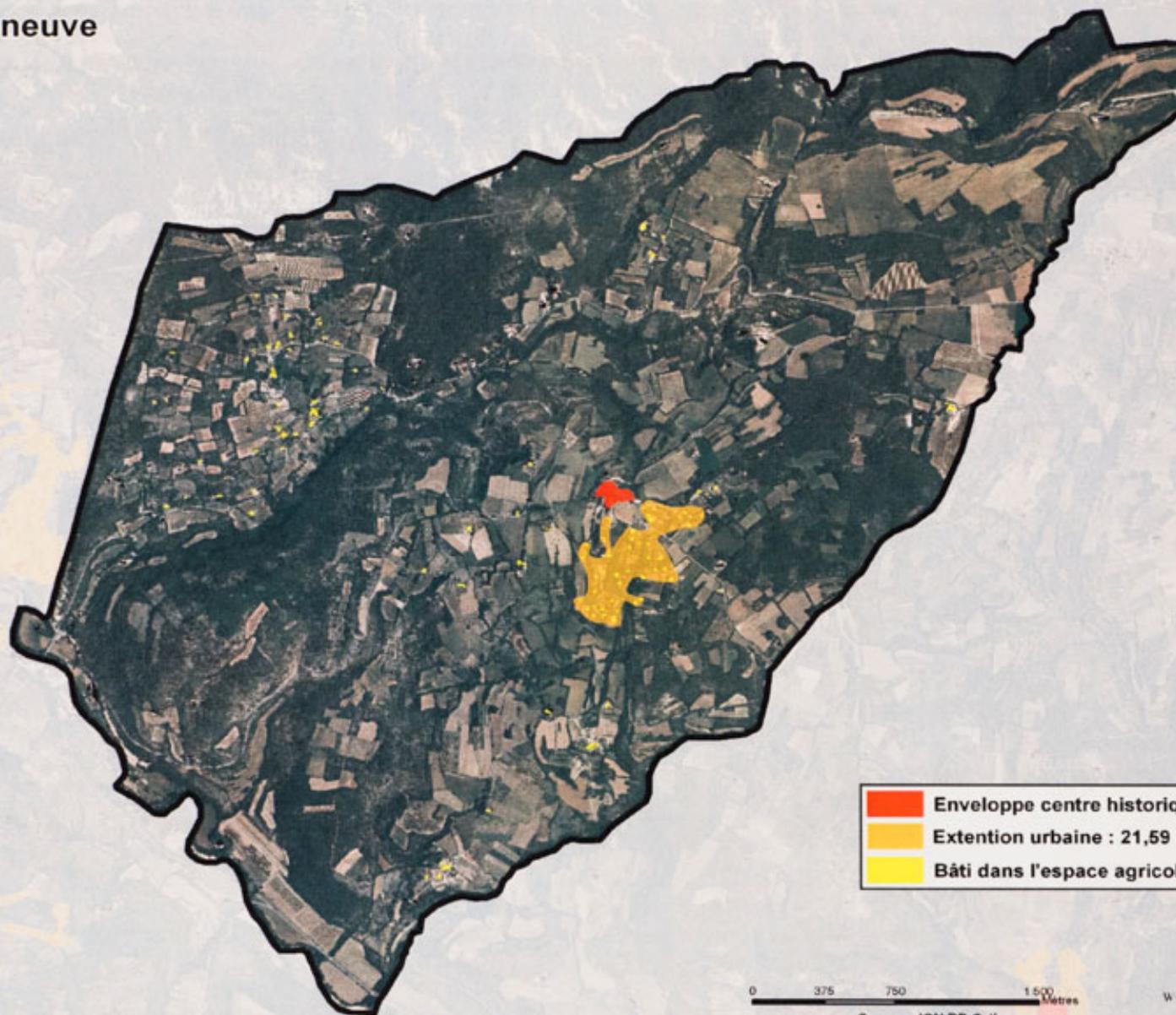
0 375 750 1 500 Mètres

Source : IGN BD Ortho, BD Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SKG

Caseneuve



	Enveloppe centre historique : 1,68 ha
	Extention urbaine : 21,59 ha
	Bâti dans l'espace agricole

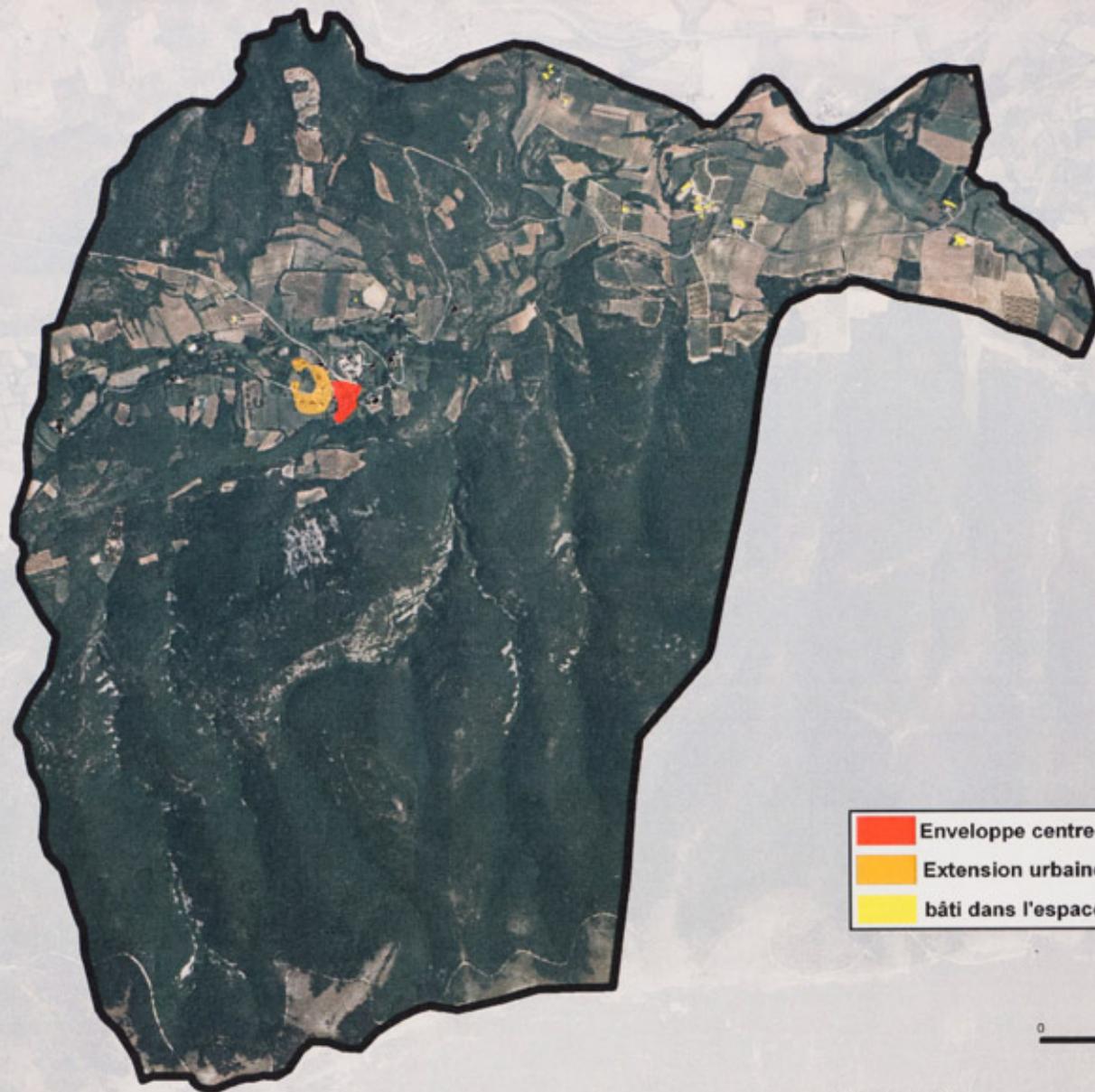
0 375 750 1 500 Mètres

Source : IGN BD Ortho



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Castellet



- Enveloppe centre historique : 1,12 ha
- Extension urbaine : 1,8 ha
- bâti dans l'espace agricole

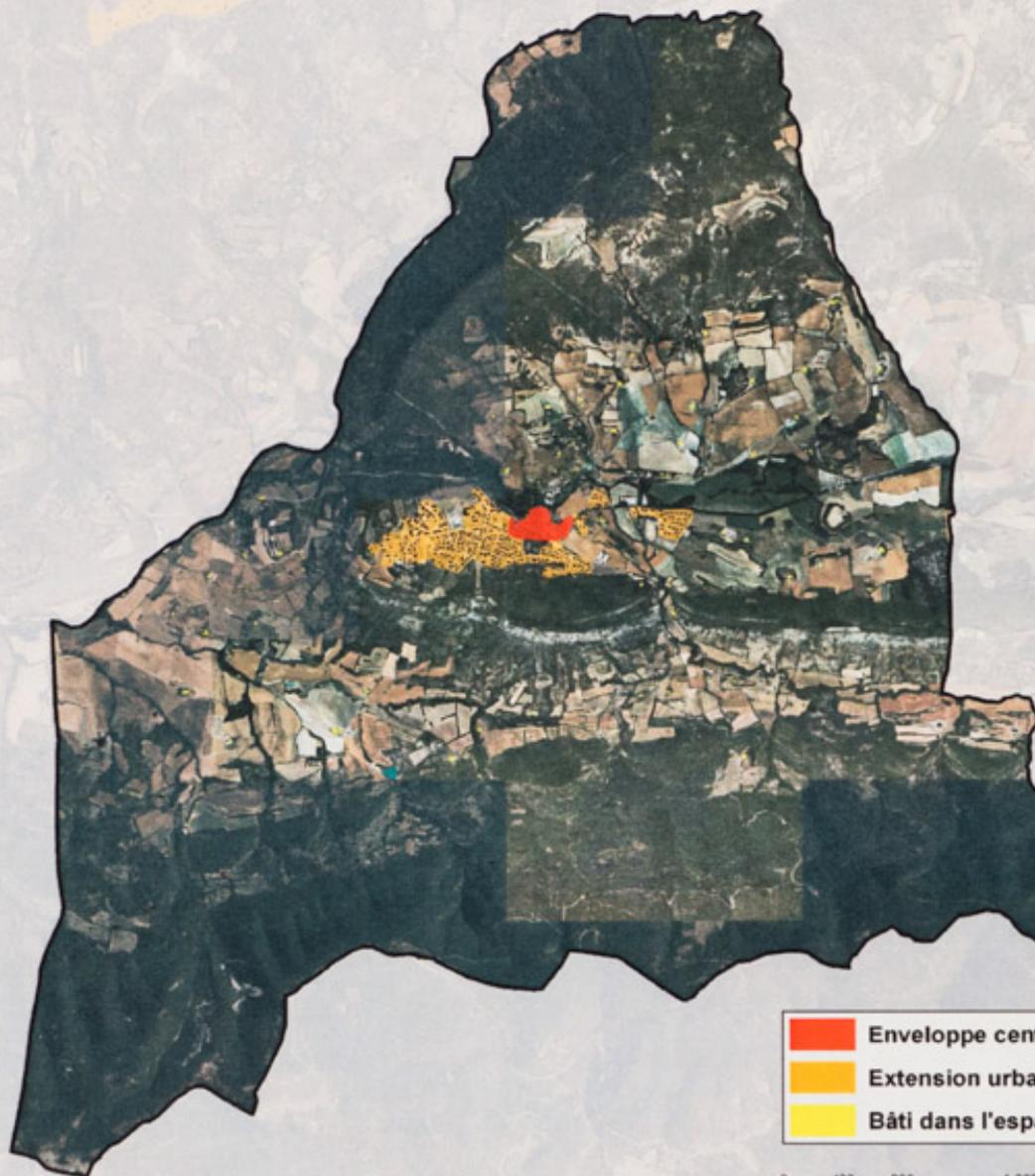
0 250 500 1 000 Mètres



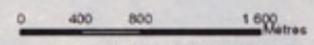
Source : IGN BD Ortho, BD Topo

Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

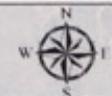
Cereste



	Enveloppe centre historique : 6,90 ha
	Extension urbaine : 48,35 ha
	Bâti dans l'espace agricole

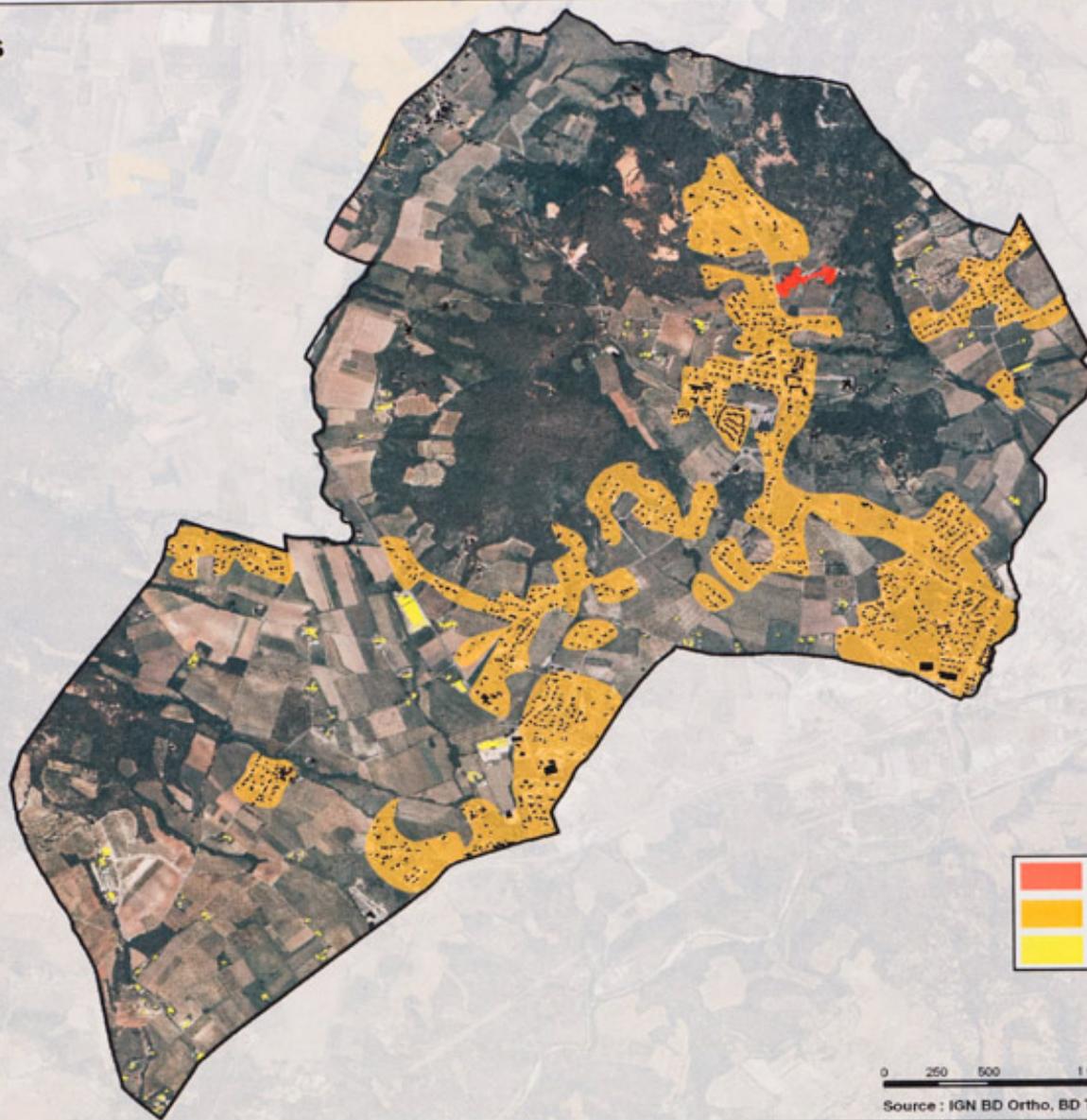


Source : IGN BD Ortho , BD Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Gargas

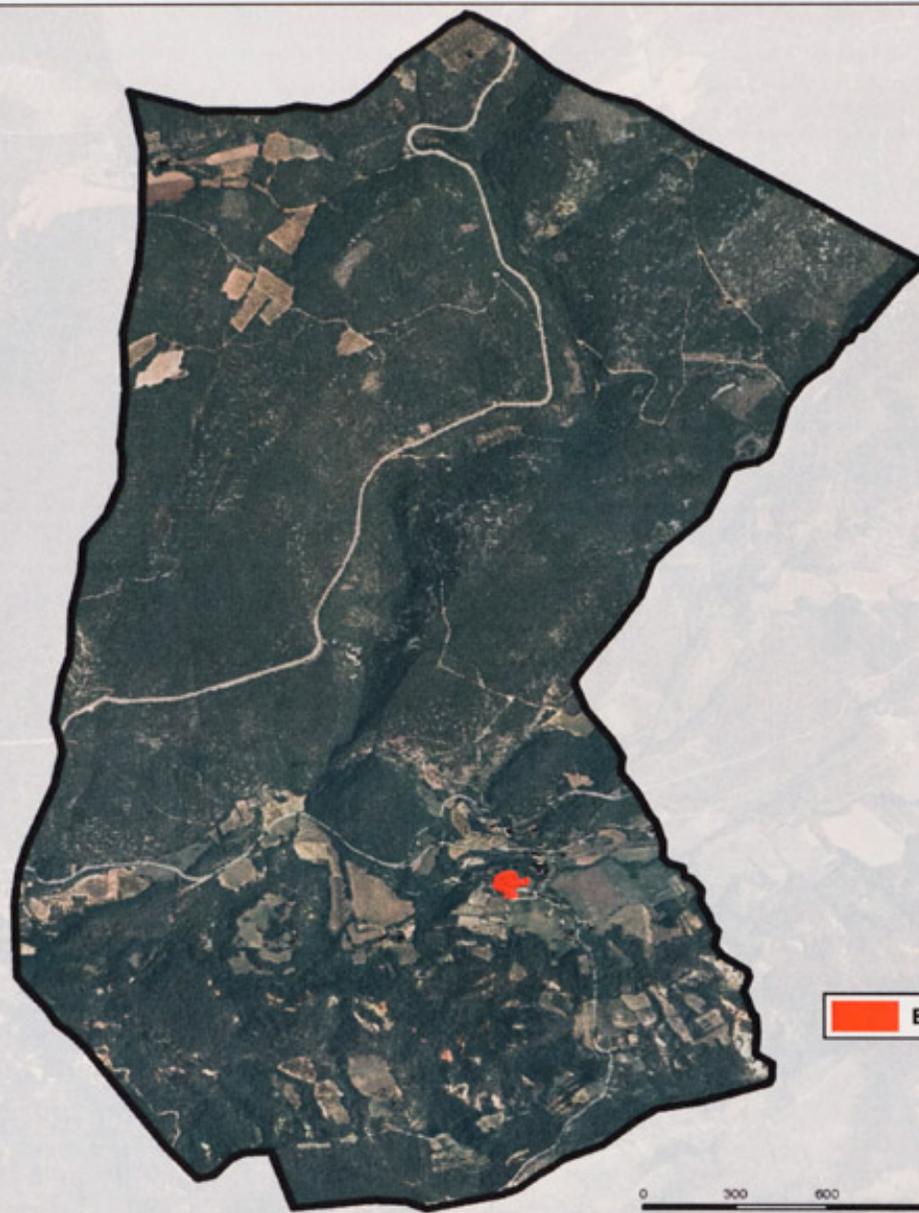


- Enveloppe centre historique : 1,7 ha
- Extension urbaine : 271,3 ha
- Bâti dans l'espace agricole

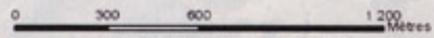
0 250 500 1 000 Mètres
Source : IGN BD Ortho, BD Topo

Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Gignac



Enveloppe centre historique : 0,74 ha

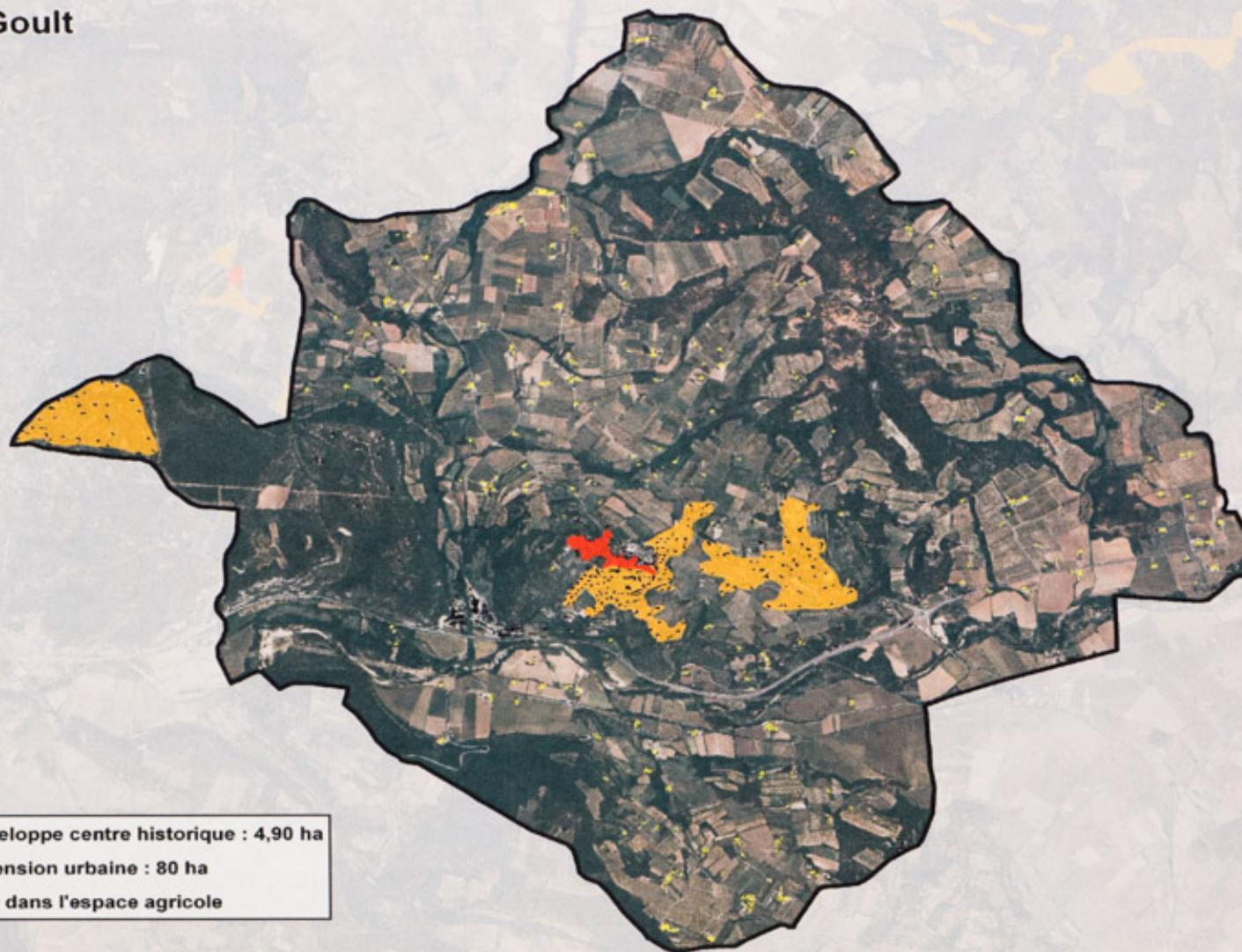


Source : IGN BD Ortho, BD Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Goult



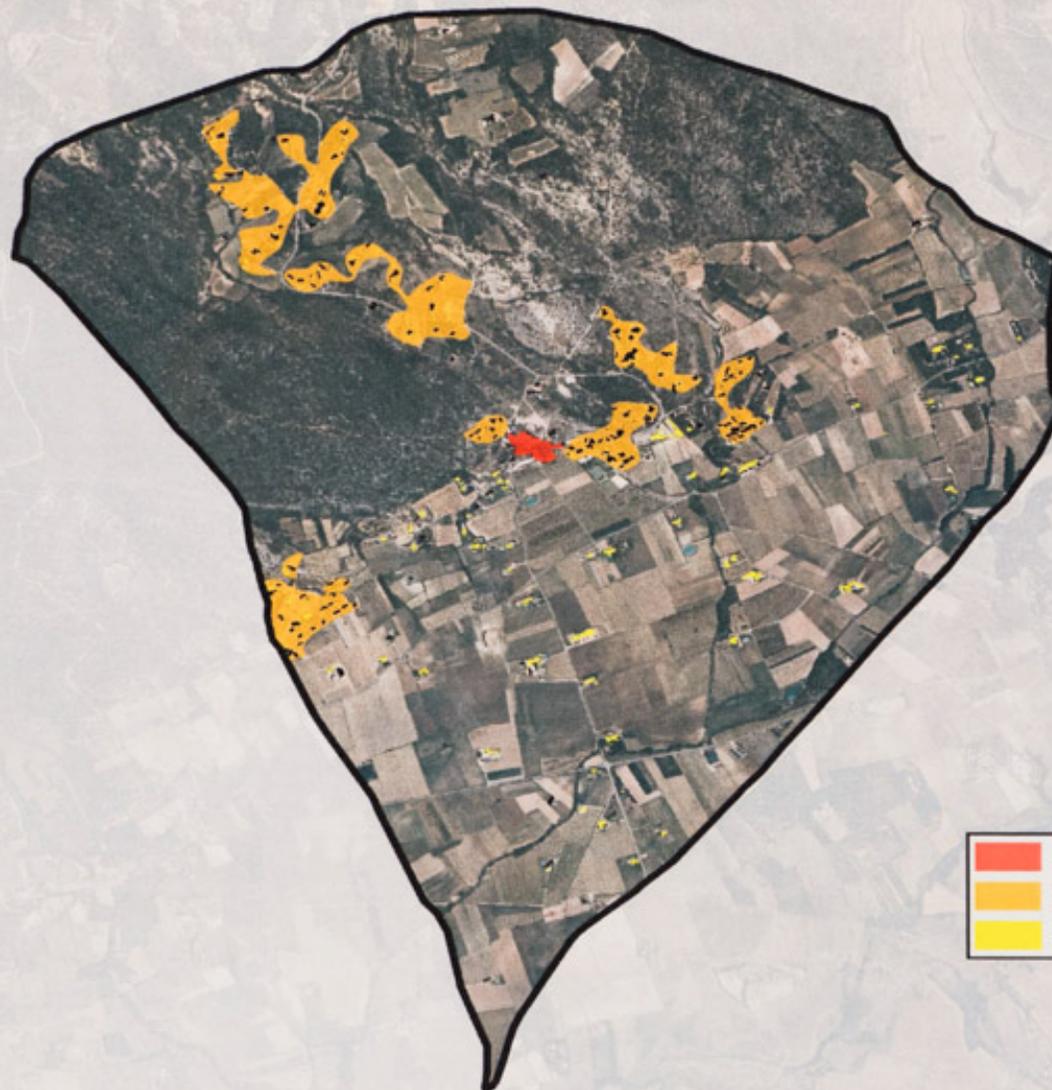
	Enveloppe centre historique : 4,90 ha
	Extension urbaine : 80 ha
	Bâti dans l'espace agricole

0 375 750 1 500 Mètres
Source : IGN BD Ortho, BD Top



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Joucas

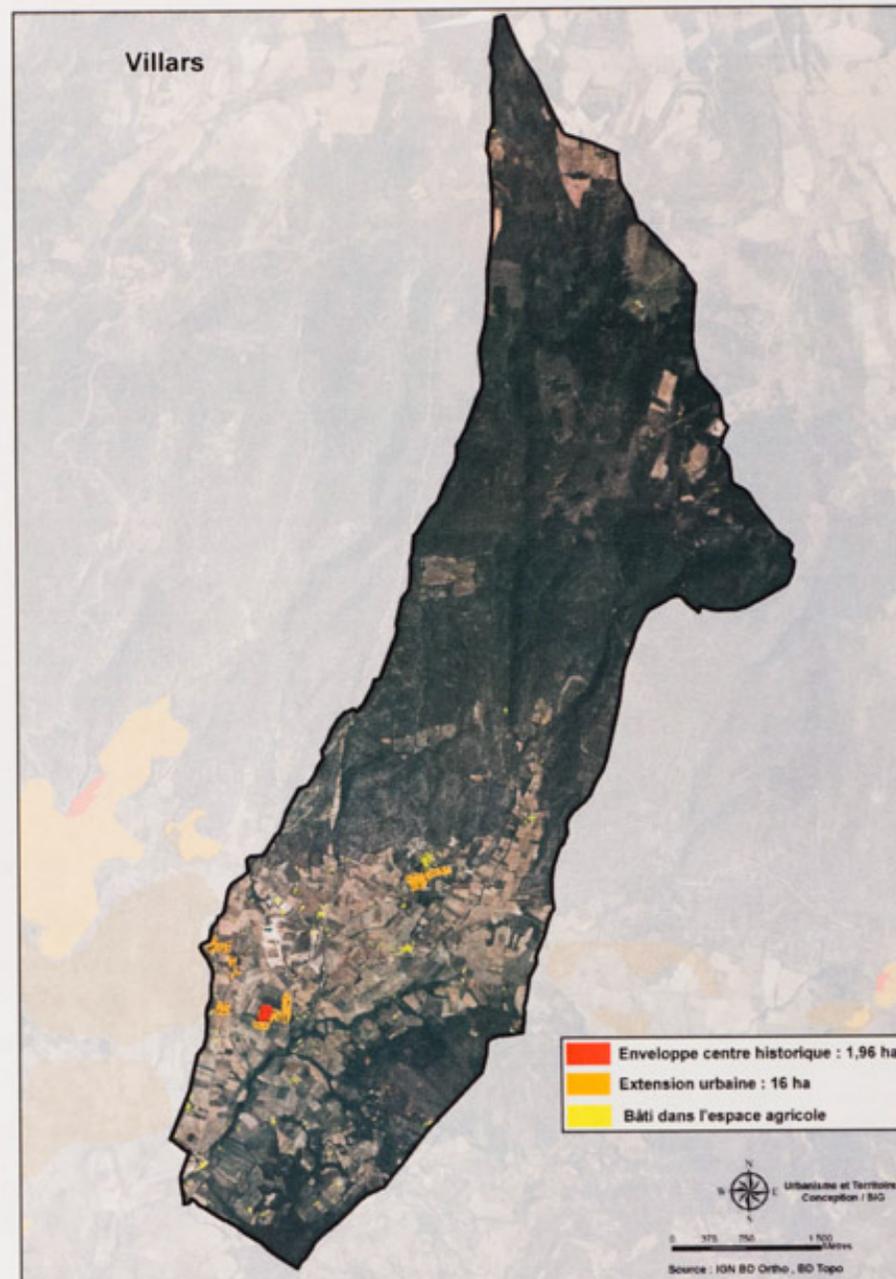


- Enveloppe centre historique : 1,25 ha
- Extension urbaine : 38,72 ha
- Bâti dans l'espace agricole

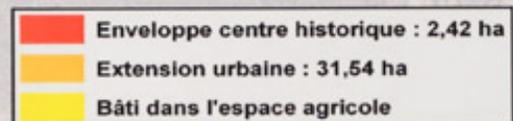
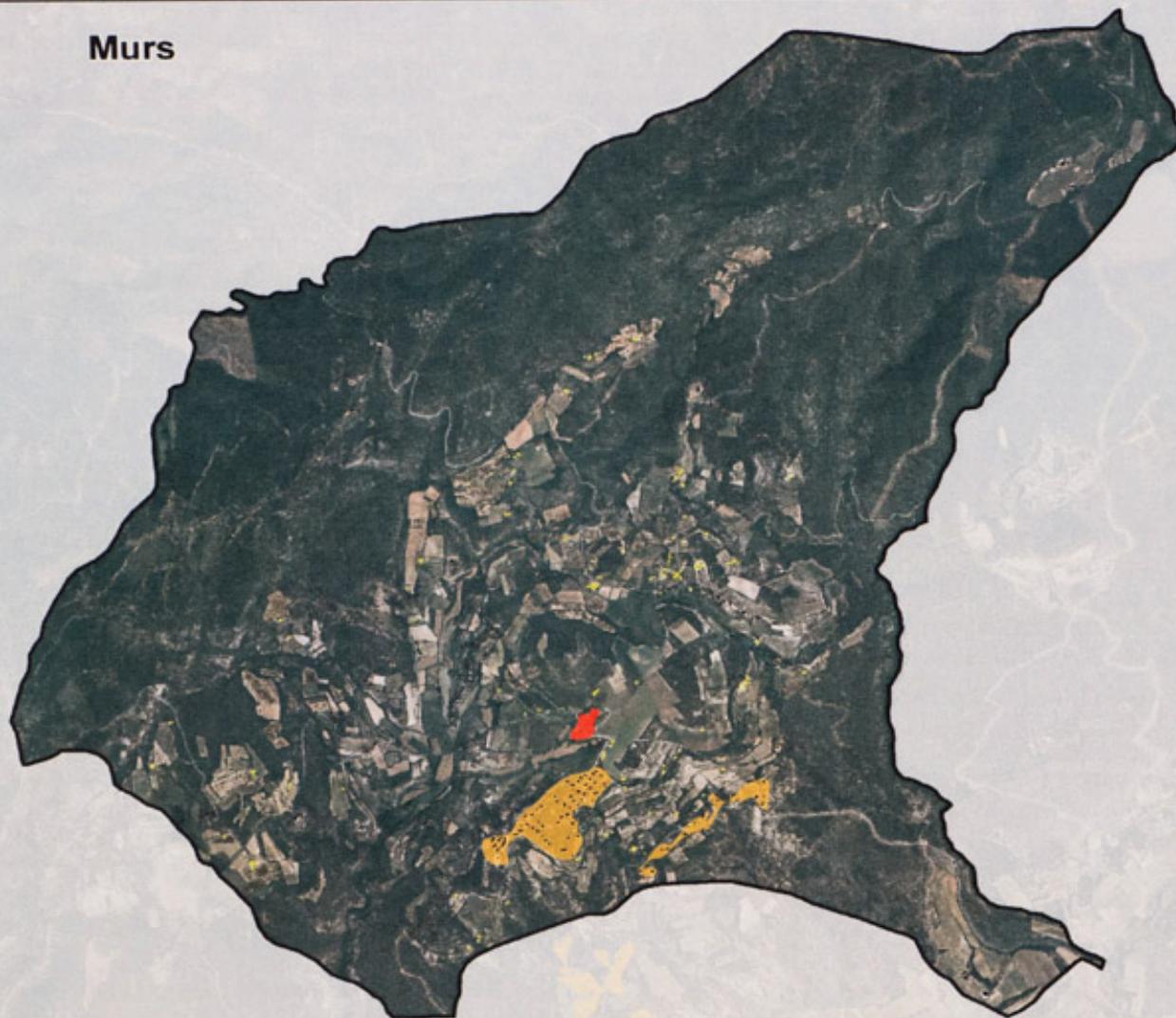
0 250 500 1 000 Mètres
Source : IGN BD Ortho, Bd Topo

N
W E S
Urbanisme et Territoires
Conception / SIG





Murs



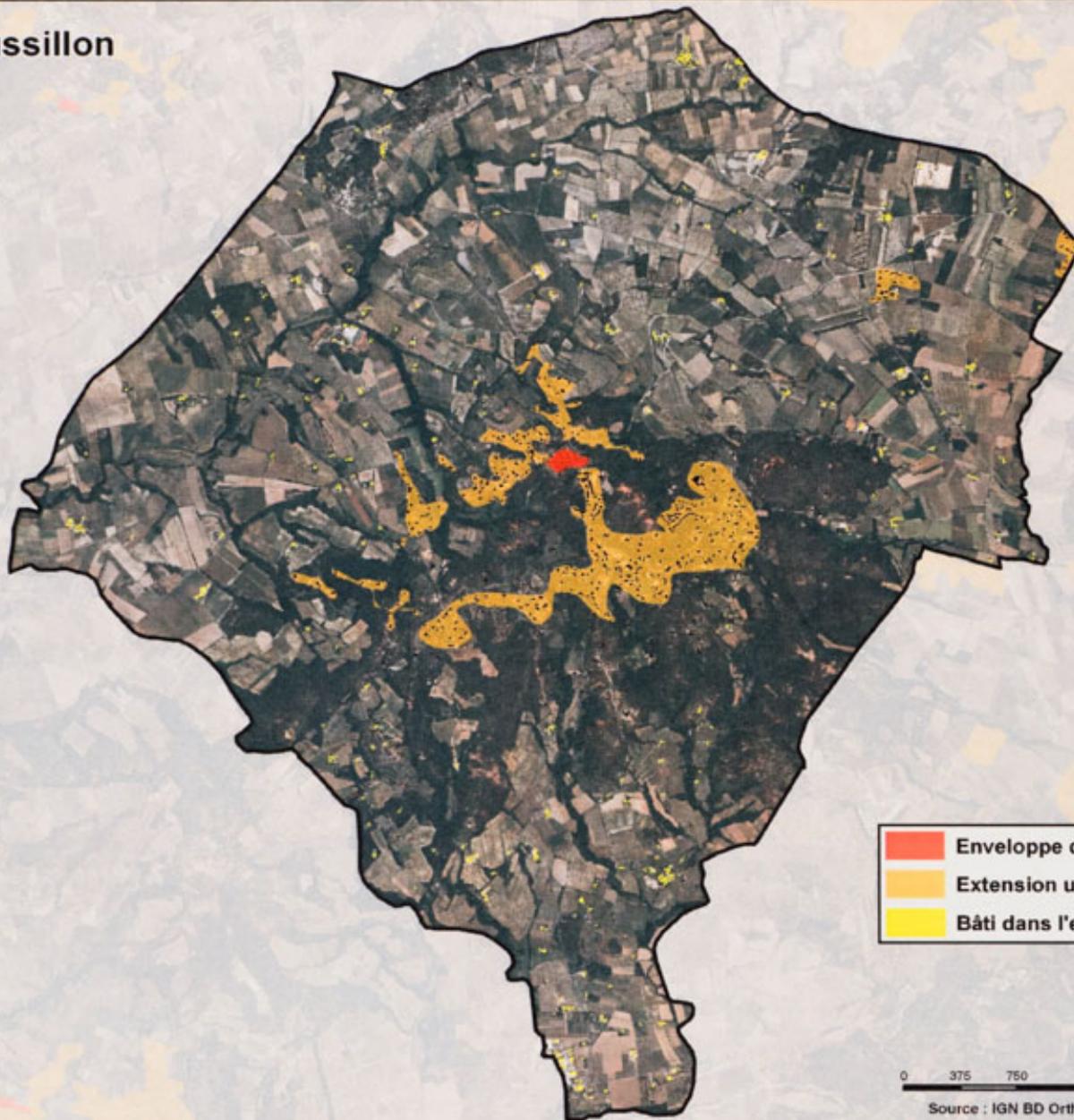
0 375 750 1 500
Mètres

Source : IGN BD Ortho, Bd Topo

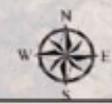
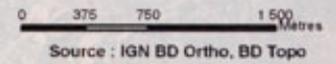


Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Roussillon

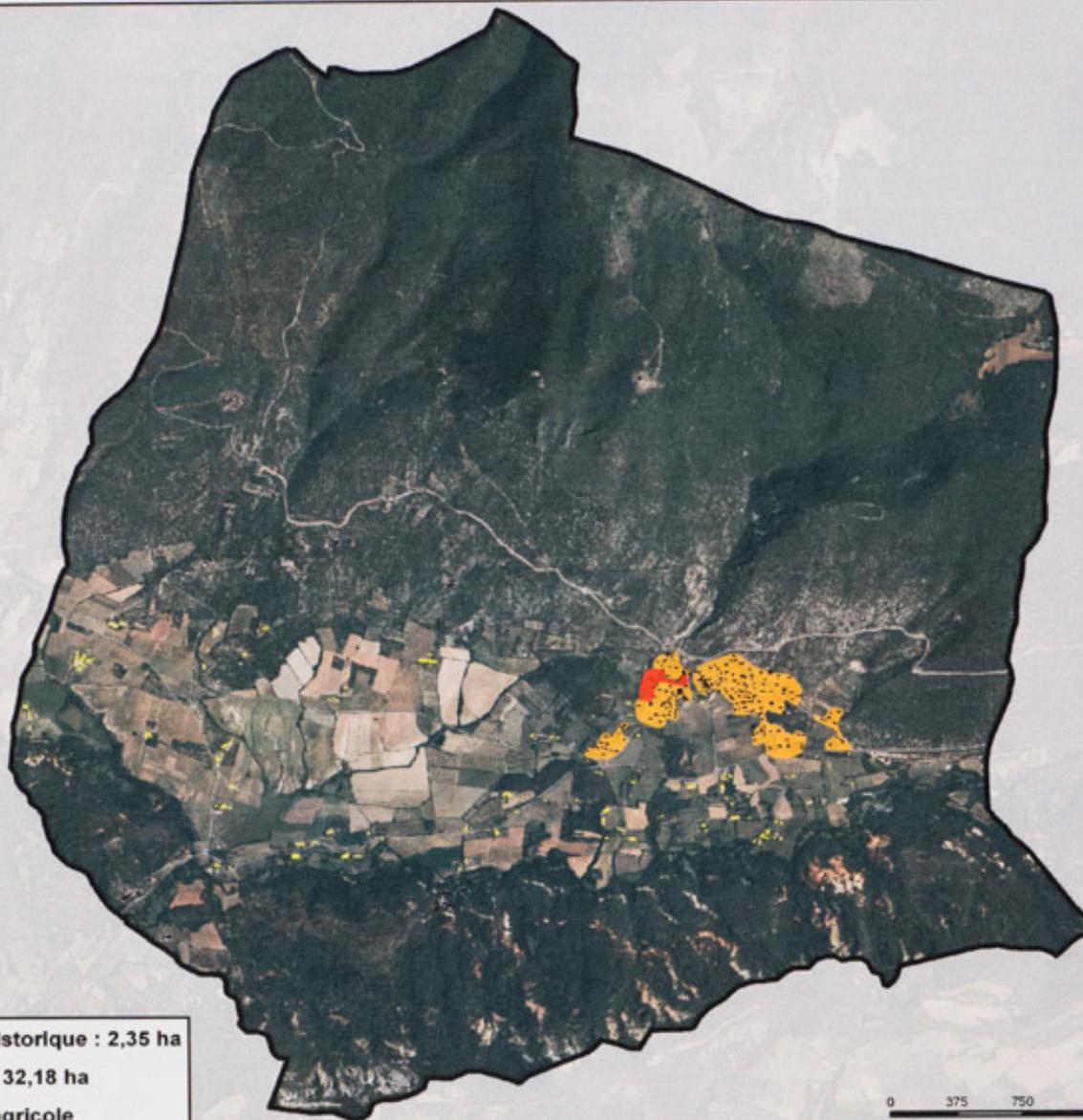


Enveloppe centre historique : 2,7 ha
Extension urbaine : 133,22 ha
Bâti dans l'espace agricole

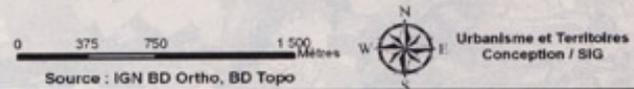


Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

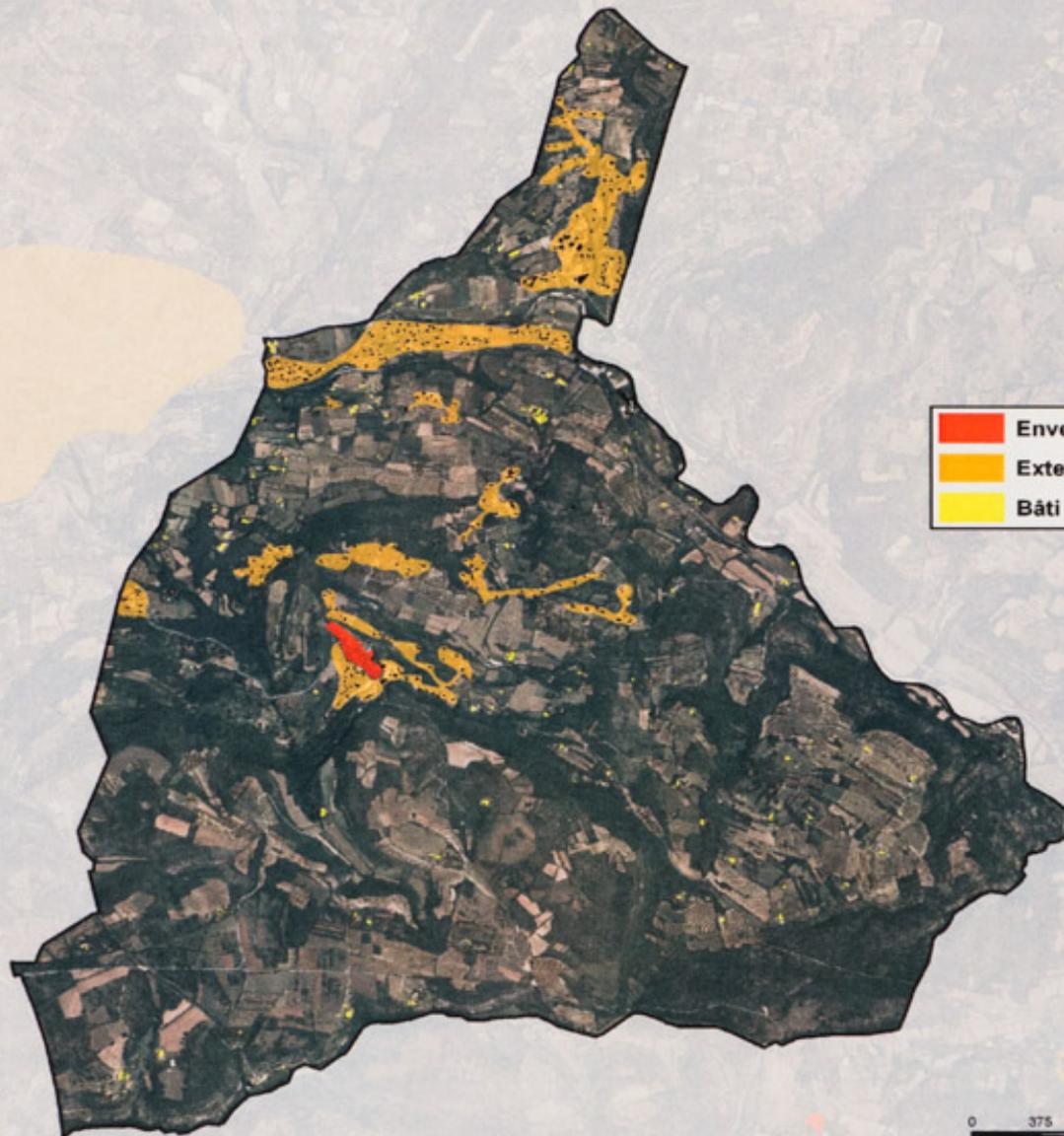
Rustrel



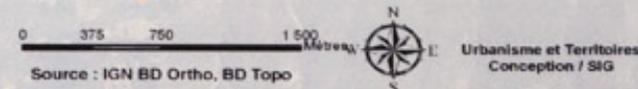
- Enveloppe centre historique : 2,35 ha
- Extension urbaine : 32,18 ha
- Bâti dans l'espace agricole



Saignon



- Enveloppe centre historique : 3,58 ha
- Extension urbaine : 99,38 ha
- Bâti dans l'espace agricole

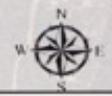


Sivergues

Enveloppe centre historique : 0,54 ha



Source : IGN BD Ortho, BD Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Saint-Martin-de-Castillon

- Enveloppe centre historique : 2,39 ha
- Extention urbaine 10 ha
- Bâti dans l'espace agricole

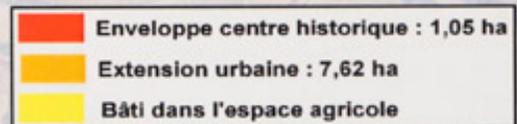
0 375 750 1 500 Mètres

Source : IGN BD Ortho , Bd Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Saint-Pantaléon



0 100 200 400 Mètres

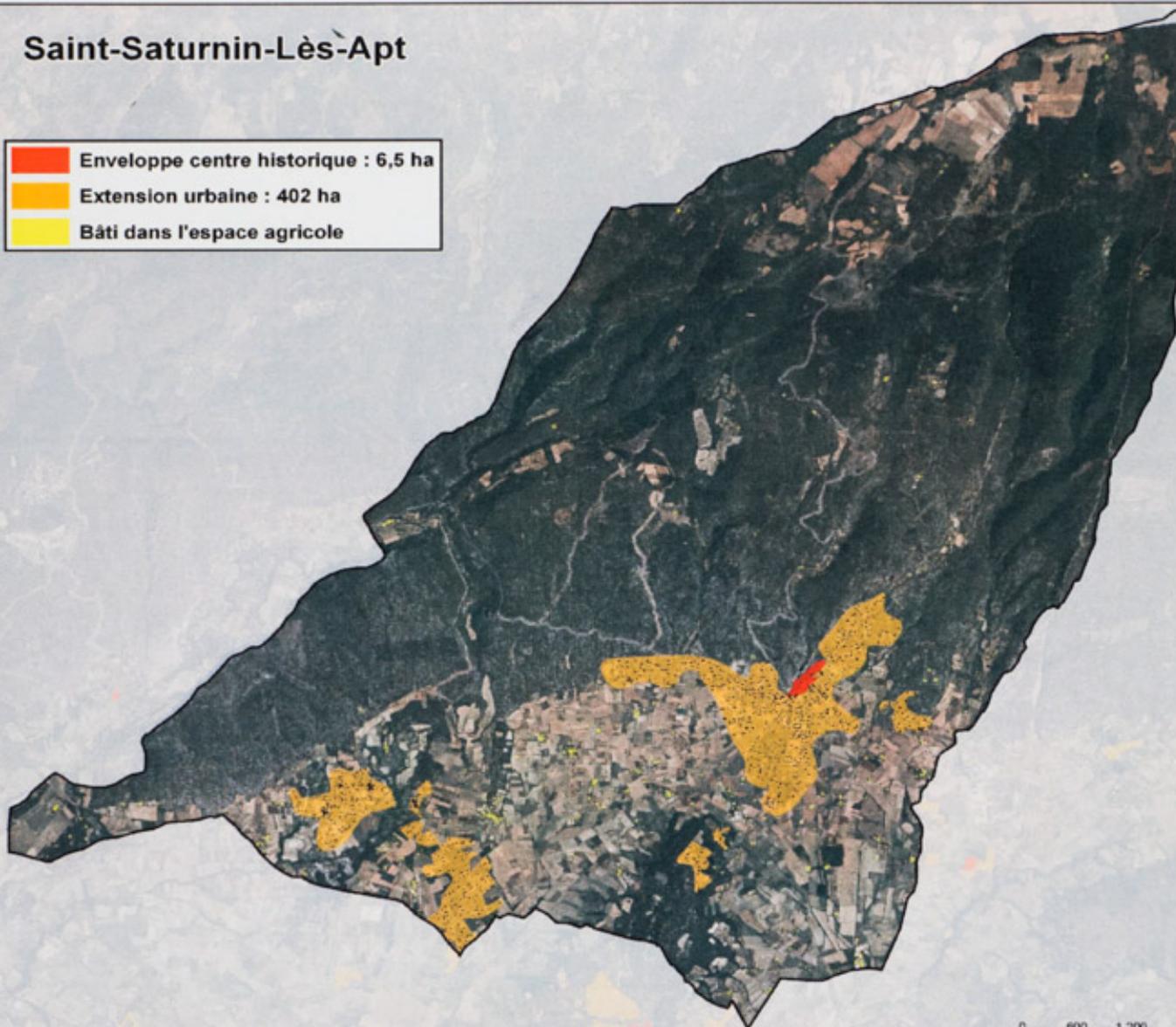
Source : IGN BD Ortho ; BD Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Saint-Saturnin-Lès-Apt

	Enveloppe centre historique : 6,5 ha
	Extension urbaine : 402 ha
	Bâti dans l'espace agricole



0 600 1 200 2 400 Mètres
Source : IGN BD Ortho , Bd Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Commune de Viens



- Enveloppe centre historique : 3,8 ha
- Extension urbaine : 74,81 ha
- Bâti en zone agricole

0 375 750 1 500 Mètres
Source : IGN BD Ortho, BD Topo



Urbanisme et Territoires
Conception / SIG

Equipe d'étude

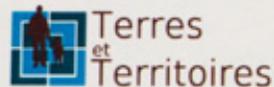


Urbanisme et Territoires

Mandataire de l'équipe d'étude

Direction de projet: Jean Claude Rodde - Urbaniste qualifié OPQU
Socio économie - Mobilités - Urbanisme - Etat Initial de l'Environnement
Coordination des études

Laetitia Poidras - Architecte - Urbaniste - Paysagiste
Paysage - Urbanisme



Direction d'étude : Philippe Rollet
Agriculture



Direction d'étude : Lina Mounir - Chargé d'étude : JP Lemonnier
Développement commercial - Schéma de développement commercial



Direction d'étude : Sabrina Malangé
Environnement - Trame verte et bleue
Corridors et couloirs écologiques